
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

MOTIFS

QUI ONT RAMENÉ

A L'ÉGLISE CATHOLIQUE

UN GRAND NOMBRE DE PROTESTANTS.



PARIS,
IMPRIMERIE ECCLÉSIASTIQUE
DE BÉTHUNE,
IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ CATHOLIQUE,
Hôtel Palatin , près St.-Sulpice.



MOTIFS

QUI ONT RAMENÉ

A L'ÉGLISE CATHOLIQUE

UN GRAND NOMBRE

DE PROTESTANTS.

par l'abbé Rohrbach - Paris 1857



PARIS.

A LA SOCIÉTÉ CATHOLIQUE DES BONS LIVRES.

RUE DU POT-DE-FER, N.° 4.

M. D. CCC. XXVII.

NOTE ESSENTIELLE

DE LA SOCIÉTÉ CATHOLIQUE

A MM. LES SOUSCRIPTEURS.

La Société Catholique reçoit quelquefois des réclamations au sujet de la distribution des livres. Ces plaintes l'affligent, et elle cherche tous les moyens de les prévenir. Le plus simple consiste, ce semble, à établir une communication exacte entre les Directions particulières des départemens et la Direction générale; et ensuite entre MM. les Souscripteurs et les Directions particulières.

La Direction générale s'efforcera d'envoyer le plus fidèlement possible le nombre des volumes nécessaire pour couvrir les souscriptions; mais elle supplie instamment MM. les Membres des Directions particulières d'en faire la distribution. Dans le cas même où cette distribution exigeroit certaines dépenses, il faudroit mieux les faire que d'exposer le sort de l'œuvre par le mécontentement des souscripteurs. D'un autre côté, les souscripteurs doivent avoir appris quelle est la Direction à laquelle ils doivent s'adresser pour avoir leurs livres, et il ne leur est pas difficile de recourir aux personnes zélées et charitables qui veulent bien correspondre pour eux avec la Société.

La Direction générale adresse ses prières à toutes les personnes qui ont si puissamment concouru au succès de la Société, afin qu'elles redoublent d'efforts pour en augmenter le fruit. Elle pense devoir leur parler de nouveau des encouragements qu'elle a reçus de toutes parts ; mais surtout des grâces , des bénédictions et des indulgences abondantes qu'elle vient de recevoir du Saint Père pour tous les coopérateurs , sans exception , de la Société. Elle s'empressera de leur communiquer ces glorieux témoignages. Aujourd'hui elle se contentera de leur dire qu'elle les doit au zèle et à la protection de Mgr. le cardinal Macchi , qui s'étoit chargé de porter aux pieds du Saint Père l'hommage du respect de tous les souscripteurs, et qui , à peine arrivé à Rome , a obtenu pour eux une si précieuse faveur. Mgr. le Nonce actuel veut bien aussi se déclarer protecteur de l'œuvre ; et il a daigné promettre qu'il ne négligeroit rien de ce qui pourroit exciter ou récompenser le dévouement des propagateurs et des amis de notre œuvre. Ce n'est pas dans ce moment qu'il faudroit diminuer de zèle et de charité , et la Direction générale compte sur un nouvel empressement de la part de tous les chrétiens qui l'ont jusqu'ici secondée. Elle leur demande de recueillir les réclamations, de les lui transmettre ; mais aussi de ne pas s'étonner quelquefois qu'il y ait des oublis , lorsqu'il s'agit de distribuer près de 25 mille volumes par mois dans toute la France. Elle sollicite donc l'indulgence en même temps que le zèle et la charité.

AVERTISSEMENT.

LA Société Catholique des Bons Livres sent très-bien que les livres les plus propres à remplir son objet sont ceux qui s'adressent au plus grand nombre, et qui offrent les exemples les plus populaires. Elle auroit donc voulu pouvoir se renfermer constamment dans le genre des livres élémentaires, des vies particulières des saints personnages, des histoires curieuses et édifiantes. Mais cela est impossible; et il faut songer qu'à côté des besoins du peuple, il y en a d'autres non moins importants qui intéressent les classes instruites, et la Société Catholique doit s'efforcer de n'en négliger aucun. D'ailleurs la connoissance de la Religion doit être la même pour toutes les espèces de lecteurs chrétiens, et les souscripteurs de la Société doivent se féliciter de pouvoir la répandre dans tous les rangs et dans toutes les classes.

Au nombre des livres qui peuvent conduire à cet heureux résultat, doivent se trouver nécessairement ceux qui ont pour objet spécial de faire connoître l'esprit du catholicisme, la vérité de ses dogmes, et la perpétuité de ses traditions. Or il faut bien croire que les ouvrages les plus parfaits et les plus élémentaires de ce genre sont ceux où sont exposés les motifs qui ont ramené ou qui peuvent ramener à l'Église les personnes qui avoient le malheur d'en être éloignées. C'est donc cette considération qui a déterminé la Société Catholique à recueillir quelques écrits composés dans cet esprit les souscripteurs verront bien à quelle espèce de lecteurs un pareil ouvrage peut le mieux convenir : non-seulement les dissidents peuvent profiter à une telle lecture, mais les catholiques même y trouveront un moyen de s'éclairer davantage et de se fortifier dans la foi ; et quel est le fidèle à qui Dieu ne garde quelque occasion de faire usage d'une telle instruction pour ramener à la vérité des hommes qui ne demandent qu'à être éclairés ?

Le présent ouvrage sera suivi d'un recueil plus populaire sans doute, mais non pas plus utile, de l'histoire des principales conversions qui ont édifié l'Église depuis un certain temps.

C'étoit d'abord à cet ouvrage que la Société Catholique s'étoit attaché ; mais elle a jugé qu'il seroit incomplet , s'il n'étoit précédé des considérations et des instructions qu'on va lire. Il paroitra après la prochaine livraison , qui se composera d'un Recueil d'anecdotes chrétiennes , tirées des *Lettres édifiantes*.

NOTICE SUR LE P. SCHEFFMACHER.

L'auteur du Catéchisme de Controverse , qui termine ce Recueil , est le Père Jean-Jacques Scheffmacher , jésuite , né à Kientzheim dans la haute Alsace , de parens distingués , le 27 avril 1668. Il fut nommé en 1715 à la chaire de Controverse , fondée dans la cathédrale de Strasbourg , par Louis XIV. Par les talens et le zèle qu'il y déploya , il parvint à réunir au sein de l'Eglise grand nombre de Luthériens. Il en convertit encore beaucoup d'autres par les écrits qu'il publia successivement soit en allemand soit en français. Ce sont d'abord *six lettres à un gentilhomme protestant* sur les six obstacles qui empêchent un luthérien de faire son salut ; 1.° parce qu'il est séparé de la véritable Eglise de Jésus-Christ ; 2.° parce qu'il n'a qu'une foi humaine ; 3.° parce qu'il persiste dans la révolte contre les supérieurs légitimes que Dieu a établis dans son Eglise ; 4.° il meurt dans ses péchés faute de se confesser ; 5.° il ne

reçoit jamais le corps de Jésus-Christ, faute de ministres qui aient le pouvoir de consacrer ; 6.^e il est engagé dans plusieurs hérésies anciennes et nouvelles. Ensuite six autres lettres à un des principaux magistrats de Strasbourg. La 1.^{re} sur le sacrifice de la messe ; la 2.^e sur la présence permanente de Jésus-Christ dans l'Eucharistie , et sur l'obligation de l'y adorer ; la 3.^e sur la communion sous une seule espèce ; la 4.^e sur l'invocation des saints ; la 5.^e sur la prière pour les morts et sur le purgatoire ; et la 6.^e sur la justification du pécheur. L'auteur y prouve aux Luthériens qu'aucun de ces articles n'ayant pu leur être un sujet légitime de se séparer de l'Eglise catholique , apostolique et romaine , ne peut par conséquent être un obstacle légitime à leur réunion. Ces douze lettres , écrites sans aucune amertume , et dans un esprit de charité et de politesse , sont ordinairement jointes ensemble , avec une treizième que l'auteur fit en réponse à quelques attaques anonymes , et forment un corps assez complet des principales matières de controverse. Enfin le P. Scheffmacher réduisit la substance de ses douze lettres en forme de catéchisme , par demandes et par réponses , mais avec une clarté et une simplicité si admirables , que la controverse y est

mise à la portée de tout le monde, et que les Catholiques comme les Protestans le liront, non-seulement avec fruit, mais encore avec un vrai plaisir. L'édition française en étoit devenue si rare que nous avons eu de la peine à en trouver un exemplaire à Strasbourg. Nous avons donc cru rendre un vrai service à l'Eglise, et par là même faire une chose agréable à nos souscripteurs, que de réimprimer cet excellent livre.

TABLE.

Lettre de M. Laval, ci-devant ministre protestant
de Condé sur Noireau.

Lettres de M. le comte de Maistre à une dame pro-
testante et à une dame russe.

Lettres de Fénelon à un protestant.

Exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique, de
Bossuet.

Catéchisme de Controverse, par le P. Scheffmacher,
jésuite.

MOTIFS

QUI ONT RAMENÉ

A L'EGLISE CATHOLIQUE

UN GRAND NOMBRE DE PROTESTANTS.

LETTRE

DE M. LAVAL,

CI-DEVANT MINISTRE A CONDÉ-SUR-NOIREAU.

Celui qui vous écrit, mes frères, élevé comme vous dans le sein du protestantisme, et chargé durant plusieurs années de vous l'enseigner, y a cherché vainement ce repos de la conscience qu'on ne sauroit trouver hors de la voie du salut. Convaincu que l'indifférence pour la vraie foi n'est au fond que le mépris de Dieu même, il ne pouvoit être en paix, tant qu'il n'étoit pas certain de la posséder; mais plus il sentoit vivement le besoin de la connoître, plus il étoit désolé de ne trouver dans le protestantisme que des incertitudes sans fin. Il interrogeoit sa raison, et sa raison abandonnée à elle-même erroit de doutes en doutes : il interrogeoit la Bible, et ce divin livre ne pouvoit non plus fixer sa foi, puisque sa raison, foible et incertaine, en

étoit pour lui l'unique interprète. Si , gémissant de ne point trouver dans son propre jugement une règle certaine de foi , il la cherchoit au dehors, le protestantisme ne lui répondoit de toutes parts que par une effroyable confusion d'opinions contradictoires, qui le replongeoit dans des incertitudes plus profondes : il l'avoit observé en France , en Suisse , en Allemagne , en Angleterre , et partout il avoit vu les protestans , et surtout les ministres , flottant *à tout vent de doctrine* , sans pouvoir se fixer à quelque chose , ne s'accordant sur rien , si ce n'est à douter. Telle étoit la position cruelle à laquelle le protestantisme le condamnoit : en lui-même il ne trouvoit qu'incertitudes , au dehors qu'incertitudes plus grandes encore.

Il est facile de concevoir tout ce qu'un cœur chrétien doit éprouver de souffrances, lorsque, aspirant à la connoissance de la vérité avec toute l'ardeur qu'un si grand intérêt doit inspirer, il se sent retenu , malgré tous ses efforts, dans des ténèbres désespérantes. Combien de fois je me sentois porté à demander à Dieu qu'il me fit connoître sa vérité , ou qu'il m'ôtât le désir de la connoître. Ce désir, qu'il avoit mis dans mon cœur, n'y étoit-il donc que pour mon tourment ? Devois-je l'arracher de mon âme ? devois-je , renonçant à la vérité , me réfugier loin d'elle , loin de Dieu , dans une stupide insouciance ? Tel étoit le terme fatal où m'entraînoient mes incertitudes ; et , sans la grâce divine , je ne me serois délivré , comme tant d'autres , du tourment du doute qu'en cherchant dans l'indifférence une affreuse paix. Grâces soient rendues à celui qui , fidèle à ceux

qui le cherchent, n'a pas permis que je tombasse dans cet abîme. J'avois toujours eu en horreur cette indifférence aussi insensée que coupable. Il en est, je le sais, qui consentent à s'y endormir durant cette courte vie; mais je n'ai jamais pu oublier comme eux le jour du réveil.

Ainsi, également incapable de renoncer à la vérité, et de la trouver hors de l'Eglise; je me sentois entraîné par tout le poids de mes angoisses dans le sein de cette mère commune de tous les chrétiens, qui reçut de la bouche même du Sauveur les paroles de la vie éternelle, qu'elle a été chargée par lui (1) *d'enseigner à toutes les nations, jusqu'à la consommation des siècles*. Quel étoit l'objet de mes vœux? que cherchois-je? Condamné à des doutes irrémédiables pour avoir voulu, d'après le principe du protestantisme, être moi-même l'auteur et l'arbitre de ma foi, je sentois la nécessité absolue d'une autorité enseignante, pour déterminer la vraie foi. Cette autorité devoit exister quelque part, puisqu'elle est nécessaire. Je n'avois qu'à lever les yeux, et elle m'apparoissoit au milieu du monde. Seule dans l'univers, l'Eglise catholique réclame cette autorité : seule elle l'a constamment exercée. C'est donc là seulement, me disois-je, que je retrouverai la foi, la paix, la vie : dépouillé de tous ces biens pour avoir cherché la vérité par l'orgueil de ma raison, comment hésiterois-je à rentrer par l'humilité dans la possession de

(1) Evangile selon saint Matthieu, chapitre xxviii, vers. 19 et 20.

ces mêmes biens, en soumettant mes vaines opinions à l'autorité de l'Eglise éternelle. Au commencement de mes erreurs, cette soumission auroit coûté à ma confiance sans bornes en ma propre raison ; mais j'en suis désormais désabusé par une expérience bien amère , et cette raison , honteuse d'elle-même , n'a plus la force de s'enorgueillir, après avoir acquis tant de preuves de son impuissance. Semblable à l'enfant prodigue , c'est l'excès de mes maux qui , brisant ma présomption , me ramène soumis à la maison paternelle.

Mais , ô misère du cœur de l'homme , aussi pauvre en bonne volonté que sa raison est pauvre en lumières ! La vérité se montrait à mon esprit , je ne pouvois la méconnoître ; mais elle n'avoit pas encore subjugué ma volonté. J'éprouvois au dedans de moi un combat terrible , le combat de la conscience qui commande , et des intérêts humains qui retiennent. Des amis que ma conversion alloit indisposer envers moi , une famille qu'elle privoit d'une partie de ses moyens d'existence , le dirai-je enfin , et pourquoi ne pas le dire ? cette misérable honte de rétracter ses erreurs, d'abandonner une secte dont on a été le soutien , balançoient dans mon âme l'empire de la vérité. Dieu le permettoit ainsi , pour me guérir de tout orgueil , en me révélant toute ma faiblesse : car cette lutte contre la vérité connue m'humilioit encore plus que ne l'avoient fait mes doutes et mes ténèbres, et rien aussi ne me fit mieux comprendre combien il est facile de s'abuser soi-même sur les secrets motifs qui retiennent dans des sectes malheureuses, où rien ne satisfait la conscience.

Je priai Dieu de fortifier ma volonté, comme il avoit éclairé mon esprit, et il a eu pitié de moi. Touché de sa grâce, je lui ai dit : *Je veux*, Seigneur; et le sacrifice a été consommé.

Depuis ce moment, mes frères, j'ai enfin recouvré le seul bien que le chrétien estime durant son passage sur la terre, la paix de la conscience. Si quelque chose peut la troubler en moi, c'est le regret d'avoir été pendant plusieurs années l'organe de l'erreur parmi vous. C'est pour réparer, autant qu'il est en mon pouvoir, les suites de ce déplorable ministère, que je me détermine à vous exposer dans cette lettre les motifs de mon retour à l'Eglise. Je vous l'adresse avec un sentiment de douleur et d'espérance : car, en me représentant avec amertume toutes ces âmes que j'ai entretenues dans l'égarement, j'ai aussi la confiance que ce petit écrit pourra n'être pas inutile à plusieurs, s'ils le lisent avec le désir sincère de connoître la vérité. Pourquoi refuseriez-vous de m'entendre ? La voix du voyageur détrompé, qui signale à ses amis la route de la mort et celle de la vie, ne leur seroit-elle importune que lorsqu'il s'agit de leur sort éternel ?

Oui, mes frères, le protestantisme n'est au fond qu'un véritable système d'incrédulité, reposant sur la même base que tous les autres systèmes d'erreur, et dont le développement complet seroit la destruction du christianisme. Sous quelque face qu'on le considère, on est toujours ramené à cette terrible vérité : elle sort, pour ainsi dire, de tout son être; elle est écrite dans toute son histoire.

Le principe fondamental du protestantisme,

c'est que la raison de chaque homme , interprétant l'Ecriture sainte , est son unique règle de foi. Le protestant ne sauroit en avoir d'autre , puisque c'est sa raison seule qui détermine pour lui le sens de la Bible. Or , comme nul ne peut se croire infallible , ni par conséquent être assuré que la foi qu'il s'est faite ne renferme pas d'erreur , nul ne peut avoir une foi certaine.

Remarquez en effet qu'il seroit nécessaire que sa raison faillible eût une règle certaine , pour déterminer le sens de l'Ecriture. Or , dès qu'on établit la raison de chaque homme juge de la vérité , toutes les règles qu'on peut lui donner se réduisent à celle-ci : *tout ce qui paroît clair à votre raison est vrai* ; mais qui ne voit qu'il s'agit précisément de savoir comment le protestant s'assurera qu'il ne se fait pas illusion en prononçant , d'après sa seule raison , que tel dogme est clairement contenu dans l'Ecriture sainte , et que tel autre n'y est pas renfermé. Prétendra-t-il qu'à cet égard toute illusion est impossible ? Alors qu'il se déclare nettement infallible ; mais tant qu'il n'en viendra point à cet excès de folie , il sera contraint d'avouer qu'il n'a pas la certitude de sa foi , puisqu'elle ne repose que sur sa seule raison , qui a besoin d'une règle , et que la règle qu'on lui donne n'est que sa raison même , sujette à l'erreur.

De plus , les interprétations individuelles de l'Ecriture étant nécessairement aussi diverses que les jugemens de chaque individu , il arrive que chaque protestant a contre son interprétation particulière celle de tous les autres qui l'entendent autrement que lui. Or , de tant

d'interprétations diverses, une seule est la bonne, si tant est qu'une le soit. Sur quel fondement chaque protestant pourra-t-il assurer qu'il a eu le privilège de la rencontrer ? L'explication de la Bible, que sa raison croit la véritable, ayant contre elle autant de probabilités qu'il y a d'explications contraires admises par d'autres raisons individuelles, à quel caractère incontestable reconnoît-il la vérité de la sienne ? Il a, dit-il, examiné les passages de la Bible ; il les a comparés, éclaircis les uns par les autres : soit ; mais chacun en dit autant, et a les mêmes raisons de croire à son examen. Plus il aura de confiance en l'examen particulier, comme dans le seul moyen établi de Dieu pour connoître la vraie religion, plus sa conviction particulière devra être ébranlée en se voyant combattue par tant de convictions différentes, également fondées sur le seul moyen établi de Dieu pour discerner la religion véritable. Ainsi, rejetant l'interprétation des autres, parce qu'elle est opposée à la sienne, et forcé de douter de la sienne, contredite par toutes les autres, il sera réduit à ne plus savoir ce qu'il doit croire ni ce qu'il croit.

Enfin, si chaque protestant n'avoit contre sa propre explication de la Bible que les autres explications de chaque protestant, à la vérité il devroit rester dans le doute ; cependant comme les interprétations des autres protestans, reposant aussi bien que la sienne sur leur raison particulière, sont également incertaines, variables et opposées à d'autres, elles ne présentent aucune autorité à laquelle il soit raisonnable de céder. Mais le protestant, en admettant sa

raison individuelle comme juge suprême de la foi, déclare par cela seul qu'il se croit plus capable d'entendre le véritable sens de l'Écriture que l'Eglise tout entière, et que son explication particulière doit prévaloir sur la tradition constante et universelle. En vain l'Eglise atteste contre lui la foi de tous les temps, il méprisera son témoignage, et, s'affermissant dans une effrayante confiance en ses propres pensées, il lui dira : Tu t'es trompée; c'est moi qui le dis. Qu'est-ce que cela, je le demande, sinon l'orgueil, et, ce qui est plus déplorable, l'orgueil commandé comme la disposition nécessaire pour parvenir à la connoissance de la religion des *humblés de cœur*? Que tout protestant s'interroge ici de bonne foi : forcé de fonder sa croyance sur le principe même qui produit toutes les erreurs dans le monde, cette base doit-elle paroitre bien suffisante à un chrétien? et doit-il s'étonner après cela, lorsqu'il s'interroge sur la certitude de sa foi, de ne trouver au fond de son âme que les secrètes inquiétudes du doute, sur lesquelles il cherche vainement à s'étourdir? Non, il n'y a point de foi pour le protestant : ce qu'il appelle sa foi n'est qu'une opinion aussi vaine, aussi inconstante que ses autres opinions. La religion, la foi divine, n'est pour lui qu'une manière de voir, un système, et rien de plus. Il devra toujours craindre de s'être trompé, et il devra le craindre d'autant plus qu'il sera plus défiant de lui-même, qu'il sera plus humble, c'est-à-dire plus chrétien. Jamais il ne pourra prononcer avec une pleine assurance la première parole du fidèle, *je crois*, et, quoi qu'il fasse, le doute sera toujours le fond de son symbole.

Hélas ! je ne l'ai que trop éprouvé moi-même en ne recueillant , pour prix d'un long examen et de pénibles recherches , que le sentiment de mon impuissance à me créer à moi-même une foi certaine. Lorsque , pour remplir le premier devoir du chrétien , je demandois à ma raison un acte de foi , elle n'osoit répondre. Chaque recherche nouvelle amenoit avec elle de nouvelles incertitudes. Ce que je croyois un jour , parce qu'il me sembloit le trouver clairement dans l'Ecriture , j'en doutois le lendemain , parce que je ne l'y voyois plus aussi clairement , et quelquefois je finissois par y trouver le dogme contraire. Souvent pressé par le besoin d'une croyance fixe , je me faisois un symbole , je le déclarois irrévocable : ce symbole éternel durait à peine quelques jours , et ma raison recommençoit à errer d'opinion en opinion , sans rien trouver en elle-même de stable que sa propre instabilité. Comment rester dans cet état ? comment s'y complaire ? Et si je dis que tout protestant qui veut se rendre compte de sa foi tombe nécessairement dans les mêmes perplexités , et que l'inconstance de ses opinions augmente en proportion de son instruction et de ses recherches , quelle conscience protestante me démentira ?

Considéré sous un autre rapport , le principe du protestantisme conduit encore directement à la destruction de la foi. Sait-on ce qu'on fait lorsqu'on dit aux hommes : Ne croyez que d'après votre examen particulier ? c'est dire clairement à la plus grande partie des hommes : *Ne croyez rien*. En effet , on ne sauroit disconvenir que la discussion des textes de l'Ecriture

ne soit au-dessus de la portée des ignorans , des hommes sans lettres , du peuple en un mot , c'est-à-dire de la plus grande partie du genre humain. Les auteurs protestans en ont souvent fait l'avén , quelque terrible qu'il fût pour le protestantisme ; mais , entraînés par le sens commun , ils sentoient qu'il seroit trop absurde de soutenir que le peuple pût voir clair dans la discussion du sens de la Bible , sur lequel les savans ne peuvent s'accorder , et que celui qui ne sait pas lire , par exemple , pût déterminer le sens d'un livre. Or , si l'examen particulier est impraticable pour la plus grande partie des hommes , et que néanmoins il soit , suivant le principe des protestans , le seul moyen de connoître la vraie foi , il s'ensuit rigoureusement que la plus grande partie des hommes doit désespérer de la connoître. Voilà donc le terme fatal de cette doctrine si flatteuse d'abord pour l'orgueil , et bientôt si humiliante. On exalte la raison de chaque homme , pour l'établir en révolte contre l'autorité de l'Eglise ; on lui dit : Ne crains rien ; affirme , nie , dogmatise à ton gré , tu te suffis à toi-même ; et voilà que , pour n'avoir voulu croire qu'en lui , il est condamné à ne rien croire. Aussi remarquez que si le peuple , dans certaines contrées protestantes , conserve encore quelque foi , ce n'est pas en vertu des principes de la réforme , c'est au contraire en les repoussant dans la pratique ; c'est que dans le fait il règle sa foi sur l'enseignement des pasteurs , parce qu'il sent très-bien qu'es'il vouloit ne la former que d'après des discussions au-dessus de sa portée , il la perdrait à l'instant même. Mais si la foi chrétienne est impossible à la plupart des

chrétiens, le christianisme ne sauroit être la religion véritable, qui, nécessaire à tous, doit être à la portée de tous. Ainsi, le protestantisme prétend qu'il est le christianisme véritable; et, dans ses principes, le christianisme ne seroit pas la vérité. Voilà sa dernière conséquence, et tout protestant qui ne la lire pas ne s'entend pas lui-même.

En se bornant à ces considérations si simples et si décisives, on ne comprendroit encore que d'une manière incomplète comment le protestantisme, par son effet nécessaire, opère la destruction du christianisme. Le genre humain a toujours cru que la religion véritable ne peut pas être une pensée individuelle, mais qu'il devoit exister une société où elle fut extérieurement professée; et l'existence de cette société, dépositaire de la vraie foi, est devenue plus manifeste depuis que Jésus-Christ a déclaré solennellement qu'il établisoit sur la terre son Eglise (1), c'est-à-dire une société spirituelle, une, perpétuelle, universelle, sainte, fondée sur la profession publique de la foi chrétienne. Il est visible que la société spirituelle, où l'Eglise, ne peut ni exister, ni être conçue sans un symbole de foi : car comment l'Eglise pourroit-elle professer la foi, si elle n'étoit exprimée ? Or, dès que l'on donne à chaque individu le droit de former lui-même sa croyance d'après

(1) Tu es Pierre, et sur cette pierre je fonderai mon Eglise; et les portes de l'enfer (c'est-à-dire les erreurs et les crimes), ne prévaudront point contre elle. (*Saint Matthieu*, ch. xvii, v. 18.) Et saint Paul l'appelle la Colonne de la vérité. (*I. Ep. à Timoth.*, ch. iii, v. 15.)

sa propre interprétation de la Bible, qui ne voit qu'un symbole est la chose la plus rigoureusement impossible qu'on puisse imaginer ? Un symbole renferme ce qu'il est nécessaire de croire ; or, comment déterminer ce qui est nécessaire, lorsque chaque individu a droit de choisir lui-même ce qu'il doit admettre ou rejeter : reconnoître ce droit, n'est-ce pas déclarer formellement qu'on ne reconnoît aucun dogme dont la foi soit nécessaire ? La raison de tout homme étant naturellement indépendante de la raison de tout autre homme, nul ne peut faire à autrui une obligation de croire ce qu'il croit lui-même d'après sa seule raison : ils peuvent avoir chacun des opinions purement individuelles, mais jamais il n'en sortira une règle de foi à laquelle ils soient tenus de se soumettre. Vous apercevez tel dogme dans la Bible, et vous le croyez d'après votre raison ; mais si ma raison ne l'y aperçoit pas, ou y aperçoit le contraire, je dois le rejeter en vertu du même principe qui vous le fait admettre. Ainsi le luthérien admet la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, parce que sa raison découvre ce dogme dans la Bible ; mais la raison du calviniste, qui n'est pas obligée de céder à la sienne, ne l'y découvrant pas, il ne peut exiger de lui cette croyance, ni prononcer qu'elle est nécessaire. Ainsi encore, la raison du luthérien et du calviniste est convaincue que la divinité de Jésus Christ est très-clairement exprimée dans la Bible ; mais comme le socrionien, interprétant également l'Écriture sainte d'après sa raison, croit y trouver le fondement d'une opinion contraire, non-seulement ils ne

peuvent affirmer que la foi à la divinité de Jésus-Christ soit nécessaire , mais ils doivent reconnaître qu'en vertu du principe commun des protestans , le socinien doit la rejeter. Parcourez toutes les vérités révélées , il en sera de même pour toutes : on n'en trouvera pas une seule dont on puisse affirmer , dans les principes de la réforme , qu'il est nécessaire de la croire pour être chrétien (1).

Interrogez en effet le protestantisme, pressez-le de vous indiquer les vérités dont la foi est nécessaire au chrétien , il ne peut répondre. Les confessions de foi des églises protestantes , d'ailleurs si opposées , ne déclarent , ne peuvent déclarer qu'une chose , c'est que leurs auteurs , partant du principe de l'interprétation particulière , ont reconnu dans l'Ecriture certains points , et rejeté certains autres : elles représentent leurs opinions individuelles , et rien de plus. La réforme l'avoue elle-même , et depuis long-temps elle a fait justice de ces vains simulacres de symbole. Demandez aux membres de la communion protestante , qui s'intitule encore *de la confession d'Augsbourg* , s'ils se croient obligés de professer tous les articles qu'elle renferme ; cette question les fera sourire. Ne sait-on pas ce qu'on pense dans la ville même de Calvin des confessions de foi calvinistes ? Ne

(1) Durant le cours de mes incertitudes j'avois réuni chez moi plusieurs ministres protestans qui parloient pour les colonies anglaises. Nous voulûmes convenir d'un symbole , jamais nous ne pûmes tomber d'accord. La même chose arrive dans toutes les réunions de ministres où l'on discute librement.

sait-on pas aussi que c'est une maxime reçue parmi le clergé anglican , qu'on peut signer les formules de foi sans y acquiescer intérieurement , et qu'en vertu de cette étrange maxime (1), ses membres jurent sans hésiter de soutenir tous les articles de la foi anglicane , quelles que soient leurs opinions sur la doctrine qui s'y trouve exprimée ? Le protestantisme sent si bien son impuissance à établir sa foi , qu'il déclare hardiment , avec un évêque anglican , *que le protestantisme consiste à croire tout ce qu'on veut , et à professer tout ce qu'on croit.* La réforme entend ce langage sans surprise ; elle ne réclame point , parce qu'elle sait bien qu'il ne fait qu'exprimer la doctrine qui a prévalu chez les protestans : forcée enfin de reconnoître qu'elle ne sauroit indiquer ce qu'il est nécessaire de croire pour être chrétien , elle finit , en désespoir de cause , par soutenir qu'il est inutile de le savoir. Elle dit aux peuples en leur présentant la Bible : « La vérité est contenue dans ce livre ; mais » qu'est-ce que la vérité , qu'est-ce que le christianisme ? je l'ignore. Croyez-vous à la Trinité , » à la divinité de Jésus-Christ , aux peines éternelles ! vous êtes chrétien. N'en croyez-vous » rien ? vous êtes chrétien encore. Quelles que

(1) Le protestantisme voit sans surprise ce scandale. un des plus grands qui aient été donnés au monde chrétien. Quel est l'acte le plus auguste de l'homme ? le serment. Quel est l'objet le plus auguste du serment ? la foi. On ne sauroit donc rien concevoir de plus sacré que cette parole de l'homme attestant par le nom de Dieu sa foi en la parole de Dieu. Non , ce n'est plus pour eux qu'une formalité.

» soient vos opinions personnelles , dès que vous
 » prétendez les trouver dans la Bible , cela suffit.
 » Qui oseroit déterminer ce qu'il est nécessaire
 » de croire ? L'Eglise catholique le fait , et l'a
 » fait de tous les temps , et c'est pour cela que
 » nous la repoussons : mais pour nous , dont la
 » religion *consiste à croire tout ce que l'on veut*,
 » nous ne pourrions le faire sans condamner nos
 » propres maximes. J'avoue qu'il peut paroître
 » surprenant que Dieu ait parlé aux hommes sans
 » que les hommes puissent savoir ce qu'il a dit :
 » mais puisqu'il ne sauroit en être autrement ,
 » sans que le protestantisme soit faux , il faut
 » croire qu'il en est ainsi. Demeurez donc tran-
 » quilles dans cette incertitude , et soyez certains
 » qu'on peut être bon chrétien sans savoir ce
 » qu'il est nécessaire de croire pour être chré-
 » tien. »

Pour moi , mes frères , j'ai compris à ce lan-
 gage , que pour être chrétien , il falloit cesser
 d'être protestant.

En détruisant la foi , le principe du protes-
 tantisme détruit aussi la morale , dont la foi est
 la base nécessaire. Tout devoir suppose dans
 l'esprit la croyance d'une vérité qui le déter-
 mine : le protestantisme , permettant toutes les
 croyances ; permet par-là *toutes les morales*. Il
 ne peut établir de morale certaine , parce que
 la raison de chaque individu en est l'unique juge ;
 point de morale commune , parce qu'elle doit
 être aussi diverse que les opinions de chaque
 homme ; point de morale fixe , puisqu'elle doit
 suivre toutes les variations des opinions indivi-
 duelles ; point de morale reconnue comme obli-
 gatoire pour tous , puisque la raison de chaque

homme étant indépendante de la raison de tout autre , sur la morale comme sur les dogmes , nul ne peut obliger autrui à recevoir la morale qu'il adopte pour lui , pas plus qu'il ne peut lui faire une obligation d'admettre les dogmes , les opinions qu'il admet lui-même.

Ainsi , qu'un homme soutienne , par exemple , que les bonnes œuvres sont inutiles au salut , et que l'homme , une fois justifié devant Dieu , est sûr d'être sauvé , quelques crimes qu'il commette ensuite , un protestant , malgré l'horreur que doit lui inspirer une semblable doctrine , qui détruit la morale par sa base , ne sauroit condamner celui qui la professe , puisque celui-ci , en adoptant cette doctrine que sa raison croit trouver dans la Bible , ne fait qu'user du droit de l'interprétation particulière , reconnu par les protestants ; et de fait , ces abominables maximes ont été formellement soutenues par les deux chefs du protestantisme (1) , qui les établissoient comme le fondement de leur morale , et prétendoient les lire très-clairement dans la Bible. Partant du même principe , les anabaptistes soutenoient que , pour exécuter les ordres du ciel , ils devoient mettre à mort les impies , confisquer leurs biens , établir un nouveau

(1) Luther établit dans ses ouvrages que les bonnes œuvres sont inutiles et même nuisibles au salut. En niant le libre arbitre , il fait de l'homme une machine incapable de vertu et de crime. Calvin enseignoit que l'homme , une fois justifié , étoit assuré de son salut , quand même il se seroit livré ensuite à tous les désordres. Jamais maxime ne mit plus à l'aise toutes les passions.

monde (1), et d'autres horreurs qu'il seroit trop long de rapporter. Les autres sectes protestantes se soulevoient contre cette doctrine; mais, comme elle reposoit également sur le principe commun de l'interprétation particulière, elles étoient obligées de tolérer cette morale, pour qu'on tolérât aussi la leur. Le meurtre est-il un crime qui exclut de la vie éternelle? Oui, répondoient plusieurs sectes de la réforme; non, répondoient les sociniens, à moins qu'on ne s'en soit fait une longue habitude. Qui sera juge entre eux? La raison? mais chacun invoque la sienne; la Bible? mais chacun l'interprète à sa manière. La morale des sociniens devoit donc être admise à la commune tolérance. Qu'il se présente un fanatique qui, la Bible à la main, soutienne, comme le fondateur des familistes (2), *qu'il est bon de persévérer dans le péché, afin que la grâce puisse abonder*; comme les antinomiens (3), *que l'adultère, l'inceste et le meurtre rendent plus saint sur la terre et plus joyeux dans le ciel*; qui soutienne en un mot tout ce qu'il voudra, il en sera de même. Il n'est aucun point de la morale chrétienne dont le protestantisme puisse affirmer qu'il est nécessaire d'y soumettre sa

(1) Sleidan. *de Stat. rel. et reip. comment.*, livre III, page 45.

(2) Les familistes sont une secte protestante fondée en Angleterre par un disciple de David Georges. (*V. Mosheim. Eccl. Hist.*, v. l. IV., p. 484.)

(3) Les antinomiens sont une secte de méthodistes, qui sont eux-mêmes une secte protestante répandue en Angleterre.

conduite , par la raison qu'il n'est aucun dogme dont il puisse affirmer qu'il est nécessaire de le croire , ou d'y soumettre sa raison ; et , de même que son symbole peut se réduire à ce seul article : « Je crois tout ce qui me paroît vrai ; » son code de morale peut se réduire à celui-ci : « Je dois pratiquer tout ce qui me paroît bon ; » formule de morale dont tout homme , quelles que fussent ses passions , pourroit se contenter , comme il se contenteroit , quelles que fussent ses erreurs , de la formule de foi qui y correspond.

Après cela , comment parler du culte , et que peut-il être. Le culte est l'expression de la foi : or, nul symbole de foi chez les protestans, donc nul culte obligatoire. La foi ayant varié et variant sans cesse parmi eux , le culte ne doit être lui-même qu'un changement perpétuel , ou si , la foi changeant , le culte reste le même , ce n'est alors qu'un simulacre menteur d'une foi qui n'est plus. Enfin , comme la foi se réduit , dans le protestantisme , à des opinions individuelles , quelque opposées qu'elles puissent être , le culte sera , par une contradiction monstrueuse , l'expression *commune* d'opinions *opposées* , ou bien il faudra établir autant de cultes qu'il peut monter d'opinions différentes dans l'esprit de chaque homme.

Aussi le culte protestant présente de toutes parts les symptômes d'une dissolution prochaine. La prédication en forme la partie principale : mais aujourd'hui elle a perdu , aux yeux même des protestans , tout caractère religieux. A l'origine , la réforme supposoit avec confiance que l'Esprit saint devoit assister d'un secours parti-

culier les ministres dans l'explication de la Bible; mais depuis qu'elle a vu l'Esprit saint leur enseigner successivement les dogmes les plus opposés, et enfin ne leur en enseigner aucun, ce respect religieux s'est évanoui, et le ministre qui monte en chaire pour expliquer l'Evangile n'est plus qu'un homme venant exposer sa manière de voir à d'autres hommes, qui ont le même droit d'avoir aussi la leur, précisément comme un philosophe qui disserte devant des auditeurs, juges de ses systèmes. Le protestantisme retient encore la prière au nom de Jésus-Christ, mais qu'est-elle depuis qu'on ne sait plus chez les protestans si Jésus-Christ est Dieu, ou s'il n'est qu'un homme, comme le pensent les soniciens et les mahométans? Comment la réforme ne voit-elle pas que, s'il est Dieu, c'est une impiété de ne pas l'adorer; que, s'il ne l'est pas, l'adorer est une idolâtrie; et qu'ainsi, dans l'incertitude où elle est sur Jésus-Christ, son culte, placé dans cette alternative, épouvante la conscience. Quant à la Cène, que les protestans avoient toujours regardée comme la partie la plus sacrée de leur culte, un grand scandale vient d'apprendre au monde entier quelles idées ils s'en forment aujourd'hui. Lorsqu'à l'époque récente de la réunion des luthériens et des calvinistes, les ministres ont annoncé qu'ils donneroient aux uns la réalité du corps de Jésus-Christ, aux autres la figure, suivant la croyance de chacun (1), qu'ont-ils fait dans

(1) Les ministres, en donnant la communion, disoient à ceux qui venoient pour la recevoir : « Croyez-vous recevoir le corps de Jésus-Christ ? » — « Oui, répondoient

leur aveuglement , sinon déclarer à la face de l'univers que le protestantisme ne sait plus que croire touchant la Cène , comme sur tout le reste , et que l'acte le plus auguste du culte chrétien n'est plus à ses yeux qu'une cérémonie quelconque , à laquelle on n'entend plus rien ? Que dirai-je enfin du signe sacré du baptême , aussi ancien , aussi universel que le christianisme ? Ce sacrement , si solennellement institué par Jésus-Christ , est regardé dans plusieurs contrées protestantes comme un rit inutile , et la réforme , abandonnant avec indifférence le caractère distinctif du chrétien , efface la dernière trace qui la distinguoit encore des peuples infidèles. Faut-il s'étonner maintenant que tant de protestans montrent une répugnance invincible pour ce culte vide de foi , et dont le nom chrétien n'est plus aujourd'hui , il faut le dire , qu'une éclatante fausseté. Ce culte se soutient encore , de même que les formes d'un corps sans vie subsistent quelque temps après que l'âme s'est retirée ; mais bientôt la putréfaction commence , et tout tombe en poussière.

Au fond , pour démontrer que le protestantisme pleinement développé n'est autre chose

les luthériens. — « Recevez le corps de Jésus-Christ. » — « Croyez-vous recevoir la figure du corps de Jésus-Christ ? » — « Oui , répondoient les calvinistes. — « Recevez-en la figure. » Les protestans prétendent qu'ils célèbrent la Cène comme Jésus-Christ et les apôtres l'ont célébrée. Il resteroit à montrer que le Sauveur et ses premiers disciples ont employé cette formule , et qu'ils ne savoiént pas non plus ce qu'ils faisoient.

que la destruction du christianisme, il n'étoit nullement nécessaire d'entrer dans toutes ces considérations : une seule peut suffire. Pour le protestant, tout le christianisme est fondé uniquement sur l'Ecriture inspirée de Dieu : il ne peut donc y avoir pour lui de christianisme qu'autant qu'il possède un moyen certain de reconnoître les livres inspirés. Quel peut être ce moyen ? Est-ce la tradition des églises protestantes ? non, car cette tradition ne remonte qu'à trois siècles. Est-ce la tradition de l'Eglise catholique ? non encore, car les protestans rejettent plusieurs livres que l'Eglise catholique reçoit comme divins. Ont-ils du moins pour les livres de l'Ancien Testament la tradition du peuple juif ? nullement, puisque la réforme a retranché de la Bible plusieurs livres que les Juifs révéroient comme inspirés. Il ne reste donc à chaque protestant que sa seule raison, qui prononcera sur cette question fondamentale, comme sur tout le reste ; et, à moins de la supposer infaillible dans sa décision, le fondement de sa foi n'est qu'une incertitude. De plus, un protestant doit rejeter ou admettre chaque livre de l'Ancien et du Nouveau Testament, suivant que sa raison particulière, seul juge de l'inspiration, est convaincue ou non : les premiers chefs du protestantisme ont usé de ce droit, en retranchant plusieurs livres de l'Ecriture sainte, et tout protestant, en vertu du même droit, peut en retrancher d'autres ; et de même qu'il n'est aucun dogme que le protestant ne puisse nier, sans cesser pour cela d'être chrétien dans les principes de la réforme, il n'est aucun livre de la Bible dont il ne puisse

nier la divinité, sans cesser également d'être chrétien, selon les mêmes principes. L'on devra tolérer toutes les dissidences sur l'autorité des monumens de la révélation, comme on est forcé de tolérer les dissidences sur la doctrine qu'ils renferment, puisque les unes et les autres sont également fondées sur cette indépendance de chaque homme en matière de foi, qui est la base du protestantisme; et la réforme, après avoir été contrainte d'avancer qu'à la vérité elle ne sait pas en quoi consiste la vraie foi, mais que du moins elle sait qu'elle est contenue dans la Bible, est forcée, lorsqu'on la poursuit dans son dernier retranchement, d'avouer enfin qu'elle ne sait plus ce que c'est que la Bible elle-même. Après cela, qu'on parle encore de christianisme, qu'on en retienne toujours le nom, on conçoit ce reste de pudeur; mais la conscience universelle, qui ne s'en laisse pas imposer par un mot, ne prononce pas moins contre la réforme ce terrible anathème :

Il n'y a point de christianisme pour toi.

C'en est trop : vous pouvez maintenant juger le protestantisme. Voici son histoire. Ses premiers auteurs, se donnant à eux-mêmes leur mission, annoncèrent qu'ils venoient de leur propre autorité réformer l'Eglise : aveugles, écoutez ce que vous avez fait. Dès qu'une fois, rejetant l'autorité catholique, vous eûtes proclamé l'indépendance de chaque homme en matière de foi, d'autres réformateurs s'élevèrent sous vos yeux mêmes, pour continuer votre ouvrage. Ils réformèrent votre enseigne

ment , comme vous aviez réformé celui de l'Eglise. Vous aviez dit : Nous rejetons tels dogmes, parce qu'ils choquent notre raison ; ils ont dit : Nous rejetons tels autres dogmes, parce que notre raison ne peut les admettre. Vous leur aviez demandé : Qui êtes-vous ? Ils vous ont demandé à leur tour : Qui étiez-vous pour contredire l'Eglise ? Et vous n'avez pu leur répondre. Effrayés de votre propre ouvrage à sa naissance même , vous en prîtes dès lors les progrès lamentables , et vous découvrites avec épouvante dans l'avenir ces guefres interminables d'opinions , cette confusion immense de doctrines , cette destruction graduelle de la foi , que vous léguiez à la postérité. Hélas ! vos pressentimens sinistres étoient loin d'égaliser la réalité ; vous n'avez pas vu tout ce que vous avez fait , mais vous avez fait tout ce que nous voyons. Vous étiez à peine descendus dans la tombe , que de nouvelles sectes , s'éveillant à la parole de révolte que vous aviez lancées dans le monde , déchirèrent les lambeaux de la foi que vous aviez retenus , et détruisirent successivement tout le symbole de la religion. Toutes ces sectes , qui partoient du principe commun des protestans , avoient un droit égal à la tolérance : il fallut les tolérer toutes. On put tout soutenir , tout nier sans être exclu du christianisme. Alors à l'agitation des sectes primitives a succédé une profonde indifférence ; sommeil de mort , dans lequel la réforme s'est ensevelie pour toujours. Elle a dit un éternel adieu à la vérité , et , désespérant de la connoître , elle l'a méprisée. Le venin de l'indifférence circuloit depuis longtemps dans son sein , lorsqu'enfin elle a élevé

elle-même la voix , pour proclamer son testament de mort , en répudiant , dans le centre même du protestantisme , la divinité de Jésus-Christ , par un acte authentique (1) ; et cette apostasie solennelle , qui eût arraché à la réforme un cri d'indignation , si elle eût été encore chrétienne , a été ratifiée par le scandale de son silence. Alors tout a été consommé pour elle ; l'œuvre du protestantisme est parvenue à son terme , et il ne reste plus rien à réformer dans le christianisme , lorsqu'on en est enfin venu à y réformer Dieu même.

Qu'ajouterai-je à ce témoignage de la réforme , qui se réprouve elle-même ? Il en est un autre plus terrible peut-être , et qu'il faut aussi vous faire connoître , car je ne dois rien vous dissimuler. Demandez à tous ces hommes qui travaillent sans cesse à détruire le christianisme en Europe , demandez-leur s'ils ne regardent pas le protestantisme comme le grand moyen qui a préparé et prépare chaque jour la révolution qu'ils méditent. Dans les pays où il règne , l'œuvre s'avance avec une effrayante rapidité , par l'effet même de l'enseignement protestant , qui abolit formellement les dogmes chrétiens : dans les contrées catholiques , leur dessein seroit de commencer par y introduire la réforme ; le moyen infailible , selon eux , de rendre les peuples incrédules , c'est de les faire d'abord protestans. Ce ne sont point ici des vues particulières , un dessein secret , c'est

(1) On sait que le consistoire de Genève a défendu aux ministres de prêcher sur la divinité de Jésus-Christ.

en plan hautement avoué; interrogés à cet égard, ils sont tous d'accord dans leur réponse. Et il ne faut point s'en étonner : ils savent, par l'histoire du protestantisme, que, l'autorité catholique une fois rejetée, les esprits, abandonnés à eux-mêmes, se laissent emporter en tous sens, et que bientôt, au milieu de tant de variations et d'incertitudes, les peuples, sans règle certaine pour reconnoître la vérité, finissent par se dégoûter de toute croyance. La maxime fondamentale des protestans, qui est de ne reconnoître aucune autorité en matière de foi, étant identiquement la maxime fondamentale de la philosophie, il leur suffit d'abord que le protestantisme fasse triompher leur principe, assurés que le temps en développera toutes les conséquences. Voilà pourquoi ils lui témoignent un si grand intérêt : dans leurs ouvrages, même les plus impies, ils aiment à faire son éloge presque avec autant de complaisance que celui de la philosophie elle-même; ils cherchent de mille manières à faire germer chez les peuples catholiques le désir de devenir protestans; irrités, ils appellent la réforme à leur secours, la saluent comme le précurseur qui doit aplanir les voies à l'incrédulité, et lui pardonnant volontiers les restes de son christianisme expirant, parce qu'ils sentent bien qu'au fond ils sont d'accord avec elle; ils réservent toute la fureur de leurs attaques pour l'Eglise catholique, qui seule repousse inexorablement toutes leurs erreurs. Qui ne seroit consterné de cette alliance, de cette fraternité du protestantisme et de l'incrédulité? Quel coup peut nous réveiller, si ce signe de mort

ne nous émeut ? Vous qui refusez de croire à l'Eglise catholique , qui vous dit ; Venez à moi , et je vous sauverai de l'incrédulité ; croyez du moins à l'incrédulité , qui vous crie : Que le protestantisme règne , et je réponds de mon triomphe.

Qu'attendez-vous, mes frères, pour sortir de ces sectes déplorables, qui se hâtent elles-mêmes de sortir du christianisme ? Avons-nous assez appris, par une expérience de trois siècles, ce que devient la religion, lorsqu'on la livre en proie aux opinions de chaque homme ? Manque-t-il aujourd'hui quelque chose à notre instruction ? sommes-nous descendus assez bas ? Encore quelque temps, et le protestantisme, perdant son nom, se confondra complètement avec l'incrédulité. Il n'y a pour nous qu'un moyen de revenir à la vérité, c'est de rentrer dans la voie d'où nous sommes sortis. Si le christianisme périt nécessairement là où l'on établit chaque homme maître de son christianisme, il ne peut subsister que là où chaque homme reconnoît pour règle de foi l'autorité de l'Eglise : cette autorité étant la condition nécessaire de l'existence de la religion, s'y soustraire, c'est s'établir en révolte contre Dieu même, c'est vouloir être chrétien malgré lui. Or, encore une fois, regardez autour de vous : cherchez dans le monde cette autorité une, perpétuelle, universelle ; est-il difficile de la reconnoître ? votre conscience hésite-t-elle à en prononcer le nom ? vous vient-il seulement dans la pensée de la chercher hors de l'Eglise catholique ? Dès qu'il ne s'agit plus que de trouver cette autorité nécessaire, il n'y a plus alors

de discussion : incrédules et protestans, tous s'accordent à déclarer qu'elle est là ou qu'elle n'est nulle part : il n'y a sur ce point qu'une voix dans le monde. Qui ne sait en effet que l'Eglise catholique seule est en possession, depuis l'origine du christianisme, d'enseigner la foi par voie d'autorité, et que la règle de foi catholique a toujours été la tradition universelle et perpétuelle de l'Eglise, à laquelle tout fidèle soumet son jugement ? qui ne sait que, par sa constitution même, l'Eglise catholique a repoussé constamment tous ceux qui substituoient leurs pensées particulières à la tradition générale, et que ce nom même d'hérétiques, qu'elle a toujours donné aux novateurs, signifie, dans la force du mot, des hommes qui veulent *choisir eux-mêmes* leur foi, au lieu de la recevoir avec soumission par l'enseignement de l'Eglise ? Antérieure à toutes les hérésies, son autorité n'a d'autre commencement que celui de la religion elle-même. Toutes les sectes ont la date de leur origine ; et le nom de leurs fondateurs, qu'elles sont obligées de porter, est l'ineffaçable caractère qui leur rappelle sans cesse qu'elles ne sont que des sectes : l'Eglise catholique étoit au commencement comme elle est aujourd'hui et dans tous les temps, et c'est d'elle que tous les hérétiques ont reçu tout ce qu'ils ont conservé de christianisme. Hors d'elle tout varie, parce que hors d'elle il n'y a que des opinions individuelles, tandis que son témoignage universel, perpétuellement transmis de siècle en siècle, conserve sans altération le dépôt de la foi primitive, parce que sa maxime fondamentale est de *croire ce qui a été cru partout et*

toujours. Hors d'elle on ne trouve qu'un chaos d'opinions opposées ; elle seule possède un symbole , le même dans tout l'univers. Qui ne connoît à ces caractères l'Eglise de Dieu , et où trouvera-t-on sur la terre une autorité qui lui ressemble ?

Si nos pères ont eu le malheur de sortir de son sein , instruits par la longue expérience de nos erreurs , hâtons-nous d'y rentrer. La réforme , qui a senti depuis long-temps que l'excès du mal finiroit par ramener les esprits qu'elle égare à l'unité catholique , cherche à endormir leur conscience en leur répétant , comme une maxime sacrée , qu'on ne doit jamais changer de religion (1) , et sur ce principe elle condamne tout retour à l'Eglise catholique. Mais cette maxime n'est que la condamnation du protestantisme lui-même. La seule religion qui ait droit de dire : Ne changez pas , est celle qui n'a jamais changé ; mais que fut le protestantisme à son origine , sinon un grand changement dans la religion (2) ? Qu'est-
à dans toute son histoire , qu'une suite de changemens où l'on voit les dogmes , les con-

(1) Si les païens avoient adopté cette maxime , lors de la publication de l'Evangile , nous serions encore idolâtres.

(2) Lorsque le comte de Stolberg , célèbre écrivain d'Allemagne , se fut converti à la religion catholique , un prince protestant lui dit : « Je n'aime pas ceux qui changent de religion — Ni moi non plus , répondit M. de Stolberg ; car si nos ancêtres n'en avoient pas changé , il y a trois siècles , je n'aurois pas été obligé d'en changer aujourd'hui . »

fessions de foi , les sectes , perpétuellement varier ? Pourquoi le protestantisme , qui change sans cesse , voudroit-il nous défendre de retourner à l'Eglise , qui ne l'a jamais fait ? pourquoi demeurerions-nous obstinément attachés à toutes ses inconstances ? Et rentrer dans l'Eglise , qu'est-ce autre chose que mettre fin pour soi à tous ces changemens , pour se reposer enfin dans l'antique foi ? C'est lui qui a voulu en changer ; nous ne faisons qu'y revenir. Sans doute , si l'on quittoit une secte pour entrer dans une autre , ce seroit une chose bien vaine : car toutes les sectes protestantes étant également dépourvues d'autorité , on retrouveroit dans toutes les mêmes incertitudes ; mais sortir du protestantisme pour rentrer dans l'Eglise catholique , c'est passer des variations à la croyance invariable , des divisions à l'unité , de l'erreur qui est d'hier , à la vérité qui est de tous les temps ; c'est passer du doute à la foi ; c'est sortir de la mort pour recouvrer la vie.

J'ai enfin rempli , mes frères , un devoir bien cher à mon cœur : rentré dans le port du salut , j'ai élevé pour vous y rappeler cette même voix qui trop long-temps vous en avoit écartés. Il ne me reste plus qu'à prier notre Sauveur de hâter par sa miséricorde le moment où nous nous embrasserons tous , dans le sein de la mère commune de tous les chrétiens. Déjà un heureux ébranlement se fait sentir à tout le protestantisme ; bien des préjugés sont dissipés , bien des consciences se remuent : ce mouvement croît de jour en jour ; et , tandis que ceux qui s'obstinent à rester dans cette route de l'erreur la parcourent jusqu'au bout , et

vont se perdre dans les rangs de l'impiété, les protestans, sincèrement attachés à la foi de Jésus-Christ, sont ramenés dans l'Eglise, qui seule peut la conserver, et reddeviennent catholiques pour rester chrétiens. Combien que leur conscience presse, depuis long-temps peut-être? combien qui ne réfléchissent jamais sur la religion sans éprouver de violentes inquiétudes? combien qui gémissent intérieurement des motifs tout humains qui les retiennent, et qu'ils n'ont pas le courage de surmonter? Ma volonté étoit plus foible encore, et c'est par la prière que j'ai obtenu la force que demandoit mon sacrifice : qu'ils prient aussi, et ils auront le bonheur de l'obtenir. Dieu répand sa grâce sur les humbles (1); il révèle, nous dit-il lui-même, sa *sagesse* à ceux qui sont petits à leurs propres yeux, et la *cache* à l'orgueil. Ce sont eux qui comprennent combien cette vie est peu de chose, et rien ne les arrête, quand il s'agit de l'éternité.

LAVAL.

Un de mes professeurs, M. Paul Latour, pasteur de l'église protestante des Bordes, membre-président de l'Eglise consistoriale du Mas-d'Asil, département de l'Arriège, a eu le bonheur de rentrer à peu près à la même époque que moi, dans le sein de l'Eglise. Je crois devoir mettre sous vos yeux sa touchante rétractation.

« Je soussigné, Paul Latour, déclare à la face du ciel et de la terre qu'ayant eu le mal-

(1) Saint-Jacques, chap. IV, 6.

heur de naître de parens protestans, j'ai professé jusqu'à ce jour la doctrine de Calvin : mais que m'étant appliqué, depuis plusieurs années, avec les secours des lumières et des grâces du ciel, à approfondir la doctrine de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, j'ai enfin reconnu que c'étoit la seule Eglise qui enseignât la vérité, qu'elle est le vaisseau qui seul peut triompher du naufrage, et la pierre contre laquelle viendront toujours se briser le mensonge et l'erreur.

» C'est pourquoi, dans la crainte d'être surpris par la mort avant d'avoir pu faire l'abjuration publique de mes erreurs, comme je le dois à Dieu et à son Eglise; encouragé d'ailleurs par l'édifiant exemple de mon digne et respectable ex-paroissien, M. Dambois de Larboux; fortifié par les sentimens et les motifs si éloquemment exprimés dans la lettre de M. Haller à sa famille; touché surtout de la grâce du Saint-Esprit, qui a triomphé enfin des difficultés et des obstacles que j'avois eu le malheur de lui opposer, j'ai cru devoir publier, sans nouveau délai, une déclaration de mes sentimens, que j'ai rédigée, étant dans la plénitude de mes facultés intellectuelles et morales.

» Je déclare donc que j'embrasse de toute l'étendue de mon esprit et de mon cœur toute la doctrine de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine; j'abjure à jamais les erreurs de Calvin, de Luther et de tous les autres hérésiarques dont les doctrines perverses ont semé sur toute la terre l'esprit de vertige, de révolte et d'anarchie. j'embrasse les vérités saintes de cette Eglise infallible, toujours pure

et sans tache , que mes aïeux eurent le malheur d'abandonner. Je fais à Dieu l'aveu sincère de mes erreurs , et j'espère en trouver le pardon dans le sein de son ineffable miséricorde.

» J'invite et presse tous mes parens , mes amis , et tous ceux qui sont dans l'erreur , dans laquelle je ne les ai que trop entretenus , de suivre mon exemple.

» J'adresse avec tout respect la présente déclaration à Mgr. de Clermont-Tonnerre , archevêque de Toulouse , en le suppliant de vouloir bien m'admettre au plus tôt à faire mon abjuration solennelle. J'espère de sa charité , de son zèle et de sa haute vertu , qu'il voudra bien m'accorder incessamment cette grâce , et me faire entrer au plus tôt dans la communion de cette Eglise , dans le sein de laquelle je veux vivre et mourir , comme le plus soumis de ses enfans.

» Pour exprimer en un mot mes véritables sentimens , j'adhère et me sou mets d'esprit et de cœur aux décisions du saint Concile de Trente , et je suis prêt à souscrire dans toute son étendue la profession de foi qu'il a lui-même dressée.

Fait à Montagne , commune des Bordes , canton du Mas-d'Asil (Arriège), le 1^{er} septembre 1822.

PAUL LATOUR.

LETTRE

DE M. LE COMTE J. DE MAISTRE,

A UNE DAME PROTESTANTE ,

Sur la maxime qu'un honnête homme ne change jamais de religion.

MADAME,

Vous exigez que je vous adresse mon opinion sur la maxime si fort à la mode, *qu'un honnête homme ne change jamais de religion.* Vous me trouverez toujours disposé, madame, à vous donner des preuves d'une déférence sans bornes, et je m'empresserai d'autant plus à vous obéir dans cette occasion, que, si je ne me trompe infiniment, il ne reste plus entre vous et la vérité que ce vain fantôme d'honneur qu'il est bien important de faire disparaître.

Il m'eût été bien plus doux de vous entretenir de vive voix; mais la Providence ne l'a point voulu. Je vous écrirai donc puisque nous sommes séparés pour très long-temps, peut-être même pour toujours; et j'ai le ferme espoir que cette lettre produira sur un esprit aussi bien fait que le vôtre tout l'effet que j'en attends.

La question ne sauroit être plus importante, car, si nul honnête homme ne doit changer de religion, il n'y a plus de question sur la religion. Il est inutile et même ridicule de s'informer de quel côté se trouve la vérité. Tout le

monde a raison ou tout le monde a tort , comme il vous plaira ; c'est une pure affaire de police dont il ne vaut pas la peine de s'occuper.

Mais pesez bien , je vous en supplie , l'alternative suivante : pour que tout honnête homme soit obligé de conserver sa religion , quelle qu'elle soit , il faut nécessairement *que toutes les religions soient vraies, ou que toutes les religions soient fausses.* Or, de ces deux propositions, la première ne peut se trouver que dans la bouche d'un insensé , et la seconde dans celle d'un impie. Ainsi je suis bien dispensé , avec une personne telle que vous , d'examiner la question dans son rapport avec l'une ou l'autre de ces deux suppositions ; et je dois me restreindre à une troisième , je veux dire à celle qui admet une religion vraie et rejette toutes les autres comme fausses.

Je le dois d'autant plus , que c'est précisément de cette supposition que l'on part pour prétendre que chacun doit garder la sienne. En effet , dit-on , le Latin dit qu'il a raison , le Grec dit qu'il a raison , le protestant dit qu'il a raison : entre eux qui sera le juge ? Ma réponse seroit bien simple , si c'étoit là l'état de la question. Je dirois : C'est Dieu qui sera le juge ; c'est Dieu qui examinera si l'homme ne s'est point trompé lui-même ; s'il a étudié la question avec toute l'attention dont il est capable , et surtout s'il ne s'est point laissé aveugler par l'orgueil ; *car il n'y aura point de grâce pour l'orgueil.*

Mais ce n'est point du tout de quoi il s'agit ; on change l'état de la question pour l'embrouiller. Il ne s'agit nullement de savoir ce qui ar-

rivera d'un homme qui se croit de bonne foi dans le chemin de la vérité , quoiqu'il soit réellement dans celui de l'erreur ; encore une fois, Dieu le jugera , et il est bien singulier que nous ayons tant de peur que Dieu ne sache pas rendre justice à tout le monde. Il s'agit , et il s'agit uniquement de savoir *ce que doit faire l'homme qui professe une religion quelconque , et qui voit clairement la vérité ailleurs ?* Voilà la question ; et il n'y a ni raison , ni bonne foi à la changer pour en examiner une toute différente , puisque nous sommes tous d'accord qu'un homme qui change de religion sans conviction est un lâche et même un scélérat.

Cela posé , quel téméraire osera dire que l'homme à qui la vérité devient manifeste doit s'obstiner à la repousser ? Il n'y a rien de si terrible que l'empire d'une fausse maxime une fois établi sur quelque préjugé qui nous est cher ; à force de passer de bouche en bouche , elle devient une sorte d'oracle qui subjugué les meilleurs esprits. De ce nombre est celle que j'examine dans ce moment : c'est le coussin que l'erreur a imaginé pour reposer sa tête et dormir à l'aise.

La vérité n'est pas , quoiqu'on en dise , si difficile à connoître. Chacun , sans doute , est maître de dire *non* , mais la conscience est infailible , et son aiguillon ne sauroit être écarté ni émoussé. Que fait-on donc pour se mettre à l'aise , et pour contenter à la fois la paresse qui ne veut point examiner , et l'orgueil qui ne veut point se dédire ? On invente la maxime *qu'un homme d'honneur ne change point de religion* : et là-dessus on se tranquillise , sans vouloir

s'apercevoir, ce qui est cependant de la plus grande évidence, que ce bel adage est tout à la fois une absurdité et un blasphème.

Une absurdité : car que peut-on imaginer de plus extravagant, de plus contraire à la nature d'un être intelligent, que la profession de foi expresse et antérieure de repousser la vérité si elle se présente ? On enverroit à l'hôpital des fous celui qui prendroit un tel engagement dans les sciences humaines ; mais quel nom donner à celui qui le prend à l'égard des vérités divines ?

Un blasphème : car c'est absolument et au pied de la lettre la même chose que si l'on disoit formellement à Dieu : « Je me moque de » ce que vous dites ; révélez ce qu'il vous plaira : » je suis né juif, mahométan, idolâtre, etc. , » je m'y tiens. Ma règle sur ce point est le degré » de longitude et de latitude. Vous pouvez avoir » ordonné le contraire, mais peu m'importe. »

Vous riez, madame ; mais il n'y a ici ni exagération ni rhétorique, c'est la vérité toute pure ; jugez-en vous-même dans le calme de la réflexion.

En vérité il s'agit bien d'un vain point d'honneur et d'un engagement d'orgueil dans une matière qui intéresse la conscience et le salut.

Mais je ne prétends pas en demeurer là, et j'ai la prétention de vous montrer que l'honneur même, tel que nous le concevons dans le monde, ne s'oppose nullement au changement de religion ; pour cela remontons aux principes.

Il y a aujourd'hui mille huit cent neuf ans qu'il y a *toujours* eu dans le monde une Eglise catholique, qui a *toujours* cru ce qu'elle croit.

Vos docteurs vous auront dit mille fois que nous avons innové; mais prenez garde d'abord que si nous avons réellement innové, il seroit assez singulier qu'il fallût publier tant de gros livres pour le prouver (livres au reste réfutés sans réplique par nos écrivains). Eh ! mon Dieu, pour prouver que vous avez varié vous autres, qui n'existez cependant que d'hier, il ne faut pas se donner tant de peine. Un des meilleurs livres de l'un de nos plus grands hommes contient *l'histoire de vos variations*. Les professions de foi se sont succédé chez vous comme les feuilles se succèdent sur les arbres; et aujourd'hui on se feroit lapider en Allemagne, si l'on soutenoit que la confession d'Ausbourg qui étoit cependant l'Evangile du seizième siècle, oblige les consciences.

Mais allons au-devant de toutes les difficultés. Partons d'une époque antérieure à tous les schismes qui divisent aujourd'hui le monde. Au commencement du dixième siècle, il n'y avoit qu'une foi en Europe. Considérez cette foi comme un assemblage de dogmes positifs : l'unité de Dieu, la trinité, l'incarnation, la présence réelle; et, pour mettre plus de clarté dans nos idées, supposons qu'il y ait cinquante de ces dogmes positifs. Tous les chrétiens croyoient donc alors cinquante dogmes. L'Eglise grecque ayant nié la procession du Saint-Esprit et la suprématie du pape, elle n'eut plus que quarante-huit points de croyance, par où vous voyez que nous croyons toujours tout ce qu'elle croit, quoiqu'elle nie deux choses que nous croyons. Vos sectes du seizième siècle poussèrent les choses beaucoup plus loin, et nièrent encore plusieurs autres dogmes; mais ceux

qu'ils ont retenus nous sont communs. Enfin, *la religion catholique croit tout ce que les sectes croient*, ce point est incontestable.

Ces sectes, quelles qu'elles soient, ne sont donc point des religions, ce sont des *négations*, c'est-à-dire *rien* par elles-mêmes, car dès qu'elles affirment elles sont catholiques.

Il suit de là une conséquence de la plus grande évidence : c'est que le catholique qui passe dans une secte APOSTASIE véritablement, parce qu'il change de croyance, et qu'il nie aujourd'hui ce qu'il croyoit hier ; mais que le sectaire qui passe dans l'Eglise n'abdique au contraire aucun dogme, il ne nie rien de ce qu'il croyoit ; il croit au contraire ce qu'il nioit, ce qui est bien différent.

Dans toutes les sciences, il est honorable de faire des découvertes et d'apprendre des vérités qu'on ignoroit. Par quelle singularité la science de la religion, la seule absolument nécessaire à l'homme, seroit-elle exceptée ? Le mahométan qui se fait chrétien passe d'une religion positive dans une autre du même genre. Il peut donc en coûter à son orgueil d'abdiquer des dogmes positifs, et de confesser que ce même Mahomet qu'il regardoit comme un prophète envoyé de Dieu n'est cependant qu'un imposteur.

Il en est tout autrement de celui qui passe d'une secte chrétienne dans la mère Eglise. On ne lui demande pas de renoncer à aucun dogme, mais seulement d'avouer qu'outre les dogmes qu'il croit et que nous croyons tous comme lui, il en est d'autres qu'il ignoroit, et qui cependant se trouvent vrais.

Tout homme qui a de la raison doit sentir

l'immense différence de ces deux suppositions.

Maintenant , je vous prie d'arrêter votre esprit sur la considération suivante , qui est digne de toute votre attention. Pourquoi la maxime *qu'il ne faut jamais changer de religion* est-elle anathématisée par nous comme un blasphème extravagant ? et pourquoi cette maxime est-elle canonisée comme un oracle de l'honneur dans tous les pays séparés ? Je vous laisse le soin de répondre.

Voilà ce que j'avois à vous dire sur cette grande question. Je n'emploie , comme vous voyez , ni grec ni latin ; je n'invoque que le bon sens , qui parle si haut qu'il est impossible de lui résister. Pour peu que vous y réfléchissiez , vous ne pouvez pas douter que le catholique qui passe dans une secte est nécessairement un homme méprisable , mais que le chrétien qui d'une secte quelconque repasse dans l'Eglise (s'il agit par conviction , cela s'entend assez) est un fort honnête homme , qui remplit un devoir sacré.

Permettez-moi d'ajouter encore l'expérience à la théorie : nous avons dans notre religion des listes (si nombreuses que nous en avons fait des livres) d'hommes éminens par leur dignité , leur rang , leurs lumières et leurs talens , qui , malgré tous les préjugés de secte et d'éducation , ont rendu hommage à la vérité en rentrant dans l'Eglise. Essayez , je vous prie , de faire une liste semblable de tous les hommes qui ont abjuré le catholicisme pour entrer dans une secte. Vous ne trouverez en général que des libertins , des mauvaises têtes , ou des hommes abjects. J'en appelle à vous-même , Ma-

dame : vous n'avez pas voulu confier vos enfans au moine défroqué qui arriva ici il y a quelque temps. Il ne s'agissoit cependant que de leur apprendre la géographie et l'arithmétique, objets qui n'ont rien de commun avec la foi. Il faut que vous le méprisiez bien profondément ; mais il ne dépend pas de vous de mépriser, par exemple, le comte de *Stolberg*, ou le prince abbé *Gallitzin* (1). Des gens qui n'ont pas votre franchise pourront les blâmer, parce que, encore une fois, on ne peut empêcher personne de dire *oui* ou *non* ; mais j'en appelle de bon cœur à leur conscience.

La route étant aplanie, il ne s'agit plus que de marcher. Vous allez me demander, *Que faut-il faire ?* Je ne veux rien brusquer, Madame ; vous savez combien je redoute les publicités inutiles ou dangereuses. Vous avez un époux, une famille et des biens. Un éclat de votre part compromettrait tout cela sans fruit ; je n'entends pas du tout presser ce point avec une rigueur théologique ; mais il y a des moyens doux qui opèrent beaucoup et sans inconvénient. En premier lieu, si vous ne pouvez encore manifester la vérité, vous êtes tenue

(1) Si cette lettre eût été écrite de nos jours, l'auteur n'eût pas manqué de joindre ici le nom de M. de Haller à celui du comte de *Stolberg*. Ces deux hommes, également célèbres, ont eu l'un et l'autre plus d'un genre de sacrifice à faire pour retourner à la foi de leurs ancêtres. Depuis quelques années l'Eglise catholique a été consolée par le retour d'un grand nombre de ses enfans égarés ; en France, en Angleterre, en Allemagne, les conversions sont presque journalières. Tout récemment encore, l'église de Nîmes a reçu l'abjuration d'un respectable magistrat du département du Gard.

au moins de ne jamais la contredire. Que l'usage, le respect humain ou la politique, que l'orgueil national surtout, ne vous arrachent jamais un mot contre elle. En second lieu, songez qu'une dame de votre caractère est une véritable souveraine dans son cercle. Ses enfans, ses amis, ses domestiques sont plus ou moins ses sujets ; agissez dans l'étendue de cet empire. Faites tomber autant qu'il est en vous les préjugés malheureux qui ont tant fait de mal au monde ; vos devoirs ne s'étendent pas au-delà de votre pouvoir. Pour le bien comme pour le mal, l'influence de votre sexe est immense ; et peut-être que, pour ramener l'orgueil qui s'obstine, il n'y a plus d'autre argument efficace que celui d'une épouse respectable dont les vertus reposent sur la foi.

Favorisez la lecture des bons livres qui vous ont amenée vous même au point où vous êtes. Voltaire a dit : *Les livres ont tout fait*. Il n'avoit que trop raison ; prenez-lui sa maxime, et tournez-la contre l'erreur.

Enfin, Madame, ceci est le principal ; mettez-vous en règle avec votre conscience, c'est-à-dire avec Dieu. La bonne foi ne périt jamais. Soumettez-vous parfaitement à la vérité ; tenez pour vrai tout ce qui est vrai, pour faux tout ce qui est faux ; désirez de tout votre cœur que l'empire de la vérité s'étende de jour en jour, et laissez dire tous ceux qui auront la prétention de vous deviner. Quand vous serez ainsi disposée, je vous dirai, comme Lusignan : *Allez, le ciel fera le reste*.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

Le comte J. DE MAISTRE.

AUTRE LETTRE
DE M. LE COMTE J. DE MAISTRE

A UNE DAME RUSSE ,

Sur la nature et les effets du schisme , et sur l'unité
catholique.

Ecoutez , ma fille , et voyez , prêtes l'oreille , oubliez
votre nation et la maison de votre père.

P. 217, 11.

*La lettre à une dame protestante , ayant été
lue à une dame russe , sur qui elle fit beaucoup
d'impression , cette dame demanda à l'auteur
la permission de lui faire une question et lui
adressa bientôt le billet suivant :*

MONSIEUR ,

Si une religion ne diffère de l'autre que par
deux points très-peu importants, il me semble
qu'il n'y a point d'erreur, et que l'une est aussi
bonne que l'autre; il me semble même qu'il
n'y a point de schisme, et que c'est la même
religion professée en deux idiomes différens.

Je ne sais, Monsieur, si j'ai bien compris vos
idées; mais je vous sou mets les miennes. Vous
avez été assez bon pour me permettre de vous
faire une question : si elle n'est point indis crète,
je réclame la promesse que vous m'avez faite ,

et j'attendrai votre réponse avec beaucoup d'impatience.

J'ai l'honneur d'être , etc.

Saint-Petersbourg, 29 janvier (10 février) 1810.

Cette question produisit la lettre suivante :

MADAME,

En jetant les yeux sur la question que vous m'avez adressée le 29 janvier dernier, il est extrêmement flatteur pour moi de voir que l'écrit dont j'avois eu l'honneur de vous faire lecture a fait sur votre esprit tout l'effet que j'en attendois, puisque vous souscrivez pleinement, quoique tacitement, à la thèse soutenue dans cet écrit, où il s'agissoit uniquement de prouver que la fameuse maxime, *qu'un honnête homme ne change jamais de religion*, est dans le fait un blasphème et une absurdité.

Vous souscrivez à cette proposition, mais vous me demandez, Madame, si deux religions (*la latine et la grecque*), ne différant que sur deux points très-peu importants, on ne peut pas dire qu'il n'y a réellement point de schisme, et que nous ne différons que par l'idiome.

Ceci particularise tout-à-fait la question; je tiens pour accordée la thèse générale qu'un honnête homme doit changer de religion dès qu'il aperçoit la fausseté de la sienne et la vérité d'une autre; toute la question se réduit donc à savoir si cette obligation tombe sur le grec comme sur tout autre dissident, et si la conscience ordonne dans tous les cas un changement public.

La distinction des dogmes plus ou moins importants n'est pas nouvelle ; elle se présente naturellement à tout esprit conciliant , tel que le vôtre , Madame , qui voudroit réunir ce qui est divisé ; ou à tout esprit alarmé qui , peut-être encore comme le vôtre , voudroit se tranquilliser ; ou , enfin , à tout esprit arrogant et obstiné (bien différent du vôtre) , qui a l'étrange prétention de choisir ses dogmes , et de se conduire d'après ses propres lumières.

Mais l'Eglise mère , qui n'aime que les idées claires , a toujours répondu qu'elle savoit fort bien ce que c'étoit qu'un dogme faux , mais que jamais elle ne comprendroit ce que c'étoit qu'un dogme important ou non important , parmi les dogmes vrais , c'est-à-dire révélés.

Sil'empereur de Russie ordonnoit , par exemple , que tout homme voulant se rendre de l'amirauté au couvent Newski , seroit obligé de tenir la gauche des arbres de la Perspective , sans jamais pouvoir passer ni dans l'allée même ni dans la partie droite de la rue , il pourroit sans doute se trouver une tête fausse qui diroit : C'est un akase , je l'avoue , mais il n'est pas important ; ainsi je puis bien marcher à droite. A quoi tout bon esprit répondroit : Mon ami , tu te trompes de deux façons. D'abord , comment sais-tu que cet ordre n'est pas important , et que l'empereur n'a pas eu , pour le publier , des raisons qu'il n'est pas obligé de te confier (observation , pour le dire en passant , qui est péremptoire lorsqu'il s'agit d'une ordonnance divine) ? D'ailleurs , s'il n'importe pas que l'on passe à droite ou à gauche de la Perspective , il importe infiniment que personne ne désobéisse

à l'empereur, et surtout que personne ne mette en thèse qu'on a droit de désobéir lorsque l'ordre n'est pas important : car chaque individu ayant le même droit, il n'y aura plus de gouvernement ni d'empire.

Je conviens donc, si vous voulez, qu'il importe peu avant la décision qu'on croie que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, ou du Père par le Fils; mais il importe infiniment qu'aucun particulier n'ait droit de dogmatiser de son chef, et qu'il soit obligé de se soumettre dès que l'autorité a parlé, autrement il n'y aurait plus d'unité ni d'Eglise.

Sous ce point de vue l'église grecque est aussi séparée de nous que l'église protestante, car si le gouvernement d'Astracan ou de Saratoff se sépare de l'unité, et qu'il ait la force de se soutenir dans son indépendance, il importe fort peu qu'il retienne la langue de l'empire, les usages de l'empire, plusieurs, ou même toutes les lois de l'empire, il ne sera pas moins étranger à l'empire russe, qui est l'unité politique, comme l'empire catholique est l'unité religieuse.

L'Eglise catholique ne met en avant aucune prétention extraordinaire. Elle ne demande que ce qui est accordé à toute association quelconque, depuis la plus petite corporation de village jusqu'au gouvernement du plus grand peuple. Que dix ou douze dames s'assemblent pour faire la charité ou visiter les malades, la première chose qu'elles feront sera de créer une prière; et c'est encore une vérité à la portée de l'homme le plus borné, que plus la société est nombreuse, plus le gouvernement

est nécessaire, et plus il doit être fort et unique; de manière que tout grand pays est nécessairement monarchique; pourquoi donc l'Eglise catholique, (c'est-à-dire universelle) seroit-elle exempte de cette loi générale ou naturelle? Son titre seul nécessite la monarchie, à moins qu'on ne veuille que, pour la moindre question de discipline, il faille consulter et même assembler les évêques de Rome, de Québec, de Moscou.

Aussi les paroles par lesquelles Dieu a établi la monarchie dans son Eglise sont si claires, que lui-même n'a pu parler plus clairement.

S'il étoit permis de donner des degrés d'importance parmi des choses d'institution divine, je placerois la hiérarchie avant le dogme, tant elle est indispensable au maintien de la foi. On peut ici invoquer en faveur de la théorie une expérience lumineuse qui brille depuis trois siècles aux yeux de l'Europe entière. Je veux parler de l'Eglise anglicane, qui a conservé une dignité et une force absolument étrangères à toutes les autres églises réformées, uniquement parce que le bon sens anglais a conservé la hiérarchie, sur quoi, pour le dire en passant, on a adressé à cette église un argument que je crois sans réplique. Si vous croyez, lui a-t-on dit, la hiérarchie nécessaire pour maintenir l'unité dans l'église anglicane, qui n'est qu'un point, comment ne le seroit-elle pas pour maintenir l'unité dans l'Eglise universelle? Je ne crois pas qu'un Anglais puisse répondre rien qui satisfasse sa conscience.

Pour juger sainement du schisme, il faut l'examiner avant sa naissance; car dès qu'il est

né, son père, qui est l'orgueil, ne veut plus convenir de l'illégitimité de son fils.

Supposons le christianisme établi dans tout l'univers, sans aucune forme d'administration, et qu'il s'agisse de lui en donner une; que diroient les hommes sages, chargés de ce grand œuvre? Ils diroient tous de même, soit qu'ils fussent deux ou cent mille. C'est un gouvernement comme un autre; il faut le remettre à tous, à quelques-uns, ou à un seul. La première forme est impossible, il faut donc nous décider entre les deux dernières; et si l'on s'accordoit tous pour une monarchie tempérée par les lois fondamentales, et par les coutumes avec des états généraux pour les grandes occasions, composée d'un souverain qui seroit le pape, d'une noblesse formée par le corps épiscopal, et d'un tiers-état représenté par les docteurs et par les ministres du second ordre, il n'y a personne qui ne dût applaudir à ce plan. Or, c'est précisément celui qui s'est établi divinement par la seule force des choses, et qui a toujours existé dans l'Eglise, depuis le concile de Jérusalem, où Pierre prit la parole avant tous ses collègues, jusqu'à celui de Constantinople, en 869, où la dernière acclamation fut à la mémoire éternelle du pape Nicolas, jusqu'à celui de Trente, où les Pères, avant de se séparer, s'écrièrent de même : Salut et longues années au très-saint père, au souverain pontife, à l'évêque universel.

Or, dès qu'un gouvernement est établi, c'est une maxime aussi vraie et plus évidente qu'un théorème mathématique, non-seulement que nul particulier, mais encore que nulle section de

l'empire n'a droit de s'élever contre l'empire même, qui est un et qui est tout.

Si quelqu'un demandoit, en Angleterre, ce qu'il faudroit penser d'une province qui refuseroit de se soumettre à un bill du parlement sanctionné par le roi, tout le monde éclateroit de rire. On diroit par acclamation : Où donc est le doute ? la province seroit révoltée ; il faudroit publier la loi martiale et y envoyer des soldats ou des bourreaux.

Mais la révolte n'est que le schisme politique, comme le schisme n'est qu'une révolte religieuse ; et l'excommunication qu'on inflige au schismatique n'est que le dernier supplice spirituel, comme le dernier supplice matériel n'est que l'excommunication politique, c'est-à-dire l'acte par lequel on met un révolté hors de la communauté qu'il a voulu dissoudre (*excommunicé*).

On raisonne souvent sur et même contre l'infailibilité de l'Eglise, sans faire attention que tout gouvernement est infailible ; ou doit être tenu pour tel.

Lorsque Luther crioit si haut dans l'Allemagne : Je demande seulement qu'on me dise de bonnes raisons, que l'on me convainque et je me soumettrai ; et lorsque des princes même applaudissoient à cette belle prétention, non-seulement Luther étoit un révolté, mais de plus il étoit un sot ; car jamais le souverain n'est obligé de rendre raison à son sujet, ou bien toute société est dissoute.

La seule mais bien importante différence qu'il y ait entre la société civile et la société religieuse, c'est que, dans la première, le sou-

verain peut se tromper, de manière que l'infail-
libilité qu'on lui accorde n'est qu'une supposi-
tion (qui a cependant toutes les forces de la
réalité) ; au lieu que le gouvernement spirituel
est nécessairement infailible au pied de la let-
tre. Car Dieu n'ayant pas voulu confier le gou-
vernement de son Eglise, à des élus d'un ordre
supérieur, s'il n'avoit pas donné l'infailibilité aux
hommes qui la gouvernent, il n'auroit rien fait ;
il aurait fait moins que ce que font les hommes
pour perpétuer leurs chetives institutions. Or
tous les chrétiens partent du principe que l'insti-
tution est divine. Comme elle ne peut manifeste-
ment durer que par l'infailibilité, soutenir que
son gouvernement a pu se tromper, c'est très-
évidemment soutenir qu'elle est divine et qu'elle
ne l'est pas,

Que disoit votre Photius dans la fameuse pro-
testation qu'il écrivit au neuvième siècle, contre
la décision du concile de Constantinople ?

Nous ne connoissons ni Rome, ni Antioche ;
ni Jérusalem, ni tous les autres juges, quand
ils jugent comme ils font en cette assemblée
contre le droit de l'équité, contre la raison na-
turelle et contre les lois de l'Eglise ; nous ne
connoissons d'autre autorité que ces lois.

Que disoient les législateurs calvinistes de
l'Angleterre, au seizième siècle ?

L'église de Jérusalem s'est trompée, celle
d'Antioche s'est trompée, celle d'Alexandrie
s'est trompée, et celle de Rome s'est trompée,
même dans les matières de foi : les conciles
généraux ont erré de même ; il n'y a donc de
véritable règle que la parole de Dieu.

Vous voyez, madame, que le schisme est

toujours le même ; il peut bien changer de langue , mais jamais de langage.

Et pour sentir la beauté de son raisonnement, transportez-le dans l'ordre politique ; imaginez des hommes qui disent : Nous ne connoissons ni juges , ni magistrats , ni tribunaux d'aucune espèce , tant qu'ils jugent , comme ils le font souvent , contre les lois de l'empire ; nous ne connoissons d'autres juges que ces lois. — La police s'est trompée , les sièges se sont trompés , le sénat s'est trompé , le Plenum même s'est trompé : il n'y a donc de véritable règle que la parole du législateur. Nous avons un code ; dans toutes les discussions possibles, il suffit de l'ouvrir pour savoir qui a tort ou raison , sans recourir à des juges ignorans , passionnés et faibles comme nous.

Nul homme de bonne foi ne contestera la rigoureuse justesse de cette comparaison.

Ainsi donc le schisme heurte de front les principes les plus évidens de la logique : il est contraire aux lois fondamentales de tout gouvernement , et ridiculement inexcusable.

Il est bien vrai que , lorsqu'il est consommé, il devient juste et raisonnable aux yeux du révolté. Ah ! je le crois ; quand est-ce qu'on a entendu la révolte dire qu'elle a tort ? C'est une contradiction dans les termes ; car du moment où elle diroit j'ai tort, elle ne seroit plus révolte.

N'a-t-on pas vu Photius s'adresser au pape Nicolas I.^{er}, en 869 , pour faire confirmer son élection ; l'empereur Michel demander à ce même pape des légats pour réformer l'église de Constantinople , et Photius lui-même tâcher encore , après la mort d'Ignace , de séduire

Jean VIII pour en obtenir la confirmation qui lui manquoit ?

N'a-t-on pas vu le clergé de Constantinople , en corps , recourir au pape Etienne , en 886 , reconnoître solennellement sa suprématie , et lui demander conjointement avec l'empereur Léon , une dispense pour le patriarche Etienne , frère de l'empereur , ordonné par un schismatique ?

N'a-t-on pas vu l'empereur romain Lécapène , qui avoit créé son fils Théophile patriarche à l'âge de seize ans , recourir , en 933 , au pape Jean XI pour en obtenir les dispenses nécessaires , et lui demander le pallium pour l'église de Constantinople , une fois pour toutes , sans que chaque patriarche fût obligé de le demander à son tour ?

N'a-t-on pas vu l'empereur Bazile envoyer encore des ambassadeurs , en 1019 , au pape , pour en obtenir le titre de patriarche œcuménique à l'égard de tout l'Orient , comme le pape en jouissoit sur toute la terre ?

Etranges contradictions de l'esprit humain ! Les Grecs reconnoissoient sa souveraineté en lui demandant des grâces , puis ils se séparent d'elle parce qu'elle leur résistoit : c'étoit la reconnoître en l'abdiquant.

Et prenez bien garde , madame , qu'en rejetant cette souveraineté , ils n'ont pas osé l'attribuer à d'autres , pas même à leur propre église , si fière et si dominatrice ; de manière que toutes les églises sont demeurées *acéphales* , comme dit l'école , c'est-à-dire sans aucun chef commun qui puisse exercer sur elles une juridiction supérieure pour les maintenir dans l'unité , tant la suprématie du pape étoit incontestable.

Il résulte de ce beau système qu'on veut bien un empire de Russie , mais point d'empereur de Russie ; ce qui est tout-à-fait ingénieux.

Plus d'une fois , madame , il vous sera arrivé comme à moi d'entendre dire dans la société , avec une gravité digne de la plus profonde compassion , que ce n'est point l'église grecque qui s'est séparée de la latine , mais bien celle-ci qui s'est séparée de l'autre.

Autant vaut dire précisément que Paugatchoff ne se révolta point contre Catherine II , mais qu'au contraire Catherine se révolta contre Paugatchoff.

Qu'on accumule toutes les raisons alléguées pour justifier le schisme des Grecs , l'orgueil de l'Eglise romaine , les abus , les innovations , le despotisme , etc. , je donne le défi solennel à toute l'église grecque en corps de m'en citer une seule que je ne tourne sur-le-champ , avec une précision mathématique , contre Catherine II , en faveur de Paugatchoff.

C'en est assez , madame , si je ne me trompe , pour vous faire comprendre la ridicule fausseté du principe sur lequel repose le schisme ; il me reste une tâche encore plus importante , c'est de vous en faire apercevoir les suites funestes , que vous êtes bien éloignée de connoître dans toute leur étendue ; comme je le vois par la question que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.

On ne juge un poison que par ses effets ; la vésicule qui recèle le venin de la vipère est fort petite , et le canal qui le verse dans la plaie à travers la dent est presque imperceptible sans la lentille du microscope ; cependant la mort y

passé commodément. Le monde moral est plein, comme le monde physique, de ces passages imperceptibles par où le mal s'élance dans le domaine de Dieu, qui est celui de l'ordre; alors l'orgueil a beau crier : Il n'y a point de mal, tout va bien. Laissons dire l'orgueil, et voyons les choses sans passion. Pour connoître toute l'étendue du désordre, il faut d'abord connoître toute l'excellence de l'ordre qu'il a détruit.

Si vous comparez en masse toutes les églises séparées avec l'Eglise mère, vous serez frappée de la différence : celle-ci se distingue par trois grands caractères qui sautent aux yeux les moins attentifs, *la persuasion, l'autorité et la fécondité.*

1.^o La persuasion. La devise éternelle de l'Eglise est le mot du Prophète : « J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé ; » sûre d'elle-même, jamais on ne l'a vue balancer ; le doute, comme l'a fort bien dit notre célèbre Huet, n'habite point la cité de Dieu ; et l'on peut faire sur ce point une observation de la plus grande importance, c'est que, dans les communions séparées, ce sont précisément les cœurs les plus droits qui éprouvent le doute et l'inquiétude, tandis que, parmi nous, la foi est toujours en proportion directe de la moralité. Comme rien n'est si contagieux que la persuasion, l'enseignement catholique exerce une force prodigieuse sur l'esprit humain. Animé par sa conscience et par ses succès, le ministère ne dort jamais ; il ne cesse d'enseigner, et, je ne sais comment, son silence même prêche. Brûlant de l'esprit du prosélytisme, on le voit surtout enfanter certains livres extraordinaires qui n'ont rien de dogmatique, rien de contentieux, qui sem-

blent n'appartenir qu'à la simple piété , mais qui sont pleins de je ne sais quel esprit inexplicable , qui pénètre dans le cœur et de là dans l'esprit , au point que ces livres opèrent plus d'effet que ce que les docteurs les plus savans ont produit de plus concluant dans le genre démonstratif.

2.° L'autorité. A la fin du sermon sur la montagne (l'un des morceaux de l'Ecriture sainte où le sceau divin est le plus saillant), l'historien sacré ajoute ces mots remarquables : « Or le peuple étoit ravi de sa doctrine , car il n'enseignoit pas comme ses docteurs , mais comme ayant la puissance. » Examinez la chose de près, Madame, et vous verrez que ce divin législateur a transmis ce privilège (autant du moins que le souffre la nature humaine) au ministère qu'il a établi sur la terre.

Prenez place dans l'auditoire du plus humble curé de campagne ; si vous y avez apporté l'oreille de la conscience , vous sentirez à travers des formes simples, peut-être même grossières, que le ministre est à sa place , et qu'il parle comme ayant la puissance.

Ce caractère est encore un des mieux aperçus par la conscience universelle , qui est infail-
 lible. De là vient que la religion catholique est la seule qui alarme les autres et qui ne soit jamais parfaitement tolérée. Il y a dans cette capitale (1) des prédicateurs arméniens, anglicans, luthériens et calvinistes bien plus contraires que nous à la foi du pays : qui jamais s'est embarrassé de ce qu'ils disent ? il en est bien autre-

(1) Pétersbourg.

ment des catholiques ; ils ne peuvent dire un mot ni faire un pas qui ne soit le sujet d'un examen , d'une critique ou d'une précaution ; car toute religion fausse sait qu'elle n'a de véritable ennemie que la vraie.

3.^o La fécondité. Comment cette religion , qui est fille de Dieu , ne participeroit-elle pas à la puissance créatrice ? Considérez-la depuis son établissement , jamais elle n'a cessé d'enfanter. Tantôt elle travaille à étendre ses limites ; aucune peine, aucun danger ne l'effraie ; elle fait chanter ses hymnes aux Iroquois et aux Japonois, et sans des entraves que lui jettent d'aveugles gouvernemens, dont elle se venge en les déclarant sacrés, on ne sait où s'arrêteroient ses entreprises et ses succès : tantôt elle travaille sur elle-même , et s'enrichit chaque jour de nouveaux établissemens tous dirigés à l'extension de la foi et à l'exercice de la charité.

En vous montrant les trois caractères de l'Eglise , j'ai dit ce qui manque aux communions séparées. Je m'arrêterai un instant sur ce point essentiel , en vous montrant d'abord ce qu'elles ont de commun.

La conscience est une lumière si profonde et si éclatante que l'orgueil même n'a pas la puissance de l'éteindre entièrement. Or, cette conscience enseigne à tous les hommes qu'il seroit souverainement déraisonnable de s'arroger le droit de se séparer d'une église quelconque et de refuser ce même droit à un autre. Si le grec a cru avoir de bonnes raisons pour méconnoître la suprématie de Rome dans le onzième siècle , de quel front condamneroit-il le protestant , qui a usé du même droit dans le seizième ? de

quel front même condamneroit-il son propre frère qui refuseroit de croire leur mère commune ? Ce sentiment seul frappe de mort toutes les églises séparées , ou ne leur laisse qu'une vaine apparence semblable à celle de ces arbres pourris qui ne vivent plus que par l'écorce. Elles se tolèrent mutuellement à ce qu'elles disent : et pourquoi non ? dans le fond cependant ce beau nom de tolérance n'est qu'un synonyme honnête d'indifférence. Jamais depuis leur séparation il ne leur est arrivé de faire des conquêtes, à peine ont-elles osé l'entreprendre ; ou si elles l'ont fait , elles n'ont obtenu que des succès tout-à-fait insignifiants. Le ministère dans ces églises n'a pas l'autorité qui lui seroit nécessaire pour annoncer la foi aux nations barbares, il n'a pas même celle dont il auroit besoin à l'égard de ses propres ouailles ; et la raison en est simple , car, en s'examinant lui-même , il s'aperçoit , d'une manière plus ou moins claire , qu'il donne prise habituellement au genre de soupçon le plus avilissant , celui de la mauvaise foi dans l'enseignement.

En effet , dès qu'il n'y a point d'autorité infaillible pour tous les chrétiens, toute opinion se trouve renvoyée au jugement particulier.

Or, dans ce cas, quel garant le ministre de la religion a-t-il auprès de ceux qui l'écoutent pour leur certifier qu'il croit réellement ce qu'il enseigne et quelle force d'ailleurs peut il avoir auprès d'eux ? Il sied mal à des révoltés de prêcher la soumission. Il se tait donc , ou il ne fait que balbutier. Bientôt il s'établit une défiance réciproque entre les enseignans et les enseignés. A la défiance succède le mépris, et insensible-

ment le ministère est repoussé dans les dernières classes de la société : il se tranquillise à la place où l'opinion l'a jeté, et les peuples ne tardent point à passer du mépris des docteurs au mépris de la doctrine.

Il peut y avoir dans ce genre des différences en plus et en moins ; mais le principe est incontestable ; dès qu'il n'y a plus d'unité, il n'y a plus d'ensemble , et toute agrégation se dissout. Il y a bien des églises, mais plus d'Eglise ; il y a bien des évêques, mais plus d'épiscopat. Ces mots d'église orientale ou d'église grecque ne signifient rien du tout ; il est faux que l'église de Russie appartienne à la grecque ; où est le lien de la coordination ? quelle juridiction le patriarche de Constantinople a-t-il sur le sacerdoco russe ? L'archevêque d'empire envoyé par l'empereur de Russie va prendre dans ce moment possession de l'archevêché de Moldavie ; le siège de Constantinople ne s'en mêlera aucunement : si demain le sultan reprenoit la Moldavie, il chasseroit l'archevêque et en introduiroit un autre. Tous ces évêques ainsi indépendans d'une autorité commune et étrangers les uns aux autres, tristes jouets de l'autorité temporelle qui leur commande comme à des soldats, tous ces évêques, dis-je, sentent fort bien dans leurs cœurs ce qu'ils sont, c'est-à-dire rien : et comment les estimerait-on plus qu'ils ne s'estiment eux-mêmes ?

Ainsi donc, madame, plus de pape, plus de souveraineté ; plus de souveraineté, plus d'unité, plus d'autorité ; plus d'autorité, plus de foi : je parle en général, considérant seulement l'effet total et définitif. Voilà l'inévi-

table anathème qui pèse également sur toutes les églises séparées : par où vous voyez , Madame , ce qui en est de ces points de différence qui vous paroissent légers.

Mais je laisserois échapper la plus importante considération si je négligeois de vous laisser apercevoir un autre anathème particulier aux églises simplement schismatiques, et qui méritera toute votre attention. Il vaut bien mieux nier le mystère que d'en abuser ; et sous ce point de vue vous êtes de beaucoup inférieurs aux protestans. Les sacremens étant la vie du christianisme et le lien sensible des deux mondes, partout où l'exercice de ces pratiques sacrées ne sera pas accompagné d'un enseignement pur, indépendant et vigoureux , il entraînera d'horribles abus, qui produiront à leur tour une véritable dégradation morale ; je ne veux point fouiller cet ulcère , ni même le découvrir entièrement ; je me contente de l'indiquer.

Vous voyez , madame , à quel point nous pouvons être considérés comme professant au fond la même religion ; et moi je crois que vous êtes catholique , précisément comme un citoyen de Philadelphie est Anglais. Je me félicite cependant de pouvoir terminer cette lettre par la réflexion la plus consolante pour vous et pour moi. Je me hâte de vous la présenter en peu de mots.

Je ne crois pas que , pour un esprit droit tel que le vôtre , il y ait beaucoup de difficulté sur la question principale : le doute et même l'inquiétude peuvent commencer à la question indiquée à la fin de la lettre qui a produit celle-ci :

Que faut-il faire? Or, sous ce point de vue, l'avantage du grec sur le protestant est immense. Ce dernier ne sauroit presque exercer son culte sans nier implicitement un dogme fondamental du christianisme : par exemple, lorsqu'il reçoit la communion, il nie la présence réelle ; de manière que s'il avoit eu le bonheur de reconnoître la vérité, sa conscience devroit souffrir excessivement. Mais vous n'êtes pas dans le cas de vous reprocher aucune simulation. Vous croyez ce que nous croyons : c'est un acte que vous pouvez régulariser en y ajoutant le vœu sincère de manger ce pain à la table de saint Pierre. On pourroit imaginer un temps où la conscience se trouveroit véritablement embarrassée, mais nous sommes loin de ces épreuves, et dans ce moment je ne puis que vous rappeler la fin de ma lettre à une dame protestante. La modestie, la réserve, et tout ce que nous appelons mesuré, étant les caractères distinctifs de votre sexe, il semble que certains partis extrêmes, certaines actions hardies et, pour ainsi dire, retentissantes n'appartiennent guère qu'au nôtre. Les femmes ont suffisamment prouvé qu'elles savent être héroïnes quand il le faut, mais les occasions où elles doivent l'être sont heureusement très-rare ; en général, le bruit n'est pas votre affaire, car vous ne pouvez pas trop vous donner en spectacle sans affoiblir une opinion dont vous avez besoin. Les devoirs, ainsi que les vérités ne peuvent jamais se trouver en opposition réelle ; il y a entre eux une certaine subordination qui peut varier avec les circonstances. Quelquefois le martyre est un devoir, et quel-

quelquefois la simple confession est une faute : s'il est ordonné de braver la persécution , il est défendu de la provoquer. Enfin , madame , on ne doit pas tout à l'autorité publique , rien n'est plus incontestable ; mais il ne l'est pas moins qu'on lui doit quelque chose. Lorsque Naaman (*IV Rois, ch. v, v. 17, 19*), général et favori du roi de Syrie , eut abjuré l'idolâtrie entre les mains du prophète Elisée , il lui dit : « Jamais je ne sacrifierai à un autre Dieu que le » vôtre ; mais il y a une chose pour laquelle je vous » supplie de le prier pour votre serviteur. Lors- » que le roi mon seigneur entre dans le temple » de Remmon pour adorer , en s'appuyant sur » mon bras , si je m'incline , lorsqu'il s'inclinera » lui-même , que le Seigneur me le pardonne. » Le prophète lui répondit : *Allez en paix.*

Agréez , madame , ces réflexions écrites très à la hâte. J'aurois voulu me resserrer davantage ; mais croyez que j'ai bien le droit de vous adresser le mot si connu : *Je n'ai pas eu le temps d'être plus court.*

LETTRES DE FÉNELON

A DES PERSONNES PROTESTANTES

SUR L'AUTORITÉ DE L'ÉGLISE.

LETTRE PREMIÈRE.

Il n'y a qu'une véritable Eglise , celui qui la cherche sincèrement doit prier beaucoup , et se désier de ses pensées.

Il n'y a qu'une seule vraie Religion , et qu'une seule Eglise , épouse de Jésus-Christ : il n'en a voulu qu'une ; les hommes ne sont pas en droit d'en faire plusieurs. La Religion n'est pas l'ouvrage du raisonnement des hommes ; c'est à eux à la recevoir telle qu'elle leur a été donnée d'en haut. Un homme peut raisonner avec un autre homme ; mais avec Dieu il n'y a qu'à prier , qu'à s'humilier , qu'à écouter , qu'à se taire , qu'à suivre aveuglément. Ce sacrifice de notre raison est le seul usage que nous puissions faire de notre raison même , qui est foible et bornée. Il faut que tout cède quand la raison suprême décide. Encore une fois Jésus-Christ n'a voulu qu'une seule Eglise et qu'une seule Religion ; il n'y a donc plus qu'à comparer

l'Eglise nouvelle avec l'ancienne , et celle qui livre l'homme à son orgueil , en le faisant juge , quoiqu'il soit visiblement incapable de juger , avec celle qui use de l'autorité qui lui est promise par son époux , pour fixer les esprits incertains , pour guider les ignorans , pour humilier les superbes , et pour les réunir tous.

Je reviens au besoin de prier. C'est la prière qui finiroit toutes les disputes. Heureux les hommes que la vanité ne rend point jaloux de leur liberté , qui sont sincèrement neutres entre leur pensée et celle d'autrui , qui se défient de la leur , et qui sont souvent requeillis en silence devant Dieu pour écouter l'esprit de grâce ! Dès qu'on a au-dedans de soi cet esprit humble et pacifique on est bien avancé ; on sent d'abord , sans controverse , que c'est dans le sein de l'Eglise catholique qu'on devient petit , et qu'on apprend à mourir à soi pour vivre dans la dépendance.

LETTRE II.

Nécessité d'une autorité visible pour réunir et fixer tous les esprits.

Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous fasse sentir combien les hommes les plus éclairés ont besoin d'humilier leur esprit sous une autorité visible. Les mystères nous sont proposés pour dompter notre raison , et pour la sacrifier à la suprême raison de Dieu. La Religion n'est qu'humilité ; on n'est digne de la trouver , on ne la pratique même qu'autant qu'on s'abaisse

intérieurement, qu'on reconnoît sa foiblesse, et qu'on croit sans comprendre. Quand on entre dans le détail des points contestés, on voit d'abord que nos frères séparés de nous ont voulu justifier leur séparation, en nous imputant des erreurs et des idolâtries dont nous sommes infiniment éloignés. Ce détail démontre l'injustice du schisme et la nécessité de se réunir; mais de plus, il faut toujours revenir au point principal : c'est celui d'une autorité visible qui parle et qui décide pour soumettre, pour réunir et pour fixer tous les esprits dans une même explication des saintes écritures; autrement, ce livre divin qui nous a été donné pour nous humilier, ne serviroit qu'à nourrir notre vaine curiosité, notre présomption, la jalousie de nos opinions, et l'ardeur des disputes scandaleuses. Il n'y auroit qu'un seul texte des saintes écritures, mais il y auroit autant de manières de les expliquer, autant de religions que de têtes. Que diroit-on d'une république qui auroit des lois écrites, mais où tous les particuliers seroient libres de s'élever au-dessus des décisions des magistrats sur la police? Chacun, le livre des lois en main, voudroit corriger les jugemens des magistrats, et on disputerait au lieu d'obéir; et pendant la dispute, le livre des lois, loin de réunir et de soumettre les esprits, seroit lui-même le jouet des vaines subtilités de tous les citoyens. Une telle république seroit dans l'état le plus ridicule et le plus déplorable.

Mais comment peut-on croire que Jésus-Christ, ce divin législateur de l'Eglise, l'ait abandonnée à ce désordre, que le moins prudent de tous les hommes n'auroit pas manqué

de prévoir et de prévenir ? Il faut donc une autorité qui vive , qui parle , qui décide , qui explique le texte sacré , et qui soumette tous ceux qui veulent l'expliquer à leur mode ; quand on est présomptueux , on supporte impatiemment le joug de cette autorité ; mais dès qu'on le secoue on tombe dans la licence monstrueuse des opinions , dans la multitude honteuse des religions opposées , et enfin dans cette indifférence entre les sectes , qui dégénère en irréligion dans les nations du nord.

LETTRE III.

Nécessité d'écouter l'Eglise : plus on travaille à se réformer soi-même , moins on veut réformer l'Eglise.

On ne peut être plus touché , Monsieur , que je le suis , de la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Vous ne sauriez désavouer que Dieu frappe à la porte de votre cœur. Il vous fait sentir qu'il ne doit jamais y avoir qu'une seule Eglise , qu'elle a les promesses de son époux ; qu'en vertu de ces promesses , elle nous enseigne toute vérité nécessaire au salut , et qu'elle nous préserve de toute erreur qui nous excluroit du royaume céleste. Il n'y a plus qu'à écouter , qu'à suivre cette Eglise partout où elle sera , sans craindre de s'égarer. C'est en nous écoutant nous-mêmes par curiosité , par présomption , par goût de critique et d'indépendance , que nous tombons dans l'illusion. La séparation est contre l'ordre

établi par Jésus-Christ. Voyez les sociétés séparées ; elles se vantoient de se séparer pour réformer le culte et pour purifier la Religion. Qu'ont-elles fait après tant de disputes scandaleuses et de guerres sanglantes ? Elles ont réduit presque tout le nord à l'incertitude , à l'indifférence et enfin à l'irréligion. Les branches séparées se sèchent et tombent ; la tige que l'on croyoit morte , reverdit ; elle porte des fruits abondans.

Si vous voulez une sérieuse réforme , ne la commencez point au-dehors , comme les Protestans , par une critique âpre et hautaine : tournez-la contre vous-même , humiliez-vous profondément. Défiez-vous de vos foibles lumières , travaillez à mourir à vos goûts naturels ; n'écoutez point les délicatesses de votre amour-propre , rabaissez votre cœur noble , fier et élevé ; ne comptez point sur votre courage. Voulez-vous trouver Dieu ? rentrez souvent au dedans de vous en silence pour l'y écouter ; faites taire votre imagination pour vous occuper de la présence de Dieu , pour lui demander l'accomplissement de vos devoirs et la correction de vos défauts. O l'heureuse et solide réforme ! plus vous réformerez ainsi , moins vous voudrez réformer l'Eglise. Si le véritable esprit de prière entre dans votre cœur , et parvient à le posséder , vous trouverez le trésor enfoui dans la terre , vous goûterez la manne cachée , vous ne craindrez plus de n'être pas pauvre avec votre époux ; vous serez incapable de craindre jamais de manquer des vrais biens avec lui ; vous sentirez sa toute puissance , son amour enfin sans cesse occupé de vos besoins.

Si vous ne voulez pas m'en croire, essayez-le ; vous le verrez ; ne manquez point à Dieu , il ne vous manquera jamais. Je prie le maître d'agir au-dedans et au-dehors pour vous procurer tout dans les bornes du nécessaire. Vous ne serez jamais si riche que quand vous renoncerez aux richesses superflues pour votre salut. Vous ne serez jamais tant honoré que quand vous aurez fait ce sacrifice. Vous n'aurez que la gloire à craindre en cet état.

LETTRE IV.

Exhortation à demeurer ferme parmi les combats à soutenir contre les anciens préjugés, et contre les affections de la nature : ces combats seront suivis du plus parfait repos.

Je ne m'étonne nullement de l'état violent où vous vous trouvez. Le règne de Dieu, dit le Saint-Esprit souffre violence. On ne naît point sans douleur. Vous auriez tort si vous ne sentiez pas une extrême peine à quitter tout ce qui vous étoit le plus cher, et à vous renoncer vous-même. On ne meurt point sans le sentir ; mais celui qui vous afflige sera lui-même votre consolateur. La vérité vous délivrera ; alors vous serez véritablement libre , vous goûterez la consolation de sacrifier à Dieu vos anciens préjugés.

Il est vrai que la religion catholique vous donnera , contre votre amour-propre , des leçons d'humilité dont vous aurez un peu à souffrir, parce que la religion où vous avez été

nourri flattoit votre présomption naturelle , et vous rendoit juge de la parole de Dieu même.

Mais vous sentirez la vérité de ces paroles de Jésus-Christ : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos de vos âmes. Vous trouverez un repos intérieur à vous rabaisser et à vous corriger, que vous n'avez jamais trouvé à vous croire et à vous enorgueillir. Le grand point est de vous accoutumer à vous recueillir, à chercher le royaume de Dieu qui est en-dedans de vous, et à vous taire pour écouter l'esprit de grâce. Il vous montrera les défauts à corriger, et les vertus à acquérir par le principe de l'amour de Dieu.

LETTRE V.

Nécessité d'écouter l'Eglise : selon la promesse de Jésus-Christ même , la véritable Eglise ne peut jamais tomber dans l'erreur : tout quitter pour suivre Jésus-Christ.

J'entre de tout mon cœur , Monsieur , dans toutes vos peines , elles doivent être très-grandes, que ne voudrois-je point faire et souffrir pour vous les épargner ! Mais Dieu ne nous a mis en ce monde que pour y souffrir et pour y mériter le royaume du ciel par notre patience. Heureux ceux que le monde croit malheureux , et qui n'ont point de part à ses vaines joies ! heureux ceux auxquels il est donné d'être attachés à la croix du fils de Dieu ! Cette doctrine est insupportable à l'amour-propre ; mais on

ne peut en douter sans ébranler la foi chrétienne , et elle devient douce par l'onction de l'amour de Dieu. J'avoue qu'il est facile de parler des croix , et difficile de les porter avec un courage humble et désintéressé ! Mais que puis-je faire , sinon vous dire les vérités de l'Evangile , comme je voudrois qu'on me les dît dans une épreuve aussi violente que la vôtre. Voici les principales réflexions que je vous prie de faire.

I. Jésus Christ parle ainsi : Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise , qu'il soit pour vous comme un païen et comme un publicain. Remarquez qu'il ne dit pas : si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise de son pays , ou celle d'entre les diverses églises à laquelle il se trouve attaché par sa naissance et par ses préjugés , il ne suppose point plusieurs églises entre lesquelles chacun soit libre de choisir à sa mode. Il n'en suppose qu'une seule , qu'il veut être à jamais son unique épouse. Elle doit être tout ensemble unique , universelle et subsistante dans tous les siècles ; elle doit parler à toutes les nations qui sont sous le ciel , et faire entendre sa voix d'un bout de l'univers à l'autre.

Ce n'est point une Eglise invisible et composée des seuls élus , que chacun mette où il lui plaît suivant les préjugés , et que personne ne puisse montrer au doigt , c'est la cité élevée sur le sommet de la montagne que tous les peuples voient de loin ; chacun sait le lieu où il peut la trouver , la voir et la consulter : elle décide ; elle répond , on l'écoute , on la croit. Malheur à quiconque refuse de lui obéir ! Il doit être retranché de la société des enfans de Dieu , comme un païen et comme un publicain.

II. Un père terrestre, quoique très-imparfait, ne peut souffrir qu'aucun de ses enfans divise sa famille, sous prétexte de la réformer selon ses idées. Croyez-vous que notre père céleste, qui aime tant l'union, et qui veut que ce soit à cette marque qu'on reconnoisse ses enfans, souffre sans indignation que quelqu'un d'entre eux soit assez présomptueux et assez dénaturé pour diviser sa famille qu'il a voulu, par le mérite de son propre sang, consommer à jamais dans l'unité. L'époux ne veut qu'une seule épouse. Il a horreur de la pluralité. Le schisme qui fait plusieurs églises, malgré Jésus-Christ qui n'en veut qu'une seule, est donc le plus grand de tous les crimes : c'est celui de Coré, de Dathan et d'Abiron, qui voulurent partager le sacré ministère. La terre doit engloutir, et le feu du ciel consumer ceux qui déchirent l'épouse unique pour en faire plusieurs.

III. En vain nos frères séparés soutiendront que l'ancienne Eglise étoit tombée en ruine et en désolation par son idolâtrie, ensorte qu'il a fallu en former une autre à sa place. Si l'Eglise visible avoit pu être un seul jour trompeuse et idolâtre, Jésus-Christ se seroit bien gardé de dire absolument et sans restriction, pour toutes les nations et pour tous les siècles : si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise. Il auroit induit par-là ses enfans en erreur ; il n'eût pas manqué de dire tout au contraire : si quelqu'un écoute l'Eglise pendant les siècles d'erreur et d'idolâtrie où elle tombera, qu'il soit pour vous comme un païen et comme un publicain. Cette défense expresse d'écouter l'Eglise devroit, selon le plan de nos frères séparés, avoir été faite pour presque tous

les siècles , puisque de leur propre aveu le monde a été pendant presque tous les siècles , depuis les apôtres jusqu'à la prétendue réforme des protestans , sans avoir aucune autre Eglise que celle qui enseignoit , qui administroit les sacrements , qui disoit la messe , qui honoroit les images et qui prioit les saints , comme nous le faisons. Loin de dire : gardez - vous bien d'écouter l'Eglise dans ces siècles d'aveuglement , Jésus-Christ dit au contraire pour tous les jours sans exception , jusqu'à celui où il viendra juger le monde : Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise , qu'il soit pour vous comme un païen et un publicain. Il assure ailleurs que cette Eglise , loin de tomber en idolâtrie et de rendre par là le schisme nécessaire , sera fondée sur la pierre , en sorte que les portes de l'enfer , c'est-à-dire les conseils de l'erreur , ne prévauront point contre elle. C'est promettre précisément que ce que nos frères prétendent être arrivé n'arrivera jamais. Jésus-Christ dit encore , en quittant son Eglise naissante pour monter au ciel : Allez , instruisez toutes les nations , les baptisant au nom du Père , du Fils et du Saint-Esprit ; et voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. C'est au corps des pasteurs qu'il s'adresse pour leur confier le ministère de l'instruction et de l'administration des sacrements. Il parle d'une Eglise visible qui a un corps de pasteurs , avec des peuples conduits par eux. Il s'agit d'une Eglise qu'on voit , qu'on entend , qu'on croit , qui enseigne , qui décide , qui baptise.

IV. Enfin , l'événement s'accorde parfaitement avec la promesse de Jésus-Christ. Il avoit

prédit que l'ivraie se mêleroit avec le bon grain dans le champ du souverain père de famille : c'est ce qui est arrivé. Il s'est glissé dans l'Eglise des relâchemens et des abus dont elle gémit, et qu'elle travaille à réformer; mais la réforme ne doit jamais se faire par la séparation. Au contraire, Notre Seigneur crie : Laissez ces deux espèces de grain, savoir, le pur froment et l'ivraie, croître ensemble jusqu'à la moisson, qui est la consommation des siècles, de peur qu'en arrachant le mauvais grain vous ne déraciniez aussi le bon. C'est avec cette patience, ce ménagement, ce zèle pour conserver l'unité, qu'il faut travailler de concert à une douce et pacifique réforme.

Pour la chute de l'Eglise dans l'idolâtrie, Jésus-Christ a répondu qu'elle n'arriveroit jamais; aussi n'est-elle jamais arrivée, l'Eglise n'a jamais adoré du pain; elle n'adore que Jésus-Christ, sur sa parole expresse, prise simplement à la lettre; elle ne connoît aucun autre médiateur que Jésus-Christ : elle prie seulement nos frères du ciel, comme nos frères de la terre, de prier pour nous par notre commun et unique médiateur Jésus-Christ. Elle n'honore les images que comme de simples peintures par rapport aux mystères qu'elles nous présentent. Il est donc clair comme le jour que nos frères séparés ont calomnié l'Eglise pour justifier leur séparation, en l'accusant d'impie et d'idolâtrie ! Si elle n'est ni idolâtre, ni impie, le schisme qu'ils ont fait avec tant d'animosité et de scandale, est le crime de Coré, de Dathan et d'Abiron : puisqu'ils refusent d'écouter l'Eglise, avec laquelle Jésus-Christ en-

seigne tous les jours , chacun d'eux doit être regardé comme un païen et comme publicain.

V. Ne dites point que vous n'avez pas fait le schisme , que vous le trouvez fait , que vous êtes bien fâché que vos ancêtres l'aient fait , et que vous ne sauriez le défaire , ne le faites point pour votre personne ; c'est tout ce que je vous demande au nom de Jésus-Christ. Ne ratifiez point , ne confirmez point un schisme si injuste et si contraire à la règle de Jésus-Christ.

VI. Si vous voulez voir quelles sont les suites du schisme , jetez les yeux sur les églises de nos frères qui se sont séparés de nous avec tant de hauteur et d'insulte , se vantant d'être les réformateurs du christianisme. Qu'ont-ils réformé ? pendant que l'Eglise romaine , malgré les faiblesses inséparables de l'humanité , a travaillé depuis plus d'un siècle à une sérieuse réforme du clergé et des peuples , les églises protestantes , semblables à des branches arrachées de leur tige , n'ont fait que le dessécher visiblement. Qu'en reste-t-il dans tout le nord ? sinon une multitude monstrueuse de sectes opposées ? Que voit-on de tous côtés ? une curiosité effrénée , une présomption que rien n'arrête , une incertitude qui ébranle tous les fondemens du christianisme même , une tolérance qui tombe , sous prétexte de paix , dans l'indifférence de religion et dans l'irréligion la plus incurable.

VII. Nous ne sommes point parfaits , je l'avoue et je vous en avertis ; mais nous gémissons de ne l'être pas. Vous verrez parmi nous des scandales ; mais nous les condamnons , et nous désirons de les corriger. Il y en a eu jusque dans la plus pure antiquité : faut-il s'étonner qu'il en

paroisse encore dans ces derniers siècles ? Mais si vous trouvez dans notre très-nombreuse Eglise beaucoup de chrétiens qui n'en ont que le nom, et qui la déshonorent, vous y trouverez pour votre consolation des âmes recueillies, simples, mortes à elles-mêmes, qui sont détachées non-seulement des vices grossiers, mais encore des plus subtiles imperfections, qui vivent de foi et d'oraison, dont toute la conversation est déjà au ciel, qui usent du monde comme n'en usant point, et qui sont jalouses contre leur amour-propre, pour donner tout à l'amour de Dieu. Si vous ne voulez pas me croire, essayez-le avec confiance en Dieu ; venez, goûtez, et voyez combien le Seigneur est doux !

VIII. J'avoue que vous avez un très-rigoureux sacrifice à faire ; mais écoutez Jésus-Christ : Celui, dit-il (1), qui aime son père et sa mère plus que moi n'est pas digne de moi. Voudriez-vous vous rendre indigne de Jésus-Christ pour contenter votre famille ? Voudriez-vous faire comme ce jeune homme, qui, après avoir cru en Jésus-Christ, et avoir été aimé de lui, l'abandonna, triste et découragé, parce que Jésus-Christ lui proposa de renoncer à ses richesses ? La chair et le sang ne révèlent point ce sacrifice ; il n'y a que la grâce qui puisse l'inspirer. Écoutez encore la vérité même ; celui qui hait son âme, c'est-à-dire sa vie, pour ce monde, la sauve pour l'éternité (2) : voudriez-vous préférer une vie si courte, si fragile, si épineuse au royaume de Dieu, qui est déjà si proche de

(1) Matth. v. 37.

(2) Joan. 12, 27.

vous ? Les martyrs ont souffert la mort pour la vérité ; refuseriez-vous de souffrir pour elle les douces croix d'une vie frugale et retirée ? Les tourmens des martyrs n'étoient-ils pas plus terribles que les peines qui sont attachées à la vertu , et que l'espérance du ciel adoucit ? Après tout , que sacrifierez-vous à Dieu ? Les délicatesses d'une vie molle , les vanités mondaines , les ragoûts de l'amour-propre , qui se tournent en peines et en remords. Abandonnez-vous sans ressource à Dieu , et il ne vous abandonnera jamais ; cherchez par préférence son royaume , et les secours temporels vous viendront comme par surcroît ; souvenez-vous qu'un pain descendu du ciel a nourri pendant quarante ans au désert le peuple de Dieu. Les oiseaux du ciel ne sèment ni ne moissonnent ; Dieu en a eu soin : vous oubliera-t-il ? Quand même , dit Dieu (1), une mère oublierait son fils unique , le fruit de ses entrailles , pour moi je ne vous oublierai jamais. Vous avez des parens et des amis qui vous procureront un asile ; vous avez assez de courage pour vous contenter de peu ; vous n'aurez que la gloire à craindre dans un si courageux sacrifice. Enfin , souvenez-vous que nous avons été enrichis , comme dit l'apôtre , de la pauvreté de Jésus-Christ.

Oserai-je ajouter que , s'il m'étoit permis , je donnerois tout ce que j'ai , et qui n'est pas plus à moi qu'à vous , pour assurer en vous l'ouvrage de celui à qui tout appartient.

Je suis , Monsieur , avec un zèle et un respect à toute épreuve. Votre, etc.

(1) Isaïe. 49 , 15.

PROFESSION DE FOI ,

DRESSÉE

PAR M. L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI ,

ET SIGNÉE PAR M*** ,

A QUI LES CINQ LETTRES PRÉCÉDENTES AVOIENT ÉTÉ
ADRESSÉES.

I. Je déclare qu'après avoir prié , lu et examiné , je me suis déterminé à vivre et à mourir dans le sein de l'Eglise catholique , apostolique et romaine , où nous avons toujours cru que nos ancêtres faisoient leur salut avant la séparation qui a été faite sous le nom de Réforme. C'est une Eglise visible , qui comprend , outre les élus qui sont inconnus ici bas , tous ceux qui font profession de christianisme dans cette société. Elle est l'Eglise de tous les temps , depuis les apôtres jusqu'à nous : c'est elle qui nous a conservé le sacré dépôt des Ecritures et le baptême ; c'est elle qui a sa succession non interrompue des pasteurs depuis Jésus-Christ jusqu'à notre temps ; c'est elle qui est répandue dans toutes les nations connues de la terre. J'embrasse toute sa doctrine , et je m'attache à son culte.

II. Je crois que cette Eglise est l'unique épouse du Fils de Dieu. Autant que l'Evangile m'apprend à me défier de moi-même , à être humble , docile , soumis aux pasteurs , parce que *celui qui les écoute , écoute Jésus-Christ* même , autant suis-je assuré par les promesses que cette Eglise ne se trompera jamais. Quiconque refuse de l'écouter et de la croire doit être regardé *comme un païen et comme un publicain*. Elle est fondée *sur la pierre , et les portes de l'enfer* , qui sont les conseils de l'erreur , *ne prévaudront jamais contre elle*. Jésus-Christ sera avec le corps visible de ses pasteurs , *enseignant* la doctrine qu'ils enseignent , et *baptisant* , c'est-à-dire administrant les sacrements qu'ils administrent *tous les jours* sans aucune interruption *jusqu'à la consommation des siècles*. Voilà ce qui me persuade que cette Eglise , qui est la seule qu'on trouve dans tous les siècles , a conservé , malgré *les portes de l'enfer* , une doctrine saine et un culte pur , puisque Jésus-Christ ne cessera jamais un seul jour d'enseigner et de baptiser avec elle.

III. De là je conclus que cette Eglise n'a jamais pu *tomber en ruine et désolation* par l'idolâtrie , puisque si cette ruine étoit arrivée , les promesses de la vérité même se trouveroient fausses ; *les portes de l'enfer* auroient *prévalu* , et Jésus-Christ n'auroit point continué d'enseigner et de baptiser avec une Eglise idolâtre.

IV. Je crois qu'il ne peut arriver aucun cas où il soit permis de se séparer de cette Eglise ; la preuve en est claire comme le jour dès qu'on a compris l'étendue des promesses. Jésus-Christ ne veut avoir qu'une seule épouse toujours fi-

dèle et toujours indivisible. De quel droit ferions-nous plusieurs églises , nous qui savons qu'il n'en a voulu qu'une seule , et qu'il a demandé à son père qu'elle fût *une et consommée en unité* , comme il l'est avec son père même ? N'est-ce pas une témérité sacrilège que d'entreprendre de diviser l'épouse que l'époux a voulu rendre indivisible ? Peut-on , pour justifier la séparation , accuser cette Eglise d'idolâtrie , elle dont il est dit par le Saint-Esprit même que *les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle* ; que Jésus-Christ sera *tous les jours* , sans aucune interruption , *enseignant et baptisant avec elle jusqu'à la consommation des siècles* ; que *quiconque ne l'écouterait point avec docilité doit être regardé comme un païen et comme un publicain* , c'est-à-dire comme un impie et comme un idolâtre , comme un homme indigne de la société des enfans de Dieu ; que cette Eglise est *la colonne et l'appui de la vérité* ; qu'enfin elle n'a ni ride ni tache ? Une Eglise superstitieuse et idolâtre pourroit-elle être *sans ride et sans tache* aux yeux de son époux ? Il est donc vrai , par les promesses , que l'Eglise ne peut jamais tomber ni dans l'idolâtrie ni dans l'erreur contre la foi ; et par conséquent il ne peut jamais arriver aucune cause légitime de nous séparer d'elle.

V. Je crois qu'il n'appartient point à chaque particulier d'expliquer le texte sacré de l'Ecriture selon son propre sens , indépendamment de l'Eglise. Comme c'est elle à qui Dieu a confié ce texte pour nous le distribuer selon nos dispositions , c'est aussi à elle à nous en apprendre le vrai sens. La même autorité qui nous assure

que ces livres sont divins , nous assure aussi de l'interprétation qu'on doit leur donner ; autrement chacun feroit dire à l'Ecriture tout ce qu'il s'imagineroit y trouver par ses préventions ; et les hommes , avec un seul livre divin , seroient autant de religions qu'ils inventeroient de vaines subtilités pour l'expliquer. Tel est le malheureux fruit de la réforme prétendue. Je ne sais combien de sectes trouvent les doctrines les plus opposées dans les mêmes passages. La vraie Religion ne peut être trouvée et mise en pratique que par une humble défiance de nos foibles lumières. Qu'y a-t-il de plus orgueilleux que de fonder le choix de sa religion sur ce qu'on présume d'entendre mieux l'Ecriture que cette Eglise de qui on la tient ? Qu'y a-t-il de plus superbe que de vouloir juger de l'Eglise par son propre sens sur le texte de l'Ecriture , au lieu que nous devons juger du sens de l'Ecriture par l'autorité de cette Eglise qui nous la donne et qui nous l'explique.

VI. Je crois que Jésus-Christ n'a point laissé son Eglise dépourvue de ce qui est nécessaire pour garder quelque subordination dans toute société réglée , je veux dire un chef visible qui soit le premier de tous les pasteurs qui préside parmi eux , et qui soit le centre de l'unité catholique, en sorte que tous les membres demeurent unis et subordonnés à ce chef. C'est le successeur de Saint Pierre , remplissant sa chaire à Rome , que je reconnois pour être ce pasteur principal , suivant cette parole de Jésus-Christ : *Tu es Pierre , et c'est sur cette pierre que je bâtirai mon Eglise.* Je sais que toute la sainte antiquité a regardé ces paroles non comme bornées à la personne de Saint Pierre , qui devoit

mourir bientôt , mais comme étendue à ses successeurs, qui doivent perpétuer cet ordre si nécessaire, et servir de pierre fondamentale pour l'unité jusqu'à la fin des siècles.

VII. Je crois que quand on aperçoit des abus, des superstitions et des scandales dans cette Eglise, on doit se souvenir que cette Eglise naissante même n'étoit pas exempte de cet inconvénient ; que les sectes qui ont prétendu établir la réforme souffrent tous les jours l'ignorance, les abus grossiers, les vices contagieux, et qu'elles tolèrent les erreurs les plus énormes sur la Religion. Il faut, selon la parole de Jésus-Christ, laisser croître le mauvais grain avec le bon, de peur qu'on n'arrache le bon et le mauvais ; il faut souffrir l'un pour conserver l'autre *jusqu'à la moisson*. Souvent une critique âpre et hautaino, un zèle amer, une prévention contre l'Eglise nous grossit les objets : il falloit demeurer en esprit de paix et de charité dans le sein de l'ancienne Eglise pour les aider à faire une réforme modérée ; quand on se sépare d'elle on veut la combattre et non la réformer. La réforme la plus pressée est celle de corriger la présomption des réformateurs, qui veulent être les juges de l'Eglise et de l'Ecriture par leur propre sens, pour corriger tout à leur mode. Pour moi je ne veux me mêler que de la réforme de ma personne pour m'humilier et me corriger de mes défauts ; je laisse à l'Eglise le soin de réformer les abus dont je ne suis pas responsable ; je comprends même qu'elle ne peut le faire que peu à peu, et qu'elle est toujours à recommencer.

VIII. Je ne saurois craindre aucun reproche

de Jésus-Christ au jour du jugement, pour avoir pris avec une religieuse simplicité, selon la tradition de l'Eglise, les paroles par lesquelles le Sauveur a institué l'Eucharistie. Que Luther fasse dire à Jésus-Christ : *Ceci est du pain où mon corps se trouve caché*; que Calvin lui fasse dire : *Ceci est la propre substance de mon corps, qu'on recevra, quoiqu'elle n'y soit point, et que ce ne soit que du pain*; que Zuingle lui fasse dire : *Ceci n'est point mon corps, et ce n'en est que la figure* : pour moi je ne veux rien faire dire à Jésus-Christ, et je me borne à croire que *ceci*, c'est-à-dire ce qui étoit du pain, n'est plus ce qu'il étoit, et que la parole sainte, puissante du Fils de Dieu, qui fait ce qu'elle dit, a changé la substance de ce pain en celle du corps de Jésus-Christ rompu sur la croix, et de son sang répandu pour notre salut. Les dons de l'amour de Dieu sont réels : comme le Fils a pris par son incarnation une chair réelle, et non en figure, de même il nous a donné réellement, et non en simple figure, cette même chair dans l'Eucharistie. La loi nouvelle réalise les dons qui n'étoient qu'en figure dans l'ancienne loi ; c'est ainsi que l'Eucharistie est plus précieuse et plus salutaire même que ce pain miraculeux qu'on nomme la *manne*.

IX. Luther peut donner une contorsion aux paroles de Jésus-Christ pour lui faire dire : *Ceci contiendra mon corps au seul moment que vous le mangerez* : pour moi, je ne veux point restreindre les paroles générales et absolues du Sauveur. Il a dit sans restriction : *Ceci est mon corps* : qu'on le mange, ou qu'on ne le mange point, sa parole demeure vraie à la lettre. Qu'y

a-t-il de plus odieux que d'attaquer l'ancienne Eglise, de lui faire un crime d'avoir pris religieusement et à la lettre les paroles de Jésus-Christ dans l'institution de ce sacrement ?

X. L'Eglise naissante, qui accomplissoit les prophéties pour la gloire et pour le règne de Jésus-Christ, donnoit l'Eucharistie aux petits enfans sous la seule espèce du vin ; elle la donnoit souvent aux absens pendant les persécutions, et aux mourans sous la seule espèce du pain. Faut-il s'en étonner ? Les Protestans, qui n'admettent dans l'eucharistie que du pain figure du corps, et que du vin figure du sang de Jésus-Christ, peuvent souffrir avec impatience qu'on ne leur laisse que l'une des deux figures, et qu'on les prive de l'autre ; c'est retrancher la moitié des figures et du sacrement qu'elles composent. Mais cette sainte antiquité, qui avoit, comme les catholiques de nos jours, des idées de réalité sur ce mystère, ne craignoit point de donner indifféremment l'eucharistie sous les deux espèces, ou sous l'une des deux seulement. Jésus-Christ *ressuscité d'entre les morts ne meurt plus*, dit l'apôtre ; son corps immortel ne peut plus être séparé de son sang. La séparation des deux espèces n'est faite que pour représenter dans le sacrifice la séparation violente qui fut faite de cette chair et de ce sang pour nous sur la croix. D'ailleurs, nous savons que la chair, maintenant inséparable du sang, est avec lui sous l'espèce du pain, et que le sang, inséparable de la chair, est avec elle sous l'espèce du vin. Pouvons-nous craindre d'être privé de quelque fruit de ce sacrement quand nous recevons sous une seule espèce Jésus-Christ tout

entier, lui qui est l'unique source de toutes les grâces ? Que craignons-nous, puisque nous imitons l'Eglise naissante, qui accomplissoit si glorieusement les promesses de son époux.

XI. Je crois que l'oblation et la manducation de Jésus-Christ dans l'eucharistie est un vrai, propre et propitiatoire sacrifice. J'entends l'apôtre qui dit : *Nous avons un autel, duquel n'ont pas le pouvoir de manger ceux qui servent au tabernacle judaïque.* Voilà un autel et une victime qu'on mange sous la loi nouvelle. Il est vrai que c'est précisément la victime qui a été liée sur la croix ; il est vrai que c'est la même et unique oblation par laquelle la victime se présente à jamais à son Père en notre faveur, soit qu'elle le fasse elle seule dans le sanctuaire céleste, soit qu'elle le fasse ici-bas par les mains des prêtres ; mais l'eucharistie y ajoute la manducation réelle de la victime, ce qui est d'un prix infini en soi. C'est ce que l'Eglise a toujours nommé le sacrifice de l'autel.

XII. Jésus-Christ a donné à ses ministres la puissance *de lier et de délier* les pécheurs, en sorte que tous les péchés qu'ils remettent ici-bas seront remis au ciel, et que tous ceux qui retiendront seront retenus. Cette rémission n'est pas moins nécessaire pour les péchés secrets que pour les péchés publics ; les premiers sont souvent encore plus énormes. Les ministres de Jésus-Christ peuvent-ils juger s'il faut les remettre ou les retenir si le pécheur ne les déclare pas en public ou du moins en secret ? La confession secrète n'est donc qu'un adoucissement par rapport à la nécessité de soumettre

les péchés au jugement des ministres de Jésus-Christ. De là vient que cette règle a toujours été observée par l'Eglise avec tant de fruits : plus elle est humiliante , plus elle est salutaire. Eh ! de quoi avons-nous besoin dans la pénitence , sinon de confondre notre orgueil , qui est la source de tous nos péchés ? Qu'y a-t-il de plus efficace que ce remède pour nous corriger ? Peut-on croire que Jésus-Christ nous a laissé manquer d'un remède si nécessaire , et que les hommes l'ont suppléé par leur industrie ? Peut-on imaginer qu'une discipline , si capable de révolter l'orgueil et d'irriter l'amour-propre , ne soit qu'une invention humaine ?

XIII. Je n'ai aucune peine à admettre avec l'Eglise sept sacrements. Je comprends qu'un sacrement est un signe ou cérémonie instituée par l'autorité divine , et à laquelle quelque grâce est attachée. Pourquoi refuserois-je de croire sur une autorité si décisive , 1.° que nous sommes purifiés du péché originel dans le baptême , et que d'enfans corrompus du vieil homme nous devenons les enfans de l'homme nouveau , qui est Jésus-Christ ; 2.° que nous sommes affermis en lui par la confirmation , pour ne rougir jamais de son Evangile , et pour porter patiemment la croix du nom chrétien ; 3.° que la rémission de nos péchés nous est donnée au nom de Jésus-Christ quand nous les confessons en esprit de pénitence ; 4.° que Jésus-Christ , dans l'eucharistie , est le pain descendu du ciel pour donner la vie au monde ; 5.° que l'extrême-onction , comme saint Jacques l'enseigne , efface les péchés , et fortifie contre les tentations du dernier combat ; 6.° qu'il y a , comme saint

Paul le dit à Timothée , une grâce attachée au ministère qui est confié aux pasteurs par l'imposition des mains ; 7.^o que l'assistance et la bénédiction de l'Eglise répand une grâce dans le mariage pour unir en Jésus-Christ les deux époux , malgré *les tribulations de la chair*, et pour préparer une postérité chrétienne ?

XIV. Je vois , par l'histoire des Machabées , que la prière pour les morts étoit un usage solennel dans la synagogue long-temps avant Jésus-Christ ; je vois qu'elle a été continuée par l'Eglise chrétienne dès ses commencemens les plus purs. Cette prière ne peut pas être faite en vain ni d'une façon aveugle ; l'Eglise , en demandant le soulagement des fidèles , suppose visiblement qu'ils sont dans quelque peine dont ils peuvent être soulagés par son intercession. C'est , dit saint Augustin , qu'il y a des chrétiens qui n'ont pas vécu assez mal pour être exclus du royaume du ciel , ni assez bien pour y entrer d'abord , parce que *rien n'y entre avec la moindre tache* ; ils ont besoin d'expier certains péchés qui ne sont *point à la mort*. Ce pénible retardement de leur bonheur est un purgatoire où ils passent *comme par le feu* : l'Eglise a toujours cru que ses prières pouvoient contribuer à leur soulagement et à l'avancement de leur repos. Peut-on refuser à l'épouse du Fils de Dieu de s'unir à elle dans une si pieuse demande ?

XV. L'Eglise nous invite à prier nos frères qui sont déjà au ciel , comme ceux qui sont encore sur la terre , afin qu'ils prient pour nous par Jésus-Christ notre commun et unique médiateur Dieu lui-même qui pouvoit accorder

immédiatement leur pardon aux amis de Job , sur leur demande immédiate , les assujettit à le demander par l'entremise de Job , qu'ils avoient condamné. C'est ainsi que Dieu nous accorde , en faveur des prières pures des saints , qui sont ses amis , ce qu'il ne nous accorderoit peut-être pas sur nos seules prières , moins dignes de lui. Si nous ne blessons point notre unique médiateur en demandant les prières des hommes pécheurs , et exposés aux tentations de ce pèlerinage , à combien plus forte raison devons-nous unir nos prières à celles de l'Eglise pour obtenir les suffrages de la Mère de Dieu , et des autres saints , qui voient Dieu face à face , et qui sont impeccables à jamais dans son sein !

XVI. L'Eglise , dès les premiers temps , a honoré les tombeaux des martyrs , où elle alloit chanter leur victoire , et offrir le sang de l'Agneau , pour lequel ils avoient répandu le leur ; elle conservoit précieusement leurs reliques , et les reliques faisoient une infinité de miracles , comme nous l'apprenons des anciens Pères. Peut-on craindre la superstition en imitant par un culte si pur l'antiquité la plus éclairée ?

XVII. L'Ecriture a dit il est vrai : *Vous ne ferez point d'images taillées* ; mais elle ajoute aussitôt *pour les servir* , c'est-à-dire pour les adorer. D'ailleurs il y avoit des images dans le temple et jusque sur l'arche. A Dieu ne plaise que nous adorions les images comme des divinités ! Nous ne les servons pas ; au contraire , nous nous en servons. Elles ne sont que de simples représentations des visions miraculeuses de l'Ecriture , des actions de Jésus-Christ et des saints. Si elles sont gâtées ou indécentes , nous

les brisons sans scrupule. Les images instruisent les ignorans , et souvent les personnes les mieux instruites ; elles mettent les mystères du salut comme devant nos yeux : pourquoi refuserions-nous de nous unir à l'Eglise dans une pratique si ancienne , si pure , si exempte d'idolâtrie , si dégagée des superstitions populaires , qu'on tâche d'en écarter , enfin si propre à nourrir la piété des fidèles ?

XVIII. L'Eglise a établi par ses canons des pénitences longues et rigoureuses pour la réparation des divers péchés ; ne peut-elle pas , quand elle le juge à propos , dispenser ses enfans d'une partie de cette rigueur quand elle les trouve humbles , dociles et touchés du désir d'une sincère conversion ? C'est ce qu'on nomme *indulgence*. L'Eglise ne peut-elle pas user de cette condescendance sans flatter la mollesse des pécheurs impénitens , et sans les dispenser de la pénitence évangélique ? Ne doit-on pas même croire que , quand l'épouse prie l'époux céleste pour ceux qui n'ont pas accompli dans leur sincère conversion toutes les œuvres de la pénitence convenable , une intercession si pure doit sans doute opérer beaucoup en faveur de ces âmes ? De tels suffrages sont précieux ; les abus qu'on peut faire en ce genre , malgré l'Eglise , ne diminuent point cette vérité.

XIX. Je renonce à toute société qui est séparée de cette Eglise , dans laquelle je veux vivre et mourir ; je me sépare de tous ceux qui rejettent sa doctrine et son culte ; je prie Dieu qu'il les éclaire et qu'il les touche , afin qu'il ne se fasse d'eux et de nous *qu'un seul troupeau sous un seul pasteur*. Est-il permis à un fils de divi-

ser toute la famille , ou d'en soulever une partie contre l'intention du Père commun, qui a voulu les tenir inséparablement unis ? Que si cette division d'une simple famille est si criminelle , à combien plus forte raison les novateurs sont-ils coupables quand ils divisent, malgré le Père céleste , l'Eglise , qui est sa famille , en séduisant les peuples , et en leur promettant qu'ils entendront mieux l'Ecriture que le corps des pasteurs , auxquels les promesses ont été faites !

XX. Je promets de suivre avec une vraie soumission de cœur toutes les décisions que cette Eglise a faites et qu'elle pourra faire pour la conservation de la foi. Ainsi Dieu me soit en aide et ses saints Evangiles.

LETTRE VI.

*Qu'il faut chercher la vérité avec simplicité
et défiance de soi-même.*

Cambrail , 11 septembre 1708.

Je suis fort aise , Monsieur , d'apprendre par vous-même avec quelle application vous avez cherché la vérité malgré vos anciennes préventions. Cette droiture vous attirera de grandes bénédictions : rien n'est si important que la simplicité et la sincère défiance de son propre esprit.

Si chacun étoit occupé de la prière , du re-

cueillement, du mépris de soi-même, et du renoncement à une vaine réputation d'esprit et de science, toutes les disputes seroient bientôt apaisées. Jésus-Christ disoit aux Juifs : « Comment pouvez-vous croire, vous qui recevez de la gloire les uns des autres, et qui ne cherchez point la gloire qui vient de Dieu seul ? » Il ajoute : « Si quelqu'un veut faire la volonté de celui qui m'a envoyé, il connoitra sur la doctrine si elle est de Dieu, ou si je parle de moi-même. »

Ainsi ceux qui éblouissent, qui séduisent, qui s'égarent eux-mêmes ne tombent dans ce malheur que faute de chercher la volonté de Dieu avec un cœur humble et soumis à l'Eglise ; l'hérésie ne les séduit qu'à cause qu'elle les trouve vains, curieux, présomptueux, dissipés. Il n'y a que le défaut de recueillement et d'abnégation de soi-même qui prépare des hommes contentieux pour former les partis des novateurs et les hérésies.

C'est sur ce fondement que saint Cyprien dit que personne ne croie que les bons peuvent se retirer de l'Eglise. Le vent n'enlève point le bon grain, et la tempête n'arrache point un arbre solidement enraciné ; c'est la paille légère que le vent emporte : c'est ainsi que les fidèles sont éprouvés, et que les infidèles sont découverts ; c'est ainsi qu'avant même le jour du jugement il se fait ici une séparation des justes d'avec les injustes, et que le bon grain est séparé d'avec la paille. C'est ce que l'expérience montre sensiblement. Quels hommes font les schismes et les hérésies ? Ce sont des hommes savans, curieux, critiques, pleins de leurs talens, animés par un zèle âpre et pharisaïque

pour la réforme, dédaigneux, indociles et impérieux. Ils peuvent avoir une régularité de mœurs, un courage roide et hautain, un zèle amer contre les abus, une application sans relâche à l'étude et à la discipline; mais vous n'y trouverez ni douceur, ni support du prochain, ni patience, ni humilité, ni vraie oraison.

« O Père, Seigneur du ciel et de la terre ! s'écrie Jésus-Christ, je vous rends gloire de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudens, et que vous les avez révélés aux petits ! » Il dit encore : « s'il y a des enfans de paix, c'est sur lui que votre paix reposera. »

Je suis, Monsieur, très-sincèrement tout à vous.

LETTRE VII.

Nécessité de rendre au plutôt à la véritable Eglise la soumission qui lui est due ; avoir en horreur cette réforme sèche et hautaine ; qui rompt l'unité sous prétexte de remédier aux abus ; marcher dans la voie de la pure foi, qui porte à l'humilité et à la défiance de soi-même.

Il est vrai, Monsieur, que j'allai à Bruxelles l'automne dernier ; mais ce voyage fut si imprévu et si précipité que je n'aurois pu vous en avertir à temps. Dieu sait quelle joie j'aurois eue de vous voir et de vous entretenir !

Je ne connois point assez les éditions de saint

François de Sales pour pouvoir dire quelle est la meilleure : il y en a un grand nombre ; il faudroit se donner la patience de les comparer toutes en détail , et de choisir sur chaque morceau celle qui se trouveroit la plus complète et la plus exacte. Vous savez qu'il y a dans l'ancienne édition de Lyon un 18.^{me} entretien qui n'est pas ailleurs. Je suis ravi de voir que vous aimez tant ce bon saint. Si les Protestans le lisoient il leur ôteroit peu à peu leurs préventions contre l'Eglise romaine : sans raisonner il instruit plus que tous les savans qui raisonnent ; on goûte en lui la *bénignité* du Sauveur, la *douceur et la modestie* de Jésus-Christ. Il fait sentir que l'Eglise qui porte de tels saints n'est pas stérile , et qu'elle est encore , selon la promesse , pleine de l'esprit des premiers siècles.

L'estime et l'amitié que j'ai pour vous , Monsieur, m'engagent à demander souvent deux choses à Dieu ; souffrez que je vous le dise ici : la première est qu'il vous fasse la grâce de rendre à la véritable Eglise visible ce qui lui est dû. Ce n'est pas assez de l'aimer , de l'estimer dans votre cœur , de ne lui point imputer les excès que d'autres lui imputent , et de trouver de la consolation à participer à son culte quand vous le pouvez ; il n'a jamais été permis de sortir de son sein si elle n'est pas idolâtre , et il n'est pas permis de retarder à y entrer si cette idolâtrie est imaginaire : l'esprit du Sauveur est un esprit de paix, d'amour et d'union ; il a voulu que les siens fussent consommés dans l'unité : il ne s'est pas contenté d'une unité intérieure et invisible ; il a voulu une unité intérieure et extérieure tout

ensemble ; en sorte que ce fut à ce signe visible qu'on reconnut les vrais *disciples* (Joa. 15 , 35.). Ainsi malheur à ceux qui se *séparent* ou qui demeurent séparés de la tige qui porte la sève dans toutes les branches ! Malheur à ceux qui partagent en deux ou qui laissent dans la division ce que Jésus-Christ a voulu faire un !

Remarquez , s'il vous plaît , que les plus grands saints , et les écrivains de la vie intérieure , qui ont eu les plus touchantes marques de l'esprit de la grâce , étoient comme saint François de Sales dans la communion romaine , et prêts à mourir plutôt que d'en sortir. Les âmes humbles et pacifiques , qui ne vivent que de recueillement et d'amour , sont toujours petites à leurs propres yeux et ennemis de la contradiction. Elles sont bien éloignées de s'élever contre le corps des pasteurs , de décider , de condamner , de dire des injures , comme Luther et Calvin en ont dit d'innombrables : leur style n'a rien d'âcre ni de piquant , ni de dédaigneux. Ils n'entreprennent point une réforme sèche , critique et hautaine , qui aille à rompre l'unité et à soutenir que l'époux a répudié l'épouse. S'ils voient quelques abus ou quelques superstitions dans les particuliers , ils en gémissent avec douceur : et le gémissement de la colombe est toujours discret et modeste ; elle ne gémit que par un amour tendre et sensible. Alors de telles âmes gémissent en secret avec l'épouse , loin de pousser des cris scandaleux contre elle ; elles n'élèvent jamais leurs voix dans des disputes présomptueuses ; elles ne disent point que l'Eglise s'est trompée pendant divers siècles sur le sens de l'Ecriture , et qu'elles ne craignent point de

se tromper en expliquant le texte sacré contre la décision de cette ancienne Eglise : au contraire , ces âmes sont dociles et toujours prêtes à croire qu'elles se trompent ; leur cœur n'est qu'*amour et obéissance*. Les dons intérieurs , loin de leur inspirer une élévation superbe et un sentiment d'indépendance , ne vont qu'à les anéantir , qu'à les rendre plus souples et plus défiantes d'elles-mêmes , qu'à leur faire mieux sentir leurs ténèbres et leur impuissance , enfin qu'à les désapproprier davantage de leurs pensées. O combien ont-elles horreur du *zèle amer* et de tous les *combats de paroles* ! Au lieu de la dispute , elles emploient l'insinuation , la patience et l'édification ; au lieu de parler de Dieu aux hommes elles parlent des hommes à Dieu , afin qu'il les touche , qu'il les persuade , et qu'il fasse en eux ce que nul autre n'a pu faire. L'oraison supprime toutes les disputes : dans la véritable oraison , personne n'abonde en son sens ; chacun fait taire sa propre raison : c'est l'esprit d'oraison qui est l'âme de tout le corps des fidèles ; c'est cet esprit unique et commun qui réuniroit bientôt à l'Eglise mère toutes les sectes si chacun , au lieu de disputer , se livroit au recueillement. D'un côté voyez la pure spiritualité de saint François de Sales ; de l'autre voyez ses principes sur l'Eglise dans ses controverses : c'est le même saint qui parle avec l'onction du même esprit de vérité dans les deux sortes d'écrits. Tels sont ces aimables Saints qui ont été nourris et perfectionnés dans le sein de l'Eglise mère. Ne voulez-vous pas être de leur communion et aimer comme eux la mère qu'ils ont si tendrement aimée ? Il faut devenir comme

eux simple et petit enfant pour sucer le lait de
 ses mamelles. Le lait qui coule c'est l'esprit
 d'amour et d'oraison ; l'esprit d'oraison et l'es-
 prit d'unité sont la même chose. Cherchez tant
 qu'il vous plaira hors de cette sainte unité ; vous
 n'y trouverez guère que des cœurs hautains ,
 contentieux et desséchés ; vous y trouverez
 des docteurs secs et éblouis de leur science ,
 qui languissent sur des questions sans fin ,
 et qui s'évaporent dans leurs propres pensées ;
 vous y trouverez des pratiques exactes et
 sévères en certains points de discipline ; vous
 y trouverez l'horreur de certains vices gros-
 siers ; vous y trouverez une attention curieuse
 au sermon , et un chant de psaumes qui
 excite l'imagination , avec des prières où les
 paroles arrangées et multipliées frappent les
 auditeurs ; mais vous n'y trouverez point cette
 oraison toute intérieure qui a fait chez nous
 tant de grands saints. Il est vrai que vous remar-
 querez chez nous beaucoup de docteurs vides de
 Dieu et pleins d'eux-mêmes , beaucoup d'igno-
 rance et même de superstition dans les peuples ;
 mais la vraie Eglise n'est pas exempte de scan-
 dales. Il faut laisser croître le mauvais grain
 avec le bon *jusqu'à la moisson*, de peur qu'une
 réforme téméraire n'arrache le bon grain avec
 le mauvais , et qu'elle ne ravage au lieu de ré-
 former. La vraie Eglise est celle qui nourrit le
 pur grain avec l'ivraie , et qui tolère l'ivraie
 dans l'espérance que le Seigneur en séparera
 un jour lui-même le pur grain. Encore une
 fois , Monsieur , ce n'est que dans l'Eglise ca-
 tholique que vous trouverez cette oraison que
 vous aimez tant , et qui vous donne un si grand

attrait pour Dieu. Ailleurs, on parle, on chante, on loue Dieu, on raisonne, on dispute, on exhorte, on fait des réglemens ; dans l'ancienne Eglise on se tait, on se rapetisse, on rentre dans l'enfance par simplicité, on se compte pour rien, on s'anéantit, on est l'holocauste d'amour. Le nombre de ces âmes, dont le monde n'est pas digne, est petit, il est vrai ; mais enfin il n'est que là. Comparez les saints avec les réformateurs, et avouez la différence : il n'y a que l'unité qui porte de tels fruits.

La seconde chose que je vous souhaite, c'est que vous marchiez dans la voie de pure foi, pour éviter toute illusion. Prenez garde que la plupart des âmes qui s'imaginent marcher par cette voie n'y marchent point ; on tient infiniment plus aux expériences intérieures qu'on fait. Si on n'est en garde contre soi-même, on tend toujours insensiblement à chercher un appui et une certitude intérieure dans ses goûts, dans ses sentimens les plus vifs, et dans toutes les choses qui ont saisi l'imagination. On regarde son propre goût comme un attrait de grâce, ses propres vues comme des lumières surnaturelles, et ses propres désirs comme des volontés de Dieu. On s'imagine que tout ce qu'on éprouve en soi est passif et imprimé de Dieu : par là on se fait insensiblement à soi-même une direction intérieure fondée sur l'inspiration immédiate ; il n'y a plus ni autorité ni loi extérieure qui arrête et qui puisse contrebalancer cette inspiration. Voilà le danger du fanatisme pour les âmes qui se croient désappropriées et transformées sans l'être ; si elles l'étoient, leur véritable désappropriation les éloigneroit infini-

ment de cette illusion par laquelle elles s'approprient leurs lumières , et s'en font un appui pour être indépendantes. O que les profondes ténèbres de la pure foi sont bien différentes de cette fausse voie ! On ne voit rien de particulier , et on ne cherche à rien voir ; on se contente de croire comme les plus petits d'entre le peuple ; on ne sait qu'obéir , que se laisser contredire et corriger , que se délier de soi , que sentir sans cesse son impuissance totale ; on n'a aucun besoin de chercher sérieusement dans l'avenir pour se consoler du présent , ni de se flatter de prédictions. Quand on a le cœur pleinement content de la seule volonté de Dieu en chaque moment de la vie , on n'a besoin de rechercher aucun soutien dans les vues de l'avenir ; on mérite d'y être trompé dès qu'on les cherche par une inquiétude secrète dans l'état présent où la seule volonté de Dieu ne suffit pas à un cœur malade. Mais cette vue de foi si nue est le plus long et le plus grand de tous les martyres ; il faut s'y laisser dépoüiller de tout ce qui console et qui soulage la nature. Il est facile de parler affectueusement de cet état ; mais il est terrible de le porter jusqu'à la mort. En cet état si on faisoit des miracles on les feroit sans s'y arrêter , on les feroit par pure fidélité comme on pratique les vertus les plus journalières , comptant pour rien ce qu'on a fait , et passant outre pour continuer à être fidèle. En cet état l'homme reçoit ses bonnes pensées comme d'emprunt , de même qu'un pauvre se couvrirait d'un manteau prêté charitablement : cet homme n'est pourtant ni inconstant ni irrésolu ; mais sa fermeté ne vient d'aucune con-

fiance en sa propre lumière ; au contraire , c'est par défiance de sa propre lumière et par simple docilité qu'il est tranquille dans la main de Dieu. Sa voie est toute fondée sur la désappropriation de ses propres vues , qui seroient toujours incertaines ; ainsi ce n'est point par une décision fondée sur les forces de son esprit , qu'il se détermine avec tant de paix et de constance , mais par simple fidélité à la lumière du moment présent , et par le retranchement de toutes les recherches inquiètes de l'amour-propre. En cet état , loin de se passer de l'autorité de l'Eglise , on sent de plus en plus le besoin d'être porté sans cesse dans ses bras comme un petit enfant : on n'est jamais surpris de voir qu'on s'est trompé ; on le confesse de bon cœur ; on quitte sans peine une pensée qu'on avoit sans appropriation ; on jette sans regret une feuille d'arbre qu'on a cueillie sans y être attaché ; mais on ne jetteroit pas de même un diamant faux qu'on auroit acheté comme étant d'un grand prix. Quand on a besoin de juger on tâche de le faire avec conseil et sur toutes les lumières tant naturelles que surnaturelles qu'on a alors. Quand on a fait devant Dieu le moins mal qu'on a pu on est encore tout prêt à se laisser montrer par autrui qu'on s'est trompé et qu'on a manqué à toutes les règles. Si on est dans cette docilité , pour toutes les choses communes de la vie , à l'égard de toute personne qui nous reprend à combien plus forte raison doit-on être , par cette désappropriation intérieure , dans une docilité sans réserve , et dans une absolue soumission d'esprit à l'égard de cette Eglise visible , qui aura , par les promesses , l'autorité de Jésus-

Christ jusqu'à la fin des siècles ! Tels sont les petits enfans , les enfans bien aimés. L'onction leur enseigne tout , parce qu'elle leur enseigne au-dessus de tout à sentir leur ignorance et leur impuissance , à écouter l'Eglise , et à ne se point écouter eux-mêmes , à croire ce qu'elle enseigne , et non ce qu'ils ont pensé. Cette profonde leçon , que l'onction intérieure leur donne , comprend toutes les autres ; elle contient toute vérité , et les préserve de toute erreur. *Dieu cache ses vérités aux sages et aux prudens* , c'est-à-dire à ces docteurs superbes qui veulent juger l'Eglise , au lieu de se laisser juger par elle. En même temps il révèle *aux petits* ses miséricordes , parce qu'il se complait dans leur petitesse : ils sont bienheureux parce qu'ils sont pauvres d'esprit , et qu'ils se sont désappropriés de leurs propres lumières et de leur propre volonté , comme un homme riche doit se désapproprier de ses trésors quand il se donne à Dieu dans un désert. O qu'il seroit beau de voir tous *les biens en commun* pour l'esprit comme pour le corps , et que chacun ne regardât pas plus sa pensée , son opinion , sa science , ses lumières , ses vertus et ses plus grands sentimens comme son bien particulier , que de bons religieux regardent comme propres les biens de la communauté dont ils usent pour leurs besoins ! C'est ainsi que les saints dans le ciel ont tout en Dieu sans avoir jamais rien à eux : c'est un bien infini et commun dont le flux et reflux fait l'abondance et le rassasiement de tous les bienheureux ; ils reçoivent chacun selon sa mesure ; ils renvoient tout.

Rien est lui seul *toutes choses en tous* , et rien
 n'est à aucun de ceux qu'il comble de biens ;
 ils sont tous dénués dans cette possession de
 l'infini. Leur béatitude vient de leur pauvreté ;
 l'une et l'autre est parfaite. Si les hommes en-
 troient ici-bas dans cette pauvreté d'esprit , et
 dans cette communauté des dons les plus spi-
 rituels , on verroit tomber toutes les disputes
 et tous les schismes ; on ne réformerait l'Eglise
 qu'à force de se réformer soi-même ; il n'y
 auroit plus de savans présomptueux et jaloux
 de leur science ; on ne penseroit , on ne goûte-
 roit , on ne voudroit tous ensemble qu'une
 même chose ; un seul esprit , qui seroit celui
 d'amour et de vérité , seroit l'âme de tous les
 membres du corps de l'Eglise , et les réuniroit
 intimement , on se déféreroit , on se supporteroit
 réciproquement ; on n'entendrait plus ces froides
 paroles de *tien et de mien* ; nous serions tous
 pauvres et riches tout ensemble dans l'unité ;
 pauvres sans murmure et sans jalousie , riches
 sans envie et sans distinction ; nous serions ces
 enfans *doux et humbles de cœur* , qui trouve-
 roient le *repos de leurs âmes* ; ce seroit un petit
 commencement de la nouvelle créature , et du
 paradis réservé au siècle futur. Prions , Mon-
 sieur , pour un si grand bien ; je le souhaite ,
 pour vous et pour votre ami que vous m'avez
 nommé ; et serai toute ma vie , du fond du cœur ,
 tout à vous ,

LÉTTRE VIII.

Sar l'infailibilité de l'Eglise et sa perpétuelle visibilité : combien le schisme est criminel devant Dieu : jusqu'à quel point un Protestant converti peut dissimuler ses sentimens , et s'abstenir des actes extérieurs qui sont en usage parmi les Catholiques.

Je vous conjure, Monsieur, d'avoir la bonté de mander les choses suivantes à M.***.

I. Ses amis font un grand pas dont je le félicite, et je remercie Dieu. Par exemple, je suis charmé de lire ces paroles (*Dieu a promis, à la vérité, qu'il ne souffriroit jamais que le corps des pasteurs en général établît des erreurs damnables par une loi publique et un décret uniforme.*) (*Nous ne doutons nullement qu'il ne veille toujours sur l'Eglise, de manière qu'il ne sera jamais permis à la hiérarchie de rien imposer aux fidèles nuisiblement au salut.*) (*La Synagogue n'avoit jamais rien établi, par un décret uniforme et universel, contraire à la loi divine.*) (*Ce n'est pas que nous voulions dire avec les Donatistes et les Puritains, que l'Eglise est invisible, et qu'elle ne consiste que dans les seuls justes élus : nullement. Il y aura toujours sans doute une Eglise visible sur la terre, gouvernée par les légitimes successeurs des apôtres, et qui ont seuls le droit du sacerdoce.*) Qui-conque pense ainsi n'est pas loin du royaume

de Dieu, qui est l'Eglise catholique : cette Eglise ne demande que ce qui lui est accordé dans ces paroles. Voilà une Eglise qui, selon les promesses, sera toujours visible et gouvernée par les *légitimes successeurs des apôtres*. Voilà une succession non interrompue. Ces successeurs des apôtres ont eux seuls le droit du sacerdoce ; tout autre ministre est un usurpateur du ministère. Dieu a promis que cette Eglise visible, ou ce corps des pasteurs, n'établira jamais des erreurs damnables par une loi publique...., et qu'il ne sera jamais permis à la hiérarchie de rien imposer aux fidèles nuisiblement au salut. Qu'y a-t-il de plus consolant, de plus aimable et de plus décisif que cet aveu ? Que peut-on craindre dans le sein de cette véritable mère qui enfante des saints à Jésus-Christ son époux, depuis tant de siècles sans interruption, puisqu'il est promis qu'elle ne décidera jamais rien nuisiblement au salut de ses enfans ? Il n'y a plus qu'à l'écouter, qu'à la croire, qu'à vivre et qu'à mourir entre ses bras.

II. Les événemens répondent aux promesses. Cette Eglise n'a jamais décidé contre les vérités du culte le plus pur et le plus parfait ; elle les a même autorisées dans les écrits de plusieurs autres saints. Il est vrai qu'elle a condamné, dans les derniers temps, plusieurs livres qui traitent de la vie intérieure ; mais on doit croire, sans hésiter, qu'elle les a bien condamnés. Leurs principes peuvent être excessifs, et mener à l'illusion ; ceux mêmes qui ont été peut-être écrits avec la plus grande pureté d'intention et la plus sincère horreur de tout excès,

sont sans doute dangereux par leurs expressions , et induisent même en erreur , faute d'être assez mesurés , puisque l'Eglise les a jugés tels. Elle ne condamne point le culte parfait : elle ne décide point *nuisiblement au salut* ; sa décision ne peut rejeter la vérité. Donc il n'y a qu'à accepter sa décision avec la plus humble docilité. On ne voit que trop d'écrivains mystiques qui vont trop loin dans leurs expressions, et dont le langage , pris à la lettre , blesse la foi ; il y en a même qui suivent leur imagination et leurs fausses expériences pour se croire affranchis des règles générales : on voit en eux l'illusion et le fanatisme. L'Eglise a raison d'être alarmée ; il y a peu de mystiques qui suivent la voie de la pure foi sans s'arrêter à aucune lumière ni sentiment extraordinaires pour mourir sans cesse à eux-mêmes , dans la simplicité évangélique : ceux qui sont séduits par l'amour-propre sont utilement réprimés par la condamnation de l'Eglise ; et ceux qui ne veulent point être attachés à leurs propres sens font un excellent usage de l'humiliation que l'Eglise leur donne. D'ailleurs cette sainte mère ne condamne nullement ce qui est réellement pur, parfait et éloigné de l'illusion.

III. Le schisme ou séparation est, selon le consentement unanime des Pères, le crime le plus énorme ; l'époux sacré ne veut qu'une seule épouse. De quel droit en a-t-on fait plusieurs ? Il a demandé à son Père que cette épouse fût toujours *pure et consommée en unité*. En vain , pour excuser le schisme , on accuse cette Eglise d'être adultère et idolâtre ; cette accusation est fausse. L'Eglise n'établira jamais des

erreurs damnables ; elle ne décidera jamais nuisiblement au salut. Se séparer d'une mère si innocente , à laquelle seule appartient le droit du sacerdoce , c'est imiter la révolte impie de Coré , de Dathan et d'Abiron. Saint Paul dit aux fidèles avec douleur ; J'apprends qu'il y a des schismes ou divisions parmi vous. Il dit ailleurs : Qu'il n'y ait point de schismes entre vous.. Il dit encore ces paroles : Afin qu'il n'y ait point de schismes dans le corps, et que tous les membres conspirent mutuellement pour s'entr'aider les uns les autres..... Or, vous êtes le corps de Jésus-Christ , et chacun de vous est un de ses membres (1). C'est donc déchirer ce corps de Jésus-Christ que de diviser son Eglise. D'un autre côté , saint Jude assure que ceux qui imitent la révolte de Coré , c'est-à-dire, des schismatiques, se perdent eux-mêmes, sont des nuées sans eau que les vents emportent çà et là , et des arbres d'automne , sans fruits, doublement morts et déracinés,.... Ceux-là , dit-il , se séparent eux-mêmes. En effet , toutes les sectes séparées de l'ancienne Eglise sont des rameaux qui , étant coupés et ne recevant plus la nourriture du tronc vivant , tombent , se dessèchent et meurent aussitôt. On n'y trouve plus l'esprit de recueillement, de prière et d'humilité ; tout est régularité extérieure , critique sévère et hauteur pharisaïque. A quoi a servi la prétendue réforme de Protestans ? Elle n'a produit que scandale , que trouble , qu'incertitude , que disputes, qu'indifférence de religion .

(1) 1. Cor., 11 et 12.

sous prétexte de tolérance mutuelle, et enfin, qu'irréligion presque dans tout le Nord. *Voilà les nuées sans eau, et les arbres déracinés.*

IV. J'avoue que ceux qui ont fait le schisme par orgueil étoient plus coupables que ceux qui ne font que de continuer par les préjugés de l'éducation, et par l'entraînement de l'habitude; mais on ne sauroit trop considérer quel est le principe fondamental de tous les Protestans. Ils ne se sont séparés de l'ancienne Eglise qu'en préférant leur propre pensée sur le texte sacré, à l'autorité de toute l'Eglise visible. S'ils n'eussent point embrassé ce principe d'indocilité et d'indépendance, ils n'auroient jamais pu faire leur séparation : ainsi, il est essentiel à ce schisme que chaque schismatique décide ainsi dans son cœur : « Je me sépare de l'ancienne Eglise pour » m'attacher à la nouvelle, non parce que j'attribue à la nouvelle la promesse d'infaillibilité » que je ne veux point attribuer à l'ancienne ; » mais parce que je crois qu'aucune église n'a » cette promesse d'infaillibilité, et que c'est moi » qui dois discerner le sens des livres divins, » pour y former moi-même une foi en les examinant. Les pasteurs peuvent m'aider à entendre ce texte ; mais ils peuvent aussi me tromper comme l'ancienne Eglise m'a trompé en se trompant elle-même. Je dois les écouter avec déférence et respect ; mais enfin ils ne sont point infaillibles, et la finale décision doit, indépendamment d'eux, venir de l'esprit de Dieu, qui me fera entendre le texte des Ecritures. » Voilà précisément ce qui distingue le Protestant séparé de l'ancienne Eglise d'avec le Catholique qui demeure dans son sein.

Le Catholique forme sa foi par pure autorité ; le Protestant forme la sienne par pur examen. L'un ne fait qu'écouter et croire ce que l'autorité décide ; l'autre examine et décide lui-même indépendamment de toute autorité. Il ne pourroit jamais se séparer, s'il ne supposât pas qu'il juge mieux que l'Eglise. Le schisme est donc fondé sur ce jugement téméraire et présomptueux : « J'entends mieux le texte sacré » que l'ancienne Eglise, et je ne la quitte que » pour interpréter les saintes Ecritures, indé- » pendamment de son autorité : il faut préférer » la parole de Dieu à toute autorité humaine. » Ainsi, à proprement parler, chaque Protestant fait lui-même un schisme personnel : il ne rejette point l'autorité de l'ancienne Eglise, pour se soumettre aveuglément à l'autorité de la nouvelle ; mais il se rend juge entre ces deux Eglises opposées, et combat après un examen d'entière indépendance pour la nouvelle contre l'ancienne ; c'est lui qui, tenant le texte sacré en main, décide, fixe lui-même sa croyance, choisit une église, et fait, par sa décision, un schisme contre celle qu'il rejette. Encore une fois, il faut bien se garder de croire qu'il accorde l'autorité infallible à la nouvelle église, en la refusant à l'ancienne ; c'est ce qui seroit le comble de l'extravagance et du délire. Il exclut également toute autorité infallible de ces deux Eglises, et il se détermine uniquement par sa propre décision sur les Ecritures. Si ce particulier vit dans la naissance du schisme, il est lui-même un de ceux qui prononcent le jugement de condamnation contre l'ancienne Eglise, qui la répudient, et qui décident pour commen-

cer la séparation. Si au contraire il ne vient au monde qu'après que le schisme est déjà formé par ses ancêtres, il marche sur leurs traces, et il continue le schisme sur le même principe fondamental par lequel ses ancêtres l'ont commencé. Cet homme dit dans son cœur : « Je vois » clairement que mes ancêtres ont mieux entendu l'Ecriture que l'ancienne Eglise ; je vois » qu'ils ont eu raison de s'en séparer. J'adhère » à leur séparation comme juste ; je la ratifie , » je la confirme , je la continue , je la renouvelle autant qu'il est en moi. Si je voyois » qu'ils se fussent trompés, et que leur séparation fût injuste , je me garderois bien de confirmer leur erreur, leur révolte sacrilège , leur schisme impie. » Ainsi , supposé que l'ancienne Eglise ait pour ministres tous *les légitimes successeurs des apôtres*, qui ont seuls le droit du sacerdoce , et que cette Eglise n'établisse jamais *des erreurs damnables* ; qu'en un mot, elle n'impose rien aux fidèles *nuisiblement au salut* , il est clair comme le jour que la séparation a été injuste , impie et sacrilège. En vérité , un chrétien qui veut aimer Dieu , et être fidèle à la vérité , peut-il en conscience adhérer au schisme , le ratifier, le confirmer, le continuer et le renouveler en sa personne ? Quand on aperçoit le plus grand des maux commis par ses ancêtres, ne doit-on pas le révoquer et le réparer aussitôt ? Si on y est obligé pour le plus vil intérêt , à combien plus forte raison y est-on obligé quand il s'agit du corps de Jésus-Christ déchiré , de son épouse rejetée , de la maison de Dieu mise en ruine , et du sacré ministère usurpé sur *les légitimes successeurs des apôtres*.

qui ont seuls le droit du sacerdoce ! Quelle excuse peut-on alléguer pour une ratification si impie , si ce n'est que l'ancienne Eglise a établi *des erreurs damnables*, et qu'elle a *imposé aux fidèles nuisiblement au salut* ? Or, est-il que , de l'aveu des personnes pieuses et éclairées dont il s'agit ici , elle ne l'a jamais fait. Donc ces personnes ne peuvent jamais en conscience confirmer, ratifier, continuer et renouveler en leurs personnes, par aucun acte, le schisme de leurs ancêtres. Ce schisme est en soi injuste, impie et sacrilège ; ils ne pourroient le ratifier par leurs actes, sans autoriser une calomnie atroce contre la vraie Eglise qui est leur mère et la seule légitime épouse du Fils de Dieu. Que doivent-ils donc faire ? Dès qu'ils aperçoivent qu'ils mangent l'Agneau pascal hors du lieu saint, ils doivent se hâter de retourner sur la sainte montagne dans le centre de l'unité, pour s'y nourrir du pain descendu du ciel. Dès qu'ils reconnoissent qu'ils sont hors de l'arche, ils doivent y rentrer pour se sauver du déluge. C'est ainsi que les Pères parlent unanimement : c'est ratifier, confirmer, renouveler, perpétuer le schisme que de ne pas le finir pour soi.

V. Il est vrai qu'un homme né dans un pays d'où la vraie Eglise est proscrite par un schisme public, a de grandes précautions à garder, quoiqu'il soit pleinement catholique. On le voit par l'exemple des chrétiens de l'ancienne Eglise, qui se cachotent avec des soins infinis, et qui cachotent même leur doctrine pour ne donner aucun avantage aux païens ; on le voit aussi, par l'exemple des missionnaires, qui se traves-

tissent en laïques pour cacher leur caractère et leur religion en Angleterre. Mais voici , ce me semble , à quoi on peut réduire ces ménagemens :

1.^o Un catholique ne peut jamais en conscience faire aucun acte de communion avec une société schismatique , puisqu'elle a rompu elle-même tout lien de communion avec cette ancienne Eglise qui est *gouvernée par les légitimes successeurs des apôtres* , lesquels ont *seuls le droit du sacerdoce* ; ce seroit reconnoître le *droit du sacerdoce* et la légitime administration des sacremens dans une société qui les a usurpés par le schisme ; ce seroit ratifier le schisme , le continuer personnellement , et faire des actes schismatiques contre sa conscience pour tromper les hommes. Il est clair que ces actes sont les actes propres du schisme et même de l'hérésie , puisque c'est reconnoître pour sa propre mère une Eglise qui n'a point le *droit du sacerdoce* , ni par conséquent le ministère pour les sacremens ; c'est même reconnoître les sacremens de cette Eglise comme véritables , quoiqu'on ne les croie pas tels , puisqu'ils ne contiennent point ce qui est contenu dans les sacremens de la vraie Eglise , laquelle ne décide rien *nuisiblement au salut*. Par exemple , supposé que l'eucharistie de l'Eglise catholique contienne véritablement le corps et le sang du Sauveur , la cène des Calvinistes , qui ne peut contenir qu'une figure avec une vertu , ne peut point être une véritable et légitime eucharistie. Quiconque y participe fait un acte du schisme et de l'hérésie de cette secte.

2.^o J'avoue qu'on peut quelquefois , pour de

bonnes raisons , aller aux sermons des faux pasteurs d'une société hérétique ; c'est ainsi que nos missionnaires mêmes y vont , ou y envoient des émissaires de confiance , pour savoir ce que ces faux pasteurs enseignent , et qui mérite d'être réfuté ; mais on ne doit jamais , sans de très-fortes raisons , s'exposer à la séduction de *ces discours qui gagnent comme la gangrène* (1). On peut encore moins y aller pour faire accroître aux hérétiques qu'on n'est pas moins qu'eux dans leur schisme et leur hérésie : ce seroit joindre la fraude et la lâcheté aux actes propres de l'hérésie et du schisme.

3.° Il n'est ni nécessaire ni prudent de faire dans de telles circonstances aucun acte public de la Religion catholique. Les anciens fidèles se gardoient bien d'en faire d'ordinaire aux yeux des païens ; nos missionnaires n'en font aucun en Angleterre , pour n'exciter point mal-à-propos une persécution. On peut et on doit imiter ces ménagemens.

4.° On doit néanmoins faire les actes de la Religion catholique dans les Eglises de la communion romaine , autant qu'on le peut , sans s'exposer à de grands inconvéniens. Il n'est point permis de passer sa vie sans pasteurs , sans sacremens , sans subordination à une Eglise visible , à moins qu'on ne se trouve dans une situation toute singulière. Il faudroit même , dans une si extraordinaire extrémité , être uni de cœur et de désir sincère aux pasteurs , aux sacremens et à l'Eglise qu'on croit la véritable.

(1) 2 Tim., 2 17.

5.° On peut faire ces actes en secret , pour remplir son devoir et pour édifier les personnes de confiance , quoiqu'on prenne des précautions infinies pour les cacher à tous les autres.

6.° Il pourroit se faire qu'une personne très-catholique auroit de pressantes raisons de s'abstenir très-long-temps de la consolation et de la nourriture que le reste des fidèles doit tirer de la fréquentation des sacremens ; mais on ne doit pas supposer facilement une si extraordinaire nécessité ; il faut craindre de s'y tromper , et se ramener soi-même , autant que l'on peut , aux règles communes. Il ne faut se dispenser des fonctions de l'unité parfaite , que pour l'avancement de cette unité même , et avec un vrai désir de la montrer dès qu'on le pourra. Jamais cette disposition ne fut tant à désirer qu'en notre siècle , où la tolérance et l'indifférence de religion font que tant de personnes vivent sans aucune dépendance d'aucune Eglise fixe , se contentant de je ne sais quelle vague persuasion des points fondamentaux de la Religion chrétienne.

7.° Enfin les personnes qui ne feront aucun acte de communion romaine , ne doivent nullement être surprises de se voir fort suspectes aux missionnaires zélés de cette communion. Il est naturel que ces missionnaires soient effarouchés et en défiance contre une religion si vague et si ambiguë : il est naturel qu'ils craignent ou l'hypocrisie et la dissimulation , ou l'illusion et le fanatisme avec l'indépendance dans un genre de vie si extraordinaire et si éloigné des règles générales. Les meilleures personnes qui paroîtront dans une telle neutralité entre les

diverses communions , doivent se faire justice , et se mettre en la place de ces missionnaires ; ils ne peuvent point s'empêcher d'être surpris et scandalisés. Les saints Pères ne l'auroient pas été moins qu'eux. Quand ils feront des recherches , quand ils s'alarmeront , quand ils voudront réduire ces personnes à une conduite commune et régulière , ils ne feront que leur devoir : on ne doit nullement les accuser de gêner et de troubler leurs consciences , ni de fixer les âmes attachées à la perfection intérieure. La perfection intérieure n'empêche point la dépendance d'un ministère extérieur et visible. Le moyen de les apaiser et d'obtenir d'eux une suffisante liberté , est de leur parler avec ingénuité , humilité et confiance ; c'est de leur représenter les vrais besoins tant du dedans que du dehors ; c'est de leur montrer combien on auroit horreur d'en abuser ; c'est de les convaincre par la pratique combien on aime l'autorité de l'Eglise. Par les voies douces on leur persuadera peu à peu qu'on n'est ni dans l'illusion , ni dans l'indépendance , ni dans l'indifférence entre toutes les Eglises visibles.

EXPOSITION
DE LA DOCTRINE
DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.
SUR LES MATIÈRES DE CONTROVERSE ;
DRESSÉE PAR BOSSUET,
ET APPROUVÉE PAR LE PAPE INNOCENT XI.

Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique. Votre Livre de l'Exposition de la Foi catholique, qui nous a été présenté depuis peu, contient une doctrine, et est composé avec une méthode et une sagesse qui le rendent propre à instruire nettement et brièvement les lecteurs, et à tirer des plus opiniâtres un aveu sincère des vérités de la foi. Aussi le jugeons-nous digne non-seulement d'être loué et approuvé de nous, mais encore d'être lu et estimé de tout le monde. Nous espérons que cet ouvrage, avec la grâce de Dieu, produira beaucoup de fruit, et servira à étendre la foi orthodoxe, chose qui nous tient sans cesse occupés, et qui fait notre principale inquiétude. Cependant nous nous confirmons de plus en plus dans la

bonne opinion que nous avons toujours eue de votre vertu et de votre piété, et nous sentons augmenter l'espérance que nous avons conçue depuis long-temps de l'éducation du Dauphin de France, qui confié à vos soins avec des inclinations si dignes du Roi son père et de ses ancêtres, se trouvera rempli des instructions convenables au fils d'un Roi très-chrétien, que sa naissance appelle à un royaume si florissant, et tout ensemble à servir de protecteur à la religion catholique. Le Roi, qui vous a choisi parmi tant de grands hommes dont la France est pleine, pour un emploi où il s'agit de jeter les fondemens de la félicité publique, recevra une éternelle gloire du bon succès de vos soins, selon cet oracle de l'Ecriture, qui nous apprend qu'un sage fils est la gloire de son père. Continuez donc toujours à travailler fortement à un si important ouvrage, puisque même vous voyez un si grand fruit de votre travail; car nous apprenons de tous côtés, et nous ne pouvons l'apprendre, sans en ressentir une extrême consolation au milieu des maux qui nous environnent, que ce jeune prince se porte avec ardeur à la vertu, et qu'il donne chaque jour de nouvelles marques de son esprit et de sa piété. Nous pouvons vous assurer que rien n'est capable de vous attirer davantage notre affection paternelle, que d'employer vos soins à lui inspirer tous les sentimens qui font un grand roi, afin que dans un âge plus mûr, heureux et victorieux aussi bien que le Roi son père, il règle par de saintes lois, et réduise à de bonnes mœurs les nations barbares et ennemies du nom chrétien, que nous espérons.

voir bientôt assujetties à l'empire de ce grand Roi, maintenant que la paix qu'il vient de rendre à l'Europe lui laisse la liberté de porter dans l'Orient ses armes invincibles. Au reste, soyez persuadé que la dévotion et le respect que votre lettre fait si bien paroître envers le saint Siége, et envers nous-mêmes, qui y présidons, quoiqu'indignes, au gouvernement de l'Eglise catholique, trouve en nous une affection mutuelle, dont vous recevrez des marques dans toutes les occasions qui se présenteront, et nous vous donnons de bon cœur notre bénédiction apostolique. Donné à Rome, à Saint Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 4 janvier 1679, le troisième de notre pontificat.

Signé MARIUS SPINULA.

Et au-dessus : A notre vénérable Frère Jacques, évêque de Condom,

SECOND BREF DE N. S. P. LE PAPE.

INNOCENT XI, PAPE.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique. Nous avons reçu le livre de l'Exposition de la Foi catholique, que vous nous avez fait présenter avec le discours dont vous l'avez augmenté, où il paroît une grâce, une piété et une sagesse propre à ramener les hérétiques à la voie du salut. Ainsi nous confirmons volontiers les grandes louanges que nous vous avons données pour cet excellent ouvrage; espérant de

plus en plus qu'il sera d'une grande utilité à l'Eglise. Mais c'est surtout de votre application continuelle à cultiver les bonnes inclinations du Dauphin de France, que nous attendons de grands avancements de la religion catholique : car nous apprenons de toutes parts le merveilleux progrès de ce Prince, qui vous donne beaucoup de gloire, en devenant tous les jours par vos soins un parfait modèle de piété et de sagesse. Une si sainte éducation nous console dans les extrêmes peines que nous ressentons à la vue des maux que l'Eglise souffre, et des périls dont elle est menacée. Mais vous-même vous adoucissez nos inquiétudes par le beau témoignage que vous nous donnez de votre obéissance filiale dans votre lettre du 7 juin, où nous avons reconnu cet ancien esprit et ces sentimens des saints évêques de l'Eglise gallicane. De notre part nous pouvons vous assurer, vénérable Frère, que vous reconnoîtrez dans l'occasion, par des marques particulières de notre bienveillance, l'affection que nous avons pour vous, et l'estime que nous faisons de votre vertu universellement reconnue, et cependant nous vous donnons de bon cœur notre bénédiction apostolique. Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le 12.^e jour de juillet 1679, et le troisième de notre pontificat.

Signé MARIUS SPINULA.

Et sur le dos : A notre vénérable Frère Jacques Bénigne, évêque de Condom.

EXPOSITION DE LA DOCTRINE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE, SUR LES MATIÈRES DE CONTROVERSE.

I. Dessein de ce traité.

Après plus d'un siècle de contestations avec Messieurs de la religion prétendue réformée, les matières dont ils ont fait le sujet de leur rupture doivent être éclaircies, et les esprits disposés à concevoir les sentimens de l'Église catholique. Ainsi il semble qu'on ne puisse mieux faire que de les proposer simplement, et de les bien distinguer de ceux qui lui ont été fausement imputés. En effet, j'ai remarqué en différentes occasions, que l'aversion que ces Messieurs ont pour la plupart de nos sentimens, est attachée aux fausses idées qu'ils en ont conçues, et souvent à certains mots qui les choquent tellement, que s'y arrêtant d'abord, ils ne viennent jamais à considérer le fond des choses.

C'est pourquoi j'ai cru que rien ne leur pourroit être plus utile que de leur expliquer ce que l'Eglise a défini, dans le concile de Trente, touchant les matières qui les éloignent le plus de nous, sans m'arrêter à ce qu'ils ont accoutumé d'objecter aux docteurs particuliers, ou contre les choses qui ne sont ni nécessairement ni universellement reçues. Car tout le monde convient, et M. Daillé même (*Apol. cap. 6*), que *c'est une chose déraisonnable d'imputer les sentimens des particuliers à un corps entier*; et il ajoute qu'on ne peut se séparer, que pour des articles établis authentiquement, à la croyance et observation desquels toutes sortes de personnes sont obligées. Je ne m'arrêterai donc qu'aux décrets du concile de Trente, puisque c'est là que l'Eglise a parlé décisivement sur les matières dont il s'agit; et ce que je dirai, pour faire mieux entendre ces décisions, est approuvé dans la même Eglise, et paroîtra manifestement conforme à la doctrine de ce saint concile.

Cette exposition de notre doctrine produira deux bons effets : le premier, que plusieurs disputes s'évanouiront tout-à-fait, parce qu'on reconnoîtra qu'elles sont fondées sur de fausses explications de notre croyance : le second, que les disputes qui resteront, ne paroîtront pas, selon les principes des prétendus Réformés, si capitales qu'ils ont voulu d'abord le faire croire; et que, selon ces mêmes principes, elles n'ont rien qui blesse les fondemens de la foi.

II. Ceux de la religion prétendue réformée avouent que l'Eglise catholique reçoit tous les articles fondamentaux de la religion chrétienne.

Et pour commencer par ces fondemens et articles principaux de la foi , il faut que Messieurs de la religion prétendue réformée confessent qu'ils sont crus et professés dans l'Eglise catholique.

S'ils les font consister à croire qu'il faut adorer un seul Dieu Père , Fils et Saint-Esprit , et qu'il faut se confier en Dieu seul par son Fils incarné , crucifié et ressuscité pour nous ; ils savent en leur conscience que nous professons cette doctrine. Et s'ils veulent y ajouter les autres articles qui sont compris dans le symbole des apôtres , ils ne doutent pas non plus que nous ne les recevions tous sans exception , et que nous n'en ayons la pure et véritable intelligence.

M. Daillé a fait un traité intitulé : *La Foi fondée sur les Ecritures* , où , après avoir exposé tous les articles de la croyance des Eglises prétendues réformées , il dit (3. Part. ch. 1.), *qu'ils sont sans contestation ; que l'Eglise romaine fait profession de les croire ; qu'à la vérité il ne tient pas toutes nos opinions , mais que nous tenons toutes ses créances.*

Ce ministre ne peut donc nier que nous ne croyions tous les articles principaux de la religion chrétienne , à moins qu'il ne veuille lui-même détruire sa foi.

Mais quand M. Daillé ne l'auroit pas écrit , la chose parle d'elle-même , et tout le monde sait

que nous croyons tous les articles que les Calvinistes appellent fondamentaux ; si bien que la bonne foi voudroit qu'on nous accordât , sans contestation , que nous n'en avons en effet rejeté aucun.

Les Prétendus Réformés , qui voient les avantages que nous pouvons tirer de cet aveu , veulent nous les ôter , en disant que nous détruisons ces articles , parce que nous en posons d'autres qui leur sont contraires. C'est ce qu'ils tâchent d'établir par des conséquences qu'ils tirent de notre doctrine. Mais le même M. Daillé que je leur allègue encore , moins pour les convaincre par le témoignage d'un de leurs plus doctes ministres , que parce que ce qu'il dit est évident de soi-même , leur apprend ce qu'il faudroit croire de ces sortes de conséquences , supposé qu'on en pût tirer de mauvaises de notre doctrine. Voici comme il parle dans la lettre qu'il a écrite à M. de Monglat sur le sujet de son Apologie : « Encore que l'opinion des Luthériens sur l'eucharistie induise selon nous , » aussi bien que celle de Rome , la destruction » de l'humanité de Jésus-Christ , cette suite néanmoins ne leur peut être mise sus sans calomnie , vu qu'ils la rejettent formellement. »

Il n'y a rien de plus essentiel à la religion chrétienne , que la vérité de la nature humaine en Jésus-Christ ; et cependant , quoique les Luthériens tiennent une doctrine d'où l'on infère la destruction de cette vérité capitale , par des conséquences que les Prétendus Réformés jugent évidentes , ils n'ont pas laissé de leur offrir leur communion , parce que leur opinion n'a aucun venin , comme dit M. Daillé dans

son Apologie (Chap. 7.) : et leur synode national, tenu à Charenton en 1631, les admet à la sainte table, sur ce fondement, qu'ils conviennent *ès principes et points fondamentaux de la religion*. C'est donc une maxime constamment établie parmi eux, qu'il ne faut point en cette matière regarder les conséquences que l'on pourroit tirer d'une doctrine, mais simplement ce qu'avoue et ce que pose celui qui l'enseigne.

Ainsi quand ils infèrent, par des conséquences qu'ils prétendent tirer de notre doctrine, que nous ne savons pas assez reconnoître la gloire souveraine qui est due à Dieu, ni la qualité de Sauveur et de Médiateur en Jésus-Christ, ni la dignité infinie de son sacrifice, ni la plénitude surabondante de ses mérites; nous pourrions nous défendre sans peine de ces conséquences, par cette courte défense que nous fournit M. Daillé, et leur dire que l'Eglise catholique les désavouant, elles ne peuvent lui être imputées *sans calomnie*.

Mais je veux aller plus avant, et faire voir à Messieurs de la religion prétendue réformée, par la seule exposition de notre doctrine, que bien loin de renverser les articles fondamentaux de la foi, ou directement, ou par conséquence, elle les établit, au contraire, d'une manière si solide et si évidente, qu'on ne peut, sans une extrême injustice, lui contester l'avantage de les bien entendre.

III. *Le culte religieux se termine à Dieu seul.*

Pour commencer par l'adoration qui est due

à Dieu , l'Eglise catholique enseigne qu'elle consiste principalement à croire qu'il est le créateur et le seigneur de toutes choses , et à nous attacher à lui de toutes les puissances de notre âme par la foi , par l'espérance et par la charité , comme à celui qui seul peut faire notre félicité , par la communication du bien infini , qui est lui-même.

Cette adoration intérieure , que nous rendons à Dieu en esprit et en vérité , a ses marques extérieures , dont la principale est le sacrifice , qui ne peut être offert qu'à Dieu seul , parce que le sacrifice est établi pour faire un aveu public et une protestation solennelle de la souveraineté de Dieu , et de notre dépendance absolue.

La même Eglise enseigne que tout culte religieux se doit terminer à Dieu comme à sa fin nécessaire ; et si l'honneur qu'elle rend à la sainte Vierge et aux saints , peut-être appelé religieux , c'est à cause qu'il se rapporte nécessairement à Dieu.

Mais avant que d'expliquer davantage en quoi consiste cet honneur , il n'est pas inutile de remarquer que Messieurs de la religion prétendue réformée , pressés par la force de la vérité , commencent à nous avouer que la coutume de prier les saints et d'honorer leurs reliques , étoit établie dès le quatrième siècle de l'Eglise. M. Daillé , en faisant cet aveu dans le livre qu'il a fait contre la tradition des Latins , touchant l'objet du culte religieux , accuse saint Basile , saint Ambroise , saint Jérôme , saint Chrysostôme , saint Augustin , et plusieurs autres grandes lumières de l'antiquité , qui ont paru dans ce siècle ,

et surtout saint Grégoire de Nazianze , qui est appelé le Théologien par excellence , d'avoir changé en ce point la doctrine des trois siècles précédens. Mais il paroîtra peu vraisemblable que M. Daillé ait mieux entendu les sentimens des Pères des trois premiers siècles , que ceux qui ont recueilli , pour ainsi dire , la succession de leur doctrine immédiatement après leur mort ; et on le croira d'autant moins , que bien loin que les Pères du quatrième siècle se soient aperçu qu'il s'introduisit aucune nouveauté dans leur culte , ce ministre , au contraire , nous a rapporté des textes exprès , par lesquels ils font voir clairement qu'ils prétendoient , en priant les saints , suivre les exemples de ceux qui les avoient précédés. Mais sans examiner davantage le sentiment des Pères des trois premiers siècles , je me contente de l'aveu de M. Daillé , qui nous abandonne tant de grands personnages qui ont enseigné l'Eglise dans le quatrième. Car encore qu'il se soit avisé , douze cents ans après leur mort , de leur donner par mépris , une manière de nom de secte , en les appelant *Reliquaires* , c'est-à-dire , gens qui honorent les reliques ; j'espère que ceux de sa communion seront plus respectueux envers ces grands hommes. Ils n'oseront du moins leur objecter qu'en priant les saints , et en honorant leurs reliques , ils soient tombés dans l'idolâtrie , ou qu'ils aient renversé la confiance que les chrétiens doivent avoir en Jésus - Christ ; et il faut espérer que dorénavant ils ne nous feront plus ces reproches , quand ils considèreront qu'ils ne peuvent nous les faire , sans les faire en même temps à tant d'excellens hommes , dont ils sont profes

sion , aussi bien que nous , de révéler la sainteté et la doctrine. Mais comme il s'agit ici d'exposer notre croyance plutôt que de faire voir quels ont été ses défenseurs , il en faut continuer l'explication.

IV. *L'invocation des saints.*

L'Eglise en nous enseignant qu'il est utile de prier les saints , nous enseigne à les prier dans ce même esprit de charité , et selon cet ordre de société fraternelle, qui nous porte à demander le secours de nos frères vivans sur la terre : et le Catéchisme du concile de Trente conclut de cette doctrine (*Cat. Rom. part. III, tit. de cultu et invoc. Sanct.*), que si la qualité de médiateur que l'Ecriture donne à Jésus-Christ , recevoit quelque préjudice de l'intercession des saints qui règnent avec Dieu , elle n'en recevrait pas moins de l'intercession des fidèles qui vivent avec nous.

Ce Catéchisme nous fait bien entendre l'extrême différence qu'il y a entre la manière dont on implore le secours de Dieu , et celle dont on implore le secours des saints ; « car , dit-il » (*Part. IV tit. Quis orandus sit.*) , nous prions » Dieu , ou de nous donner les biens , ou de » nous délivrer des maux ; mais parce que les » saints lui sont plus agréables que nous , nous » leur demandons qu'ils prennent notre défense , » et qu'ils obtiennent pour nous les choses dont » nous avons besoin. De là vient que nous usons » de deux formes de prier fort différentes , puis- » qu'au lieu qu'en parlant à Dieu , la manière » propre est de dire , AYEZ PITIÉ DE NOUS , ÉCOUTEZ-NOUS , nous nous contentons de dire aux

« saints , PRIEZ POUR NOUS. » Par où nous devons entendre, qu'en quelques termes que soient conçues les prières que nous adressons aux saints , l'intention de l'Eglise et de ses Fidèles les réduit toujours à cette forme , ainsi que ce Catéchisme le confirme dans la suite (*Part. iv; tit. Quis orandus sit.*)

Mais il est bon de considérer les paroles du concile même , qui , voulant prescrire aux évêques comme ils doivent parler de l'invocation des saints , les oblige d'enseigner que « les saints » qui règnent avec Jésus-Christ , offrent à Dieu leurs prières pour les hommes ; qu'il est bon » et utile de les invoquer d'une manière suppliante , et de recourir à leur aide et à leur secours ; pour impêtrer de Dieu ses bienfaits , » par son Fils notre Seigneur Jésus-Christ , qui » seul est notre Sauveur et notre Rédempteur » (*Sess. xxv. doc. de invoc. etc.*). Ensuite le concile condamne ceux qui enseignent une doctrine contraire. On voit donc qu'invoquer les saints , suivant la pensée de ce concile , c'est recourir à leurs prières , pour obtenir les bienfaits de Dieu par Jésus-Christ. En effet , nous n'obtenons que par Jésus-Christ et en son nom , ce que nous obtenons par l'entremise des saints ; puisque les saints eux-mêmes ne prient que par Jésus-Christ , et ne sont exaucés qu'en son nom. Telle est la foi de l'Eglise , que le concile de Trente a clairement expliquée en peu de paroles. Après quoi nous ne concevons pas qu'on puisse nous objecter que nous nous éloignons de Jésus-Christ quand nous prions ses membres , qui sont aussi les nôtres , ses enfans qui sont nos frères , et ses saints qui sont nos prémices , de prier

avec nous et pour nous notre commun Maître, au nom de notre commun Médiateur.

Le même concile explique clairement et en peu de mots, quel est l'esprit de l'Eglise, lorsqu'elle offre à Dieu le saint sacrifice pour honorer la mémoire des saints. Cet honneur, que nous leur rendons dans l'action du sacrifice, consiste à les nommer comme de fidèles serviteurs de Dieu dans les prières que nous lui faisons, à lui rendre grâces des victoires qu'ils ont remportées, et à le prier humblement qu'il se laisse fléchir en notre faveur par leurs intercessions. Saint Augustin avoit dit, il y a déjà douze cents ans, qu'il ne falloit pas croire qu'on offrit le sacrifice aux saints martyrs (*De civit. Dei, lib. VIII. cap. XXVII. tom. VII, col. 217 et seq.*), encore que, selon l'usage pratiqué dès ce temps-là par l'Eglise universelle, on offrit ce sacrifice sur leurs saints corps, et à leurs mémoires, c'est-à-dire, devant les lieux où se conservoient leurs précieuses reliques. Ce même Père avoit ajouté qu'on faisoit mémoire des martyrs à la sainte table dans la célébration du sacrifice; *non afin de prier pour eux, comme on fait pour les autres morts, mais plutôt afin qu'ils priassent pour nous* (Tract. LXXXIV in Joann. n. 1. ; tom. III, part. II, col. 709. Serm. XVII de verb. Apost. nunc serm. CLIX; tom. V, col. 765.). Je rapporte le sentiment de ce saint évêque, parce que le concile de Trente se sert presque de ces mêmes paroles, pour enseigner aux fidèles que « l'Eglise n'offre pas aux saints le sacrifice, mais qu'elle l'offre à Dieu seul, qui les a couronnés; qu'aussi le prêtre ne s'adresse pas à saint Pierre ou à saint Paul pour

» leur dire, JE VOUS OFFRE CE SACRIFICE ; mais
 » que rendant grâces à Dieu de leurs victoires ,
 » il demande leur assistance , afin que ceux dont
 » nous faisons mémoire sur la terre , daignent
 » prier pour nous dans le ciel. » (*Conc. Trid.*
Sess. xxii. c. 3.) C'est ainsi que nous honorons
 les saints , pour obtenir par leur entremise les
 grâces de Dieu : et la principale de ces grâces ,
 que nous espérons obtenir , est celle de les imi-
 ter ; à quoi nous sommes excités par la considé-
 ration de leurs exemples admirables , et par
 l'honneur que nous rendons devant Dieu à leur
 mémoire bienheureuse.

Ceux qui considéreront la doctrine que nous
 avons proposée , seront obligés de nous avouer
 que , comme nous n'ôtons à Dieu aucune des
 perfections qui sont propres à son essence in-
 finie , nous n'attribuons aux créatures aucune
 de ces qualités , ou de ces opérations qui ne
 peuvent convenir qu'à Dieu : ce qui nous dis-
 tingue si fort des idolâtres , qu'on ne peut com-
 prendre pourquoi on nous en donne le titre.

Et quand Messieurs de la religion prétendue
 réformée nous objectent qu'en adressant les
 prières aux saints , et en les honorant comme
 présens par toute la terre , nous leur attribuons
 une espèce d'immensité , ou du moins la con-
 noissance du secret des cœurs , qu'il paroît néan-
 moins que Dieu se réserve par tant de témoi-
 gnages de l'Ecriture , ils ne considèrent pas assez
 notre doctrine. Car enfin , sans examiner quel
 fondement on peut avoir d'attribuer aux saints ,
 jusqu'à certains degrés , la connoissance des
 choses qui se passent parmi nous , ou même de
 nos secrètes pensées ; il est manifeste que ce

n'est point élever la créature au dessus de sa condition, que de dire qu'elle a quelque connoissance de ces choses par la lumière que Dieu lui en communique. L'exemple des prophètes le justifie clairement, Dieu n'ayant pas même dédaigné de leur découvrir les choses futures, quoiqu'elles semblent bien plus particulièrement réservées à sa connoissance.

Au reste, jamais aucun catholique n'a pensé que les saints connussent par eux-mêmes nos besoins, ni même les désirs pour lesquels nous leur faisons de secrètes prières. L'Eglise se contente d'enseigner, avec toute l'antiquité, que ces prières sont très-profitables à ceux qui les font, soit que les saints les apprennent par le ministère et le commerce des anges, qui, suivant le témoignage de l'Ecriture, savent ce qui se passe parmi nous, étant établis par ordre de Dieu esprits administrateurs, pour concourir à l'œuvre de notre salut; soit que Dieu même leur fasse connoître nos désirs par une révélation particulière; soit enfin qu'il leur en découvre le secret dans son essence infinie, où toute vérité est comprise. Ainsi l'Eglise n'a rien décidé sur les différens moyens dont il plait à Dieu de se servir pour cela.

Mais quels que soient ces moyens, toujours est-il véritable qu'elle n'attribue à la créature aucune des perfections divines, comme faisoient les idolâtres, puisqu'elle ne permet de reconnaître, dans les plus grands saints, aucun degré d'excellence qui ne vienne de Dieu, ni aucune considération devant ses yeux que par leurs vertus, ni aucune vertu qui ne soit un don de sa grâce, ni aucune connoissance des choses

humaines que celle qu'il leur communique , ni aucun pouvoir de nous assister que par leurs prières , ni enfin aucune félicité que par une soumission et une conformité parfaite à la volonté divine.

Il est donc vrai qu'en examinant les sentimens intérieurs que nous avons des saints , on ne trouvera pas que nous les élevions au-dessus de la condition des créatures ; et de là on doit juger de quelle nature est l'honneur que nous leur rendons au-dehors , le culte extérieur étant établi pour témoigner les sentimens intérieurs de l'âme.

Mais comme cet honneur que l'Eglise rend aux saints , paroît principalement devant leurs images et devant leurs saintes reliques , il est à propos d'expliquer ce qu'elle en croit.

V. *Les images et les reliques.*

Pour les images , le concile de Trente défend expressément *d'y croire aucune divinité ou vertu pour laquelle on les doive révéler , de leur demander aucune grâce , et d'y attacher sa confiance ;* et veut que *tout l'honneur se rapporte aux originaux qu'elles représentent.* (Conc. Trid. Sess. xxv. deor. de invoc. etc.).

Toutes ces paroles du concile sont autant de caractères qui servent à nous faire distinguer des idolâtres , puisque bien loin de croire comme eux que quelque divinité habite dans les images , nous ne leur attribuons aucune vertu , que celle d'exciter en nous le souvenir des originaux.

C'est sur cela qu'est fondé l'honneur qu'on rend aux images. On ne peut nier , par exem-

ple, que celle de Jésus-Christ crucifié, lorsque nous la regardons, n'excite plus vivement en nous le souvenir de *celui qui nous a aimés jusqu'à se livrer pour nous à la mort.* (Gal. II. 20.). Tant que l'image présente à nos yeux fait durer un si précieux souvenir dans notre âme, nous sommes portés à témoigner, par quelques marques extérieures, jusqu'où va notre reconnaissance; et nous faisons voir, en nous humiliant en présence de l'image, quelle est notre soumission pour son divin original. Ainsi, à parler précisément, et selon le style ecclésiastique, quand nous rendons honneur à l'image d'un apôtre ou d'un martyr, notre intention n'est pas tant d'honorer l'image que *d'honorer l'apôtre ou le martyr en présence de l'image.* C'est ainsi que parle le Pontifical romain (*Pont. Rom. de ben. imag.*); et le concile de Trente exprime la même chose, lorsqu'il dit (*Sess. xxv. décr. de invoc. etc.*), « que » l'honneur que nous rendons aux images, se » rapporte tellement aux originaux, que par le » moyen des images que nous baisons, et devant » lesquelles nous nous mettons à genoux, nous » adorons Jésus-Christ, et honorons les saints, » dont elles sont la ressemblance. »

Enfin on peut connoître en quel esprit l'Eglise honore les images, par l'honneur qu'elle rend à la croix et au livre de l'Evangile. Tout le monde voit bien que devant la croix elle adore celui *qui a porté nos crimes sur le bois* (I. Pet. II. 24.); et que si ses enfans inclinent la tête devant le livre de l'Evangile, s'ils se lèvent par honneur quand on le porte devant eux, et s'ils le baisent avec respect, tout cet honneur se

termine à la vérité éternelle qui nous y est proposée.

Il faut être peu équitable , pour appeler idolâtrie ce mouvement religieux qui nous fait découvrir et baisser la tête devant l'image de la croix , en mémoire de celui qui a été crucifié pour l'amour de nous ; et ce seroit être trop aveugle que de ne pas apercevoir l'extrême différence qu'il y a entre ceux qui se confioient aux idoles , par l'opinion qu'ils avoient que quelque divinité ou quelque vertu y étoit , pour ainsi dire attachée ; et ceux qui déclarent , comme nous , qu'ils ne se veulent servir des images que pour élever leur esprit au ciel , afin d'y honorer Jésus-Christ ou les saints , et dans les saints Dieu même , qui est l'auteur de toute sanctification et de toute grâce.

On doit entendre de la même sorte l'honneur que nous rendons aux reliques , à l'exemple des premiers siècles de l'Eglise ; et si nos adversaires considéroient que nous regardons les corps des saints comme ayant été les victimes de Dieu par le martyre ou par la pénitence , ils ne croiroient pas que l'honneur que nous leur rendons , par ce motif , pût nous détacher de celui que nous rendons à Dieu même.

Nous pouvons dire , en général , que s'ils vouloient bien comprendre de quelle sorte l'affection que nous avons pour quelqu'un , s'étend , sans se diviser , à ses enfans , à ses amis , et ensuite par divers degrés à ce qui le représente , à ce qui reste de lui , à tout ce qui en renouvelle la mémoire ; s'ils concevoient que l'honneur a un semblable progrès , puisque l'honneur , en effet , n'est autre chose qu'un amour

mêlé de crainte et de respect ; enfin , s'ils considéroient que tout le culte extérieur de l'Eglise catholique a sa source en Dieu même , et qu'il y retourne ; ils ne croiroient jamais que ce culte , que lui seul anime , pût exciter sa jalousie : ils verroient , au contraire , que si Dieu , tout jaloux qu'il est de l'amour des hommes , ne nous regarde pas comme si nous nous partageons entre lui et la créature , quand nous aimons notre prochain pour l'amour de lui ; ce même Dieu , quoiqu'il jaloux du respect des fidèles , ne les regarde pas comme s'ils partageoient le culte qu'ils ne doivent qu'à lui seul , quand ils honorent , par le respect qu'ils ont pour lui , ceux qu'il a honorés lui-même.

Il est vrai néanmoins que , comme les marques sensibles de révérence ne sont pas toutes absolument nécessaires , l'Eglise , sans rien altérer dans la doctrine , a pu étendre plus ou moins ces pratiques extérieures , suivant la diversité des temps , des lieux et des occurrences , ne désirant pas que ses enfans soient servilement assujettis aux choses visibles , mais seulement qu'ils soient excités , et comme avertis par leur moyen de se tourner à Dieu , pour lui offrir en esprit et en vérité le service raisonnable qu'il attend de ses créatures.

On peut voir , par cette doctrine , avec combien de vérité j'ai dit qu'une grande partie de nos controverses s'évanouiroit par la seule intelligence des termes , si on traitoit ces matières avec charité ; et si nos adversaires considéroient paisiblement les explications précédentes , qui comprennent la doctrine expresse du concile de Trente , ils cesseroient de nous objecter que

nous blessons la médiation de Jésus-Christ, et que nous invoquons les saints, ou que nous adorons les images d'une manière qui n'est propre qu'à Dieu. Il est vrai que comme, en un certain sens, l'adoration, l'invocation, et le nom de médiateur ne convient qu'à Dieu et à Jésus-Christ, il est aisé d'abuser de ces termes, pour rendre notre doctrine odieuse. Mais si on les réduit de bonne foi au sens que nous leur avons donné, ces objections perdront toute leur force; et s'il reste à Messieurs de la religion prétendue réformée quelques autres difficultés moins importantes, la sincérité les obligera d'avouer qu'ils sont satisfaits sur le principal sujet de leurs plaintes.

Au reste il n'y a rien de plus injuste, que d'objecter à l'Eglise qu'elle fait consister toute la piété dans cette dévotion aux saints, puisque, comme nous l'avons déjà remarqué, le concile de Trente se contente d'enseigner aux fidèles que cette pratique leur est *bonne et utile* (Sess. xxv. decr. de invoc. etc.), sans rien dire d'avantage. Ainsi l'esprit de l'Eglise est de condamner ceux qui rejettent cette pratique par mépris ou par erreur. Elle doit les condamner, parce qu'elle ne doit pas souffrir que les pratiques salutaires soient méprisées, ni qu'une doctrine, que l'antiquité a autorisée, soit condamnée par les nouveaux docteurs.

VI. *La justification.*

La matière de la justification fera paroître encore dans un plus grand jour, combien de difficultés peuvent être terminées par une simple exposition de nos sentimens.

Ceux qui savent tant soit peu l'histoire de la réformation prétendue n'ignorent pas que ceux qui en ont été les premiers auteurs ont proposé cet article à tout le monde comme le principal de tous, et comme le fondement le plus essentiel de leur rupture ; si bien que c'est celui qu'il est le plus nécessaire de bien entendre.

Nous croyons premièrement que *nos péchés nous sont remis gratuitement par la miséricorde divine , à cause de Jésus-Christ* (Conc. Trid. Sess. vi. c. 9.) Ce sont les propres termes du concile de Trente , qui ajoute (*Ibid. c. 8.*) que *nous sommes dits justifiés gratuitement , parce qu'aucune de ces choses qui précèdent la justification , soit la foi , soit les œuvres , ne peut mériter cette grâce.*

Comme l'Ecriture nous explique la rémission des péchés, tantôt en disant que Dieu les couvre , et tantôt en disant qu'il les ôte , et qu'il les efface par la grâce du Saint-Esprit , qui nous fait de nouvelles créatures (*Tit. iii. 5. 6. 7.*) , nous croyons qu'il faut joindre ensemble ces expressions , pour former l'idée parfaite de la justification du pécheur. C'est pourquoi nous croyons que nos péchés, non-seulement sont couverts, mais qu'ils sont entièrement effacés par le sang de Jésus-Christ , et par la grâce qui nous régénère ; ce qui , loin d'obscurcir ou de diminuer l'idée qu'on doit avoir du mérite de ce sang , l'augmente au contraire , et la relève.

Ainsi la justice de Jésus-Christ est , non-seulement imputée , mais actuellement communiquée à ses fidèles par l'opération du Saint-Esprit , en sorte que non-seulement ils sont réputés, mais faits justes par sa grâce.

Si la justice qui est en nous n'étoit justice qu'aux yeux des hommes, ce ne seroit pas l'ouvrage du Saint-Esprit ; elle est donc justice même devant Dieu , puisque c'est Dieu même qui la fait en nous, en répandant la charité dans nos cœurs.

Toutefois il n'est que trop certain que *la chair convoite contre l'esprit, et l'esprit contre la chair* (Gal. v. 17.) et que *nous manquons tous en beaucoup de choses* (Jac. III. 2.). Ainsi quoique notre justice soit véritable par l'infusion de la charité , elle n'est point justice parfaite à cause du combat de la convoitise , si bien que le continuel gémissement d'une âme repentante de ses fautes, fait le devoir le plus nécessaire de la justice chrétienne. Ce qui nous oblige de confesser humblement , avec saint Augustin , que notre justice en cette vie *consiste plutôt dans la rémission des péchés que dans la perfection des vertus.*

VII. *Le mérite des œuvres.*

Sur le mérite des œuvres, l'Eglise catholique enseigne que « la vie éternelle doit être proposée aux enfans de Dieu , et comme une grâce » qui leur est miséricordieusement promise par » le moyen de notre Seigneur Jésus-Christ , et » comme une récompense qui est fidèlement rendue à leurs bonnes œuvres et à leurs mérites, » en vertu de cette promesse » (*Sess. vi. c. 16.*). Ce sont les propres termes du concile de Trente. Mais de peur que l'orgueil humain ne soit flatté par l'opinion d'un mérite présomptueux , ce même concile enseigne que tout le prix et la

valeur des œuvres chrétiennes provient de la grâce sanctifiante qui nous est donnée gratuitement au nom de Jésus-Christ, et que c'est un effet de l'influence continuelle de ce divin Chef sur ses membres.

Véritablement les préceptes, les exhortations, les promesses, les menaces et les reproches de l'Evangile font assez voir qu'il faut que nous opérons notre salut par le mouvement de nos volontés avec la grâce de Dieu qui nous aide ; mais c'est un premier principe, que le libre arbitre ne peut rien faire qui conduise à la félicité éternelle, qu'autant qu'il est mu et élevé par le Saint-Esprit.

Ainsi, l'Eglise sachant que c'est ce divin Esprit qui fait en nous, par sa grâce, tout ce que nous faisons de bien, elle doit croire que les bonnes œuvres des fidèles sont très-agréables à Dieu, et de grande considération devant lui : et c'est justement qu'elle se sert du mot de *mérite* avec toute l'antiquité chrétienne, principalement pour signifier la valeur, le prix et la dignité de ces œuvres que nous faisons par la grâce. Mais comme toute leur sainteté vient de Dieu qui les fait en nous, la même Eglise a reçu dans le concile de Trente, comme doctrine de foi catholique, cette parole de saint Augustin, que *Dieu couronne ses dons en couronnant le mérite de ses serviteurs.*

Nous prions ceux qui aiment la vérité et la paix, de vouloir bien lire ici un peu au long les paroles de ce concile, afin qu'ils se désabusent une fois des mauvaises impressions qu'on leur donne de notre doctrine. « Encore que nous voyions, disent les Pères de ce concile (*Sess.*

» vi. c. 16.), que les saintes Lettres estiment
 » tant les bonnes œuvres, que Jésus-Christ nous
 » promet lui-même qu'un verre d'eau froide
 » donné à un pauvre ne sera pas privé de sa ré-
 » compense; et que l'apôtre témoigne qu'un
 » moment de peine légère, soufferte en ce
 » monde, produira un poids éternel de gloire,
 » toutefois à Dieu ne plaise que le chrétien se fie
 » et se glorifie en lui-même, et non en notre
 » Seigneur, dont la bonté est si grande envers
 » tous les hommes, qu'il veut que les dons qu'il
 » leur fait soient leurs mérites ! »

Cette doctrine est répandue dans tout ce concile, qui enseigne dans une autre session (*Sess. xiv. c. 8.*) que « nous, qui ne pouvons rien de nous-mêmes, pouvons tout avec celui qui nous fortifie, en telle sorte que l'homme n'a rien dont il se puisse glorifier » ou pourquoi il se puisse confier en lui-même; « mais que toute sa confiance et toute sa gloire est en Jésus-Christ, en qui nous vivons, en qui nous méritons, en qui nous satisfaisons, faisant de dignes fruits de pénitence, qui tirent leur force de lui, par lui sont offerts au Père, et en lui sont acceptés par le Père. » C'est pourquoi nous demandons tout, nous espérons tout, nous rendons grâces de tout par notre Seigneur Jésus-Christ. Nous confessons hautement que nous ne sommes agréables à Dieu qu'en lui et par lui; et nous ne comprenons pas qu'on puisse nous attribuer une autre pensée. Nous mettons tellement en lui seul toute l'espérance de notre salut, que nous disons tous les jours à Dieu ces paroles dans le sacrifice : « Daignez, ô Dieu ! accorder à nous pécheurs, vos servi-

» teurs, qui espérons en la multitude de vos miséricordes, quelque part et société avec vos bienheureux apôtres et martyrs, ... au nombre desquels nous vous prions de vouloir nous recevoir, ne regardant pas au mérite, mais nous pardonnant par grâce au nom de Jésus-Christ notre Seigneur. »

L'Eglise ne persuadera-t-elle jamais à ses enfans, qui sont devenus ses adversaires, ni par l'explication de sa foi, ni par les décisions de ses conciles, ni par les prières de son sacrifice, qu'elle croit n'avoir de vie, et qu'elle n'a d'espérance qu'en Jésus-Christ seul? Cette espérance est si forte, qu'elle fait sentir aux enfans de Dieu, qui marchent fidèlement dans ses voies *une paix qui surpasse toute intelligence*, selon ce que dit l'apôtre (*Philip. iv. 7.*). Mais encore que cette espérance soit plus forte que les promesses et les menaces du monde, et qu'elle suffise pour calmer le trouble de nos consciences, elle n'y éteint pas tout-à-fait la crainte, parce que si nous sommes assurés que Dieu ne nous abandonne jamais de lui-même, nous ne sommes jamais certains que nous ne le perdrons pas par notre faute, en rejetant ses inspirations. Il lui a plu de tempérer, par cette crainte salutaire, la confiance qu'il inspire à ses enfans; parce que, comme dit saint Augustin, « telle est notre infirmité dans ce lieu de tentations et de périls, qu'une pleine sécurité produiroit en nous le relâchement et l'orgueil », au lieu que cette crainte qui, selon le précepte de l'apôtre (*Philip. ii. 12.*), nous *fait opérer notre salut avec tremblement*, nous rend vigilans, et fait que nous nous attachons,

avec une humble dépendance , à celui *qui opère en nous, par sa grâce, le vouloir et le faire suivant son bon plaisir*, comme dit le même saint Paul (*Ibid.* 13.).

Voilà ce qu'il y a de plus nécessaire dans la doctrine de la justification ; et nos adversaires seroient fort déraisonnables, s'ils ne confessoient que cette doctrine suffit pour apprendre aux chrétiens qu'ils doivent rapporter à Dieu par Jésus-Christ toute la gloire de leur salut.

Si les ministres , après cela se jettent sur des questions de subtilité , il est bon de les avertir qu'il n'est plus temps désormais qu'ils se rendent si difficiles envers nous, après les choses qu'ils ont accordées aux Luthériens et à leurs propres frères sur le sujet de la prédestination et de la grâce. Cela doit leur avoir appris à se réduire , dans cette matière , à ce qui est absolument nécessaire pour établir les fondemens de la piété chrétienne.

Que s'ils peuvent une fois se résoudre à se renfermer dans ces limites, ils seront bientôt satisfaits ; et ils cesseront de nous objecter que nous anéantissons la grâce de Dieu , en attribuant tout à nos bonnes œuvres , puisque nous leur avons montré en termes si clairs, dans le concile de Trente , ces trois points si décisifs en cette matière : « Que nos péchés nous sont » pardonnés par une pure miséricorde , à cause » de Jésus-Christ ; que nous devons à une libé- » ralité gratuite la justice qui est en nous par le » Saint Esprit ; et que toutes les bonnes œuvres » que nous faisons sont autant de dons de la » grâce. »

Aussi faut il avouer que les doctes de leur

parti ne contestent plus tant sur cette matière qu'ils faisoient au commencement ; et il y en a peu qui ne nous confessent qu'il ne falloit pas se séparer pour ce point. Mais si cette importante difficulté de la justification, de laquelle leurs premiers auteurs ont fait leur fort, n'est plus maintenant considérée comme capitale par les personnes les mieux sensées qu'ils aient entre eux, on leur laisse à penser ce qu'il faut juger de leur séparation, et ce qu'il faudroit espérer pour la paix, s'ils se mettoient au-dessus de la préoccupation, et s'ils quittoient l'esprit de dispute.

VIII. *Les satisfactions, le Purgatoire et les Indulgences.*

Il faut encore expliquer de quelle sorte nous croyons pouvoir satisfaire à Dieu par sa grâce, afin de ne laisser aucun doute sur cette matière.

Les catholiques enseignent, d'un commun accord, que le seul Jésus-Christ, Dieu et homme tout ensemble, étoit capable, par la dignité infinie de sa personne d'offrir à Dieu une satisfaction suffisante pour nos péchés. Mais ayant satisfait surabondamment, il a pu nous appliquer cette satisfaction infinie en deux manières : ou bien en nous donnant une entière abolition, sans réserver aucune peine ; ou bien en commuant une plus grande peine en une moindre, c'est-à-dire, la peine éternelle en des peines temporelles. Comme cette première façon est la plus entière et la plus conforme à sa bonté, il en use d'abord dans le Baptême ; mais nous croyons qu'il se sert de la

seconde dans la rémission qu'il accorde aux baptisés qui retombent dans le péché , y étant forcé en quelque manière par l'ingratitude de ceux qui ont abusé de ses premiers dons , de sorte qu'ils ont à souffrir quelque peine temporelle, bien que la peine éternelle leur soit remise.

Il ne faut pas conclure de là que Jésus-Christ n'ait pas entièrement satisfait pour nous ; mais au contraire, qu'ayant acquis sur nous un droit absolu, par le prix infini qu'il a donné pour notre salut, il nous accorde le pardon, à telle condition, sous telle loi, et avec telle réserve qu'il lui plaît.

Nous serions injurieux et ingrats envers le Sauveur, si nous osions lui disputer l'infinité de son mérite, sous prétexte qu'en nous pardonnant le péché d'Adam, il ne nous décharge pas en même temps de toutes ses suites, nous laissant encore assujettis à la mort et à tant d'infirmités corporelles et spirituelles que ce péché nous a causées. Il suffit que Jésus-Christ ait payé une fois le prix par lequel nous serons un jour entièrement délivrés de tous les maux qui nous accablent ; c'est à nous à recevoir avec humilité et avec actions de grâces chaque partie de son bienfait, en considérant le progrès avec lequel il lui plaît d'avancer notre délivrance, selon l'ordre que sa sagesse a établi pour notre bien, et pour une plus claire manifestation de sa bonté et de sa justice.

Par une semblable raison, nous ne devons pas trouver étrange si celui qui nous a montré une si grande facilité dans le Baptême, se rend plus difficile envers nous, après que nous en avons violé les saintes promesses. Il est juste,

et même il est salutaire pour nous , que Dieu , en nous remettant le péché avec la peine éternelle que nous avons méritée , exige de nous quelque peine temporelle , pour nous retenir dans le devoir , de peur que , sortant trop promptement des liens de la justice , nous ne nous abandonnions à une téméraire confiance , abusant de la facilité du pardon.

C'est donc pour satisfaire à cette obligation que nous sommes assujettis à quelques œuvres pénibles , que nous devons accomplir en esprit d'humilité et de pénitence : et c'est la nécessité de ces œuvres satisfactoires , qui a obligé l'Eglise ancienne à imposer aux pénitens les peines qu'on appelle canoniques.

Quand donc elle impose aux pécheurs des œuvres pénibles et laborieuses , et qu'ils les subissent avec humilité , cela s'appelle *Satisfaction* ; et lorsque ayant égard , ou à la ferveur des pénitens , ou à d'autres bonnes œuvres qu'elle leur prescrit , elle relâche quelque chose de la peine qui leur est due , cela s'appelle *Indulgence*.

Le concile de Trente ne propose autre chose à croire sur le sujet des indulgences , sinon que « la puissance de les accorder a été donnée à » l'Eglise par Jésus-Christ , et que l'usage en est » salutaire ; » à quoi ce concile ajoute « qu'il » doit être retenu , avec modération toutefois , » de peur que la discipline ecclésiastique ne soit » énervée par une excessive facilité » (*Contin. Sess. xxv. décr. de Indulg.*) : ce qui montre que la manière de dispenser les indulgences regarde la discipline.

Ceux qui sortent de cette vie avec la grâce

et la charité , mais toutefois redevables encore des peines que la justice divine a réservées , les souffrent en l'autre vie. C'est ce qui a obligé toute l'antiquité chrétienne à offrir des prières, des aumônes et des sacrifices pour les fidèles qui sont décédés en la paix et en la communion de l'Eglise , avec une foi certaine qu'ils peuvent être aidés par ces moyens. C'est ce que le concile de Trente nous propose à croire touchant les âmes détenues dans le purgatoire (*Sess. xxv. décr. de Purgat.*), sans déterminer en quoi consistent leurs peines, ni beaucoup d'autres choses semblables , sur lesquelles ce saint concile demande une grande retenue, blâmant ceux qui débitent ce qui est incertain et suspect.

Telle est la sainte et innocente doctrine de l'Eglise catholique touchant les satisfactions , dont on a voulu lui faire un si grand crime. Si , après cette explication , Messieurs de la religion prétendue réformée nous objectent que nous faisons tort à la satisfaction de Jésus-Christ , il faudra qu'ils aient oublié que nous leur avons dit , que le Sauveur a payé le prix entier de notre rachat ; que rien ne manque à ce prix , puisqu'il est infini ; et que ces réserves de peines , dont nous avons parlé , ne proviennent d'aucun défaut de ce paiement , mais d'un certain ordre qu'il a établi pour nous retenir par de justes appréhensions et par une discipline salutaire.

Que s'ils nous opposent encore que nous croyons pouvoir satisfaire par nous-mêmes à quelque partie de la peine qui est due à nos péchés , nous pourrons dire avec confiance que le contraire paroît par les maximes que nous

avons établies. Elles font voir clairement que tout notre salut n'est qu'une œuvre de miséricorde et de grâce; que ce que nous faisons par la grâce de Dieu n'est pas moins à lui que ce qu'il fait tout seul par sa volonté absolue; et qu'enfin ce que nous lui donnons ne lui appartient pas moins que ce qu'il nous donne. A quoi il faut ajouter que ce que nous appelons satisfaction, après toute l'Eglise ancienne, n'est, après tout, qu'une application de la satisfaction de Jésus-Christ.

Cette même considération doit apaiser ceux qui s'offensent, quand nous disons que Dieu a tellement agréable la charité fraternelle; et la communion de ses saints, que souvent même il reçoit les satisfactions que nous lui offrons les uns pour les autres. Il semble que ces Messieurs ne conçoivent pas combien tout ce que nous sommes est à Dieu; ni combien tous les égards que sa bonté lui fait avoir pour les fidèles, qui sont les membres de Jésus-Christ, se rapportent nécessairement à ce divin chef. Mais certes, ceux qui ont lu et qui ont considéré que Dieu même inspire à ses serviteurs le désir de s'affliger dans le jeûne, dans le sac et dans la cendre, non-seulement pour leurs péchés, mais pour les péchés de tout le peuple, ne s'étonneront pas si nous disons, que, touché du plaisir qu'il a de gratifier ses amis, il accepte miséricordieusement l'humble sacrifice de leurs mortifications volontaires, en diminution des châtimens qu'il préparoit à son peuple; ce qui montre que, satisfait par les uns, il veut bien s'adoucir envers les autres, honorant par ce moyen son Fils Jésus-Christ dans la communion de ses mem-

bres, et dans la sainte société de son corps mystique.

IX. *Les sacremens.*

L'ordre de la doctrine demande que nous parlions maintenant des sacremens, par lesquels les mérites de Jésus-Christ nous sont appliqués. Comme les disputes que nous avons en cet endroit, si nous en exceptons celle de l'eucharistie, ne sont pas les plus échauffées, nous éclaircirons d'abord, en peu de paroles, les principales difficultés qu'on nous fait touchant les autres sacremens, réservant pour la fin celle de l'eucharistie, qui est la plus importante de toutes.

Les sacremens de la nouvelle alliance ne sont pas seulement des signes sacrés qui nous représentent la grâce, ni des seaux qui nous le confirment, mais des instrumens du Saint-Esprit, qui servent à nous l'appliquer, et qui nous la confèrent en vertu des paroles qui se prononcent, et de l'action qui se fait sur nous au-dehors, pourvu que nous n'y apportions aucun obstacle par notre mauvaise disposition.

Lorsque Dieu attache une si grande grâce à des signes extérieurs, qui n'ont de leur nature aucune proportion avec un effet si admirable, il nous marque clairement, qu'outre tout ce que nous pouvons faire au-dedans de nous par nos bonnes dispositions, il faut qu'il intervienne, pour notre sanctification, une opération spécifique du Saint-Esprit, et une application singulière du mérite de notre Sauveur, qui nous est démontrée par les sacremens. Ainsi l'on ne peut rejeter cette doctrine, sans faire tort au

mérite de Jésus-Christ , et à l'œuvre de la puissance divine dans notre régénération.

Nous reconnoissons sept signes ou cérémonies sacrées , établies par Jésus-Christ , comme les moyens ordinaires de la sanctification et de la perfection du nouvel homme. Leur institution divine paroît dans l'Ecriture sainte , ou par les paroles expresses de Jésus-Christ qui les établit , ou par la grâce , qui , selon la même Ecriture , y est attachée , et qui marque nécessairement un ordre de Dieu.

Le baptême.

Comme les petits enfans ne peuvent suppléer le défaut du baptême par les actes de foi , d'espérance et de charité , ni par le vœu de recevoir ce sacrement , nous croyons que s'ils ne le reçoivent en effet , ils ne participent en aucune sorte à la grâce de la rédemption ; et qu'ainsi , mourant en Adam , ils n'ont aucune part avec Jésus-Christ.

Il est bon d'observer ici que les Luthériens croient avec l'Eglise catholique la nécessité absolue du baptême pour les petits enfans , et s'étonnent avec elle de ce qu'on a nié une vérité , qu'aucun homme , avant Calvin , n'avoit osé ouvertement révoquer en doute ; tant elle étoit fortement imprimée dans l'esprit de tous les fidèles.

Cependant les Prétendus Réformés ne craignent pas de laisser volontairement mourir leurs enfans , comme les enfans des infidèles , sans porter aucune marque du christianisme , et sans en avoir reçu aucune grâce , si la mort prévient leur jour d'assemblée.

La confirmation.

L'imposition des mains , pratiquée par les saints apôtres (*Act. viii. 15. 17.*) , pour confirmer les fidèles contre les persécutions , ayant son effet principal dans la descente intérieure du Saint-Esprit , et dans l'infusion de ses dons , elle n'a pas dû être rejetée par nos adversaires , sous prétexte que le Saint-Esprit ne descend plus visiblement sur nous. Aussi toutes les églises chrétiennes l'ont-elles religieusement retenue depuis le temps des apôtres , se servant aussi du saint Chrême , pour démontrer la vertu de ce sacrement par une représentation plus expresse de l'onction intérieure du Saint-Esprit.

La pénitence , et la confession sacramentale.

Nous croyons qu'il a plu à Jésus-Christ que ceux qui se sont soumis à l'autorité de l'Eglise par le baptême , et qui depuis ont violé les lois de l'Evangile , viennent subir le jugement de la même Eglise dans le tribunal de la pénitence , où elle exerce la puissance qui lui est donnée de remettre et de retenir les péchés (*Matt. xviii. Joan. xx. 23.*)

Les termes de la commission qui est donnée aux ministres de l'Eglise pour absoudre les péchés , sont si généraux , qu'on ne peut , sans témérité , la réduire aux péchés publics. Et comme , quand ils prononcent l'absolution au nom de Jésus-Christ , ils ne font que suivre les termes exprès de cette commission , le jugement est censé rendu par Jésus-Christ même , pour lequel ils sont établis juges. C'est ce pontife invi-

sible qui absout intérieurement le pénitent , pendant que le prêtre exerce le ministère extérieur.

Ce jugement étant un frein si nécessaire à la licence , une source si féconde de sages conseils , une si sensible consolation pour les âmes affligées de leurs péchés , lorsque non-seulement on leur déclare en termes généraux leur absolution , comme les ministres le pratiquent , mais qu'on les absout en effet par l'autorité de Jésus-Christ , après un examen particulier et avec connoissance de cause , nous ne pouvons croire que nos adversaires puissent envisager tant de biens , sans en regretter la perte , et sans avoir quelque honte d'une réformation qui a retranché une pratique si salutaire et si sainte.

L'extrême-onction.

Le Saint-Esprit ayant attaché à l'extrême-onction , selon le témoignage de saint Jacques (*Jac. v. 14. 15.*) , la promesse expresse de la rémission des péchés , et du soulagement du malade , rien ne manque à cette sainte cérémonie pour être un véritable sacrement. Il faut seulement remarquer que , suivant la doctrine du concile de Trente (*Sess. xiv. c. 2. de sacr. Extr. Unct.*) , le malade est plus soulagé selon l'âme que selon le corps ; et que comme le bien spirituel est toujours l'objet principal de la loi nouvelle , c'est aussi celui que nous devons attendre absolument de cette sainte onction , si nous sommes bien disposés , au lieu que le soulagement dans les maladies nous est seulement accordé par rapport à notre salut éternel , sui-

vant les dispositions cachées de la divine Providence, et les divers degrés de préparation et de foi qui se trouvent dans les fidèles.

Le mariage.

Quand on considèrera que Jésus-Christ a donné une nouvelle forme au mariage, en réduisant cette sainte société à deux personnes immuablement et indissolublement unies (*Matt. xix. 5.*) ; et quand on verra que cette inséparable union est le signe de son union éternelle avec son Eglise (*Ephes. v. 32.*) ; on n'aura pas de peine à comprendre que le mariage des fidèles est accompagné du Saint-Esprit et de la grâce ; et on louera la bonté divine de ce qu'il lui a plu de consacrer de cette sorte la source de notre naissance.

L'ordre.

L'imposition des mains, que reçoivent les ministres des choses saintes, étant accompagnée d'une vertu si pressante du Saint-Esprit, et d'une infusion si entière de la grâce (*I. Tim. iv. 14. II. Tim. 1. 6.*), elle doit être mise au nombre des sacremens. Aussi faut-il avouer que nos adversaires n'en excluent pas absolument la consécration des ministres, mais qu'ils l'excluent simplement du nombre des sacremens, qui sont *communs à toute l'Eglise* (Confes. de foi, art. 35.)

X. Doctrine de l'Eglise touchant la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie, et la manière dont l'Eglise entend ces paroles : Ceci est mon corps.

Nous voilà enfin arrivés à la question de l'eucharistie, où il sera nécessaire d'expliquer plus amplement notre doctrine, sans toutefois nous éloigner trop des bornes que nous nous sommes prescrites.

La présence réelle du corps et du sang de notre Seigneur, dans ce sacrement, est solidement établie par les paroles de l'institution, lesquelles nous entendons à la lettre; et il ne nous faut non plus demander pourquoi nous nous attachons au sens propre et littéral, qu'à un voyageur pourquoi il suit le grand chemin. C'est à ceux qui ont recours au sens figuré, et qui prennent des sentiers détournés, à rendre raison de ce qu'ils font. Pour nous qui ne trouvons rien, dans les paroles dont Jésus-Christ se sert pour l'institution de ce mystère, qui nous oblige à les prendre en un sens figuré, nous estimons que cette raison suffit pour nous déterminer au sens propre. Mais nous y sommes encore plus fortement engagés, quand nous venons à considérer dans ce mystère l'intention du Fils de Dieu, que j'expliquerai le plus simplement qu'il me sera possible, et par des principes dont je crois que nos adversaires ne pourront disconvenir.

Je dis donc que ces paroles du Sauveur : *Prenez, mangez; ceci est mon corps donné pour vous* (Matt. xxvi. 26. Luc. xxii. 19.), nous font voir que, comme les anciens Juifs ne s'u-

nissoient pas seulement en esprit à l'immolation des victimes qui étoient offertes pour eux , mais qu'en effet ils mangeoient la chair sacrifiée ; ce qui leur étoit une marque de la part qu'ils avoient à cette oblation : ainsi Jésus-Christ, s'étant fait lui-même notre victime , a voulu que nous mangeassions effectivement la chair de ce sacrifice , afin que la communication actuelle de cette chair adorable fût un témoignage perpétuel à chacun de nous en particulier, que c'est pour nous qu'il l'a pris, et que c'est pour nous qu'il l'a immolée.

Dieu avoit défendu aux Juifs de manger l'hostie qui étoit immolée pour leurs péchés (*Levit. vi. 30.*), afin de leur apprendre que la véritable expiation des crimes ne se faisoit pas dans la loi ni par le sang des animaux : tout le peuple étoit comme en interdit par cette défense, sans pouvoir actuellement participer à la rémission des péchés. Par une raison opposée, il falloit que le corps de notre Sauveur, vraie hostie immolée pour le péché, fût mangé par les fidèles afin de leur montrer, par cette manducation, que la rémission des péchés étoit accomplie dans le nouveau Testament.

Dieu aussi défendoit au peuple juif de manger du sang ; et l'une des raisons de cette défense étoit *que le sang nous est donné pour l'expiation de nos âmes* (*Levit. xvii. 11.*). Mais au contraire notre Sauveur nous propose son sang à boire , à cause qu'il est répandu pour la rémission des péchés (*Matt. xxvi. 28.*). /

Ainsi la manducation de la chair et du sang du Fils de Dieu est aussi réelle, à la sainte table, que la grâce, l'expiation des péchés, et la par-

icipation au sacrifice de Jésus-Christ est actuelle et effective dans la nouvelle alliance.

Toutefois, comme il désiroit exercer notre foi dans ce mystère, et en même temps nous ôter l'horreur de manger sa chair et de boire son sang en leur propre espèce, il étoit convenable qu'il nous les donnât enveloppés sous une espèce étrangère. Mais si ces considérations l'ont obligé de nous faire manger la chair de notre victime d'une autre manière que n'ont fait les Juifs, il n'a pas dû pour cela nous rien ôter de la réalité et de la substance.

Il paroît donc que pour accomplir les figures anciennes, et nous mettre en possession actuelle de la victime offerte pour notre péché, Jésus-Christ a eu dessein de nous donner en vérité son corps et son sang : ce qui est si évident, que nos adversaires mêmes veulent que nous croyions qu'ils ont en cela le même sentiment que nous, puisqu'ils ne cessent de nous répéter qu'ils ne nient ni la vérité ni la participation réelle du corps et du sang dans l'Eucharistie. C'est ce que nous examinerons dans la suite, où nous croyons devoir exposer leur sentiment, après que nous aurons achevé d'expliquer celui de l'Eglise. Mais, en attendant, nous concluons que si la simplicité des paroles du Fils de Dieu les force à reconnoître que son intention expresse a été de nous donner en vérité sa chair, quand il a dit : *Ceci est mon corps*, ils ne doivent pas s'étonner si nous ne pouvons consentir à n'entendre ces mots qu'en figure.

En effet, le Fils de Dieu, si soigneux d'exposer à ses apôtres ce qu'il enseigne sous des

paraboles et sous des figures, n'ayant rien dit ici pour s'expliquer, il parott qu'il a laissé ses paroles dans leur signification naturelle. Je sais que ces Messieurs prétendent que la chose s'explique assez d'elle-même, parce qu'on voit bien, disent-ils, que ce qu'il présente n'est que du pain et du vin; mais ce raisonnement s'évanouit, quand on considère que celui qui parle est d'une autorité qui prévaut aux sens, et d'une puissance qui domine toute la nature. Il n'est pas plus difficile au Fils de Dieu de faire que son corps soit dans l'Eucharistie; en disant : *Ceci est mon corps*, que de faire qu'une femme soit délivrée de sa maladie, en disant : *Femme, tu es délivrée de ta maladie* (Luc. xiii. 12.) ou de faire que la vie soit conservée à un jeune homme, en disant à son père : *Ton fils est vivant* (Joan. iv. 50.); ou enfin de faire que les péchés du paralytique lui soient remis, en lui disant : *Tes péchés te sont remis* (Matt. ix. 2.).

Ainsi n'ayant point à nous mettre en peine comment il exécutera ce qu'il dit, nous nous attachons précisément à ses paroles. Celui qui fait ce qu'il veut, en parlant opère ce qu'il dit; et il a été plus aisé au Fils de Dieu de forcer les lois de la nature pour vérifier ces paroles, qu'il ne nous est aisé d'accommoder notre esprit à des interprétations violentes, qui renversent toutes les lois du discours.

Ces lois du discours nous apprennent que le signe qui représente naturellement, reçoit souvent le nom de la chose, parce qu'il lui est comme naturel d'en ramener l'idée à l'esprit. Le même arrive aussi, quoique avec certaines limites, aux signes d'institution, quand ils sont

reçus, et qu'on y est accoutumé. Mais qu'en établissant un signe qui de soi n'a aucun rapport à la chose; par exemple un morceau de pain pour signifier le corps d'un homme, on lui en donne le nom sans rien expliquer, et avant que personne en soit convenu, comme a fait Jésus-Christ dans la Cène; c'est une chose inouïe, et dont nous ne voyons aucun exemple dans toute l'Ecriture sainte, pour ne pas dire dans tout le langage humain.

Aussi Messieurs de la religion prétendue réformée ne s'arrêtent pas tellement au sens figuré qu'ils ont voulu donner aux paroles de Jésus-Christ, qu'en même temps ils ne reconnoissent qu'il a eu intention, en les proférant, de nous donner en vérité son corps et son sang.

XI. Explication des paroles : Faites ceci en mémoire de moi.

Après avoir proposé les sentimens de l'Eglise touchant ces paroles : *Ceci est mon corps*, il faut dire ce qu'elle pense de celles que Jésus-Christ y ajouta : *Faites ceci en mémoire de moi* (Luc xxii. 19.). Il est clair que l'intention du Fils de Dieu est de nous obliger par ces paroles à nous souvenir de la mort qu'il a endurée pour notre salut; et saint Paul conclut de ces mêmes paroles, que nous annonçons la mort du Seigneur (I. Cor. xi. 24. 26.), dans ce mystère. Or il ne faut pas se persuader que ce souvenir de la mort de notre Seigneur exclue la présence réelle de son corps : au contraire, si on considère ce que nous venons d'expliquer, on entendra clairement que cette

commémoration est fondée sur la présence réelle. Car de même que les Juifs , en mangeant les victimes pacifiques , se souvenoient qu'elles avoient été immolées pour eux ; ainsi , en mangeant la chair de Jésus-Christ notre victime , nous devons nous souvenir qu'il est mort pour nous. C'est donc cette même chair mangée par les fidèles , qui non-seulement réveille en nous la mémoire de son immolation , mais encore qui nous en confirme la vérité. Et loin de pouvoir dire que cette commémoration solennelle , que Jésus-Christ nous ordonne de faire , exclue la présence de sa chair ; on voit au contraire que ce tendre souvenir qu'il veut que nous ayons à la sainte table de lui , comme immolé pour nous , est fondé sur ce que cette même chair y doit être prise réellement ; puisqu'en effet il ne nous est pas possible d'oublier que c'est pour nous qu'il a donné son corps en sacrifice , quand nous voyons qu'il nous donne encore tous les jours cette victime à manger.

Faut-il que des chrétiens , sous prétexte de célébrer dans la Cène la mémoire de la passion de notre Sauveur , ôtent à cette pieuse commémoration ce qu'elle a de plus efficace et de plus tendre ? Ne doivent-ils pas considérer que Jésus-Christ ne commande pas simplement qu'on se souvienne de lui , mais qu'on s'en souvienne en mangeant sa chair et son sang ? Qu'on prenne garde à la suite , et à la force de ses paroles. Il ne dit pas simplement , comme Messieurs de la religion prétendue réformée semblent l'entendre , que le pain et le vin de l'eucharistie nous soient un *mémorial* de son corps et de son sang ; mais il nous avertit qu'en faisant ce qu'il

nous prescrit, c'est-à-dire, en prenant son corps et son sang, nous nous souvenions de lui. Qu'y a-t-il en effet de plus puissant pour nous en faire souvenir ? Et si les enfans se souviennent si tendrement de leur père et de ses bontés, lorsqu'ils s'approchent du tombeau où son corps est enfermé, combien notre souvenir et notre amour doivent-ils être excités, lorsque nous tenons sous ces enveloppes sacrées, sous ce tombeau mystique, la propre chair de notre Sauveur immolé pour nous, cette chair vivante et vivifiante; et ce sang encore tout chaud par son amour, et tout plein d'esprit et de grâce ! Que si nos adversaires continuent de nous dire, que celui qui nous commande de nous souvenir de lui ne nous donne pas sa propre substance, il faudra enfin les prier de s'accorder avec eux-mêmes. Ils protestent qu'ils ne nient pas dans l'eucharistie la communication réelle de la propre substance du Fils de Dieu. Si leurs paroles sont sérieuses, si leur doctrine n'est pas une illusion, il faut nécessairement qu'ils disent avec nous, que le souvenir n'exclut pas toute sorte de présence, mais seulement celle qui frappe les sens. Leur réponse sera la nôtre, puisqu'en disant que Jésus-Christ est présent, nous reconnoissons en même temps qu'il ne l'est pas d'une manière sensible.

Et si l'on nous demande d'où vient que croyant, comme nous faisons, qu'il n'y a rien pour les sens dans ce saint mystère, nous ne croyons pas qu'il suffise que Jésus-Christ y soit présent par la foi, il est aisé de répondre et de démêler cette équivoque. Autre chose est de dire que le Fils de Dieu nous soit présent par

la foi, et autre chose de dire que nous sachions par la foi qu'il est présent. La première façon de parler n'emporte qu'une présence morale ; la seconde nous en signifie une très-réelle, parce que la foi est très-véritable ; et cette présence réelle, connue par la foi, suffit pour opérer dans *le juste*, qui *vit de foi* (Habac. II. 4.), tous les effets que j'ai remarqués.

XII. *Exposition de la doctrine des Calvinistes sur la réalité.*

Mais pour ôter une fois toutes les équivoques dont les Calvinistes se servent en cette matière, et faire voir en même temps jusqu'à quel point ils se sont approchés de nous ; quoique je n'aie entrepris que d'expliquer la doctrine de l'Eglise, il sera bon d'ajouter ici l'exposition de leurs sentimens.

Leur doctrine a deux parties ; l'une ne parle que de figure du corps et du sang, l'autre ne parle que de réalité du corps et du sang. Nous allons voir par ordre chacune de ces parties.

Ils disent premièrement, que ce grand miracle de la présence réelle, que nous admettons, ne sert de rien ; que c'est assez pour notre salut que Jésus-Christ soit mort pour nous ; que ce sacrifice nous est suffisamment appliqué par la foi ; et que cette application nous est suffisamment certifiée par la parole de Dieu. Ils ajoutent que s'il faut revêtir cette parole de signes sensibles, il suffit de nous donner de simples symboles, tels que l'eau du Baptême, sans qu'il soit nécessaire de faire descendre du ciel le corps et le sang de Jésus-Christ.

Il ne paroît rien de plus facile que cette manière d'expliquer le sacrement de la Cène. Cependant nos adversaires mêmes n'ont pas cru qu'ils dussent s'en contenter. Ils savent que de semblables imaginations ont fait nier aux Sociniens ce grand miracle de l'incarnation. Dieu , disent ces hérétiques , pouvoit nous sauver sans tant de détours ; il n'avoit qu'à nous remettre nos fautes ; et il pouvoit nous instruire suffisamment , tant pour la doctrine que pour les mœurs , par les paroles et par les exemples d'un homme plein du Saint-Esprit , sans qu'il fût besoin pour cela d'en faire un Dieu. Mais les Calvinistes ont reconnu aussi bien que nous , le foible de ces argumens , qui paroît premièrement en ce qu'il ne nous appartient pas de nier ou d'assurer les mystères , suivant qu'ils nous paroissent utiles ou inutiles pour notre salut. Dieu seul en sait le secret ; et c'est à nous de les rendre utiles et salutaires pour nous , en les croyant comme il les propose , et en recevant ses grâces de la manière qu'il nous les présente. Secondement , sans entrer dans la question de savoir s'il étoit possible à Dieu de nous sauver par une autre voie que par l'incarnation et par la mort de son Fils , et sans nous jeter dans cette dispute inutile , que Messieurs de la religion prétendue réformée traitent si longuement dans leurs écoles , il suffit d'avoir appris par les saintes Ecritures , que le Fils de Dieu a voulu nous témoigner son amour par des effets incompréhensibles. Cet amour a été la cause de cette union si réelle , par laquelle il s'est fait homme. Cet amour l'a porté à immoler pour nous ce même corps aussi réellement qu'il l'a pris.

Tous ces desseins sont suivis , et cet amour se soutient partout de la même force. Ainsi quand il lui plaira de faire ressentir à chacun de ses enfans , en se donnant à lui en particulier, la bonté qu'il a témoignée à tous en général , il trouvera le moyen de se satisfaire par des choses aussi effectives que celles qu'il avoit déjà accomplies pour notre salut. C'est pourquoi il ne faut plus s'étonner s'il donne à chacun de nous la propre substance de sa chair et de son sang. Il le fait pour nous imprimer dans le cœur que c'est pour nous qu'il les a pris , et qu'il les a offerts en sacrifice. Ce qui précède nous rend toute cette suite croyable ; l'ordre de ses mystères nous dispose à croire tout cela ; et sa parole expresse ne nous permet pas d'en douter.

Nos adversaires ont bien vu que de simples figures et de simples signes du corps et du sang ne contenteroient pas les chrétiens , accoutumés aux bontés d'un Dieu qui se donne à nous si réellement. C'est pourquoi ils ne veulent pas qu'on les accuse de nier une participation réelle et substantielle de Jésus-Christ dans leur Cène. Ils assurent , comme nous , qu'il nous y fait participans de *sa propre substance* (Catéch. Dim. 53.) ; ils disent qu'il *nous nourrit et vivifie de la substance de son corps et de son sang* (Confess. de foi , art. 36.) ; et jugeant que ce ne seroit pas assez qu'il nous montrât , par quelque signe , que nous eussions part à son sacrifice , ils disent expressément que le corps du Sauveur , qui nous est donné dans la Cène (Catéch. Dim. 52.) , nous le certifie : paroles très-remarquables que nous examinerons incontinent.

Voilà donc le corps et le sang de Jésus-Christ présents dans nos mystères , de l'aveu des Calvinistes ; car ce qui est communiqué *selon sa propre substance* doit être réellement présent. Il est vrai qu'ils expliquent cette communication , en disant qu'elle se fait en esprit et par foi ; mais il est vrai aussi qu'ils veulent, qu'elle soit réelle. Et parce qu'il n'est pas possible de faire entendre qu'un corps , qui ne nous est communiqué qu'en esprit et par foi , nous soit communiqué réellement et en sa propre substance , ils n'ont pu demeurer fermes dans les deux parties d'une doctrine si contradictoire , et ils ont été obligés d'avouer deux choses , qui ne peuvent être véritables , qu'en supposant ce que l'Eglise catholique enseigne.

La première est, que Jésus-Christ nous est donné dans l'eucharistie d'une manière qui ne convient, ni au baptême , ni à la prédication de l'Evangile , et qui est toute propre à ce mystère. Nous allons voir la conséquence de ce principe ; mais voyons auparavant comme il nous est accordé par Messieurs de la religion prétendue réformée.

Je ne rapporterai ici le témoignage d'aucun auteur particulier , mais les propres paroles de leur Catéchisme dans l'endroit où il explique ce qui regarde la Cène. Il porte en termes formels , non-seulement que Jésus-Christ nous est donné dans la Cène en vérité , *et selon sa propre substance* (Catéch. Dim. 55.) ; mais *qu'encore qu'il nous soit vraiment communiqué , et par le baptême et par l'Evangile , toutefois ce n'est qu'en partie , et non pleinement* (Dim. 52.).

)

D'où il suit qu'il est donné dans la Cène
pleinement et ~~ne~~ même différence entre recevoir

Il y a une ~~en~~ recevoir pleinement. Si donc on re-
çoit Jésus-Christ partout ailleurs en partie, et
qu'il n'ait que dans la Cène où on le reçoive
pleinement; il s'ensuit, du consentement de
nos adversaires, qu'il faut chercher dans la
Cène une participation qui soit propre à ce mys-
tère, et qui ne convienne pas au Baptême et à
la prédication : mais en même temps il s'ensuit
aussi que cette participation n'est pas attachée
à la foi, puisque la foi, se répandant générale-
ment dans toutes les actions du chrétien, se trouve
dans la prédication et dans le Baptême, aussi
bien que dans la Cène. En effet, il est remar-
quable, que quelque désir qu'aient eu les Pré-
tendus Réformateurs d'égaliser le Baptême et la
prédication à la Cène, en ce que Jésus-Christ
nous y est vraiment communiqué; ils n'ont osé
dire dans leur Catéchisme que Jésus-Christ nous
fût donné en sa propre substance dans le Bap-
tême et dans la prédication, comme ils l'ont
dit de la Cène. Ils ont donc vu qu'ils ne pou-
voient s'empêcher d'attribuer à la Cène une
manière de posséder Jésus-Christ qui fût parti-
culière à ce sacrement, et que la foi, qui est
commune à toutes les actions du chrétien, ne
pouvoit être cette manière particulière. Or cette
manière particulière de posséder Jésus-Christ
dans la Cène, doit aussi être réelle, puisqu'elle
donne aux fidèles la propre substance du corps
et du sang de Jésus-Christ. Tellement qu'il faut
conclure des choses qu'ils nous accordent, qu'il
y a dans l'eucharistie une manière réelle de

(1)
recevoir le corps et le sang de notre Sauveur ,
qui ne se fait pas par la foi seule , c'est ce que
l'Eglise catholique enseigne.

La seconde chose accordée par les Prétendus
Réformateurs , est tirée de l'article qui suit
immédiatement celui que j'ai déjà cité le leur
Catéchisme (*Dinn.* 52) ; c'est que le corps du
Seigneur Jésus , en tant qu'il a une fois été
offert en sacrifice pour nous réconcilier à Dieu ,
nous est maintenant donné pour nous certifier
que nous avons part à cette réconciliation.

Si ces paroles ont quelque sens , si elles ne
sont point un son inutile et un vain amusement ,
elles doivent nous faire entendre que Jésus-Christ
ne nous donne pas un symbole seulement , mais
son propre corps pour nous certifier que nous
avons part à son sacrifice et à la réconciliation
du genre humain. Or si la réception du corps
de notre Seigneur nous certifie la participation
au fruit de sa mort , il faut nécessairement que
cette participation au fruit soit distinguée de la
réception du corps , puisque l'une est le gage
de l'autre. D'où passant plus avant , je dis que
si nos adversaires sont contraints de distinguer
dans la Cène la participation au corps du Sau-
veur , d'avec la participation au fruit et à la
grâce de son sacrifice , il faut aussi qu'ils dis-
tinguent la participation à ce divin corps , d'avec
toute la participation qui se fait spirituellement
et par la foi. Car cette dernière participation ne
leur fournira jamais deux actions distinguées ,
par l'une desquelles ils reçoivent le corps du
Sauveur , et par l'autre le fruit de son sacrifice ;
nul homme ne pouvant concevoir quelle diffé-
rence il y a entre participer par la foi au corps.

du Sauveur , et participer par la foi au fruit de sa mort. Il faut donc qu'ils reconnoissent qu'outre la communion , par laquelle nous participons spirituellement au corps de notre Sauveur et à son esprit tout ensemble , en recevant le fruit de sa mort ; il y a encore une communion réelle au corps du même Sauveur , qui nous est un gage certain que l'autre nous est assurée , si nous n'empêchons l'effet d'une telle grâce par nos mauvaises dispositions. Cela est nécessairement enfermé dans les principes dont ils conviennent ; et jamais ils n'expliqueront cette vérité d'une manière tant soit peu solide , s'ils ne reviennent au sentiment de l'Eglise.

Qui n'admira ici la force de la vérité ? Tout ce qui suit des principes avoués par nos adversaires , s'entend parfaitement dans le sentiment de l'Eglise. Les catholiques les moins instruits conçoivent , sans aucune peine , qu'il y a dans l'eucharistie une communion avec Jésus-Christ , que nous ne trouvons nulle part ailleurs. Il leur est aisé d'entendre que son corps *nous est donné , pour nous certifier que nous avons part à son sacrifice et à sa mort*. Ils distinguent nettement ces deux façons nécessaires de nous unir à Jésus-Christ : l'une en recevant sa propre chair ; l'autre , en recevant son esprit , dont la première nous est accordée comme un gage certain de la seconde. Mais comme ces choses sont inexplicables dans le sentiment de nos adversaires , quoique d'ailleurs ils ne puissent les désavouer , il faut conclure nécessairement que l'erreur les a jetés dans une contradiction manifeste.

Je me suis souvent étonné de ce qu'ils n'ont

pas expliqué leur doctrine d'une manière plus simple. Que n'ont-ils toujours persisté à dire , sans tant de façons, que Jésus-Christ ayant répandu son sang pour nous, nous avoit représenté cette effusion en nous donnant deux signes distincts du corps et du sang; qu'il avoit bien voulu donner à ces signes le nom de la chose même; que ces signes sacrés nous étoient des gages que nous participions au fruit de sa mort, et que nous étions nourris spirituellement par la vertu de son corps et de son sang. Après avoir fait tant d'efforts pour prouver que les signes reçoivent le nom de la chose, et que pour cette raison le signe du corps a pu être appelé le corps; toute cette suite de doctrine les obligeoit naturellement à s'en tenir là. Pour rendre ces signes efficaces, il suffisoit que la grâce de la rédemption y fût attachée, ou plutôt, selon leurs principes, qu'elle nous y fût confirmée. Il ne falloit point se tourmenter, comme ils ont fait, à nous faire entendre que nous recevons le propre corps du Sauveur, pour nous certifier que nous participons à la grâce de sa mort. Ces Messieurs s'étoient bien contentés d'avoir dans l'eau du Baptême un signe du sang qui nous lave: et ils ne s'étoient point avisés de dire que nous y recussions la propre substance du sang du Sauveur, pour nous certifier que sa vertu s'y déploie sur nous. S'ils avoient raisonné de même dans la matière de l'Eucharistie, leur doctrine en auroit été moins embarrassée. Mais ceux qui inventent et qui innovent ne peuvent pas dire tout ce qu'ils veulent. Ils trouvent des vérités constantes et des maximes établies qui les in-

commodent , et qui les obligent à forcer leurs pensées. Les Ariens eussent bien voulu ne donner pas au Sauveur le nom de Dieu et de Fils unique. Les Nestoriens n'admettoient qu'à regret en Jésus-Christ cette je ne sais quelle unité de personne que nous voyons dans leurs écrits. Les Pélagiens, qui nioient le péché originel , eussent nié aussi volontiers que le baptême dût être donné aux petits enfans en rémission des péchés : par ce moyen ils se seroient débarrassés de l'argument que les Catholiques tiroient de cette pratique pour prouver le péché originel. Mais, comme je viens de dire , ceux qui trouvent quelque chose d'établi n'ont pas la hardiesse de tout renverser. Que les Calvinistes nous avouent de bonne foi la vérité : ils eussent été fort disposés à reconnoître seulement dans l'Eucharistie le corps de Jésus-Christ en figure , et la seule participation de son esprit en effet , laissant à part ces grands mots de participation de propre substance , et tant d'autres qui marquent une présence réelle , et qui ne font que les embarrasser. Il auroit été assez de leur goût de ne confesser dans la Cène aucune communion avec Jésus-Christ , que celle qui se trouve dans la prédication et dans le baptême , sans nous aller dire , comme ils ont fait , que dans la Cène on le reçoit *pleinement* , et ailleurs seulement *en partie*. Mais quoique ce fût là leur inclination , la force des paroles y résistoit. Le Sauveur ayant dit si précisément de l'Eucharistie : *Ceci est mon corps; ceci est mon sang* ; ce qu'il n'a jamais dit de nulle autre chose , ni en nulle autre rencontre ; quelle apparence de rendre commun à toutes les actions du chrétien

ce que sa parole expresse attache à un sacrement particulier? Et puis tout l'ordre des conseils divins, la suite des mystères et de la doctrine, l'intention de Jésus-Christ dans la Cène, les paroles mêmes dont il s'est servi, et l'impression qu'elles font naturellement dans l'esprit des fidèles, ne donnent que des idées de réalité. C'est pourquoi il a fallu que nos adversaires trouvassent des mots dont le son du moins donnât quelque idée confuse de cette réalité. Quand on s'attache, ou tout-à-fait à la foi, comme font les catholiques, ou tout-à-fait à la raison humaine, comme font les infidèles, on peut établir une suite, et faire comme un plan uni de doctrine : mais quand on veut faire un composé de l'un et de l'autre, on dit toujours plus qu'on ne voudroit dire, et ensuite on tombe dans des opinions, dont les seules contrariétés font voir la fausseté toute manifeste.

C'est ce qui est arrivé à Messieurs de la religion Prétendue Réformée; et Dieu l'a permis de la sorte, pour faciliter leur retour à l'unité catholique. Car puisque leur propre expérience leur fait voir qu'il faut nécessairement parler comme nous, pour parler le langage de la vérité; ne devroient-ils pas juger qu'il faut penser comme nous pour la bien entendre? S'ils remarquent dans leur propre croyance des choses qui n'ont aucun sens que dans la nôtre, n'en est-ce pas assez pour les convaincre que la vérité n'est en son entier que parmi nous. Et ces parcelles détachées de la doctrine catholique, qui paroissent deçà et delà dans leur Catéchisme, mais qui demandent, pour ainsi dire, d'être réunies à leur tout, ne doivent-elles pas leur faire chercher

dans la communion de l'Eglise, la pleine et entière explication du mystère de l'Eucharistie ? Ils y viendroient sans doute si les raisonnemens humains n'embarrassoient leur foi trop dépendante des sens. Mais après leur avoir montré quel fruit ils doivent tirer de l'exposition de leur doctrine, achevons d'expliquer la nôtre.

XIII. *De la transsubstantiation; de l'adoration, et en quel sens l'Eucharistie est un signe.*

Puisqu'il étoit convenable, ainsi qu'il a été dit, que les sens n'aperçussent rien dans ce mystère de foi, il ne falloit pas qu'il y eût rien de changé à leur égard dans le pain et dans le vin de l'Eucharistie.

C'est pourquoi, comme on aperçoit les mêmes espèces, et qu'on ressent les mêmes effets qu'auparavant dans ce sacrement, il ne faut pas s'étonner si on lui donne quelquefois et en certain sens le même nom. Cependant la foi, attentive à la parole de celui qui fait tout ce qu'il lui plaît dans le ciel et dans la terre, ne reconnoît plus ici d'autre substance que celle qui est désignée par cette même parole, c'est-à-dire, le propre corps et le propre sang de Jésus-Christ, auxquels le pain et le vin sont changés : c'est ce qu'on appelle Transsubstantiation.

Au reste, la vérité que contient l'Eucharistie dans ce qu'elle a d'intérieur, n'empêche pas qu'elle ne soit un signe dans ce qu'elle a d'extérieur et de sensible ; mais un signe de telle nature, que bien loin d'exclure la réalité, il

l'emporte nécessairement avec soi , puisqu'en effet cette parole , *Ceci est mon Corps*, prononcée sur la matière que Jésus-Christ a choisie , nous est un signe certain qu'il est présent : et quoique les choses paroissent toujours les mêmes à nos sens, notre âme en juge autrement qu'elle ne feroit , si une autorité supérieure n'étoit pas intervenue. Au lieu donc que de certaines espèces et une certaine suite d'impressions naturelles qui se font en nos corps, ont accoutumé de nous désigner la substance du pain et du vin ; l'autorité de celui à qui nous croyons, fait que ces mêmes espèces commencent à nous désigner une autre substance. Car nous écoutons celui qui dit que *ce que nous prenons, et ce que nous mangeons est son corps* ; et telle est la force de cette parole , qu'elle empêche que nous ne rapportions à la substance du pain ces apparences extérieures, et nous les fait rapporter au corps de Jésus-Christ présent ; de sorte que la présence d'un objet si adorable nous étant certifié par ce signe , nous n'hésitons pas à y porter nos adorations.

Je ne m'arrête pas sur le point de l'adoration, parce que les plus doctes et les plus sensés de nos adversaires nous ont accordé, il y a longtemps , que la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie doit porter à l'adoration ceux qui en sont persuadés.

Au reste , étant une fois convaincus que les paroles toutes puissantes du Fils de Dieu opèrent tout ce qu'elles énoncent , nous croyons avec raison qu'elles eurent leur effet dans la Cène aussitôt qu'elles furent proférées ; et par une

suite nécessaire , nous reconnoissons la présence réelle du corps avant la manducation.

XIV. *Le sacrifice de la messe.*

Ces choses étant supposées, le sacrifice que nous reconnoissons dans l'Eucharistie n'a plus aucune difficulté particulière.

Nous avons remarqué deux actions dans ce mystère , qui ne laissent pas d'être distinctes , quoique l'une se rapporte à l'autre. La première est la consécration , par laquelle le pain et le vin sont changés au corps et au sang ; et la seconde est la manducation , par laquelle on y participe.

Dans la consécration , le corps et le sang sont mystiquement séparés , parce que Jésus-Christ a dit séparément : *Ceci est mon corps , ceci est mon sang* ; ce qui enferme une vive et efficace représentation de la mort violente qu'il a soufferte.

Ainsi le Fils de Dieu est mis sur la sainte table , en vertu de ces paroles , revêtu des signes qui représentent sa mort : c'est ce qu'opère la consécration ; et cette action religieuse porte avec soi la reconnoissance de la souveraineté de Dieu , en tant que Jésus-Christ présent y renouvelle et perpétue , en quelque sorte , la mémoire de son obéissance jusqu'à la mort de la croix ; si bien que rien ne lui manque pour être un véritable sacrifice.

On ne peut douter que cette action , comme distincte de la manducation , ne soit d'elle-même agréable à Dieu , et ne l'oblige à nous regarder d'un œil plus propice ; parce qu'elle

lui remet devant les yeux la mort volontaire que son Fils bien-aimé a soufferte pour les pécheurs, ou plutôt elle lui remet devant les yeux son Fils même sous les signes de cette mort, par laquelle il a été apaisé.

Tous les chrétiens confesseront que la seule présence de Jésus-Christ est une manière d'intercession très-puissante devant Dieu pour tout le genre humain, selon ce que dit l'apôtre, que *Jésus-Christ se présente et paroît pour nous devant la face de Dieu.* (Hebr. ix. 24.) Ainsi nous croyons que Jésus-Christ présent sur la sainte table en cette figure de mort, intercède pour nous, et représente continuellement à son Père la mort qu'il a soufferte pour son Eglise.

C'est en ce sens que nous disons que Jésus-Christ s'offre à Dieu pour nous dans l'Eucharistie; c'est en cette manière que nous pensons que cette oblation fait que Dieu nous devient plus propice, et c'est pourquoi nous l'appelons propitiatoire.

Lorsque nous considérons ce qu'opère Jésus-Christ dans ce mystère, et que nous le voyons par la foi présent actuellement sur la sainte table avec ces signes de mort, nous nous unissons à lui en cet état; nous le présentons à Dieu comme notre unique victime, et notre unique propitiateur par son sang, protestant que nous n'avons rien à offrir à Dieu que Jésus-Christ, et le mérite infini de sa mort. Nous consacrons toutes nos prières par cette divine offrande; et en présentant Jésus-Christ à Dieu, nous apprenons en même temps à nous offrir à la Majesté divine, en lui et par lui, comme des hosties vivantes.

Tel est le sacrifice des chrétiens , infiniment différent de celui qui se pratiquoit dans la loi ; sacrifice spirituel , et digne de la nouvelle alliance , où la victime présente n'est aperçue que par la foi , où le glaive est la parole qui sépare mystiquement le corps et le sang , où ce sang par conséquent n'est répandu qu'en mystère , et où la mort n'intervient que par représentation ; sacrifice néanmoins très-véritable , en ce que Jésus-Christ y est véritablement contenu et présenté à Dieu sous cette figure de mort ; mais sacrifice de commémoration , qui , bien loin de nous détacher , comme on nous l'objecte , du sacrifice de la croix , nous y attache par toutes ses circonstances , puisque non-seulement il s'y rapporte tout entier , mais qu'en effet il n'est et ne subsiste que par ce rapport , et qu'il en tire toute sa vertu.

C'est la doctrine expresse de l'Eglise catholique dans le concile de Trente (*Sess. xxii. c. 1.*) , qui enseigne que ce sacrifice n'est institué qu'afin « de représenter celui qui a été une fois accompli en la croix ; d'en faire durer la mémoire jusqu'à la fin des siècles , et de nous en appliquer la vertu salutaire pour la rémission des péchés que nous commettons tous les jours ». Ainsi , loin de croire qu'il manque quelque chose au sacrifice de la croix , l'Eglise , au contraire , le croit si parfait et si pleinement suffisant , que tout ce qui se fait ensuite n'est plus établi , que pour en célébrer la mémoire , et pour en appliquer la vertu.

Par-là cette même Eglise reconnoît que tout le mérite de la rédemption du genre humain est attaché à la mort du Fils de Dieu ; et on doit

avoir compris , par toutes les choses qui ont été exposées , que , lorsque nous disons à Dieu dans la célébration des divins mystères : *Nous vous présentons cette hostie sainte* ; nous ne prétendons point , par cette oblation , faire ou présenter à Dieu un nouveau paiement du prix de notre salut , mais employer auprès de lui les mérites de Jésus-Christ présent , et le prix infini qu'il a payé une fois pour nous en la croix.

Messieurs de la religion prétendue réformée ne croient point offenser Jésus-Christ , en l'offrant à Dieu comme présent à leur foi ; et s'ils croyoient qu'il fût présent en effet , quelle répugnance auroient-ils à l'offrir , comme étant effectivement présent ? Ainsi toute la dispute devroit être de bonne foi réduite à la seule présence.

Après cela , toutes ces fausses idées que Messieurs de la religion prétendue réformée se font du sacrifice que nous offrons , devroient s'effacer. Ils devroient reconnoître franchement que les Catholiques ne prétendent pas se faire une nouvelle propitiation , pour apaiser Dieu de nouveau , comme s'il ne l'étoit pas suffisamment par le sacrifice de la croix ; ou pour ajouter quelque supplément au prix de notre salut , comme s'il étoit imparfait. Toutes ces choses n'ont point de lieu dans notre doctrine , puisque tout se fait ici par forme d'intercession et d'application , en la manière qui vient d'être expliquée.

XV. *L'Épître aux Hébreux.*

Après cette explication , ces grandes obje-

tions qu'on tire de l'Épître aux Hébreux , et qu'on fait tant valoir contre nous , paroîtront peu raisonnables ; et c'est en vain qu'on s'efforce de prouver , par le sentiment de l'apôtre , que nous anéantissons le sacrifice de la croix. Mais comme la preuve la plus certaine qu'on puisse avoir que deux doctrines ne sont point opposées , est de reconnoître , en les expliquant , qu'aucune des propositions de l'une n'est contraire aux propositions de l'autre ; je crois devoir en cet endroit exposer sommairement la doctrine de l'Épître aux Hébreux.

L'apôtre a dessein en cette Épître de nous enseigner que le pécheur ne pouvoit éviter la mort. qu'en subrogeant en sa place quelqu'un qui mourût pour lui ; que tant que les hommes n'ont mis en leur place que des animaux égorgés , leurs sacrifices n'opéroient autre chose qu'une reconnaissance publique qu'ils méritoient la mort , et que la justice divine ne pouvant pas être satisfaite d'un échange si inégal , on recommençoit tous les jours à égorger des victimes ; ce qui étoit une marque certaine de l'insuffisance de cette subrogation : mais que depuis que Jésus-Christ avoit voulu mourir pour les pécheurs , Dieu , satisfait de la subrogation volontaire d'une si digne personne , n'avoit plus rien à exiger pour le prix de notre rachat. D'où l'apôtre conclut que non-seulement on ne doit plus immoler d'autre victime après Jésus-Christ , mais que Jésus-Christ même ne doit être offert qu'une seule fois à la mort.

Que le lecteur soigneux de son salut , et ami de la vérité , repasse maintenant dans son esprit ce que nous avons dit de la manière dont

Jésus-Christ s'offre pour nous à Dieu dans l'eucharistie ; je m'assure qu'il n'y trouvera aucunes propositions qui soient contraires à celles que je viens de rapporter de l'apôtre ; ou qui affaiblissent sa preuve ; de sorte qu'on ne pourroit tout au plus nous objecter que son silence. Mais ceux qui voudront considérer la sage dispensation que Dieu fait de ses secrets dans les divers livres de son Ecriture , ne voudront pas nous astreindre à recevoir de la seule Epître aux Hébreux , toute notre instruction sur une matière qui n'étoit point nécessaire au sujet de cette Epître ; puisque l'apôtre se propose d'y expliquer la perfection du sacrifice de la croix , et non les moyens différens que Dieu nous a donnés pour nous l'appliquer.

Et pour ôter toute équivoque , si l'on prend le mot *offrir* , comme il est pris dans cette Epître , au sens qui emporte la mort actuelle de la victime , nous confesserons hautement que Jésus-Christ n'est plus offert ni dans l'eucharistie ni ailleurs. Mais comme même ce mot a une signification plus étendue dans les autres endroits de l'Ecriture , où il est souvent dit qu'on offre à Dieu ce qu'on présente devant lui ; l'Eglise qui forme son langage et sa doctrine , non sur la seule Epître aux Hébreux , mais sur tout le corps des Ecritures , ne craint point de dire que Jésus-Christ s'offre à Dieu partout où il paroît pour nous à sa face , et qu'il s'y offre , par conséquent , dans l'eucharistie ; suivant les expressions des saints Pères.

De penser maintenant que cette manière dont Jésus-Christ se présente à Dieu , fasse tort au sacrifice de la croix , c'est ce qui ne se peut

en façon quelconque , si l'on ne veut renverser toute l'Ecriture, et particulièrement cette même Epître que l'on veut tant nous opposer. Car il faudroit conclure par la même raison que lorsque Jésus-Christ se dévoue à Dieu *en entrant au monde* , pour se mettre à la place des victimes *qui ne lui ont pas plu* (Hebr. x. 5.) , il fait tort à l'action par laquelle il se dévoue sur la croix ; que lorsqu'*il continue de paroître pour nous devant Dieu* (Ibid. ix. 24.) , il affoiblit l'oblation , *par laquelle il a paru une fois par l'immolation de lui-même* (Ibid. 26.) ; et que, *ne cessant d'intercéder pour nous* (Ibid. vii. 25.) , il accuse d'insuffisance l'intercession qu'il a faite en mourant, avec *tant de larmes et de si grands cris* (Ibid. v. 7.).

Tout cela seroit ridicule. C'est pourquoi il faut entendre que Jésus-Christ , qui s'est une fois offert pour être l'humble victime de la justice divine , ne cesse de s'offrir pour nous ; que la perfection infinie du sacrifice de la croix consiste en ce que tout ce qui le précède , aussi bien que ce qui le suit s'y rapporte entièrement ; que comme ce qui le précède en est la préparation , ce qui le suit en est la consommation et l'application : qu'à la vérité le paiement du prix de notre rachat ne se réitère plus , parce qu'il a été bien fait la première fois ; mais que ce qui nous applique cette rédemption se continue sans cesse : qu'enfin il faut savoir distinguer les choses qui se réitérent comme imparfaites , de celles qui se continuent comme parfaites et nécessaires.

XVI. *Réflexions sur la doctrine précédente.*

Nous conjurons Messieurs de la religion prétendue réformée de faire un peu de réflexions sur les choses que nous avons dites de l'eucharistie.

La doctrine de la présence réelle en a été le fondement nécessaire. Ce fondement nous est contesté par les Calvinistes. Il n'y a rien qui paraisse plus important dans nos controverses, puisqu'il s'agit de la présence de Jésus-Christ même; il n'y a rien que nos adversaires trouvent plus difficile à croire; il n'y a rien en quoi nous soyons si effectivement opposés.

Dans la plupart des autres disputes, quand ces Messieurs nous écoutent paisiblement, ils trouvent que les difficultés s'aplanissent, et que souvent ils sont plus choqués des mots que des choses. Au contraire, sur ce sujet nous convenons davantage de la façon de parler puisqu'on entend de part et d'autre ces mots de *participation réelle*, et autres semblables. Mais plus nous nous expliquons à fond, plus nous nous trouvons contraires, parce que nos adversaires ne reçoivent pas toutes les suites des vérités qu'ils ont reconnues, rebutés, comme j'ai dit, des difficultés que les sens et la raison humaine trouvent dans ces conséquences.

C'est donc ici, à vrai dire, la plus importante et la plus difficile de nos controverses, et celle où nous sommés en effet le plus éloignés.

Cependant Dieu a permis que les Luthériens soient demeurés aussi attachés à la croyance de la réalité que nous; et il a permis encore que

les Calvinistes aient déclaré que cette doctrine n'a aucun venin; qu'elle ne renverse pas le fondement du salut et de la foi, et qu'elle ne doit pas rompre la communion entre les frères.

Que ceux de Messieurs de la religion prétendue réformée, qui pensent sérieusement à leur salut, se rendent ici attentifs à l'ordre que tient la divine providence, pour les rapprocher insensiblement de nous et de la vérité. On peut, ou dissiper tout-à-fait, ou réduire à très-peu de chose les autres sujets de leurs plaintes, pourvu qu'on s'explique. En celles-ci, qu'on ne peut espérer de vaincre par ce moyen, ils ont eux-mêmes levé la principale difficulté, en déclarant que cette doctrine n'est pas contraire au salut, et aux fondemens de la religion.

Il est vrai que les Luthériens, quoique d'accord avec nous du fondement de la réalité, n'en reçoivent pas toutes les suites. Ils mettent le pain avec le corps de Jésus-Christ; quelques-uns d'eux rejettent l'adoration : ils semblent ne reconnaître la présence que dans l'usage. Mais aucune subtilité des ministres ne pourra jamais persuader aux gens de bon sens, que supportant la réalité, qui est le point le plus important et le plus difficile, on ne doit supporter le reste.

De plus, cette même Providence, qui travaille secrètement à nous rapprocher, et pose des fondemens de réconciliation et de paix au milieu des aigreurs et des disputes, a permis encore que les Calvinistes soient demeurés d'accord, que supposé qu'il faille prendre à la lettre ces paroles, *Ceci est mon corps*, les Catholiques raisonnent mieux et plus conséquemment que les Luthériens.

Si je ne rapporte point les passages qui ont été tant de fois cités en cette matière , on me le pardonnera facilement , puisque tous ceux qui ne sont point opiniâtres , nous accorderont sans peine que , la réalité étant supposée , notre doctrine est celle qui se suit le mieux.

C'est donc une vérité établie , que notre doctrine en ce point ne contient que la réalité bien entendue. Mais il n'en faut pas demeurer là , et nous prions les Prétendus Réformés de considérer que nous n'employons pas d'autres choses pour expliquer le sacrifice de l'eucharistie , que celles qui sont enfermées nécessairement dans cette réalité.

Si l'on nous demande après cela d'où vient donc que les Luthériens , qui croient la réalité , rejettent néanmoins ce sacrifice , qui , selon nous , n'en est qu'une suite ; nous répondrons en un mot , qu'il faut mettre cette doctrine parmi les autres conséquences de la présence réelle , que ces mêmes Luthériens n'ont pas entendues , et que nous avons mieux pénétrées qu'eux , de l'aveu même des Calvinistes.

Si nos explications persuadent à ces derniers , que notre doctrine sur le sacrifice est enfermée dans celle de la réalité , ils doivent voir clairement que cette grande dispute du sacrifice de la Messe , qui a rempli tant de volumes , et qui a donné lieu à tant d'invectives , doit être dorénavant retranchée du corps de leurs controverses , puisque ce point n'a plus aucune difficulté particulière ; et (ce qui est bien plus important) que ce sacrifice , pour lequel ils ont tant de répugnance , n'est qu'une suite nécessaire , et une explication naturelle d'une doc-

trine , qui , selon eux , *n'a aucun venin*. Qu'ils s'examinent maintenant eux-mêmes , et qu'ils voient après cela devant Dieu ; s'ils ont autant de raison qu'ils pensent en avoir , de s'être retirés des autels , où leurs pères ont reçu le pain de vie.

XVII. *La communion sous les deux espèces.*

Il reste encore une conséquence de cette doctrine à examiner , qui est que Jésus-Christ étant réellement présent dans ce sacrement , la grâce et la bénédiction n'est pas attachée aux espèces sensibles , mais à la propre substance de sa chair , qui est vivante et vivifiante , à cause de la divinité qui lui est unie. C'est pourquoi tous ceux qui croient la réalité ne doivent point avoir de peine à ne communier que sous une espèce ; puisqu'ils y reçoivent tout ce qui est essentiel à ce sacrement , avec une plénitude d'autant plus certaine que , la séparation du corps et du sang n'étant pas réelle , ainsi qu'il a été dit , on reçoit entièrement , et sans division , celui qui est seul capable de nous rassasier.

Voilà le fondement solide , sur lequel l'Eglise interprétant le précepte de la communion , a déclaré que l'on pouvoit recevoir la sanctification que ce sacrement apporte , sous une seule espèce ; et si elle a réduit les fidèles à cette seule espèce , ce n'a pas été par mépris de l'autre , puisqu'elle l'a fait au contraire pour empêcher les irrévérences , que la confusion et la négligence des peuples avoit causées dans les derniers temps , se réservant le rétablissement de la communion sous les deux espèces , suivant

que cela sera plus utile pour la paix et pour l'unité.

Les théologiens catholiques ont fait voir à Messieurs de la religion prétendue réformée, qu'ils ont eux mêmes usé de plusieurs interprétations semblables à celle-ci, en ce qui regarde l'usage des sacremens ; mais, surtout on a eu raison de remarquer celle qui est tirée du chapitre xii de leur discipline, et de la Cène, art. 7, où ces paroles sont écrites : « On doit administrer le pain de la Cène à ceux qui ne peuvent boire de vin, en faisant protestation que ce n'est par mépris, et faisant tel effort qu'ils pourront, même approchant la coupe de la bouche tant qu'ils pourront, pour obvier à tout scandale. » Ils ont jugé, par ce règlement, que les deux espèces n'étoient pas essentielles à la communion par l'institution de Jésus-Christ ; autrement il eût fallu refuser tout-à-fait le sacrement à ceux qui n'eussent pas pu le recevoir tout entier, et non pas le leur donner d'une manière contraire à celle que Jésus-Christ auroit commandée ; en ce cas leur impuissance leur auroit servi d'excuse. Mais nos adversaires ont cru que la rigueur seroit excessive, si l'on n'accordoit du moins une des espèces à ceux qui ne pourroient recevoir l'autre : et comme cette condescendance n'a aucun fondement dans les Ecritures, il faut qu'ils reconnoissent avec nous, que les paroles par lesquelles Jésus-Christ nous propose les deux espèces, sont sujettes à quelque interprétation, et que cette interprétation se doit faire par l'autorité de l'Eglise.

Au reste, il pourroit sembler que cet article de leur discipline, qui est du synode de Poitiers,

tenu en 1560, auroit été réformé par le synode de Vertueil, tenu en 1567, où il est porté, *que la compagnie n'est pas d'avis qu'on administre le pain à ceux qui ne voudront recevoir la coupe.* Ces deux synodes néanmoins ne sont nullement opposés. Celui de Vertueil parle de *ceux qui ne veulent pas recevoir la coupe*; et celui de Poitiers parle de *ceux qui ne le peuvent pas.* En effet, nonobstant le synode de Vertueil, l'article est demeuré dans la discipline, et même a été approuvé par un synode postérieur à celui de Vertueil, c'est-à-dire, par le synode de la Rochelle de 1571, où l'article fut revu et mis en l'état qu'il est.

Mais quand les synodes de Messieurs de la religion prétendue réformée auroient varié dans leurs sentimens, cela ne serviroit qu'à faire voir que la chose dont il s'agit ne regarde pas la foi, et qu'elle est de celles dont l'Eglise peut disposer selon leurs principes.

XVIII. *La parole écrite et la parole non écrite.*

Il ne reste plus qu'à exposer ce que les Catholiques croient touchant la parole de Dieu, et touchant l'autorité de l'Eglise.

Jésus-Christ ayant fondé son Eglise sur la prédication, la parole non écrite a été la première règle du christianisme; et lorsque les Ecritures du nouveau Testament y ont été jointes, cette parole n'a pas perdu pour cela son autorité: ce qui fait que nous recevons avec une pareille vénération tout ce qui a été enseigné pas les apôtres, soit par écrit, soit de vive voix, selon que saint Paul même l'a expressément dé-

claré (*II. Thess. II. 14.*). Et la marque certaine qu'une doctrine vient des apôtres, est lorsqu'elle est embrassée par toutes les Eglises chrétiennes, sans qu'on en puisse marquer le commencement. Nous ne pouvons nous empêcher de recevoir tout ce qui est établi de la sorte, avec la soumission qui est due à l'autorité divine; et nous sommes persuadés que ceux de Messieurs de la religion prétendue réformée, qui ne sont pas opiniâtres, ont ce même sentiment au fond du cœur, n'étant pas possible de croire qu'une doctrine reçue dès le commencement de l'Eglise vienne d'une autre source que des apôtres. C'est pourquoi nos adversaires ne doivent pas s'étonner si, étant soigneux de recueillir tout ce que nos pères nous ont laissé, nous conservons le dépôt de la tradition aussi bien que celui des Ecritures.

XIX. *L'autorité de l'Eglise.*

L'Eglise étant établie de Dieu pour être gardienne des Ecritures et de la tradition, nous recevons de sa main les Ecritures canoniques, et, quoi que disent nos adversaires, nous croyons que c'est principalement son autorité qui les détermine à révéler comme des livres divins le Cantique des cantiques, qui a si peu de marques sensibles d'inspiration prophétique; l'Epître de saint Jacques, que Luther a rejetée; et celle de saint Jude, qui pourroit paroître suspecte, à cause de quelques livres apocryphes qui y sont allégués. Enfin, ce ne peut être que par cette autorité qu'ils reçoivent tout le corps des Ecritures saintes, que les chrétiens

écoutent comme divines , avant même que la lecture leur ait fait ressentir l'esprit de Dieu dans ces livres.

Etant donc liés inséparablement , comme nous le sommes à la sainte autorité de l'Eglise , par le moyen des Ecritures que nous recevons de sa main , nous apprenons aussi d'elle la tradition , et par le moyen de la tradition , le sens véritable des Ecritures. C'est pourquoi l'Eglise professe qu'elle ne dit rien d'elle-même , et qu'elle n'invente rien de nouveau dans la doctrine ; elle ne fait que suivre et déclarer la révélation divine par la direction intérieure du Saint Esprit qui lui est donné pour docteur.

Que le Saint Esprit s'explique par elle , la dispute qui s'éleva sur le sujet des cérémonies de la foi , du temps même des apôtres , le fait paroître ; et leurs actes ont appris à tous les siècles suivans , par la manière dont fut décidée cette première contestation , de quelle autorité se doivent terminer toutes les autres. Ainsi , tant qu'il y aura des disputes qui partageront les fidèles , l'Eglise interposera son autorité ; et ses pasteurs assemblés diront après les apôtres : *Il a semblé bon au Saint Esprit et à nous* (Act. xv. 28.). Et quand elle aura parlé , on enseignera à ses enfans qu'ils ne doivent pas examiner de nouveau les articles qui auront été résolus , mais qu'ils doivent recevoir humblement ses décisions. En cela on suivra l'exemple de saint Paul et de Silas , qui portèrent aux fidèles ce premier jugement des apôtres , et qui , loin de leur permettre une nouvelle discussion de ce qu'on avoit décidé , *alloient par les villes,*

leur enseignant de garder les ordonnances des apôtres (Ibid. xvi. 4.).

C'est ainsi que les enfans de Dieu acquiescent au jugement de l'Eglise ; croyant avoir entendu par sa bouche l'oracle du Saint-Esprit ; et c'est à cause de cette croyance , qu'après avoir dit dans le Symbole, *Jecrois au Saint-Esprit*, nous ajoutons incontinent après, *la sainte Eglise catholique* : par où nous nous obligeons à reconnoître une vérité infaillible et perpétuelle dans l'Eglise universelle , puisque cette même Eglise , que nous croyons dans tous les temps , cesseroit d'être Eglise , si elle cessoit d'enseigner la vérité révélée de Dieu. Ainsi ceux qui appréhendent qu'elle n'abuse de son pouvoir pour établir le mensonge , n'ont pas de foi en celui par qui elle est gouvernée.

Et quand nos adversaires voudroient regarder les choses d'une façon plus humaine , ils seroient obligés d'avouer que l'Eglise catholique , loin de se vouloir rendre maîtresse de sa foi , comme ils l'en ont accusée , a fait au contraire tout ce qu'elle a pu pour se lier elle-même , et pour s'ôter tous les moyens d'innover : puisque non-seulement elle se soumet à l'Ecriture sainte , mais que pour bannir à jamais les interprétations arbitraires , qui font passer les pensées des hommes pour l'Ecriture , elle s'est obligée de l'entendre , en ce qui regarde la foi et les mœurs , suivant le sens des saints Pères (*Concil. Trid. Sess. iv.*) , dont elle professe de ne se départir jamais , déclarant par tous ses conciles et par toutes les professions de foi qu'elle a publiées , qu'elle ne reçoit aucun dogme qui ne soit con-

forme à la tradition de tous les siècles précédens.

Au reste, si nos adversaires consultent leur conscience, ils trouveront que le nom d'Eglise a plus d'autorité sur eux qu'ils n'osent l'avouer dans les disputes; et je ne crois pas qu'il y ait parmi eux aucun homme de bon sens, qui se voyant tout seul d'un sentiment, pour évident qu'il lui semblât, n'eût horreur de sa singularité : tant il est vrai que les hommes ont besoin en ces matières d'être soutenus dans leurs sentimens par l'autorité de quelque société qui pense la même chose qu'eux. C'est pourquoi Dieu qui nous a faits, et qui connoît ce qui nous est propre, a voulu pour notre bien que tous les particuliers fussent assujettis à l'autorité de son Eglise, qui de toutes les autorités est sans doute la mieux établie. En effet, elle est établie, non-seulement par le témoignage que Dieu lui-même rend en sa faveur dans les saintes Ecritures, mais encore par les marques de sa protection divine, qui ne paroît pas moins dans la durée inviolable et perpétuelle de cette Eglise, que dans son établissement miraculeux.

XX. *Sentimens de MM. de la religion prétendue réformée sur l'autorité de l'Eglise.*

Cette autorité suprême de l'Eglise est si nécessaire pour régler les différends qui s'élèvent sur les matières de foi et sur le sens des Ecritures, que nos adversaires mêmes, après l'avoir décriée comme une tyrannie insupportable, ont été enfin obligés de l'établir parmi eux.

Lorsque ceux qu'on appelle Indépendans dé-

clarèrent ouvertement que chaque fidèle devoit suivre les lumières de sa conscience sans soumettre son jugement à l'autorité d'aucun corps ou d'aucune assemblée ecclésiastique, et que sur ce fondement ils refusèrent de s'assujettir aux synodes; celui de Charenton, tenu en 1644, censura cette doctrine par les mêmes raisons, et à cause des mêmes inconvéniens qui nous la font rejeter. Ce synode marque d'abord que l'erreur des Indépendans consiste en ce qu'ils enseignent, que « chaque Eglise se doit gouverner par ses propres lois, sans aucune dépendance de personne en matières ecclésiastiques, et sans obligation de reconnoître l'autorité des colloques et des synodes pour son régime et conduite. » Ensuite ce même synode décide que cette secte est « autant préjudiciable à l'Etat qu'à l'Eglise; qu'elle ouvre la porte à toutes sortes d'irrégularités et d'extravagances; qu'elle ôte tous les moyens d'y apporter le remède; et que si elle avoit lieu, il pourroit se former autant de religions que de paroisses ou assemblées particulières. » Ces dernières paroles font voir que c'est principalement en matière de foi que ce synode a voulu établir la *dépendance*, puisque le plus grand inconvénient où il remarque que les fidèles tomberoient par l'indépendance, est qu'*il se pourroit former autant de religions que de paroisses*. Il faut donc nécessairement, selon la doctrine de ce synode, que chaque Eglise, et à plus forte raison, chaque particulier dépende, en ce qui regarde la foi, d'une autorité supérieure, qui réside dans quelque assemblée ou dans quelque corps, à laquelle autorité tous les fidèles sou-

mettent leur jugement. Car les Indépendans ne refusent pas de se soumettre à la parole de Dieu, selon qu'ils croiront la devoir entendre; ni d'embrasser les décisions des synodes, quand, après les avoir examinées, ils les trouveront raisonnables. Ce qu'ils refusent de faire, c'est de soumettre leur jugement à celui d'aucune assemblée, parce que nos adversaires leur ont appris que toute assemblée, même celle de l'Eglise universelle, est une société d'hommes sujette à faillir, et à laquelle par conséquent le chrétien ne doit pas assujettir son jugement, ne devant cette sujétion qu'à Dieu seul. C'est de cette prétention des Indépendans que suivent les inconvéniens que le synode de Charenton a si bien marqués. Car quelque profession qu'on fasse de se soumettre à la parole de Dieu, si chacun croit avoir droit de l'interpréter selon son sens, et contre le sentiment de l'Eglise déclaré par un jugement dernier, cette prétention ouvrira la porte à toutes sortes d'extravagances; elle ôtera tout le moyen d'y apporter le remède, puisque la décision de l'Eglise n'est pas un remède à ceux qui ne croient pas être obligés de s'y soumettre; enfin elle donnera lieu à former autant de religions, non-seulement qu'il y a de paroisses, mais encore qu'il y a de têtes.

Pour éviter ces inconvéniens, d'où s'ensuivroit la ruine du christianisme, le synode de Charenton est obligé d'établir *une dépendance en matières ecclésiastiques*, et même en matière de foi. Mais jamais cette dépendance n'empêchera les suites pernicieuses qu'ils ont voulu prévenir, si l'on n'établit avec nous cette maxime,

que chaque Eglise particulière , et , à plus forte raison , chaque fidèle en particulier , doit croire qu'on est obligé de soumettre son propre jugement à l'autorité de l'Eglise.

Aussi voyons-nous au chap. v de la discipline de Messieurs de la religion prétendue réformée, titre des Consistoires , art. 31 , que voulant prescrire le moyen de terminer *les débats qui pourroient survenir sur quelque point de doctrine ou de discipline , etc.* , ils ordonnent que le consistoire tâchera d'*apaiser le tout sans bruit , et avec toute douceur de la parole de Dieu* ; et qu'après avoir établi le consistoire , le colloque et le synode provincial , comme autant de divers degrés de juridiction , venant enfin au synode national , au-dessus duquel il n'y a parmi eux aucune puissance , ils en parlent en ces termes : « La sera faite l'entière et finale résolution par la parole de Dieu , à laquelle s'ils refusent d'acquiescer de point en point , et avec exprès désaveu de leurs erreurs , ils seront retranchés de l'Eglise. » Il est visible que Messieurs de la religion prétendue réformée, n'attribuent pas l'autorité de ce jugement dernier à la parole de Dieu , prise en elle-même , et indépendamment de l'interprétation de l'Eglise , puisque cette parole ayant été employée dans les premiers jugemens , ils ne laissent pas d'en permettre l'appel. C'est donc cette parole , comme interprétée par le souverain tribunal de l'Eglise , qui fait *cette finale et dernière résolution , à laquelle quiconque refuse d'acquiescer de point en point , quoiqu'il se vante d'être autorisé par la parole de Dieu , n'est*

plus regardé que comme un profane qui la corrompt et qui en abuse.

Mais la forme des lettres d'envoi , qui fut dressée au synode de Vitré en 1617 , pour être suivie par les provinces , quand elles députeront au synode national , a encore quelque chose de bien plus fort. Elle est conçue en ces termes : « Nous promettons devant Dieu de nous soumettre à tout ce qui sera conclu et résolu en votre sainte assemblée , y obéir , et l'exécuter de tout notre pouvoir , persuadés que nous sommes que Dieu y présidera , et vous conduira par son Saint-Esprit en toute vérité et équité , par la règle de sa parole. » Il ne s'agit pas ici de recevoir la résolution d'un synode , après qu'on a reconnu qu'il a parlé selon l'Ecriture : on s'y soumet , avant même qu'il ait été assemblé ; et on le fait , parce qu'on est persuadé *que le Saint Esprit y présidera*. Si cette persuasion est fondée sur une présomption humaine , peut-on en conscience *promettre devant Dieu de se soumettre à tout ce qui sera conclu et résolu , y obéir , et l'exécuter de tout son pouvoir* ? Et si cette persuasion a son fondement dans une croyance certaine de l'assistance que le Saint-Esprit donne à l'Eglise dans ses derniers jugemens , les Catholiques mêmes n'en demandent pas davantage.

Ainsi la conduite de nos adversaires fait voir qu'ils conviennent avec nous de cette suprême autorité , sans laquelle on ne peut jamais terminer aucun doute de religion. Et si , lorsqu'ils ont voulu secouer le joug , ils ont nié que les fidèles fussent obligés de soumettre leur juge-

ment à celui de l'Eglise, la nécessité d'établir l'ordre les a forcés dans la suite à reconnoître ce que leur premier engagement leur avoit fait nier.

Ils ont passé bien plus avant au synode national tenu à Sainte-Foi en l'an 1578. Il se fit quelque ouverture de réconciliation avec les Luthériens, par le moyen d'un *formulaire de profession de foi générale et commune à toutes les Eglises*, qu'on proposoit de dresser. Celles de ce royaume furent conviées d'envoyer à une assemblée qui se devoit tenir pour cela, « des » gens de bien, approuvés et autorisés de toutes » lesdites Eglises, avec ample procuration pour » TRAITER, ACCORDER ET DÉCIDER DE TOUS LES » POINTS DE LA DOCTRINE et autres choses concernant l'union. » Sur cette proposition, voici en quels termes fut conçue la résolution du synode de Sainte-Foi. « Le synode national de » ce royaume, après avoir remercié Dieu d'une » telle ouverture, et loué le soin, diligence et » bons conseils des susdits convoqués, ET AP- » PROUVANT LES REMÈDES QU'ILS ONT MIS EN » AVANT », c'est-à-dire, principalement celui de dresser une nouvelle confession de foi, et de donner pouvoir à certaines personnes de la faire, « a ordonné, que si la copie de la sus- » dite confession de foi est envoyée à temps, » elle soit examinée en chacun synode provin- » cial ou autrement, selon la commodité de cha- » cune province ; et cependant a député quatre » ministres les plus expérimentés en telles affaires, » auxquels charge expresse a été donnée de se » trouver au lieu et jour, avec lettres et amplex » procurations de tous les ministres et anciens

» députés des provinces de ce royaume ; ensem-
 » blé de Monseigneur le vicomte de Turenne ,
 » pour faire toutes les choses que dessus : même ,
 » EN CAS QU'ON N'EUT LE MOYEN D'EXAMINER PAR
 » TOUTES LES PROVINCES LADITE CONFESSION , ON
 » s'est remis à leur prudence et sain jugement ,
 » pour accorder et conclure tous les points qui
 » seront mis en délibération , soit POUR LA DOG-
 » TRINE , ou autre chose concernant le bien ,
 » union et repos de toutes les Eglises. » C'est à
 quoi aboutit enfin la fausse délicatesse de Mes-
 sieurs de la religion prétendue réformée. Ils
 nous ont tant de fois reproché comme une foi-
 blesse , cette soumission que nous avons pour
 les jugemens de l'Eglise , qui n'est , disent-ils ,
 qu'une société d'hommes sujets à faillir ; et ce-
 pendant étant assemblés en corps dans un synode
 national , qui représentoit toutes les Eglises
 prétendues réformées de France , ils n'ont pas
 craint de mettre leur foi en compromis entre
 les mains de quatre hommes , avec un si grand
 abandonnement de leurs propres sentimens ,
 qu'ils leur ont donné plein pouvoir de changer
 la même confession de foi , qu'ils proposent en-
 core aujourd'hui à tout le monde chrétien
 comme une confession de foi , qui ne contient
 autre chose que la pure parole de Dieu , et pour
 laquelle ils ont dit , en la présentant à nos rois ,
 qu'une infinité de personnes étoient prêtes à ré-
 pandre leur sang. Je laisse au sage lecteur à
 faire ses réflexions sur le décret de ce synode ;
 et j'achève d'expliquer en un mot les sentimens
 de l'Eglise.

XXI. L'autorité du S. Siège et l'Episcopat.

Le Fils de Dieu ayant voulu que son Eglise fût une , et solidement bâtie sur l'unité , a établi et institué la primauté de saint Pierre , pour l'entretenir et la cimenter. C'est pourquoi nous reconnoissons cette même primauté dans les successeurs du Prince des apôtres ; auxquels on doit , pour cette raison , la soumission et l'obéissance que les saints conciles et les saints Pères ont toujours enseignée à tous les fidèles.

Quant aux choses dont on sait qu'on dispute dans les écoles , quoique les ministres ne cessent de les alléguer pour rendre cette puissance odieuse , il n'est pas nécessaire d'en parler ici , puisqu'elles ne sont pas de la foi catholique. Il suffit de reconnoître un chef établi de Dieu , pour conduire tout le troupeau dans ses voies ; ce que feront toujours volontiers ceux qui aiment la concorde des frères et l'unanimité ecclésiastique.

Et certes , si les auteurs de la Réformation prétendue eussent aimé l'unité , ils n'auroient ni aboli le gouvernement épiscopal , qui est établi par Jésus-Christ même , et que l'on voit en vigueur dès le temps des apôtres , ni méprisé l'autorité de la chaire de saint Pierre , qui a un fondement si certain dans l'Evangile , et une suite si évidente dans la tradition ; mais plutôt ils auroient conservé soigneusement , et l'autorité de l'épiscopat , qui établit l'unité dans les Eglises particulières , et la primauté du siège de saint Pierre , qui est le centre commun de toute l'unité catholique.

XXII. *Conclusion de ce Traité.*

Telle est l'exposition de la doctrine catholique, en laquelle, pour m'attacher à ce qu'il y a de principal, j'ai laissé quelques questions que Messieurs de la religion prétendue réformée ne regardent pas comme un sujet légitime de rupture. J'espère que ceux de leur communion qui examineront équitablement toutes les parties de ce traité, seront disposés, par cette lecture, à mieux recevoir les preuves sur lesquelles la foi de l'Eglise est établie, et reconnoîtront, en attendant, que beaucoup de nos controverses se peuvent terminer par une sincère explication de nos sentimens, que notre doctrine est sainte, et que selon leurs principes mêmes aucun de ces articles ne renverse les fondemens du salut.

Si quelqu'un trouve à propos de répondre à ce traité, il est prié de considérer, que, pour avancer quelque chose, il ne faut pas qu'il entreprenne de réfuter la doctrine qu'il contient, puisque j'ai eu dessein de la proposer seulement, sans en faire la preuve; et que si en certains endroits j'ai touché quelques-unes des raisons qui l'établissent, c'est à cause que la connoissance des raisons principales d'une doctrine fait souvent une partie nécessaire de son exposition.

Ce seroit aussi s'écarter du dessein de ce traité, que d'examiner les différens moyens dont les théologiens catholiques se sont servis pour établir ou pour éclaircir la doctrine du concile de Trente, et les diverses conséquences que les docteurs particuliers en ont tirées. Pour dire

sur ce traité quelque chose de solide, et qui aille au but, il faut, ou par des actes que l'Eglise se soit obligée de recevoir, prouver que sa foi n'est pas ici fidèlement exposée, ou montrer que cette explication laisse toutes les objections dans leur force, et toutes les disputes en leur entier; ou enfin faire voir précisément en quoi cette doctrine renverse les fondemens de la foi.

CATÉCHISME DE CONTROVERSE,

COMPOSÉ

**PAR LE R. P. SCHEFFMACHER,
JÉSUITE.**

DE L'ORIGINE

DU

LUTHÉRANISME,

TIRÉE

DES OUVRAGES MÊMES DE LUTHER,

PAR DEMANDES ET PAR RÉPONSES.

§. I.

DEMANDE. *En quelle année Luther est-il né?*

RÉPONSE. EN 1483.

D. *Quelle étoit sa patrie?*

R. Islèbe, dans la seigneurie de Mansfeld.

D. *De quelle religion étoient son père et sa mère?*

R. Ils étoient catholiques romains.

D. *Et son grand-père avec tous ses ancêtres?*

R. Ils étoient de même tous catholiques.

D. *Quelle étoit alors la religion de toute l'Europe?*

R. On y croyoit partout comme les catholiques d'aujourd'hui.

D. *Combien de temps Luther a-t-il été catholique lui-même?*

R. Jusqu'à l'âge de 35 ans.

D. *De quelle profession étoit-il ?*

R. Il étoit religieux.

D. *De quel ordre ?*

R. Augustin déchaussé.

D. *Avoit-il aussi fait les vœux ordinaires de religion ?*

R. A l'âge de 23 ans il fit vœu de pauvreté , de chasteté et d'obéissance.

D. *Etoit-il obligé de garder ces vœux ?*

R. Sans doute , puisqu'il ne les fit qu'après y avoir mûrement pensé , et avec pleine liberté.

D. *Que dit le prophète ? (Ps. 49.)*

R. Accomplissez les vœux que vous faites au Seigneur.

D. *Que dit le Seigneur (Num. c. 30. v. 3.)*

R. Si quelqu'un fait un vœu au Seigneur , il ne rendra pas vaine sa parole , mais il accomplira tout ce qu'il a promis.

D. *Luther a-t-il gardé ces vœux ?*

R. Non ; il les a violés tous les trois.

D. *Comment donc ?*

R. Il apostasia et épousa Catherine de Bore , auparavant religieuse.

D. *A-t-on jamais osé dire qu'un tel homme ait été regardé comme inspiré de Dieu ?*

R. Jamais cela ne s'est entendu.

S. II.

D. *Qu'est-ce qui porta Luther à combattre l'ancienne doctrine catholique, et à en inventer une autre ?*

R. L'envie et la jalousie.

D. *Comment cela ?*

R. Le pape Léon X ayant donné une indul-

gence, Luther se choqua de ce que la commission de prêcher cette indulgence fût donnée à l'ordre de Saint-Dominique.

D. *A quoi le porta cette jalousie?*

R. A décrier les indulgences autant qu'il put.

D. *Luther eût-il été digne de blâme s'il se fût contenté de reprendre les abus qui se glissoient par l'indiscrétion et l'avarice de quelques gens?*

R. Non, sans doute.

D. *En quoi donc fit-il mal?*

R. En ce qu'il ne se contenta pas de reprendre les abus, mais qu'il voulut aussi proscrire les indulgences.

D. *Qu'osa-t-il après cela?*

R. Il fit un écrit de 95 articles qu'il attacha aux portes de l'église de Wittemberg.

D. *Que contenoient ces articles?*

R. Bien des choses qui ne s'accordoient nullement avec l'ancienne doctrine de l'Eglise.

D. *Qu'arriva-t-il?*

R. Quelques docteurs catholiques réfutèrent avec un peu d'aigreur l'écrit de Luther.

D. *Comment leur répondit Luther?*

R. Avec une hauteur et une insolence indignes d'un chrétien.

D. *A quoi s'offrit néanmoins Luther au commencement de ces disputes en 1517?*

R. Il dit qu'il ne prétendoit soutenir rien qui ne fût conforme à l'Ecriture ou aux saints Pères, et approuvé du saint Siège (Tom. 1, ger. edit. Gen. f. 12.).

D. *Qu'écrivit-il à l'évêque Jérôme de Brandebourg?*

R. Qu'il ne vouloit décider sur rien , et qu'il soumettoit toute sa doctrine au jugement de l'Eglise (*Ibid. f. 54.*).

D. *Qu'écrivit-il au pape Léon en 1518 ?*

R. Qu'il écouterait sa décision comme un oracle sorti de la bouche de Jésus-Christ (*Ibid. f. 58.*).

D. *A quoi s'offrit-il à ses supérieurs ?*

R. A garder le silence , pourvu qu'on obligeât ses adversaires à le garder de même.

D. *Que concluez-vous de là ?*

R. Que pour lors Luther ne trouvoit aucune erreur dans la doctrine de l'Eglise.

D. *Pourquoi cela ?*

R. Parce qu'autrement il n'eût pu s'offrir à garder le silence.

§. III.

D. *Qu'est-ce qui se passa à Aysbourg entre Luther et le cardinal Cajetan ?*

R. Le cardinal exigea que Luther révoquât sa doctrine ; mais Luther refusa de le faire (*Ibid. f. 119.*).

D. *Que fit néanmoins Luther pour donner quelque couleur à sa désobéissance ?*

R. Il en appela aux plus célèbres universités d'Allemagne et à celle de Paris, avec promesse de se soumettre humblement à leurs décisions (*Ibid. f. 14.*).

D. *S'en tint-il à cet appel ?*

R. Non ; il en appela peu après au pape (*Ibid. f. 122.*).

D. *S'en tint-il à ce second appel ?*

R. Non , il appela du pape mal informé au pape mieux informé (*Ibid. f. 205.*).

D. *En demoura-t-il là ?*

R. Non ; il en appela encore à un concile général (*Ibid. f. 351.*).

D. *Garda-t-il la résolution qu'il avoit prise d'écouter la décision du concile ?*

R. Non ; car à la diète de Worms il déclara nettement qu'il ne pouvoit soumettre sa doctrine à l'examen d'un concile (*Ibid. f. 448. 450. 452.*).

D. *Que concluez-vous de là ?*

R. J'en conclus en premier lieu que Luther devoit être extrêmement inconstant , puisqu'il en appela à tant de différens juges, sans vouloir s'en tenir à aucun.

D. *Qu'en concluez-vous en second lieu ?*

R. Qu'il se défioit beaucoup de sa propre cause, puisqu'il ne voulut jamais qu'on prononçât sur sa doctrine.

D. *Qu'en concluez-vous en troisième lieu ?*

R. Qu'il étoit infiniment entêté, puisqu'il préféra son propre jugement à celui de tout le monde chrétien.

D. *Luthér ne disoit-il pas qu'il étoit prêt de céder à quiconque le convaincroit par l'Ecriture ?*

R. Ce n'étoit là qu'un tour artificieux pour soutenir plus librement ses erreurs.

D. *Comment cela ?*

R. Il en appela à l'Ecriture , bien résolu de l'expliquer à sa mode , et de ne se départir jamais du sens qu'il lui donneroit.

D. *Quel étoit en cela son dessein ?*

R. Son dessein étoit de se parer du beau

nom de la parole de Dieu pour autoriser ses imaginations.

D. *Comment se fût-il expliqué s'il en eût agi de bonne foi ?*

R. Il eût dit : Je laisse à l'Eglise à juger si ma doctrine est conforme à l'Ecriture ou non.

§. IV.

D. *Quel fut le jugement des universités auxquelles Luther en avoit appelé ?*

R. Elles condamnèrent sa doctrine comme fausse et hérétique (*Ibid. f. 539.*).

D. *Quelles furent les universités qui en jugèrent ainsi ?*

R. Ce furent les universités de Leipzig, de Cologne, de Louvain et celle de Paris.

D. *Luther s'en tint-il à leur jugement comme il avoit promis ?*

R. Au lieu d'y acquiescer il se répandit en invectives et en injures contre ces universités.

D. *Comment traita-t-il la Sorbonne ?*

R. Il l'appela la mère des erreurs, la fille de l'Antechrist, la fausse porte de l'enfer (*Ibid. f. 548.*).

D. *Quel fut le jugement du Pape à qui Luther en avoit appelé, avec promesse de recevoir ses décisions comme si elles venoient de la bouche de Jésus-Christ.*

R. Le Pape fit publier une bulle par laquelle il condamna 41 articles de la doctrine de Luther.

D. *Comment s'expliquoit le Saint Père dans cette bulle ?*

R. Il disoit, entre autres choses, qu'il n'avoit

rien omis pour ramener Luther à son devoir ; mais que tous ses soins paternels avoient été inutiles.

D. *Quel terme lui marqua-t-on dans la bulle pour revenir de ses erreurs ?*

R. On lui marqua soixante jours, au bout desquels ses livres devoient être brûlés, au cas qu'il persistât dans son égarement.

D. *Que fit à cela Luther ?*

R. Bien loin de se reconnoître, il écrivit contre la bulle du pape, qu'il appela la bulle de l'Antechrist (*Ibid. f. 345.*).

D. *Que fit-il de plus ?*

R. Il brûla publiquement la bulle du pape avec le livre des Décrétales (*Ibid. f. 353.*).

D. *Mais Luther n'avoit-il pas écrit au pape dans les termes les plus soumis, disant qu'il se jetoit à ses pieds ?* (*Ibid. f. 58.*)

R. Il changea bientôt de langage, disant que ce n'étoit pas assez d'avoir brûlé la bulle, qu'il falloit brûler le pape lui-même (*Ibid. f. 353.*).

D. *N'avoit-il pas écrit qu'il ne tenoit qu'à Sa Sainteté de l'absoudre ou de le condamner, de lui conserver la vie ou de la lui ôter ?* (*Ibid. f. 58.*)

R. Il dit depuis qu'il falloit prendre les armes contre le pape, les cardinaux et les évêques, et se laver les mains dans leur sang (*Ibid. f. 60.*).

D. *N'avoit-il pas dit auparavant qu'il n'y avoit en terre rien au-dessus du pape et de l'Eglise romaine pour ce qui regarde le pouvoir spirituel ?* (*Ibid. f. 144.*)

R. Il dit depuis : Quiconque ne s'oppose pas au règne du pape ne peut être sauvé (*Ib. f. 353.*).

D. *Que remarquez-vous dans toute cette conduite de Luther ?*

Je n'y vois qu'un esprit de vengeance et d'inconstance, et pas la moindre marque de l'esprit de Dieu.

§. V.

D. *Que firent les puissances séculières pour obvier à l'hérésie naissante ?*

R. L'empereur Charles-Quint cita Luther à comparoître devant la diète de Worms, et chercha par voie de douceur à le ramener à l'obéissance.

D. *Comment répondit Luther à l'ordre de l'empereur ?*

R. Il dit, qu'à la manière dont l'empereur s'y exprime, on le prendroit pour un insensé et un démoniaque (*Ibid. f. 460.*).

D. *Pourquoi ne le mit-on pas en lieu de sûreté pour l'empêcher de susciter d'autres troubles ?*

R. On avoit accordé à Luther un sauf-conduit, qu'on ne voulut pas violer.

D. *Que fit-on, le terme du sauf-conduit étant expiré ?*

R. L'empereur le proscrivit comme un membre retranché du corps de l'Eglise et comme un sectaire.

D. *Où se retira Luther pour se soustraire à la justice de l'empereur ?*

R. Dans le château de Wartembourg, où il écrivit des livres encore plus pernicioeux.

D. *Quel fut l'effet de ses livres, où il ne parloit que de liberté évangélique?*

R. Ses livres ne produisirent que trouble et sédition, entre autres la fameuse guerre des paysans.

D. *Pour quel sujet les paysans prirent-ils les armes et quelles étoient leurs prétentions?*

R. Ils prétendoient que tous les biens devoient être communs parmi les chrétiens.

D. *Sur quoi fondoient-ils cette prétention?*

R. Ils la fondoient sur le second chapitre des actes des apôtres, où il est dit que les premiers chrétiens possédoient tout en commun.

D. *Y eut-il encore d'autres divisions parmi les Luthériens?*

R. Chaque disciple de Luther croyoit avoir autant de droit que son maître d'expliquer l'Ecriture selon son sens particulier.

D. *Nommez quelques-uns des meilleurs amis de Luther, qui se séparèrent de lui pour faire une nouvelle religion?*

R. Carlostatt, Zwingli, Calvin, Muncer, Schwenckfeld furent du nombre de ceux qui se séparèrent de Luther pour faire chacun une nouvelle religion à part.

R. *Combien compte-t-on de religions différentes qui vinrent à naître du vivant de Luther parmi ses partisans?*

R. On en compte jusqu'à 34, ce qui est une preuve sensible qu'on ne peut espérer de voir les chrétiens réunis dans une même créance, tant que chacun se donnera la liberté d'expliquer l'Ecriture selon son propre sens, et qu'on ne voudra pas s'en tenir à l'explication de l'Eglise.

§. VI.

D. *Que fit Luther pour fournir sa nouvelle Eglise de pretres, ne pouvant espérer qu'aucun évêque voulût conférer les ordres à quelqu'un de ses sectateurs?*

R. Il inventa pour cela une doctrine bien étrange, et jusque là inouïe.

D. *Comment donc?*

R. Il enseigna que tous les chrétiens, hommes et femmes, jeunes et vieux, jusqu'aux petits enfans, étoient véritablement prêtres, et qu'il ne leur falloit rien sinon la présentation (*Ibid. f. 64. 336. 369.*).

D. *Sur quoi prétendoit-il fonder une pareille doctrine?*

R. Sur ce passage de saint Pierre : Vous êtes le sacerdoce royal.

D. *Comment raisonnait-il sur ce passage?*

R. Saint Pierre, dit-il, adressoit ces paroles à tous les chrétiens ; donc tous les chrétiens sont prêtres.

D. *Quel autre raisonnement pourroit-on faire encore sur ce même passage?*

R. On pourroit dire également : Saint Pierre adresse ces paroles à tous les chrétiens ; donc tous les chrétiens sont véritablement rois.

D. *Tirez une meilleure conséquence de ce passage?*

R. De même que tous les chrétiens ne sont pas véritablement Rois, de même ne sont-ils pas tous de véritables prêtres.

D. *Quelle remarque faites-vous encore ici?*

R. Que les Luthériens ont grand sujet de

douter du pouvoir spirituel de leurs prétendus pasteurs , qui n'est fondé que sur un si foible raisonnement.

D. Que fit Luther après avoir aboli le vrai sacerdoce parmi les siens ?

R. Il abolit aussi le vrai sacrifice.

D. Qu'allégua-t-il contre le sacrifice de la messe ?

R. Différentes choses qu'il avoit apprises du démon , comme il le dit lui-même.

D. Comment s'exprime-t-il sur ce sujet dans son livre de la messe ? (Tom. 6. f. 82.)

R. M'étant une fois éveillé vers minuit , le diable se mit à disputer contre moi sur la messe.

D. Que lui disoit le diable ?

R. Ecoute , très-savant docteur : pendant quinze ans tu disois la messe presque tous les jours ; que seroit-ce si tout cela n'étoit qu'autant d'idolâtries !

D. Luther écouta-t-il le démon ?

R. Il l'écouta si bien qu'il s'en laissa persuader et vaincre.

D. Cependant, Luther dit dans le même livre que le démon est le trompeur et le menteur le plus artificieux.

R. Il le dit en effet ; néanmoins il aima mieux le croire que d'écouter l'Eglise.

D. Que pensez-vous de tout ceci ?

R. On ne sait ce qu'il faut le plus admirer, ou l'aveu sincère de Luther, ou l'aveuglement de ceux qui suivent un tel maître, qui , comme il dit lui-même , a été instruit dans l'école du Satan.

LA PRÉTENDUE RÉFORME N'EST PAS L'OUVRAGE
DE DIEU.

§. I.

D. *Peut-on croire que la Réforme entreprise par Luther soit l'ouvrage de Dieu ?*

R. Raisonnablement on ne peut le croire.

D. *Pourquoi cela ?*

R. Premièrement, parce que l'auteur de cette réforme n'est pas de Dieu ; en second lieu , parce que son entreprise n'est pas de Dieu ; en troisième lieu , parce que les moyens dont il s'est servi ne sont pas de Dieu.

D. *Pourquoi dites-vous que l'auteur de cette réforme n'est pas de Dieu ?*

R. Si Dieu eût voulu réformer son Eglise , il se fût servi d'un autre homme que de Luther.

D. *Que trouvez-vous à redire à Luther ?*

R. Les livres qu'il nous a laissés rendent assez témoignage contre lui.

D. *Comment donc ? et qu'y a-t-il dans ses livres de si fort à blâmer ?*

R. Il y a premièrement plusieurs expressions sales , propres à révolter la pudeur.

D. *Qu'y a-t-il de plus ?*

R. Il y a quantité de paroles bouffonnes, tendantes au mépris des choses saintes.

D. *Qu'y a-t-il encore ?*

R. Un nombre infini d'injures les plus grossières , dites aux personnes les plus respectables.

D. *Rapportez-nous quelques-unes de ces injures , pour taire le reste qui offenseroit la bienséance : comment traite-t-il le roi d'Angleterre , en répondant au livre que ce roi avoit fait contre lui ? (Tom. 2. f. 145.)*

R. Il le traite d'âne , d'idiot , de fôu , dont tous les enfans doivent se moquer.

D. *Comment traite-t-il le cardinal Albert , archevêque et électeur de Mayence , dans le livre écrit contre l'évêque de Magdebourg ? (Tom. 7. f. 355.)*

R. Il l'appelle malheureux petit prêtre , rempli d'une multitude infini de démons.

D. *Comment traite-t-il le duc Henri de Brunswick ? (Tom. 7. f. 118.)*

R. Il dit de lui , qu'il a avalé tant de diables en mangeant et buvant , qu'il ne crache autre chose.

D. *Comment traite-t-il le duc Georges de Saxe ? (Tom. 2. f. 90.)*

R. Il l'appelle un homme de paille , qui , avec son gros ventre , semble vouloir insulter le ciel , et avaler Jésus-Christ tout entier.

§. II.

D. *Luther fit-il paroître plus de modération envers l'Empereur et le Pape ?*

R. Non ; il les traita avec la même indignité.

D. *Comment parloit-il de l'Empereur ?*

R. Il disoit entre autres choses , que le Turc avoit dix fois plus de vertu et de bon sens que l'Empereur.

D. *Comment parloit-il du Pape ?*

R. Il le traitoit de bête , de loup furieux , contre lequel on devoit s'armer de toute part.

D. *Que concluez-vous de ces façons de parler , qui sont si fréquentes chez Luther , que tous ses ouvrages ne paroissent qu'un tissu d'injures ?*

R. Je conclus que ce n'étoit pas un homme envoyé de Dieu pour réformer l'Eglise.

D. *Sur quoi fondez-vous cette conclusion ?*

R. Sur ce qu'on ne voit pas en lui la moindre marque de l'esprit de Dieu ; bien loin de là , on y voit un esprit tout opposé.

D. *Le parti ne pourroit-il pas dire , qu'on se met peu en peine du maître , pourvu que la doctrine soit bonne ; que ce n'est pas sur l'autorité de Luther qu'on s'appuie , mais sur l'autorité de la parole de Dieu ?*

R. Si la doctrine Luthérienne est bonne , il faut que Dieu se soit servi de Luther , comme d'un instrument propre à rétablir la foi : or cela ne se peut croire prudemment ; donc on ne peut pas non plus prudemment croire que la foi Luthérienne soit bonne.

D. *Ne pourroit-on pas objecter aux Catholiques , qu'il y a eu des Papes qui ne valoient guère mieux que Luther ?*

R. Le Sauveur a eu soin de prévenir cette objection , au chap. 23 de S. Mathieu.

D. *Rapportez-nous les paroles du Sauveur.*

R. Les Scribes et les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse ; observez donc et faites tout ce qu'ils vous disent , mais ne faites pas ce qu'ils font.

D. *Quelle différence mettez-vous entre les Papes qui ont été dérégles , et entre Luther ?*

R. Les Papes qui étoient déréglés, ne laissoient pas d'être pasteurs légitimes, ayant succédé à leurs prédécesseurs; mais Luther s'est porté pour réformateur sans aucune mission.

D. *Apportez encore une autre différence.*

R. Les Papes déréglés n'ont rien enseigné de nouveau; mais Luther a été le premier à enseigner une doctrine dont on n'avoit aucune connoissance avant lui.

§. III.

D. *Après avoir fait voir que l'auteur de la Réforme prétendue n'est pas de Dieu, faites voir aussi que son entreprise ne vient pas de Dieu. Quelle a été l'entreprise de Luther?*

R. Il a entrepris en premier lieu de convaincre l'Eglise de s'être trompée. En second lieu il s'est séparé de l'Eglise, en faisant bande à part avec son nouveau troupeau.

D. *Une entreprise telle que celle-là peut-elle venir de Dieu?*

R. Non, car Dieu n'a jamais commandé de faire le procès à l'Eglise, mais de l'écouter avec respect.

D. *Rapportez-nous les paroles du Sauveur, en saint Mathieu, chap. 18?*

R. Quiconque n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un païen et comme un publicain,

D. *Quelle est l'Eglise que Luther a accusée d'avoir erré? est-ce l'Eglise particulière de Rome seulement, ou est-ce l'Eglise universelle?*

R. C'est l'Eglise universelle qu'il a osé blâmer.

D. *Comment le prouvez-vous?*

R. Avant Luther il ne s'est trouvé aucune société chrétienne qui ait cru ce que Luther a enseigné depuis ; c'est donc contre l'Eglise universelle qu'il a osé s'élever.

D. *Est-il sûr et incontestable qu'avant Luther il ne se soit trouvé aucune société chrétienne qui ait enseigné la doctrine de Luther ?*

R. Luther en convient lui-même.

D. *Rapportez-nous ses paroles ?* (Tom. 1. f. 9. b.)

R. Combien de fois ma conscience n'a-t-elle pas été alarmée ! combien de fois ne me suis-je pas dit à moi-même : prétends-tu être le seul de tous les hommes qui soit sage ! prétends-tu que tous les autres se soient trompés pendant une si longue suite d'années !

D. *Qu'est-ce qui faisoit le plus de peine à Luther, dans le temps qu'il méditoit le nouveau système de sa doctrine ?*

R. C'est un reste de respect , qu'il ne pouvoit s'empêcher de conserver pour l'Eglise.

D. *Comment s'exprimoit-il sur ce sujet ?* (Tom. 2. f. 5.)

R. Après avoir vaincu toutes les autres considérations , je n'ai pu vaincre qu'avec beaucoup de peine celle qui dit qu'il faut écouter l'Eglise.

D. *Que pensoit Luther de son entreprise ? pouvoit-il se rassurer contre ses propres doutes ?*

R. Je ne suis pas assez hardi, disoit-il, pour oser assurer que c'est au nom de Dieu que j'ai commencé toute cette affaire ; je ne voudrois pas sur cela soutenir le jugement de Dieu. (Tom. 1. f. 364. b.)

S. IV.

D. *Que dites-vous du schisme que Luther a causé dans l'Eglise? peut-on croire prudemment que ce soit là l'ouvrage de Dieu?*

Non, car Dieu a défendu aux Chrétiens de faire schisme entre eux.

D. *Rapportez-nous les paroles de l'apôtre, au chapitre premier de la première aux Corinthiens.*

R. Mes Frères, je vous prie de faire en sorte qu'il n'y ait aucun schisme parmi vous.

D. *Quelle idée Luther avoit-il lui-même du schisme, lorsqu'il n'étoit pas encore si fort échauffé contre le Pape?*

R. Il disoit qu'il ne pouvoit être permis, pour quelque sujet que ce fût, de se séparer de l'Eglise romaine.

D. *Rapportez-nous les paroles de Luther.*
(Tom. 1. f. 116. b.)

R. Il ne peut y avoir de sujet, quelque important qu'il soit, qui puisse donner droit de rompre l'union de l'Eglise.

D. *Luther a-t-il rompu l'union de l'Eglise?*

R. Il l'a rompu sans doute, puisqu'il s'est séparé du grand corps des Chrétiens, faisant bande à part avec son nouveau troupeau.

D. *Quelle remarque a-t-on faite en tout temps, depuis la naissance du Christianisme?*

R. Toutes les fois qu'un petit corps s'est détaché du grand corps des Chrétiens, pour quelques points de doctrine, il s'est toujours trouvé que le petit corps a donné dans l'erreur et dans l'hérésie.

D. *A-t-on vu plusieurs exemples de cela?*

R. On en a vu plus de cent.

D. *Les Luthériens et les Calvinistes peuvent-ils espérer que le schisme leur aura mieux réussi qu'à tant d'autres?*

R. Raisonnablement ils ne peuvent l'espérer.

D. *Pourquoi non?*

R. Les gens qui marchent sur les traces de ceux qui se sont égarés, ne peuvent manquer de s'égarer avec eux.

§. V.

D. *Pourquoi avez-vous dit que les moyens dont Luther s'est servi pour établir sa réforme ne sont pas de Dieu? Quels sont-ils ces moyens?*

R. Tous les moyens dont il s'est servi semblent n'avoir été inventés que pour flatter les passions de l'homme.

D. *Rapportez-nous-en quelques-uns.*

R. Premièrement, il permit à tous ceux qui auroient fait vœu de chasteté de se marier.

D. *Rapportez-en d'autres?*

R. En second lieu, il permit aux princes temporels de s'approprier les biens de l'Eglise.

D. *En troisième lieu?*

R. Il abolit la confession, les abstinences, les jours de jeûne et toute œuvre pénible.

D. *Comment s'y prit-il pour tranquilliser les consciences inquiètes?*

Il imagina une foi justificante, qui devoit tenir lieu de tout, comme si c'étoit assez de croire aux mérites de Jésus-Christ.

D. *De quel appas se servit-il pour attirer à son parti les esprits suffisans et présomptueux?*

R. Il flatta leur orgueil, en leur déléguant l'honneur d'être juges de toutes choses.

D. *Comment cela ?*

R. En leur mettant la Bible en main, et en leur persuadant qu'ils étoient capables de décider par eux-mêmes tous les points de controverse.

D. *Dites-nous ce qu'il permit en particulier au landgrave Philippe de Hesse, pour se ménager sa protection.*

R. Il lui permit d'avoir en même temps deux femmes.

D. *Dites-nous le nom de la seconde qu'il épousa du vivant de la première, qui étoit Christine de Saxe.*

R. Elle s'appeloit Marguerite de Saal, et avoit été fille d'honneur de l'épouse légitime.

D. *Luther fut-il le seul à accorder cette permission, ou y eût-il encore d'autres docteurs luthériens qui opinèrent à l'accorder ?*

R. Huit des plus célèbres docteurs du parti signèrent ladite permission de leur propre main.

D. *S'est-il jamais vu depuis le commencement du christianisme une permission aussi scandaleuse que celle-là ?*

R. Non, jamais rien ne s'est vu de pareil.

D. *Que dit à cela l'Ecriture ? (Gen. 2. v. 24. Matth. 19. v. 5. Marc. 10. v. 8.)*

R. Elle dit que deux ne seront qu'une même chair ; elle ne parle pas de trois.

D. *Quelle remarque faites-vous pour cela ?*

R. Que ces Messieurs ont grand tort de nous vanter sans cesse leur exactitude à s'en tenir à la lettre de l'Ecriture.

§. VI.

D. S'il est vrai que l'auteur de la Réforme prétendue ne soit pas de Dieu, que son entreprise ne soit pas de Dieu, et que les moyens dont il s'est servi ne soient pas de Dieu, à quoi se trouve obligé tout partisan de Luther ?

R. Il se trouve obligé sous peine de damnation de rentrer dans l'Eglise catholique, dont il est sorti par la séduction de Luther.

D. Dans quelle situation reste-t-il, tant qu'il ne s'acquitte pas de cette obligation ?

R. Il reste dans un schisme damnable; il manque de prêtres légitimes; ils ne reçoit jamais le corps ni le sang de Notre Seigneur, et, ne se confessant pas, il est hors d'état d'obtenir la rémission de ses péchés.

D. Que dites-vous de ceux qui, convaincus intérieurement de la vérité de la Religion catholique, n'oseroient pourtant en faire profession publique ?

R. Si quelqu'un rougit de moi et de mes paroles, dit le Sauveur, au chapitre neuvième de saint Luc, le Fils de l'homme rougira aussi de lui, quand il viendra dans sa gloire et dans celle de son Père.

D. Que dites-vous à ceux qui, ayant du penchant pour la Religion catholique, ne la suivent pas par de certaines considérations qu'ils ont pour leurs familles ?

R. Le Sauveur leur dit au chapitre dixième de S. Math. : celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi.

D. Que dites-vous à ceux qui, dans la

*crainte de souffrir quelque perte temporelle ,
restent dans le mauvais parti ?*

R. Le Sauveur leur dit au chapitre huitième de S. Marc : Que serviroit à un homme de gagner tout l'univers , et de perdre son âme ?

DE LA VRAIE ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST.

§ I.

D. *Peut-on se sauver hors de la vraie Eglise de Jésus-Christ ?*

R. Non ; hors de la vraie Eglise il n'y a point de salut à espérer.

D. *Que dit le Sauveur ?* (en St. Math. ch. 18.)

R. Celui qui n'écoute point l'Eglise , regardez-le comme un païen.

D. *Que dit St. Cyprien ?* (Lib. de Unit. Eccl.)

R. Celui qui n'a pas l'Eglise pour Mère , ne peut avoir Dieu pour père.

D. *De quelle comparaison se servent les Pères ?*

R. De même que tous ceux qui n'étoient pas dans l'arche de Noé , ont tous péri dans les eaux du déluge , ainsi se perdent aussi tous ceux qui ne sont pas dans la vraie Eglise.

D. *Quel est le neuvième article du Credo ?*

R. Je crois une sainte Eglise catholique.

D. *Que signifie cela ?*

R. Que l'on croit fermement qu'il faut être

membre de la véritable Eglise pour pouvoir se sauver.

R. *A quelles marques reconnoit-on la vraie Eglise de Jésus-Christ ?*

R. Particulièrement à deux.

D. *Quelles sont-elles ?*

R. Il faut premièrement que la vraie Eglise soit établie depuis près de mille huit cents ans ; il faut en second lieu qu'elle ait toujours subsisté depuis son établissement.

D. *Pourquoi dites-vous qu'il faut que l'Eglise soit établie depuis près de mille huit cents ans ?*

R. Parce que c'est Jésus-Christ qui a établi la vraie Eglise : or il y a près de mille huit cents ans qu'il est monté au ciel.

D. *Pourquoi dites-vous qu'il faut que l'Eglise ait toujours subsisté depuis son établissement sans aucune interruption ?*

R. Parce que Jésus-Christ a promis cette perpétuité à son Eglise.

D. *Rapportez-nous les paroles du Sauveur. (au chapitre 16 de St. Mathieu.)*

R. Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.

D. *Rapportez-nous ce qu'il dit à ses disciples. (au dernier chapitre de St. Mathieu.)*

R. Je serai avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.

D. *Comment est-ce que saint Paul parle à l'Eglise ? (1. Tim.)*

R. Il l'appelle la colonne et le soutien de la vérité.

D. *S'il étoit vrai que l'Eglise fût jamais*

tombée dans l'erreur et dans l'idolâtrie, que s'en suivroit-il de là?

R. Il s'en suivroit que le Sauveur seroit un faux prophète et un architecte insensé.

D. *Pourquoi dites-vous que le Sauveur seroit un faux prophète?*

R. Parce que les portes de l'enfer auroient prévalu sur l'Eglise contre la prédiction de Jésus-Christ.

D. *Pourquoi dites-vous que le Sauveur seroit un architecte insensé?*

R. Parce qu'il n'auroit pas bâti son Eglise sur le roc, mais sur le sable, comme cet architecte insensé, dont il est parlé en St. Matthieu, chap. 7.

D. *Quelle conclusion tirez-vous de tout cela?*

R. Que l'Eglise n'a jamais failli dans les matières de la foi, et qu'il faut se tenir fermement et inébranlablement à tout ce qu'elle nous enseigne.

§ II.

D. *Où se trouvent les deux marques de la vraie Eglise dont il a été parlé?*

R. Dans l'Eglise catholique.

D. *Est-elle établie depuis près de dix-huit cents ans?*

R. Oui, car on ne peut marquer aucun autre temps postérieur de son établissement.

D. *L'Eglise catholique a-t-elle toujours subsisté sans aucune interruption?*

R. Oui, car on ne peut dire quand et combien de temps elle a été interrompue.

D. *Comment St. Augustin prouve-t-il, que*

l'Eglise de son temps avoit l'antiquité nécessaire jointe à la perpétuité? (Ep. ad Gener.)

R. Il le prouve par la succession non interrompue des papes, qu'il nomme les uns après les autres.

D. *Combien en compte-t-il jusqu'au temps où il vivoit?*

R. Trente-neuf.

D. *Combien en comptons-nous depuis saint Pierre jusqu'à Léon XII, qui gouverne l'Eglise aujourd'hui?*

R. Deux cent cinquante-quatre.

D. *Les deux marques dont il a été parlé, conviennent-elles aussi à l'Eglise luthérienne et calviniste?*

R. Non, en aucune manière.

D. *Combien y a-t-il que l'Eglise luthérienne est établie?*

R. Il y a environ trois cents ans.

D. *Quand est-ce que Luther a commencé à prêcher sa doctrine?*

R. En l'an mil cinq cent dix-sept.

D: *Et Calvin?*

R. Il a commencé vingt ans plus tard, en l'an mil cinq cent trente-sept.

D. *N'y avoit-il pas d'Eglise luthérienne ni calviniste avant Luther et Calvin?*

R. Non, il n'y avoit aucune société qui fit profession de leur doctrine; on ne peut nommer aucun auteur qui en parle, on ne peut dire en quel pays elle se trouvoit.

D. *Quel raisonnement faites-vous donc contre les adversaires?*

R. Il faut que la vraie Eglise de Jésus-Christ soit établie depuis près de mille huit cents ans :

or, l'église luthérienne et l'église calviniste ne sont pas si anciennes ; donc elles ne sont pas la vraie Eglise de Jésus-Christ.

D. Les adversaires ne pourroient-ils pas répondre que l'Eglise a cru comme eux pendant les quatre premiers siècles, qu'ensuite la pureté de la doctrine s'est altérée, et qu'il a fallu que Luther et Calvin vinssent réformer l'Eglise ?

R. Cette réponse ne les tireroit pas d'affaire.

D. Comment cela ?

R. Il faut que l'Eglise subsiste depuis près de mille huit cents ans , sans aucune interruption : or de leur aveu, l'église luthérienne ou calviniste auroit été interrompue pendant plus de mille ans ; donc en leur donnant même ce qu'ils demandent , il s'en suit toujours que leur église n'est pas la véritable Eglise de Jésus-Christ.

§ III.

D. Quelle est la demande qu'on peut faire aux luthériens et aux calvinistes, et à laquelle ils ne pouvoient jamais répondre ?

R. Il faut leur demander où étoit la véritable Eglise avant Luther et Calvin.

D. Ne pourroient-ils pas dire que l'Eglise étoit pour lors invisible ; qu'il y a toujours eu des gens qui étoient dans les sentimens de Luther et de Calvin, mais qu'ils n'osoient professer ouvertement leur créance ?

R. Cette réponse ne peut contenter aucune personne raisonnable.

R. Comment cela ?

R. Les gens qui professent une autre créance

que celles qu'ils ont dans leur cœur, sont des hypocrites et traîtres à leur religion, et ne sont pas capables de composer la vraie Eglise de Jésus-Christ.

D. L'Eglise juive n'a-t-elle pas été invisible pendant un temps, et Dieu ne dit-il pas au prophète Elie, qu'il y avoit sept mille hommes cachés qui n'avoient pas fléchi le genou devant Baal?

R. Lorsque l'Eglise juive étoit invisible dans le Royaume d'Israël, elle étoit très-florissante dans le royaume de Judas.

D. N'avez-vous point d'autre réponse?

R. Il y a une grosse différence entre l'Eglise chrétienne et entre l'église juive.

D. Quelle différence y mettez-vous?

R. Il n'y a point eu de promesse faite à l'église juive, que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.

D. De quelle manière prouvez-vous encore qu'il faut que l'Eglise ait toujours été visible?

R. Si l'Eglise n'avoit pas toujours été visible, on n'auroit pu satisfaire au commandement de Jésus-Christ, qui ordonne qu'on porte ses plaintes à l'Eglise, et qu'on écoute ses décisions.

D. Qu'avez-vous encore à dire contre l'invisibilité de l'Eglise?

R. Si la vraie Eglise pouvoit être invisible, les ariens, et tous les autres hérétiques auroient cause gagnée, et seroient en droit de rejeter les quatre premiers conciles.

D. Comment cela?

R. Ils n'auroient qu'à dire qu'il y a toujours

eu une Eglise invisible , qui étoit de leur sentiment , et que l'Eglise visible s'est trompée dans ses décisions.

§ IV.

D. Les adversaires n'ont-ils rien autre chose à répondre à la demande qu'on leur fait , où étoit la vraie Eglise avant Luther ?

R. Il y en a qui disent que la véritable Eglise étoit chez les Hussites, ou chez les Vaudois.

D. Cette réponse peut-elle se soutenir ?

R. Non , pour deux raisons.

D. Dites-nous la première.

R. Les Hussites et les Vaudois avoient une créance fort différente de celle des luthériens et des calvinistes, et par conséquent ceux-ci ne peuvent pas regarder ceux-là comme leurs frères, ni composer une même Eglise avec eux.

D. Dites-nous la seconde raison.

R. Quand bien ce seroit la même créance de part et d'autre , on ne pourroit remonter, avec le secours des Hussites et des Vaudois, que jusqu'au douzième siècle.

D. Cela ne suffiroit-il pas ?

R. Non , car il faudroit encore faire voir où a été la vraie Eglise depuis le quatrième siècle jusqu'au douzième.

D. Que diriez-vous aux protestans , s'ils s'avisent de dire que l'Eglise catholique étoit la vraie Eglise avant Luther, mais qu'il s'y étoit glissé plusieurs erreurs et abus qu'il a fallu corriger ?

R. Si l'Eglise catholique a été la vraie Eglise de Jésus-Christ avant Luther, elle l'est encore aujourd'hui , et on a eu tort de s'en séparer.

D. *Que dites-vous des erreurs qu'on prétend imputer à l'Eglise ?*

R. Ou ces erreurs que l'on impute à l'Eglise , étoient préjudiciables au salut , ou elles ne l'étoient pas.

D. *Que dire aux adversaires, au cas qu'ils prétendent que l'Eglise enseignoit des erreurs préjudiciables au salut ?*

R. Il en suivroit de là que l'Eglise seroit tombée en ruine contre la promesse de Jésus-Christ.

D. *Que dire aux adversaires, au cas qu'ils veuillent que ces erreurs n'étoient pas préjudiciables au salut ?*

R. Ils ne devoient donc pas se séparer de l'Eglise catholique , car il n'est pas permis de se séparer de la vraie Eglise de Jésus-Christ.

D. *Ne pourroient-ils pas dire qu'ils ne se sont pas séparés de nous, mais que c'est nous qui nous sommes séparés d'eux ?*

R. Quand il y a deux sociétés, et que l'une est grande , l'autre petite , l'une ancienne , l'autre nouvelle , ce n'est pas la grande et l'ancienne qu'il faut rendre responsables de la séparation, mais la petite et la nouvelle.

§ V.

D. *Y a-t-il encore d'autres marques de la véritable Eglise ?*

R. Oui , il y en a quatre , qui sont contenues dans ces paroles du Symbole de Nicée : *je crois l'Eglise, une, Sainte, catholique et apostolique.*

D. *L'Eglise catholique a-t-elle cette unité de foi ?*

R. Tous les catholiques sont réunis dans les mêmes sentimens de foi , et il ne peut y avoir de division parmi eux.

D. *Comment cela ?*

Lorsque l'Eglise déclare de quelle manière il faut entendre quelque passage de l'Ecriture sainte , tous les catholiques sont obligés de s'en tenir à cette explication.

D. *Mais si quelqu'un refusoit de s'en tenir à la décision de l'Eglise ?*

R. On cesseroit de le regarder comme catholique.

D. *Les protestans sont-ils d'accord entre eux pour ce qui regarde les matières de la foi ?*

R. Non , cela ne se peut.

D. *Pourquoi cela ?*

D. C'est que chacun explique l'Ecriture selon son sens particulier, et il ne se peut que les explications ne soient différentes.

D. *Faites-nous voir des exemples de leurs divisions.*

R. Il y en a qui veulent qu'on adore Jésus-Christ dans le Saint Sacrement ; il y en a qui le défendent ; les uns soutiennent que l'humanité de Jésus-Christ est en tout lieu , d'autres soutiennent le contraire ; les uns admettent trois sacremens , d'autres n'en admettent que deux ; il y a des endroits où l'on dit la Messe , où l'on se confesse , ailleurs on ne le fait pas.

D. *Que dites-vous de la seconde marque ? l'Eglise catholique est-elle sainte , et a-t-elle eu des personnes illustres en sainteté ?*

R. Les adversaires conviennent , dans le treizième article de l'Apologie de la confession

d'Ausbourg, que saint Bernard, saint François et saint Bonaventure ont vécu fort saintement.

D. Dans quelle religion ont vécu ces saints ?

R. Tout le monde sait qu'ils ont vécu dans l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

D. Que concluez-vous de là ?

R. Si l'on peut se sanctifier dans l'Eglise catholique, à plus forte raison peut-on s'y sauver.

D. Que concluez-vous de plus ?

R. Si l'on peut se sauver dans l'Eglise catholique, donc elle est la véritable Eglise, et on ne pourra se sauver ailleurs ; car il n'y a qu'une Eglise, un baptême, une foi, un Dieu.

D. Dieu a-t-il fait quelquefois des miracles, pour faire connoître la sainteté de quelques catholiques ?

R. Les adversaires en conviennent eux-mêmes.

D. Comment cela ?

R. Ils avouent que saint François-Xavier entre autres a fait de grands miracles.

D. Qui est-ce qui convient de cela ?

R. Des auteurs Calvinistes et Luthériens, anglais et hollandais.

D. Nommez-en quelques-uns.

R. Baldée, Hakelwit, Tavernier.

D. Dans quelle Eglise a vécu saint Xavier ?

R. Saint Xavier étoit jésuite, et par conséquent catholique romain.

D. Que concluez-vous de ces miracles ?

R. Je conclus qu'il faut que la doctrine qu'il a prêchée soit la vraie doctrine ; car Dieu ne peut attester le mensonge, ni soutenir l'erreur par des œuvres de sa puissance.

§. VI.

D. Quelle est la pensée de saint Augustin touchant le mot Catholique?

R. Il prétend que le nom de Catholique est une marque de la vraie Eglise de Jésus-Christ.

D. Rapportez-nous ces paroles au Tom. 6. contra Epistolam Fundamenti , chap. 4.

R. Ce qui me retient aussi dans l'Eglise, c'est le nom de Catholique, car quoique tous les Hérétiques fassent leur possible pour se faire appeler Catholiques, ils ne peuvent y parvenir.

D. Rapportez le reste.

R. Quand un étranger entre dans une ville, et qu'il demande où est l'église des Catholiques, les Hérétiques n'oseroient lui montrer leurs temples.

D. Rapportez-nous les paroles de saint Jérôme contre les Lucifériens?

R. Lorsque vous verrez des gens, qui ont hérité leur nom d'un particulier, comme les Marcionites de Marcion, les Valentinien de Valentin, prenez leur assemblée, non pour l'Eglise de Jésus-Christ, mais pour l'école de l'antechrist.

D. Dites-moi une bonne raison pourquoi le nom de Catholique doit être une marque qu'on est dans la véritable Eglise?

R. C'est que ceux qui sont restés dans l'ancien corps des fidèles, ont aussi conservé l'ancien nom, au lieu qu'on donne un autre nom à ceux qui s'en sont séparés, en les appelant du nom des novateurs.

D. *Comment expliquez-vous la quatrième marque , exprimée par le mot Apostolique ?*

R. Il faut que les pasteurs et les évêques remontent par une succession non interrompue jusqu'aux apôtres , de sorte que chacun puisse faire voir qui a été son prédécesseur.

D. *Dans quelle Eglise trouve-t-on cette marque ?*

R. Uniquement dans l'Eglise catholique.

D. *Ne se trouve-t-elle pas chez les Luthériens et les Calvinistes ?*

R. Non , les pasteurs luthériens et calvinistes ne peuvent remonter que jusqu'à Luther et Calvin.

DE LA RÈGLE DE FOI.

§. I.

D. *Peut-on se sauver sans une foi divine ?*

R. Non , dit l'apôtre dans son Epître aux Hébreux , chap. 11 , il est impossible de plaire à Dieu sans la foi.

D. *Quelles qualités doit avoir la foi pour être une foi divine ?*

R. Il faut premièrement qu'elle soit ferme et inébranlable : il faut en second lieu qu'elle soit prudente , ou prudemment ferme.

D. *Pourquoi dites-vous que la foi doit être ferme et inébranlable ?*

R. C'est que si elle n'étoit pas ferme et inébranlable ce ne seroit pas une foi divine ; ce ne seroit qu'une opinion humaine.

D. *Combien doit-elle être ferme ?*

R. Si ferme , que l'on fût prêt à donner plutôt sa vie , que de révoquer le moindre article en doute.

D. *Pourquoi dites-vous qu'il faut que la foi soit prudente , ou prudemment ferme ?*

R. C'est que si la foi étoit ferme et inébranlable sans raison , ce ne seroit plus une vertu , mais plutôt l'effet d'une opiniâtreté vicieuse.

D. *Où trouve-t-on ces deux conditions de la foi divine ?*

R. Uniquement chez les Catholiques.

D. *Pourquoi cela ?*

R. Parce qu'il n'y a qu'eux qui aient une règle de foi , qui puisse les rassurer parfaitement.

D. *Qu'appellez-vous ici règle de foi ?*

R. Un motif suffisant pour croire chaque article de foi avec une fermeté inébranlable.

D. *Quelle est la règle de foi des Catholiques ?*

R. C'est la parole de Dieu sûrement et infailliblement bien entendue.

D. *L'Ecriture sainte toute seule ne suffit-elle pas pour régler notre foi ?*

R. Non , elle ne suffit pas toute seule , car elle est susceptible de différens sens , et il se peut faire qu'on l'explique mal.

D. *Que faut-il donc de plus ?*

R. Il faut être sûr qu'on entend dans le véritable sens les passages sur les articles contestés.

D. *Les Catholiques ont-ils sur cela quelque certitude ?*

R. Oui , ils en ont une entière , parce qu'ils reçoivent de l'Eglise , qu'ils tiennent pour infaillible , l'explication de l'Ecriture.

D. *Les Protestans ont-ils aussi de quoi rassurer leur foi ?*

R. Non , car chacun explique l'Ecriture selon son sens particulier ; or aucun particulier n'est sûr de ne pas se tromper.

D. *Quel est l'avis que saint Pierre donne à tous les fidèles dans son Epître ? (Chap. 1.)*

R. Vous devez savoir avant toutes choses , que nulle prophétie de l'Ecriture n'a lieu selon l'interprétation particulière.

§. II.

D. *Dites-nous encore plus amplement pourquoi tous ceux qui ne sont pas catholiques ne peuvent avoir qu'une foi chancelante.*

R. C'est qu'il y a trois points , sur lesquels ils ne peuvent avoir aucune certitude.

D. *Quel est le premier ?*

R. Premièrement , ils ne peuvent avoir aucune certitude touchant le canon des livres saints.

D. *Quel est le second ?*

R. En second lieu , ils ne peuvent avoir aucune certitude touchant les versions.

D. *Quel est le troisième ?*

R. En troisième lieu , ils ne peuvent avoir aucune certitude touchant l'interprétation des Ecritures.

D. *Pourquoi dites-vous que les Protestans ne peuvent pas connoître infailliblement quels sont les livres divins et canoniques*

R. Parce qu'ils ne veulent rien croire que ce qui se trouve expressément dans l'Ecriture : or

l'Ecriture ne dit nulle part quels sont les livres canoniques.

D. *Ne pourroient-ils pas dire qu'on reconnoît les livres divins à la beauté et à la force des expressions , ainsi que l'on connoît le sucre et le miel à sa douceur ?*

R. Si cela étoit ainsi, tous les Protestans reconnoîtroient les mêmes livres , mais il s'en faut bien qu'ils soient d'accord entre eux.

D. *Comment donc ?*

R. Les premiers Luthériens ont rejeté l'Epître aux Hébreux et l'Apocalypse de saint Jean. Les Luthériens d'aujourd'hui les reçoivent pour des livres divins : Calvin appelle l'Epître de saint Jacques une Epître d'or , et Luther l'appelle une Epître de paille.

D. *Ne pourroient-ils pas dire qu'on reconnoît les livres canoniques à leur titre ?*

R. S'il faut recevoir l'Evangile de saint Matthieu , parce qu'il porte le nom de saint Matthieu , il faudra aussi recevoir l'Evangile de saint Thomas et de saint Barthélemi , parce qu'ils portent le nom de ces apôtres ; cependant ces deux Evangiles ont été rejetés comme apocryphes.

D. *Ne pourroient-ils pas dire que c'est la tradition qui leur fait connoître quels sont les livres saints appartenans à l'Ecriture ?*

R. Des gens qui rejettent la tradition sur tous les autres points , n'ont aucun droit de se servir ici de la tradition.

D. *N'avez-vous rien autre à opposer à cette réponse ?*

R. L'adverse partie soutient qu'on ne peut établir aucune foi divine sur la tradition : or

est-il ; qu'ils ne connoissent que par la tradition quels sont les livres canoniques , donc ils ne peuvent croire d'une foi divine aux livres canoniques.

D. *Dites-nous ce qui est arrivé à Strasbourg.*

R. L'an 1598 , les Protestans de Strasbourg retranchèrent du canon des Ecritures l'Épître aux Hébreux, l'Épître de saint Jacques et l'Apocalypse de saint Jean , et soixante-quatorze ans après ils les rétablirent.

D. *Où cela se trouve-t-il ?*

R. Dans leur ancien rituel, au chapitre de la doctrine , et dans le nouveau , p. 7.

D. *Que concluez-vous de-là ?*

R. Qu'il faut nécessairement qu'ils se soient trompés , la première ou la seconde fois.

D. *Que concluez-vous de plus ?*

R. Que puisqu'ils se sont trompés dans un point si important , ils ne peuvent être sûrs s'ils ne se trompent pas encore dans d'autres.

D. *Quelle autre conclusion tirez-vous encore ?*

R. Que leur foi ne peut être prudemment ferme et inébranlable , et que par conséquent ce n'est point une foi divine.

§. III.

D. *Pourquoi avez-vous dit que ceux qui ne sont pas catholiques ne peuvent pas s'assurer de la fidélité de leurs versions ?*

R. Parce que la plupart n'entendant pas les langues originales , ils ne peuvent juger si les livres saints sont fidèlement traduits.

D. *Ne pourroient-ils pas dire que leurs savans , ayant la connoissance des langues grec-*

que et hébraïque, peuvent donner là-dessus toutes les sûretés nécessaires ?

R. Les savans ne sont pas d'accord entre eux, et ont fait des versions très-différentes; comment saura un homme sans étude, à laquelle s'en tenir ?

D. *Que disoit Zuingle de la traduction que Luther avoit faite du Nouveau Testament ?*

R. Il disoit que Luther avoit corrompu la parole de Dieu.

D. *Que disoit Luther de la version des Zuingliens ?*

R. Il disoit que ceux qui y avoient travaillé étoient des ânes, des fous et des antechrists.

D. *Que disoit Beze de la version d'OEcolampade faite à Bâle ?*

R. Il disoit qu'elle étoit impie, et contraire à l'Esprit de Dieu.

D. *Quel a été le sentiment des Anglais touchant la version de Genève ?*

R. Ils ont dit que c'étoit la plus mauvaise et la plus infidèle qui eût encore paru.

D. *Quel aveu Luther fait-il de lui-même ?*

R. Il avoue qu'il a ajouté cette parole..... seule.... au texte de saint Paul.

D. *A quel texte l'a-t-il ajouté ?*

R. Au texte de saint Paul, chap. 3., aux Romains... nous estimons que l'homme est justifié par la foi...., il a ajouté..... par la foi seule.....

D. *Comment s'est-il justifié sur le reproche qu'on lui en a fait ?* (Tom. 3, édition de Jena, pag. 141 et 144.)

R. Je sais bien, dit-il, que cette parole, seule, ne se trouve pas dans le texte de saint.

Paul ; mais si un papiste vous importune à ce sujet , dites-lui sans hésiter : le docteur Martin Luther l'a ainsi voulu , et dit qu'un papiste et un âne sont la même chose.

D. *Rapportez les paroles qu'il ajoute ensuite.*

R. Je suis fâché de n'y avoir pas encore ajouté d'autres paroles ; c'est pourquoi la parole *scule* restera dans mon Nouveau Testament , quand bien tous les papistes en devroient perdre l'esprit de dépit.

D. *Que concluez-vous de tout cela ?*

R. Qu'un homme sage et prudent parmi les Protestans ne peut faire aucun fond sur une Bible allemande.

D. *Pourquoi cela ?*

R. A cause de l'incertitude où il est si elle est bien traduite.

D. *Que concluez-vous de plus ?*

R. Que la foi des Protestans n'étant fondée que sur des versions incertaines , leur foi ne peut être ferme prudemment , ni par conséquent divine.

D. *Mais les Catholiques ont-ils de plus grandes sûretés touchant le nombre des livres saints , et leurs traductions ?*

R. Oui ; ils ont une sûreté entière sur les deux points.

D. *Qui est-ce qui les rassure ?*

R. C'est l'Eglise qui leur marque quels sont les livres canoniques , et quelles sont les bonnes versions : or le principe fondamental des Catholiques est , que l'Eglise ne peut se tromper , ni tromper personne.

§. IV.

D. *Pourquoi avez-vous dit que les Protestans ne peuvent avoir aucune sûreté touchant le véritable sens des Ecritures?*

R. C'est que les passages , qui regardent les points controversés , ont pour l'ordinaire un double sens. Or l'Ecriture ne dit pas lequel des deux il faut préférer à l'autre.

D. *La partie adverse ne pourroit-elle pas dire que l'esprit particulier inspire à chacun de quelle manière il faut entendre un passage?*

R. Les Luthériens et les Calvinistes ont le même droit de s'arroger cet esprit particulier : ils diffèrent cependant très-fort entre eux en leur créance. Pourquoi cet esprit n'instruit-il pas les uns comme les autres ?

D. *Ne pourroit-on pas dire que , quand il y a des textes ambigus , il faut les expliquer par des textes plus clairs?*

R. Chaque parti se flatte de trouver plus de clarté dans les textes , qu'il allègue pour soutenir son sentiment.

D. *Donnez-nous des exemples de cela.*

R. Les Ariens croyoient que ce passage : *Mon Père est plus grand que moi* , et cet autre : *Le Christ est le premier né des créatures* , étoient très-clairs.

D. *Donnez-nous encore un autre exemple.*

R. Les Calvinistes croient que ces paroles de Jésus-Christ : *La chair ne sert de rien* , les paroles que je vous ai dites , sont esprit et vie , sont très-claires , et les plus claires de toutes.

D. *Donnez-nous encore un autre exemple.*

R. Les Anabaptistes croient que ces paroles du Sauveur : *Enseignez et baptisez* , et ces autres..... : *celui qui croit et est baptisé sera sauvé* , sont très-claires , et les plus claires de toutes.

D. *Les Ariens, les Calvinistes et les Anabaptistes ont-ils encore plusieurs autres passages qu'ils citent en faveur de leur doctrine ?*

R. Ils les ont à la douzaine , et ce n'est jamais fait quand on veut les écouter.

D. *Quelle conclusion tirez-vous de tout ce qui a été dit ?*

R. Qu'il faut nécessairement qu'il y ait un juge qui termine les différends qui peuvent survenir en matière de religion , et qui fixe le véritable sens de l'Ecriture.

D. *Eclaircissez la chose par une comparaison.*

R. De même que les procès ne finiroient jamais , si les plaideurs se contentoient d'en appeler aux lois : de même les différends en matière de religion ne se termineroient jamais , si on se contentoit d'en appeler à l'Ecriture.

D. *Achevez la comparaison.*

R. De même qu'il faut un juge pour terminer les affaires civiles , de même en faut-il un aussi pour décider des matières de religion , qui sont d'une discussion encore plus difficile.

D. *Et qui sera ce juge ?*

R. C'est l'Eglise , qui est assistée de Dieu , pour qu'elle ne puisse point se tromper dans ses jugemens.

D. *Qu'entendez-vous ici par l'Eglise ?*

R. Ce n'est ni le pape seul , ni les évêques

seuls , mais le pape et les évêques qui sont dans sa communion , le chef et les membres.

§. V.

D. Dites-nous les qualités de la règle de foi des Catholiques.

R. La règle de foi des Catholiques est premièrement *universelle* , secondement *certaine* , troisièmement *très-claire*.

D. Pourquoi dites-vous que la règle de foi des Catholiques est universelle ?

R. Parce qu'elle est également pour les savans et pour les ignorans.

D. De quel avantage est-elle pour les savans ?

R. Elle leur ôte tout doute , et les tire de l'incertitude.

D. De quel avantage est-elle pour les ignorans ?

R. Elle leur épargne la peine d'un examen difficile , dont ils ne sont pas capables.

D. Pourquoi dites-vous qu'elle est certaine ?

R. Parce que la règle de foi des Catholiques n'est autre chose que la parole de Dieu , dans le sens dans lequel Dieu a parlé : or Dieu ne peut se tromper , ni tromper personne.

D. Pourquoi dites-vous que la règle des Catholiques est claire ?

R. Parce qu'elle dit clairement de quelle manière il faut entendre les passages qui ont un double sens.

D. Quels sont les avantages de la règle de foi des Catholiques ?

R. Premièrement , elle bannit toute incerti-

tude ; secondement elle finit toute dispute ; troisièmement elle maintient l'union.

D. Que dites-vous de ceux qui exigent que chaque particulier examine par lui-même les points controversés, et qu'il en juge selon ce qu'il trouvera dans l'Ecriture ?

R. Ils exigent une chose impossible pour la plupart des gens.

D. Comment cela ?

R. Pour être en état de juger par l'Ecriture de chaque point de controverse, il faudroit savoir premièrement tous les passages qui sont pour ou contre chaque article.

D. Que faudroit-il encore ?

R. Il faudroit de plus confronter ces passages les uns avec les autres, peser leur force de part et d'autre, éclaircir les plus obscurs par d'autres plus clairs, et porter un jugement ferme et décisif sur ce qu'on doit croire ; or, le plus grand nombre n'est point capable d'une pareille discussion.

D. Mais ne pourroit-on pas dire, que les savans doivent aider les ignorans à faire cet examen ?

R. Voilà où on en est réduit : on ne veut pas déférer au jugement de toute l'Eglise, et on se voit obligé de suivre aveuglément le sentiment d'un ministre luthérien ou calviniste.

§. VI.

D. La tradition appartient-elle aussi à la règle de foi ?

R. Oui, parce qu'elle fait partie de la parole de Dieu.

D. *Comment appelle-t-on la tradition ?*

R. On la nomme la parole non écrite.

D. *Comment appelle-t-on l'Ecriture Sainte ?*

R. La parole écrite.

D. *Qu'est-ce que la tradition ?*

R. C'est la doctrine que les apôtres ont enseignée de vive voix, et qui est venue de main en main jusqu'à nous.

D. *Est-on obligé de croire ce que la tradition nous enseigne aussi bien que l'Ecriture ?*

R. Oui, on est obligé de croire l'un comme l'autre.

D. *Pourquoi cela ?*

R. Parce que les apôtres n'ont pas moins dit la vérité en prêchant qu'en écrivant, et que le Saint-Esprit s'est expliqué par leur bouche aussi bien que par leurs plumes.

D. *Rapportez-nous les paroles de l'apôtre dans la seconde épître aux Thessaloniens. (Chap. 2.)*

R. Gardez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par notre épître.

D. *Les protestans ne croient-ils pas plusieurs choses qui ne sont pas marquées dans l'Ecriture ?*

R. Oui, ils croient plusieurs points, qu'ils ne peuvent savoir que par la tradition.

D. *Donnez-nous-en quelques exemples*

Il croient que les quatre évangélistes, et les quatorze épîtres de saint Paul sont des livres divins, et cependant cela ne se trouve pas dans l'Ecriture.

Rapportez-nous d'autres exemples ?

R. Ils croient qu'il faut baptiser les enfans , et cependant cela ne se trouve nulle part dans l'Ecriture.

D. *Rapportez-nous encore un exemple.*

R. Ils croient qu'il faut sanctifier le dimanche au lieu du sabbat ; cependant cela ne se trouve nulle part dans l'Ecriture.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Epiphane sur la quatre-vingt-onzième hérésie.*

R. On ne trouve pas tout dans l'Ecriture sainte , parce que les apôtres nous ont enseigné plusieurs articles, les uns par l'Ecriture , d'autres par la tradition.

S'IL EST VRAI QUE LES LUTHÉRIENS S'EN TIENNENT
PARTOUT A LA PURE PAROLE DE DIEU.

§. I.

D. *Quelle est la doctrine des luthériens touchant les Commandemens de Dieu?*

R. Ils enseignent qu'il est impossible de les garder.

D. *Que dit le Sauveur sur ce sujet au chap. 11 de St. Math., v. 36?*

R. Mon joug est doux , et mon fardeau est léger.

D. *Que dit St. Luc au chap. de son Evangile , v. 6, en parlant de Zacharie et d'Elisabeth?*

R. Ils étoient si fidèles à garder les Commandemens de Dieu , qu'il n'y avoit rien à reprendre dans leur vie.

D. *Que dit St. Jean dans sa première épître , chap. 5, v. 3 ?*

R. Notre amour envers Dieu consiste à garder ses Commandemens, et les commandemens qu'il nous a faits ne sont point difficiles.

D. *Rapportez-nous les paroles du Deutéronome , chap. 30 v. 11.*

R. Le Commandement que je vous prescrit n'est ni au-dessus de vous, ni loin de vous.

D. *Dites la suite.*

R. Il n'est point dans le ciel pour vous donner lieu de dire, qui de nous peut monter au ciel pour nous apporter ce commandement, afin que l'ayant entendu nous l'accomplissions.

D. *Continuez.*

R. Il n'est point aussi au-delà de la mer, pour vous donner lieu de dire, qui de nous pourra passer la mer pour nous apporter ce commandement, afin que l'ayant entendu nous l'accomplissions.

D. *Achevez de rapporter le reste.*

R. Mais ce commandement est tout proche de vous ; il est dans votre bouche et dans votre cœur, afin que vous l'accomplissiez.

D. *Trouvez-vous, en faisant attention à ces passages, qu'il est impossible de garder les Commandemens de Dieu ?*

R. Je trouve tout le contraire.

D. *Que dites-vous donc des adversaires qui ne cessent de nous vanter leur exactitude à s'en tenir à la lettre de l'Ecriture ?*

R. Ce sont de vains discours, par lesquels on cherche à éblouir les simples.

§. II.

D. *Quelle est la doctrine des luthériens touchant la foi ?*

R. Ils enseignent que c'est la foi seule qui justifie le pécheur.

D. *Que dit St. Jacques au chap. 2, v. 21 ?*

R. Abraham notre père ne fut-il pas justifié par les œuvres, lorsqu'il offrit son fils Isaac sur l'autel ?

D. *Rapportez encore un passage de St. Jacques, chap. 2, v. 24.*

Vous voyez donc que l'homme est justifié par les œuvres, et non pas seulement par la foi.

D. *Que dit St. Paul dans sa première aux Corinthiens, chap. 13, v. 2.*

Quand j'aurois toute la foi, en sorte que je transportasse les montagnes d'un lieu en un autre, si je n'ai pas la charité je ne suis rien.

D. *Rapportez-nous les paroles du Sauveur à la femme pécheresse, chap. 7 de saint Luc, v. 47.*

R. Beaucoup de péchés lui sont pardonnés, parce qu'elle a beaucoup aimé.

D. *Trouvez-vous, en faisant attention à ces paroles, que c'est la foi seule qui justifie le pécheur ?*

R. Je trouve tout le contraire.

D. *Quelle est la doctrine des Luthériens, touchant les bonnes œuvres ?*

R. Ils enseignent que les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires au salut.

D. *Où enseignent-ils cela ?*

R. Dans leurs livres symboliques.

D. *Comment s'expliquent-ils dans le quatrième article de l'abrégé des articles de foi ?*

R. Nous condamnons la proposition par laquelle il est dit que les bonnes œuvres sont nécessaires au salut.

D. *Que dit le Sauveur au chap. 10 de saint Mathieu , v. 17 ?*

R. Si vous voulez entrer dans la vie , gardez les commandemens.

D. *Que dit saint Jacques au chap. 2 de son Epître , v. 17 ?*

R. La foi qui n'a pas les œuvres est morte en elle-même.

D. *Que dit saint Paul au chap. 2 , de l'Epître aux Romains , v. 13 ?*

R. Ce ne sont pas ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu ; mais ce sont ceux qui gardent la loi qui seront justifiés.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Pierre dans sa seconde Epître , chap. 1 , v. 10.*

R. Ayez grand soin d'assurer votre vocation et votre élection par les bonnes œuvres.

D. *Rapportez-nous les paroles du Sauveur au chap. 7 de saint Math.. v. 42.*

R. Tout homme qui me dit , Seigneur , Seigneur , n'entrera pas dans le royaume des cieux ; mais celui qui fait la volonté de mon Père entrera dans le royaume du ciel.

D. *Quelle est la sentence que le Sauveur prononcera contre les réprouvés , en saint Matth. , chap. 25 ! v. 42 ?*

R. Retirez-vous de moi , maudits , car j'ai eu faim , et vous ne m'avez pas donné à manger.

D. *Trouvez-vous , en faisant attention à ces passages , que les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires au salut ?*

R. Je trouve tout le contraire.

§. III.

D. *Quelle est la doctrine des Luthériens, touchant la certitude de la grâce ?*

R. Ils prétendent que dès que l'on croit en Jésus-Christ, l'on doit se tenir pour assuré qu'on est dans la grâce de Dieu.

D. *Que dit l'Ecclésiaste au chap. 9, v. 1 ?*

R. L'homme ne sait pas s'il est digne d'amour ou de haine.

D. *Que dit Salomon au chap. 20 des Proverbes, v. 19 ?*

R. Qui peut dire mon cœur est pur, je suis exempt de tout péché ?

D. *Que dit saint Paul dans son Epître aux Philippiens, chap. 2, v. 12 ?*

R. Travaillez à votre salut avec crainte et tremblement.

D. *Que dit le même apôtre dans sa première aux Corinthiens, chap. 4, v. 4 ?*

R. Encore que je ne me sente coupable de rien, je ne suis pas néanmoins justifié pour cela, mais c'est le Seigneur qui doit me juger.

D. *Trouvez-vous, en faisant attention à ces passages, qu'on doive se tenir si assuré de la grâce de Dieu, qu'il ne soit pas permis d'avoir sur cela le moindre doute ?*

R. Je trouve tout le contraire.

D. *Mais quoi ! les Catholiques prétendent-ils qu'il faille toujours douter si l'on est en grâce ?*

R. Les Catholiques disent que les gens craignant Dieu peuvent avoir sur cela une certitude morale, mais non pas une certitude de foi.

D. *Quelle est la doctrine des Luthériens, touchant les œuvres de pénitence ?*

R. Ils prétendent que Jésus-Christ en a fait assez pour nous ; qu'il est inutile de jeûner et de faire d'autres œuvres pénibles en satisfaction de ses péchés.

D. *Que dit le prophète Joël, au chap. 2, v. 12 ?*

R. Convertissez-vous de tout votre cœur en jeûnant et en gémissant sur vos péchés.

D. *Que dit saint Jean-Baptiste, au chap. 3, v. 8 de saint Math. ?*

R. Faites des dignes fruits de pénitence.

D. *Que dit le Sauveur, chap. 13, de saint Luc, v. 3 ?*

R. A moins que vous ne fassiez pénitence, vous périrez tous.

D. *Rapportez-nous les paroles du même Sauveur, au chap. 11, v. 21 de S. Mathieu.*

R. Si ces miracles avoient eu lieu dans les villes de Tyr et de Sidon, elles auroient fait pénitence dans le cilice et la cendre.

D. *Que dit saint Paul dans la première Épître aux Corinthiens, chap. 9, v. 27 ?*

R. Je traite durement mon corps, et je le réduis en servitude, de peur qu'ayant prêché aux autres, je ne sois réprouvé moi-même.

D. *Trouvez-vous, en faisant attention à ces passages, que les satisfactions de Notre Seigneur soient une raison suffisante pour nous exempter de faire des œuvres de pénitence ?*

R. Je trouve tout le contraire.

§. IV.

D. *Quelle est la doctrine des Luthériens touchant l'Eglise ?*

R. Ils enseignent que l'Eglise est tombée dans des erreurs grossières , et qu'elle a altéré la pureté de la doctrine de l'Evangile.

D. *Mais que dit l'Evangile ?*

R. Que l'Eglise ne peut se tromper , ni tromper personne dans les matières de foi.

D. *Rapportez-nous les paroles du Sauveur , au chap. 16 , v. 18 de saint Math. ?*

R. Je bâtirai mon Eglise sur une pierre , et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.

D. *Rapportez les paroles du Sauveur au chap. 18 , v. 17 de saint Math. ?*

R. Quiconque n'écoute pas l'Eglise , tenez-le comme un païen , et comme un publicain.

D. *Rapportez ce que dit le Sauveur aux apôtres et à leurs successeurs ?*

R. Voici , je suis avec vous , tous les jours , jusqu'à la fin des siècles.

D. *Comment l'apôtre nomme-t-il l'Eglise ?*

R. Il la nomme l'appui et le soutien de la vérité. (1. à Timothée , c. 3. v. 15.)

D. *Trouvez-vous , en faisant attention à ces passages , que l'Eglise puisse errer en matière de foi ?*

R. Je trouve tout le contraire.

D. *Dites-nous encore ce que les Luthériens enseignent de l'Eglise.*

R. Ils enseignent que la vraie Eglise a été invisible pendant plus de mille ans.

D. *Quelle est leur pensée ?*

R. Ils prétendent qu'il y a toujours eu des gens qui ont eu la même croyance qu'eux , mais qui n'ont pas osé professer ouvertement leur croyance.

D. *Que dit l'apôtre aux Romains , ch. 10. v. 10?*

R. On croit de cœur pour obtenir la justice , et l'on confesse de bouche pour obtenir le salut.

D. *Dites-nous à quoi le Sauveur compare l'Eglise.*

R. A une ville située sur une haute montagne , qui paroît aux yeux de tout le monde.

D. *Que dit le Sauveur en saint Math., ch. 18, v. 17?*

R. Si votre frère ne vous écoute pas , dites-le à l'Eglise.

D. *Que concluez-vous de ces paroles?*

R. Je conclus qu'il faut que l'Eglise soit toujours visible ; car si elle étoit invisible pendant un certain temps , on ne pourroit lui porter ses plaintes ni recevoir ses arrêts.

D. *Que concluez-vous de plus?*

R. Qu'il n'y a que l'Eglise catholique qui soit la véritable Eglise , ayant toujours été visible dès le commencement.

§. V.

D. *Quels sont les sentimens des Luthériens sur l'Ecriture?*

R. Ils prétendent que l'Ecriture est très-claire , et qu'il est fort aisé d'en pénétrer le sens.

D. *Mais que dit saint Pierre dans sa seconde Epître , chap. 3, v. 16?*

R. Il y a dans les Epîtres de Paul des endroits difficiles à entendre.

D. *Continuez à rapporter les paroles de saint Pierre.*

R. Des esprits ignorans et légers les détournent en un mauvais sens , aussi bien que les

autres Ecritures , pour leur propre damnation.

D. Quel est encore le système des Luthériens touchant l'Ecriture ?

R. Ils prétendent que tout est écrit , et qu'il ne faut rien croire ni pratiquer que ce qui est marqué dans l'Ecriture.

D. Mais que dit saint Paul dans sa seconde aux Thessaloniens , chap. 2, v. 14 ?

R. Persévérez donc , mes Frères , et gardez les traditions que vous avez apprises , soit par nos paroles , soit par notre Eptre.

D. Quelle est la doctrine des Luthériens sur l'Eucharistie ?

R. Ils expliquent ces paroles... *ceci est mon corps...* dans un sens très-différent de celui que les paroles portent avec elles.

D. Comment donc ?

R. Cela signifie chez eux : ce n'est pas encore mon corps , mais ce sera mon corps quand vous le recevrez.

D. Quel est encore le sens qu'ils donnent aux paroles citées ?

R. Ils prétendent que le sens est : dans ce pain , sous ce pain , avec ce pain est mon corps.

D. Que pensent les Luthériens de la Confession ?

R. Ils croient qu'il n'est pas nécessaire de déclarer ses péchés en détail.

D. Mais que dit le Sauveur aux apôtres et à leurs successeurs , au chap. 21 de saint Jean ?

R. Il les charge de remettre et de retenir des péchés , ce qui ne peut se faire sans en connaître le détail.

D. Quel est leur sentiment touchant l'Extrême-Onction ?

R. Que c'est une cérémonie vaine et inutile.

D. *Mais que dit saint Jacques au chap. 5, v. 14 ?*

R. Quelqu'un d'entre vous est-il malade , qu'il appelle les prêtres de l'Eglise , et qu'ils prient sur lui en l'oignant d'huile au nom du Seigneur.

D. *Trouvez-vous, en examinant ces articles et plusieurs autres dont on ne parle pas ici, que les Luthériens n'enseignent que ce qui est contenu dans la parole de Dieu ?*

R. Je prouve tout le contraire.

D. *Que dites-vous donc des adversaires, qui ne cessent de nous vanter leur exactitude à s'en tenir à la lettre de l'Ecriture ?*

R. Ce sont là de vains discours par lesquels on cherche à éblouir les simples.

§. VI.

D. *N'avez-vous pas d'autres preuves pour faire voir que les Luthériens ne s'en tiennent pas à la lettre de l'Ecriture ?*

R. S'ils se tenoient aussi exactement qu'ils le disent à la lettre de l'Ecriture , ils feroient bien des choses qu'ils ne font pas , et ils se passeroient de bien des choses qui sont en usage parmi eux.

D. *Donnez-nous un exemple de ce qu'ils feroient et de ce qu'ils ne font pas ?*

R. Ils ne manqueroient pas de se laver les pieds les uns aux autres.

D. *Pourquoi cela ?*

R. Parce que le Sauveur dit au chap. 13 de saint Jean... Si je vous ai lavé les pieds , moi

qui suis votre maître et votre Seigneur , vous devez aussi vous laver les pieds les uns aux autres.

D. Rapportez un autre exemple de ce qu'ils feroient et de ce qu'ils ne font pas.

R. Ils ne garderoient pas le dimanche , mais le samedi.

D. Pourquoi cela ?

R. Parce qu'il n'est pas dit dans l'Ecriture... Souvenez-vous de sanctifier le dimanche ; mais souvenez-vous de sanctifier le sabbat.

D. Rapportez un troisième exemple de ce qu'ils feroient et de ce qu'ils ne font pas.

R. Ils recevroient la cène après le souper , et non le matin et à jeun.

D. Pourquoi cela ?

R. Parce que le Sauveur fit la cène avec les apôtres le soir et non le matin.

D. Pourquoi avez-vous dit que si les Luthériens s'en tenoient à la lettre de l'Ecriture , ils se passeroient de bien des choses qui sont en usage parmi eux , et quel exemple en apportez-vous ?

R. Par exemple , ils ne mangeroient point de sang , ni de chair d'aucun animal suffoqué ; ils ne baptiseroient point les enfans.

D. Pourquoi dites-vous qu'ils ne mangeroient pas de sang ni de chair d'aucun animal suffoqué ?

R. Parce que les apôtres ont défendu en termes exprès , au chap. 15 des Actes des apôtres , d'en manger.

D. Rapportez leurs paroles ?

R. Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous

do ne vous imposer aucun fardeau, que ces choses qui sont nécessaires, savoir, que vous vous absteniez des viandes immolées aux idoles, et du sang des animaux suffoqués.

D. Pourquoi dites-vous qu'ils ne baptiseroient point leurs enfans, s'ils s'en tenoient précisément à l'Ecriture?

R. Parce qu'on ne trouve aucun exemple dans l'Ecriture, par lequel on puisse faire voir qu'il y ait eu jamais d'enfans baptisés.

D. Que concluez-vous de tout ce que ci-dessus?

R. Je conclus que les Luthériens ont grand tort de se donner le nom d'Evangéliques, et qu'il y a encore bien des choses à réformer dans leur Religion avant qu'elle soit parfaitement conforme à l'Evangile.

DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST ET DES SAINTS.

§. I.

D. Combien y a-t-il de natures en Jésus-Christ?

R. Deux; la nature divine et la nature humaine.

D. Pourquoi dites-vous qu'il y a deux natures en Jésus-Christ?

R. Parce que Jésus-Christ est vrai Dieu et vrai homme.

D. Combien y a-t-il de personnes en Jésus-Christ?

R. Il n'y en a qu'une.

D. *Jésus-Christ est-il une personne divine ou humaine?*

R. Il est une personne divine, et non une personne humaine, quoiqu'il ait une nature humaine.

D. *Que concluez-vous de là?*

R. Que toutes les œuvres de Jésus-Christ sont des œuvres divines.

D. *Qu'en concluez-vous encore?*

R. Que toutes les œuvres de Jésus-Christ sont d'un prix et d'un mérite infini.

D. *Pourquoi cela?*

R. Plus une personne est excellente, plus aussi ses œuvres sont excellentes; ainsi Jésus-Christ étant une personne divine, toutes ses œuvres sont des œuvres divines, et d'un mérite infini.

D. *Est-ce la Divinité qui a souffert en Jésus-Christ, ou est-ce l'humanité?*

R. C'est l'humanité et non la Divinité.

D. *Est-ce l'humanité qui a jeûné et prié pour nous, ou est-ce la Divinité?*

R. C'est l'humanité et non la Divinité.

D. *Peut-on dire néanmoins que c'est Dieu qui a souffert, qui a jeûné et prié pour nous?*

R. Oui, on peut et on doit le dire.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce que c'est toujours à la personne qu'on attribue les œuvres; or la personne de Jésus-Christ est Dieu.

D. *Où est Jésus-Christ?*

R. Selon la Divinité il est partout; mais selon l'humanité il n'est qu'au ciel et au saint Sacrement de l'autel.

D. *L'humanité n'est-elle pas intimement unie à la Divinité?*

R. Sans doute.

D. *Ne suit-il pas de là que l'humanité est partout où est la Divinité?*

R. Non , cela n'en suit pas.

D. *Donnez-en un exemple.*

R. La tête de l'homme est intimement unie avec l'âme ; cependant elle n'est pas partout où est l'âme ; autrement il faudroit qu'elle fût aussi dans les pieds.

§. II.

D. *Que devons-nous à Jésus-Christ ?*

R. Un culte souverain , une confiance et un amour souverains.

D. *Quel culte devons-nous à Jésus-Christ ?*

R. Un culte divin et de latrie , ou souveraine adoration.

D. *Les Catholiques adorent-ils les saints ?*

R. A Dieu ne plaise , ils ne les honorent pas d'un culte de latrie , ou adoration souveraine.

D. *Quel est donc le culte qu'ils leur rendent ?*

R. Le culte de dulia , ou qui convient aux serviteurs de Dieu.

D. *Les Catholiques pourtant bâtissent et consacrent des autels aux saints.*

R. Non , ils ne bâtissent et ne consacrent les églises et les autels qu'à Dieu seul , quoique sous l'invocation des saints.

D. *N'offre-t-on pas aux saints le sacrifice de la messe ?*

R. Non , répond saint Augustin ; le prêtre

n'offre qu'à Dieu seul et non aux saints , quoi-
qu'il le fasse en mémoire des saints.

*D. Pourquoi devons-nous à Jésus-Christ
une confiance souveraine ?*

R. Parce que lui seul est le médiateur pro-
prement dit entre Dieu et nous.

D. Comment est-il le seul médiateur ?

R. Lui seul a satisfait pour le péché originel
et pour les péchés actuels ; lui seul a mérité
toutes les grâces que nous recevons de Dieu.

*D. Aucun saint n'eut-il pu satisfaire pour
le péché originel et pour les péchés actuels ?*

R. Non , tous les anges et tous les saints en-
semble n'eussent pu satisfaire pour un seul
péché mortel.

D. Comment cela ?

R. Parce que plus la personne offensée est
relevée , plus l'offense est griève , et que la
satisfaction est d'autant moindre , que la per-
sonne qui la fait est moins relevée.

D. Que suit-il de là ?

R. Que la satisfaction de tous les saints n'eût
jamais pu égaler l'offense faite à Dieu.

*D. Jésus-Christ étoit-il en état de satisfaire
pour le péché originel et pour tous les péchés
actuels ?*

R. Oui , parce qu'étant une personne divine,
il pouvoit aisément rendre à Dieu autant de
gloire que le péché lui en avoit enlevé.

*D. Jésus - Christ nous a-t-il aussi mérité
toutes les grâces ?*

R. Dieu nous a comblés de bénédictions et de
dons célestes par Jésus-Christ , dit l'apôtre aux
Ephes. , chap. 1.

D. *Les saints ne nous méritent-ils point de grâces ?*

R. Ils peuvent par leurs prières nous obtenir des grâces , mais ils ne les méritent pas pour nous : Jésus-Christ les a méritées et payées de son sang.

D. *Que devons-nous en troisième lieu à Jésus-Christ ?*

R. Un amour souverain.

D. *Pourquoi cela ?*

R. Parce que c'est lui qui nous a tirés des puissances des ténèbres pour nous mettre dans le règne de son amour. (*Aux Colossiens , chap. 1.*)

§. III.

D. *Qui est-ce qui rend plus de gloire à Jésus-Christ , et fait plus de cas de ses mérites , des Catholiques ou des Luthériens ?*

R. Ce sont les Catholiques.

D. *Comment cela ?*

R. Ils rendent plus de culte à sa personne , à ses saints et à ses images.

D. *Pourquoi dites-vous que les Catholiques rendent plus de culte à la personne de Jésus-Christ ?*

R. Le culte qu'ils rendent au saint Sacrement de l'autel , où Jésus-Christ est présent en personne , le montre assez.

D. *Comment cela ?*

R. Les Catholiques agissent conformément à leur croyance , et rendent à Jésus-Christ réellement présent tout l'honneur qu'ils peuvent.

D. Pourquoi dites-vous que les Catholiques honorent davantage Jésus-Christ dans ses saints ?

R. Parce qu'ils n'honorent les saints que comme les amis et les serviteurs de Jésus-Christ.

D. Pourquoi dites-vous que les Catholiques honorent Jésus-Christ davantage dans ses images ?

R. Cela paroît dans le culte qu'ils rendent au crucifix , et à d'autres images du Sauveur.

D. Pourquoi dites-vous que les Catholiques font plus de cas des mérites de Jésus-Christ que n'en font les Luthériens ?

R. Parce qu'ils font plus pour honorer les mérites de sa passion que ne font les adversaires.

D. Comment cela ?

R. Ils observent le carême , et font abstinence les vendredis et samedis en l'honneur de la passion de Jésus-Christ.

D. Pourquoi les Catholiques font-ils si souvent le signe de la croix ?

R. Pour marquer que c'est de la vertu de la croix et des mérites de la passion de Jésus-Christ qu'ils attendent leur secours et leur force.

D. Comment les Catholiques finissent-ils leurs prières ?

R. Par Jésus-Christ Notre Seigneur.

D. Que suit-il de tout ceci ?

R. Que c'est parler fort impertinemment que de dire que les Catholiques sont obligés de mourir à la Luthérienne , et avec la confiance en Jésus-Christ.

D. Pourquoi cela ?

R. Parce que les Catholiques font plus de cas des mérites de Jésus-Christ pendant leur vie et à la mort.

§. IV.

D. *Le culte des saints est-il blâmable ?*

R. En aucune façon.

D. *N'est-ce pas abandonner Dieu que d'invoquer les saints ?*

R. On ne l'abandonne pas plus que lorsqu'on demande à quelque homme vivant le secours de ses prières.

D. *Ne déroge-t-on pas aux mérites de Jésus-Christ en invoquant les saints ?*

R. Pas plus qu'en demandant le secours des prières à un homme vivant.

D. *Ne met-on pas sa confiance dans les créatures en invoquant les saints ?*

R. Pas plus qu'en se recommandant aux prières d'un homme vivant.

D. *En quoi se trompent ici les Luthériens ?*

R. En ce qu'ils s'imaginent que les Catholiques mettent les saints à la place de Dieu ou de Jésus-Christ, ce que les Catholiques sont bien éloignés de faire.

D. *Pourquoi dites-vous que les Catholiques ne mettent pas les saints à la place de Dieu ?*

R. Parce qu'ils ne demandent pas que les saints leur donnent des grâces, mais seulement qu'ils intercèdent pour eux auprès de Dieu.

D. *Comment s'expriment les Catholiques en s'adressant à Dieu ?*

R. Donnez-nous, écoutez-nous, ayez pitié de nous.

D. *Comment s'expriment-ils en s'adressant aux saints ?*

R. Sainte Marie , priez pour nous ; saint Pierre , priez pour nous.

D. *Pourquoi dites-vous que les Catholiques ne mettent pas les saints à la place de Jésus-Christ ?*

R. Parce qu'ils savent bien que les saints n'ont pas mérité les grâces qu'on veut obtenir , mais que c'est Jésus-Christ qui les a toutes méritées et payées par son sang.

D. *Les mérites des saints nous sont-ils donc inutiles ?*

R. Plus les saints sont agréables à Dieu , plus aussi leur intercession est-elle puissante. C'est en ce seul sens que leurs mérites nous peuvent être utiles.

D. *A la place de qui mettons-nous les saints ?*

R. A notre place.

D. *Comment cela ?*

R. Nous les conjurons de prier conjointement avec nous , afin que nous obtenions plus aisément les grâces que nous souhaitons.

§. V.

D. *L'Ecriture sainte ordonne-t-elle d'invoquer les saints ?*

R. Elle ne l'ordonne ni ne le défend.

D. *N'est-il pas dit au psaume 49 , invoquez-moi dans le jour de tribulation ? et en saint Mathieu , chap. 11 , venez à moi , vous tous qui êtes accablés , et je vous soulagerai ? Ces passages ne renferment-ils pas un commandement de n'invoquer que Dieu seul ?*

R. Comme ces passages ne nous défendent pas le secours des prières des vivans , ils ne nous défendent pas non plus d'implorer l'intercession des saints.

D. *Qu'est-ce donc que Dieu demande de nous dans ces passages ?*

R. Il veut que nous n'invoquions que lui seul comme le souverain Seigneur , qui de lui-même peut nous secourir , au lieu que les saints ne font que demander le secours de Dieu pour nous.

D. *Est-il utile de recourir à l'intercession des saints ?*

R. S'il est utile de recourir aux prières des hommes vivans , il est sans doute plus utile de recourir à l'intercession des saints.

D. *Comment savez-vous qu'il est utile de demander aux vivans le secours de leurs prières ?*

R. Dieu même conseilla aux amis de Job de se recommander à ses prières.

D. *Citez-en les paroles.* (Job. chap. 42. v. 8.)

R. Allez à mon serviteur Job afin qu'il prie pour vous , et j'y aurai égard afin que votre folie ne vous soit pas imputée.

D. *Que concluez-vous de là ?*

R. Que Dieu trouve bon qu'on ait recours aux prières des gens de bien , et qu'il est porté à les écouter.

D. *Les saints savent-ils que nous avons recours à leurs prières ?*

R. Si les anges ont connoissance de nos bonnes œuvres , les saints l'auront sans doute aussi.

D. *Comment prouvez-vous que les saints ont connoissance de nos bonnes œuvres ?*

R. Je le prouve par ces paroles de Jésus-Christ, en saint Math. chap. 15. Il y aura au ciel une plus grande joie sur un pécheur qui fait pénitence que sur quatre-vingt-dix-neuf justes.

§. VI.

D. *L'invocation des saints est-elle depuis long-temps en usage dans l'Eglise?*

R. Oui, comme les adversaires en conviennent eux-mêmes.

D. *Que disent les centuriateurs de Magdebourg?*

R. Que dès le troisième siècle on trouve des indices de l'invocation des saints.

D. *Que dit saint Basile dans son sermon sur les quarante martyrs?*

R. Quelqu'un est-il affligé, qu'il invoque ces saints martyrs, afin qu'il soit soulagé.

D. *Que dit saint Chrysostôme? (Hom. 66. ad pop. Ant.)*

R. Même celui qui est revêtu de pourpre vient au tombeau des saints pour les prier d'intercéder pour lui auprès du Seigneur.

D. *Que dit saint Grégoire de Nysse dans le panégyrique du saint martyr Théodore?*

R. Nous avons besoin de bien des grâces; soyez notre intercesseur, et priez le Seigneur pour notre patrie.

D. *Que dit saint Augustin, tract. 84 in Joan?*

R. Nous ne prions pas pour les saints martyrs, mais nous nous recommandons à leurs prières.

D. *Que concluez-vous de tout ceci?*

R. Que l'invocation des saints est bonne et salutaire, puisque tous les hommes éminens en doctrine et en sainteté l'ont enseignée et pratiquée.

D. *Que suivroit-il si l'invocation des saints étoit désagréable au Seigneur?*

R. Que l'Eglise universelle seroit tombée en erreur, ce qui ne se peut dire.

D. *Pourquoi dites-vous que toute l'Eglise seroit tombée en erreur?*

R. Parce qu'avant Luther on invoquoit les saints par tout le monde chrétien.

DE LA COMMUNION SOUS LES DEUX ESPÈCES.

§. I.

D. *Est-il nécessaire de recevoir l'eucharistie sous les deux espèces?*

R. Non, il n'est pas nécessaire.

D. *Pourquoi dites-vous que cela n'est pas nécessaire?*

R. Premièrement, parce qu'on reçoit autant sous une seule espèce que sous les deux. Secondement, parce que le Seigneur a promis autant à ceux qui recevraient une espèce qu'à ceux qui recevraient les deux. Troisièmement, parce que l'ancienne Eglise s'est contenté souvent de donner une seule espèce.

D. *Pourquoi dites-vous que l'on reçoit autant sous une seule espèce que sous les deux?*

R. Parce qu'on reçoit Jésus-Christ tout entier sous une seule espèce.

D. *Est-ce que le sang se trouve aussi sous l'espèce du pain ?*

R. Oui , et le corps se trouve de même sous l'espèce du vin.

D. *Pourquoi cela ?*

R. Parce que le corps de Jésus-Christ y est vivant et immortel : or un corps vivant n'est point sans sang.

D. *Un prêtre ne reçoit-il pas plus qu'un laïque ?*

R. Non , il ne reçoit pas davantage.

D. *Donnez-nous sur cela une comparaison.*

R. Celui qui reçoit deux hosties, ne reçoit pas plus que celui qui n'en reçoit qu'une, de même celui qui reçoit les deux espèces ne reçoit pas plus que celui qui n'en reçoit qu'une.

D. *Pourquoi les prêtres ont-ils le calice, et ne le donnent-ils point au peuple ? Est-ce qu'ils ont plus de droit que les autres ?*

R. Les prêtres, les évêques et le pape même ne reçoivent que l'espèce du pain, lorsqu'ils communient sans dire la messe.

D. *Pourquoi les prêtres ne se dispensent-ils jamais de prendre le calice en disant la messe ?*

R. Parce que le calice fait partie du sacrifice.

D. *Pourquoi dites-vous que le calice fait partie du sacrifice ?*

R. Parce que le Sauveur est prêtre selon l'ordre de Melchisédech : or Melchisédech a offert du pain et du vin ; c'est pour cela que le Sauveur a institué le sacrifice de son corps et de son sang sous les espèces du pain et du vin.

§. II.

D. *Pourquoi avez-vous dit que le Sauveur avoit promis à ceux qui ne recevraient qu'une seule espèce autant qu'à ceux qui recevraient les deux ?*

R. Cela se vérifie par le sixième chapitre de S. Jean.

D. *Rapportez-nous les paroles du Sauveur au cinquantième verset.*

R. C'est ici le pain qui est descendu du ciel , afin que si quelqu'un en mange il ne meure point.

D. *Rapportez-nous les paroles du Sauveur au cinquante-deuxième verset.*

R. Si quelqu'un mange de ce pain il vivra éternellement , et le pain que je donnerai c'est ma chair , que je donnerai pour la vie du monde.

D. *Rapportez-nous le verset soixante-huitième.*

R. Comme je vis pour mon Père , de même celui qui me mange vivra pour moi.

D. *Rapportez-nous le verset cinquante-huitième.*

R. Il n'en est pas ainsi que de la manne dont vos pères ont mangé , et toutefois ils sont morts ; celui qui mange ce pain vivra éternellement.

D. *Quelles remarques faites-vous sur ces passages ?*

R. Je remarque que le Sauveur promet la vie éternelle à ceux qui ne reçoivent qu'une seule espèce comme à ceux qui reçoivent les deux.

D. Trouve-t-on dans l'Evangile quelque exemple par lequel on puisse faire voir que Jésus-Christ se soit contenté de donner une seule espèce à quelques-uns de ses disciples?

R. Le Sauveur se contenta de donner l'espèce du pain aux disciples d'Emmaüs.

D. Rapportez-nous ce qu'en dit St. Luc au chapitre 14, verset 13.

R. Lorsqu'il étoit à table avec eux, il prit du pain, le bénit, le rompit et le leur présenta aussitôt, et ils le reconnurent, et il disparut.

D. Cela doit-il s'entendre de l'Eucharistie?

R. Les saints Pères le disent ainsi, et les paroles mêmes le font assez connoître.

D. Comment s'explique l'apôtre dans sa première aux Corinthiens, chap. 11, v. 17, en parlant de ceux qui approchent indignement de la sainte Table?

R. Quiconque mangera ce pain, ou boira le calice du Seigneur indignement, sera coupable d'impiété contre le corps et le sang du Seigneur.

D. Que signifie ici la particule ou?

R. Elle marque que l'apôtre ne jugeoit pas qu'il fût nécessaire de recevoir les deux espèces.

D. Comment prouvez-vous par S. Luc, que le calice ne fait point partie nécessaire de la Cène?

R. Ce que le Sauveur a donné après la Cène n'est point une partie nécessaire de la Cène; or, le Sauveur a donné le calice après la Cène ou après le souper; donc le calice n'est point une partie nécessaire de la Cène.

D. *Dites-nous les paroles de St. Luc, c. 22, v. 20.*

R. Il prit de même la coupe après le souper.

§. III.

D. *Pourquoi avez-vous dit que l'ancienne Eglise s'est contentée souvent de donner une seule espèce ?*

R. Parce qu'on en peut faire voir plusieurs exemples.

D. *Dites-nous ce que rapporte Nicéphore dans le troisième livre de son histoire ecclésiastique, chap. 7.*

R. Il dit qu'une femme, faisant semblant de recevoir le corps de Notre Seigneur, prit de la main de sa servante un morceau de pain, qui se changea aussitôt en pierre dans sa bouche.

D. *Que concluez-vous de là ?*

R. Je conclus qu'on ne donnoit pas le calice pour lors ; car si on l'eût donné, cette femme macédonienne n'eût pu avoir la pensée de se servir de cette ruse.

D. *Rapportez-nous ce que S. Cyprien raconte d'une autre femme, qui avoit porté le pain sacré chez elle, et l'avoit serré dans une armoire ?*

R. Il dit que cette femme, voulant prendre le pain sacré pour communier, fut épouvantée par une flamme qui sortit de l'armoire, parce qu'elle n'avoit pas la conscience nette.

D. *Quelle remarque faites-vous sur cela ?*

R. Il n'y a pas d'apparence que cette femme ait aussi porté du vin consacré chez elle pour le mettre en réserve.

D. Rapportez-nous ce que saint Basile écrit à Césaire.

R. Il lui marque que les solitaires, qui étoient éloignés des villes, avoient coutume de porter du pain sacré dans le désert pour un an entier, or, ils n'auroient pu garder du vin si longtemps.

D. Mais le pape Gelase n'ordonna-t-il pas à tous les catholiques de recevoir aussi le calice ?

R. Il ne l'ordonna qu'à cause des Manichéens.

D. Quelles étoient les erreurs des Manichéens ?

R. Ils croyoient entre autres choses que le vin étoit la créature du démon.

D. Que fit le pape Gelase pour les empêcher de se mêler avec les catholiques en allant à la communion ?

R. Il ordonna aux catholiques de prendre le calice, comptant bien que les Manichéens, par horreur pour le vin, n'approcheroient pas de la sainte Table.

D. Que concluez-vous de là ?

R. Je conclus qu'avant cet ordre du pape l'usage étoit de ne recevoir que l'espèce du pain, sans quoi les Manichéens n'auroient pu se mêler avec les catholiques.

D. Comment donnoit-on le viatique aux malades ?

R. Sous la seule espèce du pain.

D. Que donnoit-on aux enfans de sept à huit ans ?

R. On leur donnoit les restes du pain consacré.

D. Que donnoit-on aux enfans qui n'avoient pas encore l'usage de la parole ?

R. On leur donnoit quelques gouttes du sang précieux.

D. *Quel étoit l'usage grec pendant le carême?*

R. On consacroit le dimanche pour toute la semaine.

D. *Que concluez-vous de tout cela?*

R. Je conclus que l'Eglise n'a jamais cru mutiler ce sacrement, ni faire contre l'ordre et l'institution de Jésus-Christ, en ne donnant qu'une seule espèce.

§. IV.

D. *Le Sauveur n'a-t-il pas dit en termes exprès, au vingt-sixième chap. de S. Mathieu verset 27, buvez-en tous?*

R. Ces paroles s'adressoient aux apôtres, et non à tous les fidèles.

D. *Comment le prouvez-vous?*

R. Cela se prouve par les paroles qui suivent immédiatement : *Vous vous scandaliserez tous à mon sujet cette nuit.*

D. *Comment le prouverez-vous encore?*

R. Par les paroles du quatorzième chap. de St. Marc : *Et ils en burent tous*, c'est-à-dire, tous les apôtres.

D. *Mais si le commandement de boire n'a été donné ici qu'aux seuls apôtres, on pourra conclure de là, que le commandement de manger n'aura été donné qu'aux seuls apôtres.*

R. Le commandement de boire et de manger n'a été donné dans cet endroit qu'aux seuls apôtres et à leurs successeurs, c'est-à-dire aux prêtres.

D. *Comment le prouvez-vous?*

R. Le Sauveur dit mangez et buvez à ceux

auxquels il dit faites ceci en mémoire de moi ; or, il adressa ces dernières paroles, faites ceci en mémoire de moi , aux seuls apôtres et à leurs successeurs.

D. Comment prouvez-vous que ces dernières paroles s'adressent aux seuls apôtres et à leurs successeurs ?

R. Par ces paroles, faites ceci en mémoire de moi , a été donné le pouvoir de consacrer et de distribuer l'Eucharistie : or, ce pouvoir n'a été donné qu'aux apôtres et à leurs successeurs.

D. Cela étant ainsi il ne se trouvera pour les laïques dans tout l'Evangile aucun commandement de recevoir l'Eucharistie.

R. Il se trouve un commandement renfermé dans ces paroles : faites ceci en mémoire de moi.

D. Comment cela ?

R. Si les prêtres ont ordre de distribuer l'Eucharistie, les fidèles auront ordre aussi de la recevoir.

D. Quand est-ce que le Sauveur dit purement et simplement ces paroles : faites ceci en mémoire de moi ?

R. Il les dit après avoir donné le pain , et non pas après avoir donné le calice. .

D. Que concluez-vous de là ?

R. Je conclus que les apôtres et leurs successeurs ont reçu ordre de distribuer le pain , et non de présenter le calice.

D. Mais le Sauveur ne dit-il pas au chap. 6 de S. Jean : Si vous ne mangez de la chair du Fils de l'homme , et si vous ne buvez son sang , vous n'aurez pas la vie en vous ?

R. Les luthériens n'ont aucun droit de citer ce passage contre les catholiques.

D. *Pourquoi cela ?*

R. Par ce qu'ils prétendent que le sixième chap. de S. Jean ne doit pas s'entendre de l'Eucharistie, mais de la foi en Jésus-Christ.

D. *Mais que répondent les catholiques à ce passage, eux qui l'entendent de l'Eucharistie ?*

R. Ils répondent qu'ils mangent sa chair et boivent son sang, en recevant l'un et l'autre sous la seule espèce du pain.

§. V.

D. *Qu'y a-t-il à dire aux luthériens lorsqu'ils en appellent à l'institution de Jésus-Christ ?*

R. Il faut exiger d'eux qu'ils pratiquent tout ce que Jésus-Christ fit en instituant la Cène.

D. *Que faut-il leur demander nommément ?*

R. Il faut leur demander qu'ils aient à se laver les pieds, qu'ils aient à rompre le pain, qu'ils fassent passer le calice de mains en mains, qu'ils reçoivent la cène après le souper, et qu'ils soient douze à une même table.

D. *Ne pourroient-ils pas dire que ces sortes de choses ne sont pas essentielles au sacrement de l'Autel ?*

R. C'est ce que les catholiques disent aussi de l'usage des deux espèces.

D. *Comment prouvez-vous que les deux espèces ne sont pas de l'essence du sacrement ?*

R. Si les deux espèces étoient de l'essence du sacrement Jésus-Christ n'eût pas promis à

ceux qui ne reçoivent qu'une espèce, autant qu'à ceux qui reçoivent les deux.

D. Comment prouvez-vous encore que les deux espèces ne sont pas de l'essence du Sacrement ?

R. Si les deux espèces étoient de l'essence du sacrement, l'Eglise des premiers temps n'eût pas donné l'un sans l'autre, comme elle a fait si souvent.

D. Quelle autre instance avez-vous à faire aux luthériens, lorsqu'ils insistent sur l'institution de Jésus-Christ ?

R. Il faut leur demander qu'ils aient à baptiser comme Jésus-Christ et les apôtres ont fait.

D. Comment Jésus-Christ et les apôtres ont-ils baptisé ?

R. Par immersion.

D. Comment baptisent les luthériens ?

R. Par infusion.

D. Y a-t-il grande différence entre l'immersion et l'infusion ?

R. Plus qu'entre la communion sous une seule espèce, et entre la communion sous les deux espèces.

D. Ne pourroient-ils pas dire, que d'une manière comme de l'autre il y a toujours de l'eau et les paroles, et que cela suffit ?

R. C'est ainsi que dans la communion sous une seule espèce se trouve le corps et le sang de Jésus-Christ avec un symbole visible ce qui suffit.

D. Ne pourroient-ils pas dire qu'ils ne baptisent pas par immersion pour éviter plusieurs inconvénients ?

R. C'est ainsi que chez les catholiques on ne

donne point le calice , pour éviter plusieurs inconvéniens.

D. *Ne pourroient-ils pas dire qu'il n'est pas croyable que Dieu qui gouverne son Eglise ait voulu permettre qu'on baptisât mal pendant tant de temps ?*

R. On dit de même qu'il n'est pas croyable que Dieu qui gouverne son Eglise, ait voulu permettre qu'on communiât mal pendant tant de temps.

D. *Que s'en suit-il de là ?*

R. Il s'en suit que les Luthériens sont obligés d'approuver la communion sous une seule espèce.

§. VI.

D. *Comment prouvez-vous en peu de mots et d'une manière invincible qu'une seule espèce suffit pour le salut ?*

R. 1.^o Par le témoignage de Jésus-Christ ; 2.^o par le témoignage de l'Eglise ; 3.^o par le témoignage de Luther même.

D. *Quel est le témoignage de Jésus-Christ ?*

R. Celui qui mangera de ce pain vivra éternellement ; or, les catholiques mangent de ce pain ; par conséquent ils ont tout ce qu'il faut pour la vie éternelle.

D. *Quel est le second ?*

R. C'est celui de l'Eglise.

D. *Comment cela ?*

R. Plusieurs siècles avant Luther on ne donnoit partout qu'une seule espèce ; si c'étoit là une erreur, il faudroit que toute l'Eglise fût tombée en erreur, ce qui ne se peut.

D. *En quel terme s'explique sur cela l'Apolo-
gie de la confession d'Augsbourg dans l'ar-
ticle des deux espèces, p. 235 ?*

R. Nous excusons l'Eglise de ce qu'elle a
souffert la violence qui lui a été faite de la part
des papes et des évêques.

D. *Se peut-il qu'on enlève à l'Eglise par
violence une chose qui soit nécessaire au sa-
lut ?*

R. Non , cela ne se peut ; car les portes de
l'enfer même ne prévaudront pas contre l'E-
glise.

D. *Quel est le troisième témoignage ?*

R. C'est celui de Luther.

D. *Rapportez-nous ses paroles au 2. T. p.
100. b.*

R. Si vous arrivez dans un endroit où l'on
ne donne qu'une seule espèce , contentez-vous
d'une seule espèce , et ne vous opposez pas au
grand nombre.

- D. *Rapportez-nous encore ses paroles au T.
3. p. 274.*

R. S'il arrivoit qu'un concile ordonnât de
prendre les deux espèces au mépris du concile ,
nous n'en recevriens qu'une.

D. *Que concluez-vous de ces trois témoigna-
ges, et de tout ce qui a été dit ci-devant ?*

R. Je conclus que l'usage d'une seule espèce
n'a pu être un sujet légitime de séparation.

D. *Que concluez-vous de plus ?*

R. Je conclus que messieurs les protestans
sont obligés de se réunir à l'Eglise catholique.

DU SACRIFICE DE LA MESSE.

§. I.

D. *Qui est l'auteur de la messe? est-ce Jésus-Christ ou l'Eglise?*

R. C'est Jésus-Christ qui est l'auteur de la Messe pour l'essentiel, et l'Eglise y a mis l'accessoire.

D. *Qu'appellez-vous l'essentiel de la messe?*

R. C'est le sacrifice du corps et du sang de Notre Seigneur.

D. *Qu'appellez-vous l'accessoire de la messe?*

R. Ce sont les cérémonies de la messe.

D. *Jésus-Christ a-t-il offert son corps et son sang pour nous à son Père dans la cène?*

R. Oui, il a offert son corps et son sang pour nous, non-seulement lorsqu'il étoit en croix, mais aussi pendant qu'il faisoit la cène.

D. *Comment le prouvez-vous?*

R. Par le texte de S. Luc, au chap. 22.

D. *Comment cela?*

R. Jésus-Christ dit : Ceci est mon corps qui est donné pour vous.

D. *Quelle remarque faites-vous sur ces paroles?*

R. Notre Seigneur ne dit pas ceci est mon corps, qui sera donné pour vous; mais il dit ceci est mon corps, qui est donné pour vous présentement et au moment que je vous parle.

D. *La chose n'est-elle pas encore plus claire dans les paroles qu'il prononça en tenant le calice?*

R. Oui, car il est dit dans le grec : ceci est le calice qui est répandu pour vous.

D. *Quelle conclusion tirez-vous de ces paroles?*

R. Le calice n'a pas été répandu pour nous à la croix ; donc il a été répandu pour nous en sacrifice dans la cène.

D. *S'il est vrai que Jésus-Christ ait offert son corps et son sang dans la Cène, que s'en suit-il de là?*

R. Il s'en suit que les prêtres doivent faire le même sacrifice.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce qu'ils ont reçu ordre de faire ce que Jésus-Christ a fait : faites cela en mémoire de moi.

D. *Quel est le titre que David donne à Jésus-Christ au psaume 109?*

R. Il l'appelle le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.

D. *Pourquoi l'appelle-t-il Prêtre selon l'ordre de Melchisédech?*

R. Parce que Jésus-Christ a employé le pain et le vin dans le sacrifice, comme a fait aussi Melchisédech.

D. *Pourquoi est-il appelé le Prêtre éternel?*

R. Parce qu'il continue à offrir ce sacrifice par la main des prêtres jusqu'à la fin du monde.

D. *Que disent les prophètes touchant le sacrifice?*

R. Le prophète Malachie dit au chap. 1, que depuis le lever du soleil jusqu'au couchant, il sera offert un sacrifice pur et sans tache à la majesté du Très-Haut.

D. *Quelle est la prophétie du prophète Jérémie au chap. 33, v. 18 ?*

R. Il prédit qu'on ne verra jamais manquer les prêtres ni les sacrifices.

D. *Trouve-t-on l'accomplissement de cette prophétie chez les Luthériens ou chez les Calvinistes ?*

R. Non , car chez eux ils n'ont aucun sacrifice.

§. II.

D. *Combien y avoit-il de sacrifices dans l'Ancien Testament ?*

R. Il y en avoit quatre.

D. *Nommez-les.*

R. L'holocauste , le sacrifice eucharistique , le sacrifice impétratoire , le sacrifice propitiatoire.

D. *Pourquoi offroit-on des victimes en holocauste ?*

R. C'étoit pour reconnoître le suprême domaine de Dieu sur toutes les créatures.

D. *Pourquoi faisoit-on des sacrifices eucharistiques ?*

R. C'étoit pour remercier Dieu de quelques faveurs considérables qu'on avoit reçues.

D. *A quelle fin se faisoit le sacrifice impétratoire ?*

R. C'étoit pour demander à Dieu quelque grâce importante.

D. *Pourquoi le sacrifice propitiatoire ou expiatoire ?*

R. C'étoit pour expier quelque péché , et se rendre Dieu propice.

D. *Que dit saint Augustin du sacrifice de la messe dans son dix-septième Livre de la Cité de Dieu ?*

R. Ce sacrifice , dit-il , a été établi pour tenir lieu de tous les sacrifices de l'Ancien Testament.

D. *Que dit saint Irené au Liv. 4, chap. 33 ?*

R. Les apôtres ont reçu ce sacrifice de Jésus-Christ , et l'Eglise l'a reçu des apôtres , et elle l'offre aujourd'hui dans tout le monde , selon la prophétie de Malachie.

D. *Disoit-on la messe il y a deux cents ans ?*

R. Oui , chez tous les Chrétiens de la terre.

D. *Disoit-on la messe il y a six cents ans ?*

R. Oui , chez tous les peuples chrétiens de la terre.

D. *Disoit-on la messe il y a douze cents ans ?*

R. Oui , comme les anciennes liturgies grecque , latine , arabe en font foi.

D. *Ne sait-on pas quel est l'évêque ou le pape qui a commencé à célébrer le premier la messe ?*

R. Non , on ne peut en nommer aucun.

D. *Que s'en suit-il de là ?*

R. Il s'en suit , par la règle de saint Augustin , que nous avons reçu le sacrifice de la messe de la main des apôtres et de Jésus-Christ.

D. *Comment cela ?*

R. Quand un usage est universellement établi dans l'Eglise , et qu'on ne trouve aucun évêque , aucun pape , aucun concile qui en soit l'auteur , c'est une marque que ce sont les apôtres qui nous ont enseigné à le pratiquer.

§. III.

D. *Le sacrifice de la messe est-il un véritable sacrifice propitiatoire ?*

R. Oui , pour les vivans et les morts.

D. *En quel sens est-il un sacrifice propitiatoire pour les vivans ?*

R. En ce qu'il leur obtient un esprit de componction , et la grâce de faire pénitence de leurs péchés.

D. *En quel sens est-il propitiatoire pour les morts ?*

R. En ce qu'il contribue à la rémission des peines temporelles , dont ils sont encore redevables à la justice divine.

D. *Comment prouvez-vous que le sacrifice de la messe est propitiatoire ?*

R. On le prouve par ces paroles de saint Mathieu , chap. 26 : Ceci est mon sang , qui est répandu pour plusieurs , pour la rémission de leurs péchés.

D. *Comment le prouvez-vous encore ?*

R. Par ces autres paroles de saint Paul , dans le 5.^{me} chap. de l'Épître aux Hébreux : Tout grand-prêtre est établi de Dieu , afin d'offrir des présens et des victimes pour les péchés des hommes.

D. *Que concluez-vous de là ?*

R. Comme nous avons des pontifes et des prêtres , il faut nécessairement qu'ils offrent une victime pour nos péchés.

D. *Est-ce donc qu'il y a plus d'un sacrifice*

propitiatoire ? Le sacrifice de la croix n'est-il pas l'unique qui ait expié nos péchés ?

R. Le sacrifice de la croix et celui de l'autel ne sont qu'un même sacrifice.

D. *Pourquoi donc renouveler tous les jours le même sacrifice ? celui de la croix n'a-t-il pas eu une vertu suffisante ?*

R. La vertu du sacrifice de la croix a été infinie ; mais il faut que cette vertu soit appliquée, et elle ne peut être appliquée que par de certains moyens.

D. *Quels sont les moyens par lesquels cette vertu s'applique ?*

R. Ce sont les sacremens , le sacrifice de la messe , la prière et les bonnes œuvres.

D. *Comment faut-il donc regarder le sacrifice de la messe ?*

R. Comme un instrument particulier , par lequel la vertu du sacrifice de la croix nous est appliquée d'une manière toute particulière.

D. *A-t-on offert le sacrifice de la messe pour les morts dès les premiers temps du Christianisme ?*

R. Oui , comme il est aisé de le faire voir par le témoignage des Pères.

D. *Que dit Tertullien dans son livre de la Monogamie ?*

R. Qu'une femme qui ne fait pas offrir le saint sacrifice de la messe tous les ans pour son mari , le jour de son décès , doit passer pour avoir fait divorce avec lui.

D. *Que dit S. Cyprien au livre 1 de ses Epîtres ? (Epître 9.)*

R. Qu'il ne faut pas offrir le sacrifice de la

messe pour celui qui aura nommé un ecclésiastique pour être tuteur et de ses enfans.

D. Dites-nous ce que raconte saint Augustin dans le livre 22 de la Cité de Dieu , chap. 8.

R. Il raconte qu'un de ses prêtres ayant dit la messe dans une maison qui se trouvoit infestée par des esprits malins , on n'y ressentit plus rien depuis ce moment-là.

DU PURGATOIRE.

§. I.

D. Comment prouvez-vous qu'il y a un purgatoire ?

R. On le prouve par l'Ancien Testament , par le Nouveau et par la tradition.

D. Comment le prouvez-vous par l'Ancien Testament ?

R. On le prouve par le douzième chap. du second livre des Machabées.

D. Qu'apprenons-nous par ledit chapitre ?

R. Il est dit que Juda Machabée , général d'armée , envoya douze mille dragmes d'argent à Jérusalem pour faire faire des sacrifices pour ceux qui étoient restés dans le combat.

D. Quelles sont les paroles que l'Ecriture sainte ajoute ensuite ?

R. C'est une pensée sainte et salutaire de prier pour les morts , afin qu'ils soient déliés de leurs péchés.

D. Que concluez-vous de là ?

R. Je conclus qu'outre le paradis et l'enfer, il faut qu'il y ait encore un troisième lieu.

D. *Pourquoi cela ?*

R. Les âmes qui sont en paradis n'ont pas besoin de prières, et celles qui sont en enfer ne peuvent recevoir aucun soulagement ; il faut donc qu'il y ait un autre endroit où les prières leur puissent être utiles.

D. *Mais le livre des Machabées est-il un livre canonique sur lequel on puisse appuyer des articles de foi ?*

R. Oui, c'est un livre canonique, et l'Eglise l'a reconnu pour tel dès les premiers temps.

D. *Comment le prouvez-vous ?*

R. Par le témoignage des Pères, entre autres par le témoignage de S. Ambroise, et de S. Cyprien et de S. Augustin.

D. *Que dit S. Augustin dans le dix-huitième livre de la Cité de Dieu, chapitre 36 ?*

R. Les Juifs ne reconnoissent pas les livres des Machabées pour canoniques ; mais l'Eglise chrétienne les reconnoît pour tels.

D. *Quel sens faut-il donc donner aux paroles de l'auteur lorsqu'il prie les lecteurs de l'excuser sur les fautes qu'il pourroit avoir commises en écrivant ?*

R. Il ne parle que des fautes qui seroient contre la pureté du langage.

D. *Cela peut-il donner atteinte à la vérité de tout ce qu'il rapporte ?*

R. Non , pas la moindre.

§. II.

D. *Comment prouvez-vous par le nouveau Testament qu'il y a un purgatoire ?*

R. On le prouve par les paroles de Notre Seigneur, au chap. 12 de S. Matthieu : si quelqu'un profère quelques paroles contre le Saint-Esprit, il n'y aura pas de pardon pour lui ni en ce siècle, ni en l'autre.

D. *Que conclut S. Augustin de ce passage, dans le livre vingt-unième de la cité de Cité de Dieu, chap. 14 ?*

R. Il conclut qu'il faut qu'il y ait des péchés qui se remettent en l'autre monde.

D. *Les péchés se remettent-ils dans le Ciel ?*

R. Non, car il n'entre point de péchés au ciel.

D. *Les péchés se remettent-ils en enfer ?*

R. Non, car en enfer il n'y a pas de rédemption.

D. *Citez-nous les paroles de saint Paul dans sa première épître aux Corinthiens, chap. 3.*

R. Le feu fera l'épreuve de chaque ouvrier.

D. *Continuez à rapporter les paroles de S. Paul.*

R. Celui dont l'ouvrage subsistera sera récompensé ; celui dont l'ouvrage sera brûlé souffrira de la perte.

D. *Achievez de rapporter le texte.*

R. Il sera néanmoins sauvé lui-même, mais en passant par le feu.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Paul au chapitre deuxième de l'épître aux Philippiens.*

R. Qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse , dans le ciel , sur la terre et dans l'enfer.

D. *Quelles preuves tirez-vous de ces paroles pour le purgatoire ?*

R. Ceux qui sont en enfer ne fléchissent pas le genou au nom de Jésus ; il faut donc que ce soient les âmes du purgatoire , qui révèrent ce nom.

D. *Citez-nous les paroles de Saint Jean dans son Apocalypse , chap. 21.*

R. Rien de souillé n'entrera au royaume des cieux.

D. *Que concluez-vous de ces paroles ?*

R. Je conclus qu'il faut qu'il y ait un lieu destiné à purifier les âmes de leurs taches.

D. *Pourquoi cela ?*

R. Le juste tombe sept fois le jour : il n'est pas à présumer que ceux qui meurent de mort subite aient toujours eu le temps ou le soin d'expiar toutes leurs fautes.

D. *Comment faut-il entendre ce passage de l'Ecclésiaste au chap. 11 ? De quel côté que l'arbre tombe , soit qu'il tombe du côté du midi ou du septentrion , il y restera.*

R. Cela signifie seulement que tout homme qui meurt est sauvé ou damné.

D. *Ce passage n'a-t-il aucune force contre le purgatoire ?*

R. Il n'en a pas plus contre le purgatoire que contre les limbes.

D. *N'est-il pas dit au chapitre 14 de l'Apocalypse : Heureux sont les morts qui meurent dans le Seigneur ; ils se reposeront de leurs travaux ?*

R. Cela se doit entendre des martyrs , ou des bonnes âmes qui ont expié leurs fautes pendant la vie.

D. *Mais le Seigneur ne dit-il pas au bon larron : vous serez aujourd'hui avec moi en paradis ?*

R. Une grâce accordée par Notre Seigneur mourant ne fait pas une règle générale pour tous les autres.

D. *N'avez-vous pas d'autre réponse à donner ?*

R. Le bon larron faisoit une bonne pénitence en mourant en croix avec des sentimens si généreux , et cette pénitence pouvoit lui tenir lieu du purgatoire.

§. III.

D. *Comment prouvez-vous en troisième lieu qu'il y a un purgatoire ?*

R. Par la tradition.

D. *Par quelle voie connoît-on la tradition ?*

R. Par le témoignage unanime des Pères.

D. *Dites-nous ce que saint Ephrem demande dans son testament spirituel.*

R. Il demande des prières après sa mort pour le repos de son âme.

D. *Dites-nous ce que raconte Eusèbe dans son livre quatrième de la vie de Constantin.*

R. Il dit que cet empereur voulut être enterré dans une église , afin que les fidèles se souvinssent plus aisément de prier Dieu pour lui.

D. *Quel avis donne saint Chrysostôme dans*

son homélie sur la première épître aux Corinthiens ?

R. Il avertit que les larmes des vivans sont inutiles aux morts, et qu'il n'y a que les aumônes et les prières qui puissent leur donner du secours.

D. *Rapportez-nous ce que S. Jérôme écrit à Pamachius.*

R. Il dit que c'étoit la coutume de son temps, de répandre des fleurs sur le tombeau des femmes mortes ; mais que Pamachius avoit bien mieux fait en répandant des aumônes pour le soulagement de son épouse défunte.

D. *Rapportez-nous ce que S. Augustin raconte au livre neuvième de ses Confessions, chapitre 13, en parlant des funérailles de sa mère.*

R. Il parle ainsi de soi : Je ne versois aucune larme dans le temps qu'on offroit le sacrifice de la rédemption pour ma chère mère.

D. *Rapportez-nous d'autres paroles de saint Augustin, sur le psaume 37.*

R. Purifiez-moi, Seigneur, dans cette vie, afin que je n'aie pas besoin de ce feu qui est destiné à purifier les âmes dans l'autre monde.

D. *Rapportez-nous ce qu'il dit dans son livre des hérésies (Hérésie 53.)*

R. Il dit que Aërius a été le premier qui ait osé enseigner qu'il ne falloit offrir ni prières, ni sacrifices pour les morts, et que ç'a été la cinquante-troisième hérésie.

D. *Qu'y a-t-il donc à dire à ceux qui traitent le purgatoire d'invention de moines ?*

R. Il faut leur citer ces paroles de saint Au

gustin ; c'est la cinquante-troisième hérésie de nier qu'il faille prier pour les morts.

DE LA JUSTIFICATION.

§. I.

D. *Qu'est-ce que la justification ?*

R. C'est une grâce qui nous rend amis de Dieu.

D. *Le pécheur peut-il mériter la grâce justificante ?*

R. Non , le pécheur ne peut la mériter.

D. *Pourquoi cela ?*

R. Parce que toutes les bonnes œuvres qui se font en péché mortel sont des œuvres mortes et trop peu de choses pour pouvoir mériter une si grande grâce.

D. *Est-ce un article de foi chez les Catholiques que le pécheur , étant en péché mortel , ne peut mériter la grâce de la justification ?*

R. Oui , c'est un article de foi.

D. *Rapportez-nous sur ce sujet les paroles du concile de Trente au chap. 6 de la sixième session.*

R. Rien de tout ce qui précède la justification , ni la foi , ni les œuvres , ne mérite la grâce de la justification.

D. *Comment se fait donc la justification du pécheur ?*

R. Elle se fait gratuitement et par la pure miséricorde de Dieu.

D. *En vue de qui ?*

R. Non en vue de nos mérites , mais en vue des mérites de Jésus-Christ.

D. *Comment cela ?*

R. Jésus-Christ est notre unique médiateur , qui nous a réconciliés avec son Père par le prix de son sang.

D. *De quoi se plaignent donc les Protestans, et pourquoi nous accusent-ils de croire que le pécheur peut mériter la rémission de ses péchés ?*

R. Ils ne se plaignent que parce qu'ils n'entendent pas la doctrine catholique.

D. *Faut-il donc dire que le pécheur ne peut obtenir par ses bonnes œuvres la grâce de la justification ?*

R. Le pécheur peut bien par les bonnes œuvres obtenir la grâce de la justification , mais il ne peut la mériter.

§. II.

D. *Quelle part la foi a-t-elle à la justification du pécheur ?*

R. La foi a une part très-considérable à la justification , et est absolument nécessaire pour que le pécheur puisse être justifié.

D. *Comment cela ?*

R. La foi est le principe et pour ainsi dire la première racine de la justification.

D. *Pourquoi cela ?*

R. Parce qu'il est impossible de plaire à Dieu sans la foi , ni de faire du bien sans la foi.

D. *Mais la foi seule ne suffit-elle pas pour justifier le pécheur ?*

R. Non , elle ne suffit pas ; Dieu demande

encore d'autres dispositions du pécheur pour le recevoir en grâce.

D. Quelles sont-elles ?

R. Il faut que le pécheur craigne Dieu , et qu'il l'aime ; qu'il soit repentant de ses péchés ; qu'il ait un ferme propos de n'y plus retomber.

D. Comment Dieu exige-t-il ces choses ? les exige-t-il comme des conditions nécessaires , ou comme des œuvres méritoires ?

R. Dieu exige tout cela non comme des œuvres méritoires , mais comme des conditions sans lesquelles il ne veut pas recevoir le pécheur en grâce.

D. Rapportez-nous les paroles du 4.^e chap. du Deutéronome , v. 29.

R. Vous trouverez Dieu , pourvu que vous le cherchiez de tout votre cœur.

D. Citez-nous les paroles du prophète Ezéchiel au chap. 18 , v. 21.

R. Si l'impie se convertit et fait pénitence il vivra et ne mourra pas.

D. Rapportez-nous les paroles du Sauveur au chap. 15 de saint Jean , v. 14.

R. Vous êtes mes amis si vous faites ce que je vous ai commandé.

D. Que concluez-vous de ces passages ?

R. Je conclus que le pécheur ne peut être justifié , à moins d'accomplir les conditions qui lui sont marquées.

D. Que concluez-vous de plus ?

R. Je conclus de plus , que ce n'est pas assez de la foi pour justifier le pécheur.

D. Saint Jean-Baptiste ne dit-il pas au 3.^e chap. de saint Jean : Celui qui croit au Fils de Dieu a la vie éternelle.

R. Saint Jean parle ici d'une foi efficace.

D. *Comment cela ?*

R. C'est-à-dire , celui qui croit au Fils de Dieu , de telle sorte qu'il pratique sa doctrine, a la vie éternelle.

D. *L'apôtre ne dit-il pas au chap. 5 de l'Épître aux Romains , v. 28. Nous estimons que l'homme est justifié par la foi , sans les œuvres de la loi ?*

R. Saint Paul parle ici des œuvres de la loi judaïque, et non des œuvres de la loi chrétienne.

D. *Pourquoi dites-vous cela ?*

R. Parce que l'apôtre saint Paul n'est pas contraire à l'apôtre saint Jacques ; or saint Jacques dit dans le deuxième chapitre de son Épître : vous voyez donc que l'homme est justifié par les œuvres , et non par la foi seulement.

D. *L'apôtre ne dit-il pas dans le cinquième chap. aux Romains , v. 1 : Puisque nous sommes justifiés par la foi nous avons la paix avec Dieu ?*

R. L'apôtre parle ici d'une foi vive , animée par la charité , et féconde en bonnes œuvres.

§. III.

D. *Peut-on mériter le ciel quand on est en péché mortel ?*

R. Non , on ne le peut mériter , non plus que la justification.

D. *Pourquoi cela ?*

R. Parce que toutes les bonnes œuvres , qui se font en péché mortel , sont des œuvres mortes qui ne sont d'aucun prix.

D. *Peut-on mériter le ciel quand on est dans la grâce de Dieu?*

R. Le juste qui est dans la grâce de Dieu peut mériter par ses bonnes œuvres un accroissement de gloire, mais il ne peut mériter le premier degré de gloire.

D. *A qui sommes-nous redevables du droit que nous avons d'entrer en Paradis?*

R. Nous en sommes redevables uniquement à la miséricorde de Dieu, et aux mérites de Jésus-Christ.

D. *Comment cela?*

R. C'est Jésus-Christ qui par ses mérites nous a acquis le ciel comme un héritage.

D. *Pourquoi avez-vous dit que le juste mérite par ses bonnes œuvres un accroissement de gloire?*

R. C'est que le ciel nous est proposé dans l'Ecriture comme une récompense; or on ne peut parvenir à une récompense sans mérite.

D. *Citez-nous les paroles du Sauveur, au chap. 5 de saint Mathieu, v. 12.*

R. Vous devez être ravis de joie, parce qu'une grande récompense vous attend dans le ciel.

D. *Citez-nous les paroles du sage, au chap. 11. des Proverbes, v. 18.*

R. Celui qui semera la justice, cueillera une riche récompense.

D. *Citez-nous les paroles de saint Jacques au chap. 1, v. 12.*

R. Heureux est celui qui souffre la tentation, parce qu'il recevra la couronne de vie.

D. *Rapportez-nous les paroles de l'apôtre:*

saint Paul dans sa seconde à Timothée , chap. 4, v. 7.

R. J'ai achevé ma course, la couronne de justice m'est réservée, et le Seigneur, qui est le juste juge, me la rendra en son grand jour.

D. *Les Protestans peuvent-ils trouver à redire à la doctrine catholique touchant le mérite des bonnes œuvres ?*

R. Non, ils sont obligés de dire la même chose que nous.

D. *Comment s'expliquent-ils dans l'apologie de la Confession d'Augsbourg, p. 96 ?*

R. Nous enseignons que les bonnes œuvres méritent une récompense temporelle et spirituelle en ce monde et en l'autre.

D. *De quoi se plaignent donc les adversaires au sujet du mérite des bonnes œuvres ?*

R. Ils ne se plaignent que parce qu'ils n'entendent pas la doctrine catholique.

§. IV.

D. *Qu'est-ce qui donne le prix aux bonnes œuvres ?*

R. C'est la grâce sanctifiante.

D. *La grâce sanctifiante est-elle en nous ou hors de nous ?*

R. Elle est dans nous et non hors de nous.

D. *Est-ce Dieu qui nous la donne, ou est-ce nous qui nous la donnons ?*

R. C'est un don de Dieu que nous recevons de sa libéralité.

D. *Comment l'apôtre s'exprime-t-il en parlant de la grâce sanctifiante au chap. 5 de l'Épître aux Romains, v. 3 ?*

R. L'amour de Dieu est répandu dans nos cœurs , par le Saint Esprit qui nous est donné.

D. *Quels sont les effets de la grâce sanctifiante ?*

R. Elle fait que nous sommes les amis et les enfans de Dieu.

D. *A qui sommes - nous redevables d'une grâce si précieuse ?*

R. Nous en sommes uniquement redevables aux mérites de Jésus - Christ.

D. *Quelle remarque faites-vous , touchant l'efficacité des mérites de Jésus-Christ ?*

R. Jésus - Christ ne s'est pas contenté de mériter le ciel , il nous a encore mérité une grâce , qui nous met en état de mériter de plus grands degrés de gloire.

D. *Le Sauveur ne dit-il pas au chap. 17 de saint Luc , v. 10. Quand vous aurez fait tout ce qui vous a été ordonné, dites, nous sommes des serviteurs inutiles, nous avons fait ce que nous devons ; comment pouvons-nous donc prétendre pouvoir mériter quelque chose ?*

R. Nous sommes des serviteurs inutiles envers Dieu ; mais nous ne sommes pas inutiles envers nous-mêmes.

D. *Pourquoi dites-vous que nous sommes des serviteurs inutiles envers Dieu ?*

R. C'est que quand nous ne ferions aucune bonne action , Dieu n'en seroit pas moins heureux pour cela.

D. *Pourquoi dites-vous que nous ne sommes pas inutiles envers nous-mêmes ?*

R. C'est parce que les bonnes œuvres nous servent à obtenir la récompense que Dieu a bien voulu nous promettre.

D. Dieu pouvoit-il nous ordonner de faire de bonnes œuvres , sans nous promettre aucune récompense ?

R. Il le pouvoit sans doute.

D. Comment s'exprime le concile de Trente sur ce sujet , dans la 6.^e session , chap. 16 ?

R. La bonté de Dieu envers les hommes est si grande , qu'il veut que ses propres dons deviennent leurs mérites.

D. Avons-nous sujet de nous confier beaucoup en nos bonnes œuvres ?

R. A Dieu ne plaise , dit le concile de Trente , qu'un chrétien se confie , ou se glorifie en soi-même , et non pas dans le Seigneur.

D. Pourquoi les Protestans nous reprochent-ils le trop de confiance en nos bonnes œuvres ?

R. C'est à tort qu'ils font ces reproches ; mais les Catholiques se plaignent avec raison de la mauvaise foi des adversaires.

§. V.

D. L'homme peut-il satisfaire pour ses péchés ?

R. Il n'y a pas d'homme au monde qui puisse satisfaire pour un seul péché mortel.

D. Qui a satisfait pour nos péchés ?

R. C'est uniquement Jésus-Christ qui a satisfait pour la coulpe de nos péchés.

D. Pouvons-nous nous appliquer les satisfactions de Jésus-Christ ?

R. Nous le pouvons sans doute avec la grâce de Dieu.

D. Comment les satisfactions de Jésus-Christ nous sont-elles appliquées ?

R. En deux manières,

D. Dites-nous comment.

R. Ou avec une pleine rémission des peines temporelles, ou en réservant quelque peine temporelle à souffrir.

D. *Quand est-ce que les satisfactions de Jésus-Christ nous sont appliquées si parfaitement, qu'il ne nous reste aucune peine temporelle à souffrir ?*

R. C'est au baptême.

D. *Quand est-ce que les satisfactions de Jésus-Christ nous sont appliquées de telle manière, qu'il nous reste à souffrir quelque peine temporelle ?*

R. Communément au sacrement de pénitence.

D. *Est-ce que toute la peine n'est pas toujours remise avec la culpé ?*

R. Non, car il arrive souvent que Dieu en remettant le péché, change la peine éternelle que le pécheur a méritée, en peine temporelle.

D. *Rapportez-nous sur cela un exemple tiré du douzième chapitre du deuxième livre des Rois ?*

R. Le prophète Natan dit à David touché du regret de son péché, Dieu vous a pardonné votre péché, cependant ce fils qui vous est né mourra.

D. *Rapportez-nous encore un autre exemple du vingt-quatrième chapitre du même livre.*

R. Le prophète Gad laissa à David le choix entre la guerre, la famine et la peste, quoique son péché lui fût déjà pardonné.

D. *Le pécheur pénitent peut-il acquitter les peines temporelles dont il reste redevable à la justice de Dieu ?*

R. Il le peut avec la grâce de Dieu , et l'Ecriture sainte l'exhorte à le faire.

D. *Rapportez-nous les paroles du prophète Daniel , chap. 4. v. 24.*

R. Rachez vos péchés par des aumônes.

D. *Rapportez-nous les paroles du Sauveur en S. Luc , chap. 11. v. 4.*

R. Donnez de vos biens aux pauvres , et tout sera sans tache pour vous.

§. VI.

D. *Qu'est-ce que l'indulgence ?*

R. C'est la rémission des peines temporelles.

D. *Les péchés ne se remettent-ils pas par l'indulgence ?*

R. Les péchés se remettent par le sacrement de pénitence , et non par l'indulgence.

D. *L'Eglise a-t-elle le pouvoir de remettre les peines temporelles ?*

R. L'Eglise a le pouvoir d'ôter tous les liens qui empêchent l'entrée du ciel ; or est-il que la peine temporelle est aussi un lien qui empêche pour un temps l'entrée du ciel , donc l'Eglise a le pouvoir de remettre aussi la peine temporelle.

D. *Y a-t-il long-temps que les indulgences sont en usage dans l'Eglise ?*

R. Elles y sont en usage depuis le commencement du christianisme.

D. *Comment cela ?*

R. L'apôtre remit à l'incestueux de Corinthe la peine qui lui avoit été imposée , et c'étoit là une indulgence.

D. *Rapportez-nous les paroles de l'apôtre dans la 2.^e aux Corinthiens, chap. 2. v. 10.*

R. Si je lui ai fait grâce, ç'a été pour l'amour de vous en la personne de Jésus-Christ.

D. *Rapportez-nous ce que dit S. Cyprien dans la quatorzième épître du troisième livre, et ce qui est dit dans le onzième chap. du concile de Nicée.*

R. Il est dit que les évêques accordoient souvent aux pénitens la rémission des peines canoniques, à la prière des saints martyrs.

D. *Que concluez-vous de là ?*

R. Je concius que les évêques leur remettoient en même temps les peines temporelles dont ils étoient redevables à la justice de Dieu.

D. *Pourquoi cela, et quelle connexion y a-t-il de l'un à l'autre ?*

R. Si les évêques avoient remis les peines canoniques sans remettre les peines temporelles devant Dieu, ce n'auroit pas été un avantage pour les pénitens.

D. *Est-ce un article de foi, que les peines temporelles se remettent devant Dieu par l'indulgence ?*

R. Non, ce n'est pas un article de foi ; mais c'est la commune opinion des théologiens, très bien établie dans l'Ecriture.

D. *Que sommes-nous obligés de croire touchant les indulgences ?*

R. Deux articles qui ont été décidés par le concile de Trente.

D. *Quel est le premier ?*

R. Que Dieu a laissé à son Eglise le pouvoir d'accorder des indulgences.

D. *Quel est le second ?*

R. Que l'usage des indulgences est salutaire au peuple chrétien.

D. *Y a-t-il rien dans cette doctrine du concile qui puisse faire de la peine aux protestants?*

R. Non, il n'y a rien qui puisse leur en faire raisonnablement.

DU CHEF DE L'ÉGLISE.

§. I.

D. *Qui est le véritable chef de l'Eglise?*

R. C'est Jésus-Christ.

D. *Est-il chef visible ou invisible?*

R. Il est chef invisible, et gouverne l'Eglise du haut du ciel d'une manière invisible.

D. *Jésus-Christ n'a-t-il pas établi de vicaire en terre pour gouverner l'Eglise en qualité de chef visible?*

R. Il a établi pour cela saint Pierre et ses successeurs.

D. *S. Pierre a-t-il reçu plus de pouvoir de Jésus-Christ que les autres apôtres?*

R. Oui, comme nous l'apprenons par plusieurs passages de l'Ecriture.

D. *Rapportez-nous les paroles du Sauveur au chap. 16 de S. Mathieu.*

R. Vous êtes Pierre, et sur cette Pierre je bâtirai mon église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.

D. *Que faut-il entendre par cette Pierre?*

R. S. Pierre même.

D. *Comment cela?*

R. Le Sauveur l'appelle Céphas; or, Céphas signifie en langue syriaque une Pierre.

D. *Rapportez-nous la suite des paroles du Sauveur.*

R. Je vous donnerai les clefs du royaume du ciel; ce que vous lierez sur la terre sera lié, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel.

D. *Le Sauveur n'a-t-il pas dit les mêmes paroles aux autres apôtres?*

R. Il leur a dit les mêmes paroles à tous en commun; mais il les a adressées à Pierre en particulier; ce qui fait voir qu'il a prétendu lui donner un pouvoir particulier.

D. *Rapportez-nous les paroles du Sauveur au chap. 21 de S. Jean.*

R. Paissez mes agneaux, paissez mes brebis.

D. *Qu'entendent les saints Pères par les agneaux?*

R. Ils entendent les fidèles.

D. *Qu'entendent-ils par les brebis?*

R. Ils entendent les pasteurs.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce que les pasteurs donnent la nourriture aux fidèles, de même que les brebis nourrissent les agneaux.

D. *Que concluez-vous de là?*

R. Que le Seigneur a chargé S. Pierre du soin de toute l'Eglise, en lui recommandant non-seulement le peuple, mais aussi les pasteurs.

§. II.

D. *Avez-vous encore d'autres preuves en faveur de la primauté de S. Pierre?*

R. Les évangélistes nomment partout saint Pierre le premier, ce qui est une marque de la supériorité de son rang.

D. *Rapportez-nous les paroles de S. Mathieu au chap. 10.*

R. Voici les noms des douze apôtres, le premier est Simon , nommé Pierre.

D. *Ne pourroit-on pas dire que saint Pierre étoit le plus âgé de tous , ou qu'il avoit été appelé à l'apostolat avant tous les autres , et que c'est pour cela qu'on le trouve partout le premier?*

R. Non , cela ne peut se dire ; car saint André étoit plus âgé que saint Pierre , et s'étoit mis avant lui à la suite de Notre Seigneur.

D. *Citez-nous saint Ambroise sur le chap. 12 de la seconde Epître aux Corinthiens?*

R. Ce n'est point André qui a reçu la primauté , c'est Pierre.

D. *Citez-nous saint Augustin dans son second livre du Baptême?*

R. Voyez l'apôtre saint Pierre , dans qui la prééminence paroît avec tant d'éclat.

D. *Citez-nous saint Optat, dans le deuxième livre contre Parménien?*

R. Saint Pierre a été établi chef des apôtres , afin que l'unité de l'Eglise se conserve.

D. *Pouvez-vous faire voir que saint Pierre ait jamais fait les fonctions de chef de l'Eglise?*

R. Il en a fait les fonctions immédiatement après l'Ascension de Notre Seigneur.

D. *Comment cela?*

R. Premièrement il assembla les disciples , et présida à l'élection qu'on fit d'un nouvel apôtre pour remplacer Judas ; et même , selon saint Chrysostôme , il auroit pu sans aucun doute faire cette élection à lui seul.

D. *Que fit-il encore en qualité de chef et de supérieur ?*

R. Il prêcha le premier Jésus-Christ crucifié , et convertit trois mille personnes par son premier sermon.

D. *Rapportez-nous d'autres marques de sa supériorité ?*

R. Il déclara qu'il falloit admettre les païens à être baptisés , ensuite d'une révélation qu'il avoit eue sur ce sujet.

D. *Que fit-il encore comme chef de l'Eglise ?*

R. Il prononça dans l'assemblée des apôtres à Jérusalem , qu'il ne falloit pas assujétir les Chrétiens à la circoncision.

D. *Que concluez-vous de tout cela ?*

R. Qu'il n'y a pas de point mieux établi dans l'Ecriture que la primauté de saint Pierre.

D. *Quelle remarque faites-vous ?*

R. Qu'il n'y a pas de point plus combattu par les adversaires que la primauté de saint Pierre.

D. *Que concluez-vous en dernier lieu ?*

R. Que les adversaires se font un jeu de l'Ecriture , et n'en prennent que ce qui les accommode.

§. III.

D. *La primauté de saint Pierre étant établie, que s'ensuit-il de-là?*

R. Il s'en suit que les successeurs de saint Pierre doivent avoir le même rang et le même pouvoir.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce que la forme du gouvernement que Jésus-Christ a établi, doit être toujours la même.

D. *Quels sont les successeurs de saint Pierre?*

R. Ce sont les évêques de Rome.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce que saint Pierre a établi son siège à Rome, où il a fini sa vie.

D. *Qu'avez-vous à répondre à ceux qui prétendent que saint Pierre n'a jamais été à Rome?*

R. Il faut leur faire trois questions.

D. *Quelle question faut-il leur faire en premier lieu?*

R. Si saint Pierre n'a pas souffert le martyre à Rome, sous l'empereur Néron, dites-nous donc en quel endroit du monde saint Pierre est mort.

D. *Que faut-il leur demander en second lieu?*

R. Si saint Pierre n'est pas mort à Rome, de quel endroit et en quel temps y a-t-on transporté ses reliques.

D. *Quelle est la troisième question qui reste à leur faire?*

R. Les saints Pères qui ont vécu dans les premiers siècles de l'Eglise, n'ont-ils pas mieux su que les Luthériens d'aujourd'hui, qui a été le premier évêque de Rome.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Augustin dans son Epître à Generosus , où il fait le dénombrement des évêques qui ont gouverné l'Eglise de Rome.*

R. Lin a succédé à Pierre , et Clément a succédé à Lin.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Optat dans son 2.^e livre , contre Parménien.*

R. Saint Pierre a été le premier qui a occupé le siège de Rome ; après, Lin a succédé à Pierre, et Clément a succédé à Lin.

D. *Que disent saint Irénée, au liv. 3. chap. 3. et saint Epiphane, en parlant de la 27^e hérésie, et généralement tous les Pères qui nous ont donné le catalogue des évêques de Rome ?*

R. Ils marquent tous saint Pierre pour le premier évêque de Rome.

D. *Que dit saint Léon dans son premier sermon sur la fête des apôtres ?*

R. Rome est devenue la capitale du monde chrétien , parce que saint Pierre y a établi son siège.

S. IV.

D. *Tous les fidèles doivent-ils l'obéissance à l'évêque de Rome ?*

R. Oui , ils la lui doivent comme au vicaire de Jésus-Christ et au chef de l'Eglise.

D. *Est-ce un grand péché de se soustraire à l'obéissance du souverain Pontife ?*

R. Quiconque s'oppose aux puissances , s'oppose à l'ordre de Dieu , dit saint Paul , et ceux qui leur résistent s'attirent la condamnation sur eux-mêmes.

D. *Faut-il que toutes les Eglises chrétiennes communiquent avec l'Eglise de Rome ?*

R. Les saints Pères l'enseignent ainsi.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Irenée, au liv. 3, chap. 3.*

R. L'Eglise de Rome est la principale, et il faut que toutes les Eglises lui soient unies.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Cyprien, au livre 1. Epît. 8.*

R. Il n'y a qu'un Dieu et un Christ, il n'y a qu'une Eglise et qu'une chaire, fondée sur Pierre, par la parole du Seigneur même.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Jérôme au pape Damaze.*

R. Je m'attache à votre chaire, qui est celle de saint Pierre; je sais que l'Eglise est bâtie sur cette Pierre.

D. *Continuez à rapporter ces paroles.*

R. Quiconque ne mange pas l'agneau dans cette maison, est profane; quiconque ne se retire pas dans cette arche, périra dans les eaux du déluge.

D. *Dites le reste des paroles de saint Jérôme.*

R. Je ne reconnois pas Vital, j'ignore Melete, Paulin m'est inconnu; quiconque n'est pas avec vous est contre Jésus-Christ, quiconque ne recueille pas avec vous, ne fait que répandre.

D. *Pourquoi appelle-t-on l'Eglise Catholique l'Eglise Romaine ?*

R. Parce que toutes les Eglises catholiques du monde honorent le siège de Rome, et font profession d'y être attachées.

DES CONCILES.

§. I.

D. *Combien de sortes de Conciles y a-t-il ?*

R. Il y en a de deux sortes ; savoir :

Les Conciles généraux et les Conciles particuliers.

D. *Qu'est-ce qu'un Concile général ou œcuménique ?*

R. C'est une assemblée d'évêques , à laquelle sont invités tous les évêques du monde chrétien , et qui est présidée par le Pape , ou par ses légats , ou du moins confirmée par lui.

D. *Qu'est-ce qu'un Concile particulier , national ou provincial ?*

R. C'est une assemblée d'évêques , à laquelle sont invités tous les évêques d'une province ou d'un royaume.

D. *Un Concile peut-il errer en matière de foi ?*

R. Les Conciles généraux et œcuméniques sont infallibles en matière de foi , mais non les Conciles particuliers.

D. *Pourquoi dites-vous que les Conciles généraux sont infallibles ?*

R. Parce que si un Concile général venoit à se tromper , toute l'Eglise seroit dans l'erreur , ce qui ne se peut.

D. *Pourquoi dites-vous que toute l'Eglise seroit dans l'erreur au cas qu'un Concile général vint à se tromper ?*

R. Parce que tous les évêques assemblés re-

présentent toute l'Eglise, de même que les Etats représentent tout un royaume.

D. De quelle manière faut-il regarder les décisions des Conciles généraux ?

R. Comme des oracles rendus par le Saint-Esprit.

D. Rapportez-nous les paroles que saint Pierre prononça dans l'assemblée des apôtres au chap. 15 des Actes des Apôtres.

R. Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous de ne vous imposer aucun autre fardeau.

D. Est-ce un grand péché que de refuser de se soumettre aux Conciles généraux ?

R. C'est faire voir un orgueil et une opiniâtreté insoutenables ; c'est tomber dans le schisme et dans l'hérésie.

D. Pourquoi dites-vous cela ?

R. Parce que c'est préférer son sentiment particulier au sentiment universel de l'Eglise, et au jugement de tant d'habiles gens.

D. Ne pourroit-on pas dire qu'on est obligé à recevoir les décisions des Conciles quand elles sont conformes à la parole de Dieu, mais non hors de là ?

R. Cette réponse est insoutenable.

D. Pourquoi cela ?

R. En faisant cette réponse on témoigneroit être dans la pensée que l'Eglise peut enseigner quelque chose de contraire à la parole de Dieu, ce qui ne se peut.

D. Pourquoi dites-vous encore que cette réponse est insoutenable ?

R. En répondant ainsi on s'établit juge de ceux que Dieu a établis pour juger des différends de Religion.

§. II.

D. *Combien y a-t-il de Conciles généraux?*

R. Il y en a dix-huit.

D. *Où s'est tenu le premier Concile œcuménique?*

R. A Nicée , en 325.

D. *Où s'est tenu le second?*

R. A Constantinople , en 381.

D. *Où le troisième?*

R. A Ephèse , en 431.

D. *Où le quatrième?*

R. A Calcédoine , en 451.

D. *Combien s'est-il tenu de Conciles généraux à Constantinople?*

R. Quatre en tout.

D. *Combien y en a-t-il eu à Rome?*

R. Cinq en tout.

D. *Combien à Nicée?*

R. Deux.

D. *Combien à Lyon?*

R. Deux.

D. *Nommez encore d'autres endroits où il s'est tenu des Conciles généraux.*

R. Il s'en est tenu un à Vienne en Dauphiné et un à Florence.

D. *Quel est le dernier Concile général?*

R. Le Concile de Trente.

D. *Pourquoi mettez-vous le Concile de Trente du nombre des Conciles généraux?*

R. Parce que tous les évêques de la Chrétienté y ont été invités, et qu'il a été présidé par les légats du Pape et confirmé par lui.

D. *Combien y a-t-il eu de cardinaux?*

R. Six.

D. *Combien de patriarches ?*

R. Trois.

D. *Combien d'archevêques ?*

R. Trente-deux.

D. *Combien d'évêques ?*

R. Deux cent vingt-huit.

D. *Les ministres luthériens et calvinistes ont-ils aussi été invités d'y assister ?*

R. On les a fort pressés d'y venir, et on leur a offert pour cela toutes les sûretés qu'ils pouvoient désirer.

D. *Est-ce une raison aux Protestans de rejeter le Concile pour n'y avoir pas été ?*

R. Non, car il n'a tenu qu'à eux de s'y trouver.

D. *Les Protestans sont-ils obligés en conscience de se soumettre au Concile de Trente ?*

R. Oui, car ils ont été jugés par leurs juges légitimes.

D. *Qui a droit de juger de la doctrine ?*

R. Ce sont les évêques.

D. *Pourquoi cela ?*

R. Parce que Dieu les a établis pour cela.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Paul aux évêques dans le chap. 20 des Actes des Apôtres.*

R. Prenez garde au troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu.

D. *Quelles remarques faites-vous sur ces paroles ?*

R. Les évêques ne pourroient gouverner l'Eglise comme il faut s'ils n'étoient point en droit d'approuver la bonne doctrine, et de condamner la mauvaise.

DE L'OBEISSANCE DUE A L'EGLISE.

§. I.

D. *Sommes-nous obligés d'obéir à l'Eglise?*

R. Oui , parce que Dieu l'ordonne.

D. *Que dit le Sauveur (Math. 18, v. 17.) ?*

R. Celui qui n'écoute pas l'Eglise qu'il vous soit comme un païen et un publicain.

D. *Que dit-il aux pasteurs (Luc. 10, v. 16.) ?*

R. Celui qui vous écoute m'écoute , et qui vous méprise me méprise.

D. *Que dit saint Paul (Hébr. 13, v. 17.) ?*

R. Soyez soumis à vos préposés , car ils veillent comme devant rendre compte de vos âmes.

D. *La puissance ecclésiastique est-elle en droit aussi bien que la séculière de nous obliger en conscience ?*

R. Oui , parce que l'une et l'autre sont également établies de Dieu.

D. *Que dit l'apôtre (Rom. 13, v. 2.) ?*

R. Ceux qui résistent aux puissances , résistent à l'ordre de Dieu , et ceux qui y résistent s'acquièrent la damnation.

D. *Que dit-il de plus ?*

R. Soyez soumis , non-seulement par crainte , mais aussi par conscience.

D. *Que suit-il de ces passages ?*

R. Qu'on est obligé en conscience de garder les commandemens de l'Eglise.

D. *Mais les commandemens de l'Eglise ne sont que des commandemens des hommes ?*

R. On est obligé de garder les commandemens des hommes , quand Dieu l'ordonne.

D. *Donnez-en une comparaison.*

R. Le commandement d'un père ou d'un magistrat n'est qu'un commandement humain ; néanmoins on est obligé de garder l'un et l'autre parce que Dieu l'a ordonné.

D. *Achievez la comparaison.*

R. De même est-on obligé d'obéir à l'Eglise parce que Dieu l'a ordonné.

D. *Le Sauveur ne dit-il pas (Math. 15, v. 9.) : c'est en vain qu'ils me servent , eux qui enseignent des commandemens humains ?*

R. Le Sauveur ne parle ici que des commandemens qui sont ou contre la loi de Dieu , ou vains et inutiles.

§. II.

D. *A quoi servent les commandemens de l'Eglise ?*

R. A nous faire mieux observer les commandemens de Dieu.

D. *Comment cela ?*

R. Dieu nous ordonne de lui rendre le culte qui lui est dû , de jeûner , de nous confesser et de communier , et l'Eglise nous en fixe le temps et la manière de le faire.

D. *L'Eglise a-t-elle droit d'instituer des jours de fêtes ?*

R. Elle n'en a pas moins que l'Eglise judaïque.

D. *Où trouve-t-on dans l'Ancien Testament des fêtes de commandement instituées par la synagogue ?*

R. Dans le livre d'Esther, chap. 9., et dans le dernier chapitre du livre de Judith.

D. *Comment prouvez-vous encore que l'Eglise peut instituer des fêtes de commandement?*

R. Si elle n'avoit pas ce droit, elle n'auroit pu ordonner de chômer le dimanche au lieu du samedi.

D. *L'Eglise peut-elle aussi instituer des jours de jeûne?*

R. Oui, et saint Augustin taxe Aérius d'hérésie pour avoir disputé ce droit à l'Eglise.

D. *L'Eglise peut-elle nous défendre l'usage de certaines nourritures?*

R. Oui, comme elle le fit dès le temps des apôtres.

D. *Quelle nourriture défendit-elle alors?*

R. Le sang et les viandes suffoquées, (Act. 25.)

D. *Les Chrétiens d'alors eussent-ils péché en usant de ces nourritures?*

R. Sans doute, parce qu'ils eussent violé le commandement de l'Eglise.

D. *N'eussent-ils pas pu dire que rien de ce qui entre par la bouche ne souilloit l'homme?*

R. On leur eût répondu que ce n'étoit pas la nourriture, mais la désobéissance qui rendoit l'homme immonde.

D. *Que doivent donc répondre les Catholiques, lorsque les Luthériens leur font aujourd'hui le même reproche?*

R. Que ce n'est pas la nourriture, mais la désobéissance qui rend l'homme immonde.

D. *De quelle nourriture parle le Sauveur lorsqu'il dit (Math. 15, v. 11) : ce qui entre par la bouche ne rend pas l'homme immonde?*

R. Il parle de celles qu'on prend sans avoir

lavé les mains auparavant , et nullement de celles qu'on prend contre le précepte.

§. III.

D. *Pourquoi l'Eglise nous défend-elle l'usage de la viande en de certains jours ?*

R. Pour châtier le corps.

D. *La viande est-elle une nourriture qui en elle-même soit immonde ?*

R. Non ; c'est une créature de Dieu dont on peut user avec action de grâces.

D. *Qui est-ce qui enseigna autrefois qu'elle étoit immonde et une créature du démon ?*

R. Les Marcionites et les Manichéens.

D. *Comment l'apôtre nomme-t-il cette doctrine ?*

R. Une doctrine diabolique.

D. *Y a-t-il long-temps que les Chrétiens s'abstiennent de la viande deux jours par semaine ?*

R. Depuis le commencement du christianisme.

D. *D'où le savez-vous ?*

R. De saint Epiphane. (*Cathe.*)

D. *Dites-nous ces paroles ?*

R. Il est ordonné par la loi apostolique de jeuner deux jours par semaine.

D. *A-t-on toujours fait abstinence le vendredi et le samedi par toute l'Eglise ?*

R. Non ; en quelques endroits cela se pratique le mercredi et le vendredi.

D. *Que dit saint Jérôme ?*

R. Il faut en cela se conformer à l'usage de chaque pays.

D. *Pourquoi les Grecs le faisoient-ils le mercredi et le vendredi ?*

R. Parce que Jésus-Christ fut vendu le mercredi , et qu'il mourut le vendredi.

D. *Pourquoi le faisons-nous le vendredi et le samedi ?*

R. En l'honneur de la mort et de la sépulture de Jésus-Christ.

D. *L'apôtre ne blâme-t-il pas les Colossiens de ce qu'ils disoient : n'y touchez point , n'en mangez point ?*

R. L'apôtre ne les blâme que parce qu'ils le disoient dans l'esprit de l'ancienne loi.

D. *L'apôtre ne dit-il pas au même chap. , v. 16 : que personne ne vous juge sur le manger ou sur le boire , ni sur les fêtes ?*

R. Il ne parle ici que de la loi judaïque, dont les Chrétiens doivent être affranchis.

D. *Ne dit-il pas (2. Cor. 3, v. 17.) : là où est l'Esprit de Dieu , là se trouve la liberté. Pourquoi donc s'assujétir aux lois de l'Eglise ?*

R. Soyez libres , dit saint Pierre (1. chap. 2, v. 16.), mais que la liberté ne vous serve pas de voile pour couvrir votre malice.

§. IV.

D. *Qui est-ce qui a établi le Carême ?*

R. Ce sont les apôtres.

D. *Comment le prouvez-vous ?*

R. Premièrement , par la règle de saint Augustin , et en second lieu par le témoignage des Pères.

D. *Quelle est la règle de saint Augustin ?*
(Ep. 18.)

R. Tout usage reçu dans l'Eglise universelle, et dont on ne trouve l'origine chez aucun évêque, ni chez aucun pape, ni dans aucun Concile, doit être regardé comme d'institution apostolique.

D. *Que prouve cette règle?*

R. Que le Carême, qui est reçu dans toute l'Eglise, et dont on ne trouve l'origine chez aucun évêque, ni chez aucun pape, ni dans aucun Concile, est aussi d'institution apostolique.

D. *Que faut-il répondre aux adversaires qui prétendent que c'est le Concile de Nicée qui a introduit le Carême?*

R. Cela ne se peut, vu que Tertullien et Origène, qui vivoient bien avant ce Concile, font déjà mention du Carême.

D. *Savez-vous quelque saint Père qui dise expressément que les apôtres aient institué le Carême?*

R. Saint Jérôme et saint Léon le disent formellement.

D. *Citez - nous saint Jérôme.* (Epist. ad Marcel.)

R. Nous observons un jeûne de quarante jours, suivant l'institution apostolique.

D. *Et saint Léon.* (Sem. 9. de jejun.)

R. Ce sont les apôtres qui par inspiration du Saint-Esprit ont établi le Carême.

D. *Etoit-on dès-lors obligé au jeûne?*

R. Oui, dès-lors on y étoit obligé en conscience.

D. *Que dit saint Jérôme* (Epist. cit.) ?

R. Les Montanistes jeûnent trois Carêmes, et nous n'en jeûnons qu'un; non qu'il ne soit

permis de jeûner toute l'année, mais autre chose est de jeûner de son propre choix, et autre chose de jeûner parce qu'on y est obligé.

D. Que dit saint Augustin ?

R. Il est libre de jeûner en d'autre temps, mais c'est pêcher que de ne pas jeûner en Carême.

S. V.

D. Pourquoi les apôtres ont-ils institué le Carême ?

R. 1.^o En l'honneur du jeûne de Jésus-Christ ; 2.^o en l'honneur de sa passion, et 3.^o pour nous mieux préparer à la fête de Pâques.

D. Comment faut-il jeûner ?

R. Il faut, 1.^o s'abstenir du gras ; 2.^o ne prendre qu'un repas par jour, prendre son dîner vers midi.

D. N'est-il pas permis de manger le soir selon son appétit ?

R. Non ; il faut se contenter d'une petite collation.

D. De quelle nourriture doit-on user à la collation ?

R. D'une nourriture légère, de fruits, ou de quelque autre dessert.

D. Est-il défendu à ceux qui ont l'estomac foible de prendre le soir un peu d'un bouillon maigre ?

R. Non, lorsque cela est nécessaire.

D. Est-il permis de déjeuner ou de goûter les jours de jeûne ?

R. Non, il faut s'en abstenir.

D. *Peut-on faire collation le matin, et souper selon son appétit ?*

R. Cela se peut lorsqu'on en a une raison légitime.

D. *Tout le monde est-il obligé au jeûne ?*

R. Non , différentes personnes en sont exemptes ; savoir :

Les jeunes gens au-dessous de vingt-un ans ;

Les vicillards qui n'en ont plus la force :

Les femmes enceintes et les nourrices ;

Les gens de métier , dont le travail est trop rude ;

Les pauvres qui n'ont pas de quoi faire un repas.

§. VI.

D. *Que doit répondre un Catholique aux adversaires qui se raillent du jeûne et de l'abstinence ?*

R. Il faut leur répondre par ce passage : celui qui n'écoute pas l'Eglise doit être regardé comme un païen et un publicain.

D. *Quoi encore ?*

R. Il faut leur citer les paroles de saint Augustin. (*Epist. 118.*)

D. *Que dit saint Augustin ?*

R. C'est une folie impudente de blâmer ce qui se pratique dans toute l'Eglise.

D. *Sur qui ce reproche tombe-t-il ?*

R. Sur Luther , qui a blâmé le jeûne que l'on observoit dans toute l'Eglise.

D. *Pourcz-vous prouver par quelque exemple de l'Ecriture que les Catholiques font bien de s'abstenir de certaines viandes ?*

R. Le prophète Jérémie loue les Réchabites de ce qu'ils s'abstenoient du vin , parce que Jonadab , leur père , le leur avoit défendu.

D. *Que concluez-vous de là ?*

R. Que les Catholiques ne font pas mal en s'abstenant de la viande , parce que l'Eglise , leur mère , la leur défend.

D. *Que peut-on dire aux adversaires pour leur faire mieux sentir le tort qu'ils ont de de nous blâmer là-dessus ?*

R. Il faut leur demander pourquoi ils chôment le dimanche , pendant qu'ils ne veulent pas s'abstenir du gras les vendredis et samedis.

D. *Ne pourroient-ils pas répondre que l'Ecriture ordonne de chômer le dimanche , et qu'elle ne commande nulle part de faire abstinence le vendredi et le samedi ?*

R. L'Ecriture ne parle que du sabbat et nullement du dimanche.

D. *Que faut-il là-dessus leur dire de plus ?*

R. Vous chômez le dimanche parce que c'est l'ancien usage de l'Eglise ; gardez donc de même l'abstinence du vendredi et du samedi , suivant l'ancien usage.

DES SACREMENTS.

§. I.

D. *Comment prouvez-vous qu'il y a sept sacremens ?*

R. Je le prouve par l'Ecriture et par la décision de l'Eglise.

D. *Où trouve-t-on dans l'Ecriture qu'il y a sept sacrements ?*

R. On trouve dans l'Ecriture sept signes visibles d'une grâce invisible , comme il est aisé de le prouver de chacun en particulier.

D. *Tous les Catholiques reconnoissent-ils sept sacrements ?*

R. Oui , tous les Catholiques du monde en reconnoissent sept , ni plus ni moins.

D. *Les Grecs schismatiques en reconnoissent-ils sept aussi ?*

R. Oui , comme Jérémie , patriarche de Constantinople , le déclara en 1576.

D. *Que concluez-vous de cette déclaration des Grecs ?*

R. Je conclus qu'on a toujours cru constamment dans toute la chrétienté qu'il y a sept sacrements.

D. *Comment cela ?*

R. Si cette créance étoit nouvelle elle ne nous seroit pas commune avec les Grecs , qui se sont séparés de nous il y a huit cents ans.

D. *Tous les Luthériens sont-ils d'accord touchant le nombre des Sacrements ?*

R. Non , car dans plusieurs endroits ils n'en comptent que deux , comme à Strasbourg ; savoir , le baptême et la cène : en d'autres endroits ils y ajoutent la pénitence.

D. *Que dit sur cela l'apologie de la Confession d'Augsbourg , art. 7 , du nombre des Sacrements ?*

R. Elle dit expressément que la pénitence est un sacrement proprement dit.

D. *Pourquoi donc les Protestans de Strasbourg ne mettent-ils pas la pénitence au nombre des sacremens , puisqu'ils se disent de la Confession d'Augsbourg ?*

R. C'est à eux à voir ce qu'ils pourront répondre pour ne pas se contredire eux-mêmes.

§. II.

D. *Les Luthériens peuvent-ils prouver aux Anabaptistes que le baptême des enfans est bon ?*

R. Non , ils ne peuvent pas le leur prouver.

D. *Pourquoi cela ?*

R. Parce qu'il suit des principes luthériens , que le baptême des enfans ne peut être bon.

D. *Comment cela ?*

R. Un des principes des Luthériens est qu'on ne peut être justifié que par un acte de foi : or les enfans ne peuvent produire aucun acte de foi ; donc ils ne peuvent être justifiés.

D. *Faites-nous voir la même conséquence tirée d'un autre de leurs principes.*

R. Leur première maxime est qu'il ne faut recevoir aucun usage dont il ne se trouve point d'exemple dans l'Ecriture : or il ne se trouve aucun exemple dans l'Ecriture qu'il y ait jamais eu d'enfant baptisé ; donc le baptême des enfans ne doit pas passer chez eux pour être bon.

D. *De quoi se vantent les Anabaptistes contre les Luthériens ?*

R. Ils se vantent d'avoir la pure parole de Dieu pour eux.

D. *Quel usage font-ils de ce passage de saint*

Mathieu, chap. 28 : Allez ; enseignez toutes les nations , et baptisez-les ?

R. Ils prétendent que l'instruction doit précéder le baptême : or les enfans , disent-ils , ne sont pas capables d'instruction.

D. *Quel usage font-ils du passage de saint Marc , chap. 16 : celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé ?*

R. Ils prétendent qu'il faut croire avant de recevoir le baptême ; or , disent-ils , les enfans ne sont pas en état de croire.

D. *Les Luthériens ont-ils de quoi répondre à ces passages ?*

R. Ils peuvent bien expliquer ces passages d'une autre manière que les Anabaptistes , mais ils ne peuvent s'assurer que leur explication soit meilleure.

D. *Quelle conclusion tirez-vous de tout ce qui a été dit ?*

R. Je conclus qu'un luthérien , en suivant ses propres principes , a de très-grandes raisons de douter s'il est bien baptisé.

D. *Comment les Catholiques prouvent-ils que le baptême des enfans est bon ?*

R. Ils le prouvent par la tradition , c'est-à-dire par l'usage constant de l'Eglise.

D. *Les adversaires ne peuvent-ils pas avoir également recours à la tradition ?*

R. Non , ils ne le peuvent , car ils rejettent la tradition pour tout autre article.

§. III.

D. *Pourquoi mettez-vous la Confirmation au nombre des Sacremens ?*

R. Parce que c'est un signe visible qui confère une grâce invisible.

D. *Qu'est-ce que le signe visible dans la Confirmation ?*

R. C'est le saint crême et l'imposition des mains de l'évêque.

D. *Quelle est la grâce invisible que confère ce Sacrement ?*

R. C'est une grâce qui fortifie la foi du Chrétien.

D. *Où l'Ecriture fait-elle mention de la Confirmation ?*

R. Dans le huitième chapitre des Actes des Apôtres.

D. *Qu'est-ce qu'elle en dit ?*

R. Il y est dit que les habitans de Samarie avoient déjà reçu le baptême, mais qu'ils n'avoient pas encore reçu le Saint-Esprit ; que saint Pierre et saint Jean allèrent leur imposer les mains, et que par-là ils reçurent le Saint-Esprit.

D. *Est-ce là la Confirmation ?*

R. Ce ne peut être autre chose.

D. *Pourquoi dites-vous cela ?*

R. Parce que l'imposition des mains ne se fait qu'en conférant les ordres, ou en donnant la confirmation : or les apôtres ne donnèrent pas l'ordre de la prêtrise à tous les habitans de Samarie ; donc ils donnèrent la confirmation.

D. *Ne pourroit-on pas dire que les apôtres imposaient les mains pour communiquer les dons du Saint-Esprit, mais que les évêques d'aujourd'hui n'ont pas le même pouvoir ?*

R. Si les évêques d'aujourd'hui n'ont pas le

pouvoir de communiquer le Saint-Esprit visiblement, ils ont du moins le pouvoir de le communiquer d'une manière invisible.

D. Que dites-vous sur cela aux adversaires?

R. Vous en appelez sans cesse à l'Écriture, et vous voulez qu'on s'en tienne à la lettre; pourquoi donc n'impose-t-on pas chez vous les mains à ceux qui sont baptisés?

D. Trouve-t-on des vestiges de la confirmation dans les premiers temps du christianisme?

R. Les passages des Pères sont décisifs sur cet article.

D. Rapportez-nous les paroles de saint Cyrille dans sa troisième Catéchèse?

R. Tandis qu'il se fait une onction visible sur le corps, l'âme se trouve sanctifiée par l'opération intérieure du Saint-Esprit.

D. Rapportez-nous les paroles de saint Augustin, au second livre, contre les lettres de Pétilien, chap. 10.

R. Le sacrement du Saint-Crême est un sacrement qui ne cède point en sainteté au baptême même.

§. IV.

D. Y a-t-il du pain après la consécration de l'Eucharistie?

R. Non; le pain se change au corps et au sang de Notre Seigneur Jésus-Christ par la vertu du Tout Puissant et la parole du prêtre.

D. Comment le prouvez-vous?

R. Le Sauveur n'a pas dit dans ce pain ou

avec ce pain est mon corps; mais il a dit ceci est mon corps.

D. *Que concluez-vous de là ?*

R. Que ce n'est plus du pain.

D. *Pourquoi cela ?*

R. Parce qu'il est impossible que ce qui est chair soit en même temps pain : or le Sauveur a déclaré que ce qu'il tenoit en main étoit son corps et sa chair; par conséquent ce ne pouvoit plus être du pain.

D. *A-t-on cru la transubstantiation dès les premiers temps du christianisme ?*

R. On l'a cru en tout temps, comme il est aisé de le faire voir par le témoignage des Pères.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Ambroise au livre 4 des Sacremens, chap. 4.*

R. Avant la consécration ce n'est que du pain; mais dès que les paroles saintes se prononcent le pain se change au corps de Notre Seigneur.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Grégoire de Nysse, chap. 37 de sa grande Catéchèse.*

R. Je crois fermement que le pain est changé au corps de Jésus-Christ.

D. *Mais ne pourroit-on pas objecter contre la doctrine Catholique tous les passages où l'Eucharistie est appelée pain, comme dans la 1.^{re} aux Corinth., chap. 10, v. 16 : le pain que nous rompons n'est-il pas la participation du corps du Sauveur ? et au chap. 11, v. 27 : quiconque mangera ce pain indignement.*

R. Il est parlé de pain, non que ce soit

du pain en effet , mais parce que ç'a été du pain.

D. *Donnez nous un exemple de cette manière de parler.*

R. C'est ainsi qu'il est dit en saint Mathieu, chap. 11 : les aveugles voient , les boiteux marchent , c'est-à-dire , ceux qui étoient aveugles , ceux qui étoient boiteux.

D. *N'avez-vous pas d'autre réponse à faire ?*

R. L'Eucharistie s'appelle encore pain , parce qu'elle en a la figure.

D. *Donnez-nous un exemple pareil tiré de l'Ecriture.*

R. L'Ecriture nomme les trois anges qui apparurent à Abraham , trois hommes , parce qu'ils apparurent sous la figure humaine : ainsi elle appelle pain ce qui a encore les apparences du pain.

§. V.

D. *Jésus-Christ est-il présent dans l'Eucharistie hors l'usage ?*

R. Il est réellement présent dès que les paroles de la consécration sont prononcées.

D. *Comment le prouvez-vous ?*

R. Lorsque le Sauveur dit ces paroles : Ceci est mon corps , il falloit que ces paroles fussent vraies dans le moment même que le Sauveur parloit.

D. *Donnez encore plus de jour à ce que vous avez dit.*

R. Il n'est pas dit : ce sera mon corps quand

vous le mangerez ; il est dit : *c'est mon corps*. Cet est marque le temps présent, et non l'avenir.

D. *Si la doctrine luthérienne étoit vraie sur cet article que s'en suivroit-il ?*

R. Il s'en suivroit que le corps seroit présent, non en vertu des paroles de la consécration, mais en vertu de la manducation.

D. *Rapportez-nous ce que dit saint Ambroise au sujet des paroles de la consécration, dans le 4.^e livre des Sacremens, chap. 4.*

R. Il dit que les paroles de la consécration sont aussi efficaces que celles que Dieu employa pour créer le monde.

D. *Que concluez-vous de là ?*

R. Que le corps de Jésus-Christ se trouve présent immédiatement après les paroles de la consécration, de même que le monde se trouva créé immédiatement après la parole que Dieu prononça pour le tirer du néant.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Cyrille dans son Épître à Colosyrus.*

R. Il dit que c'est être insensé de dire que le pain consacré n'a plus de vertu quelques jours après la consécration.

D. *N'avez-vous pas d'autres preuves pour prouver la présence permanente de Jésus-Christ dans l'Eucharistie ?*

R. On la prouve encore par différens usages de la primitive Eglise.

D. *Rapportez-nous-en quelques-uns.*

R. On gardoit l'Eucharistie pour les malades dans des vases sacrés ; on la distribuoit au temps de la persécution pour un temps con-

sidérable ; les évêques s'envoyoient le pain sacré en signe de leur bonne union.

D. Combien de temps Jésus-Christ reste-t-il sous les espèces ?

R. Tant que les espèces durent.

D. S'il arrivoit par accident que les hosties tombassent dans le feu ou dans l'eau , qu'en arriveroit-il au corps de Notre-Seigneur ?

R. Le corps de Jésus-Christ n'en souffriroit rien ; il n'y auroit que les espèces qui seroient consumées.

§. VI.

D. Faut-il adorer Jésus-Christ dans le saint Sacrement de l'autel ?

R. Il ne faut pas y manquer, puisqu'il est véritablement Dieu. Saint Paul dit que tous les anges l'adorent ; il n'en exige pas moins des hommes.

D. Les Catholiques font-ils bien de se mettre à genoux dans les rues devant le saint Sacrement lorsqu'on le porte aux malades ?

R. Ils font très-bien en cela , car s'il est juste que tout genoux fléchisse au nom de Jésus-Christ , à plus forte raison est-il juste que tout genoux fléchisse devant sa personne.

D. Les Catholiques font-ils bien de porter le saint Sacrement avec beaucoup de pompe et de solennité ?

R. Si les Israélites ont porté l'arche d'alliance avec beaucoup de pompe , les Catholiques ont encore plus de raison de porter ainsi le Saint Sacrement , dont l'arche d'alliance n'étoit que la figure.

D. *La partie adverse ne pourroit-elle pas dire que le Sauveur n'est pas là pour y recevoir nos honneurs et nos hommages, mais pour nous servir de nourriture ?*

R. Le Seigneur ne s'étoit pas mis dans la Crèche pour y être adoré ; cependant les mages n'y ont pas manqué : il n'avoit pas guéri l'aveugle né pour recevoir ses adorations , néanmoins celui qui recouvrera la vue ne laissa pas de se prosterner devant lui. Partout où est Jésus-Christ , on lui doit les honneurs souverains.

D. *Faites-nous voir le peu de solidité de l'objection des adversaires.*

R. C'est comme s'ils disoient le Roi fait un voyage en Alsace , non pour y recevoir des honneurs , mais seulement pour y voir les places fortes : ainsi il ne faut lui rendre aucun honneur.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Augustin sur le 98.^e psaume.*

R. Non-seulement ce n'est pas un péché d'adorer Jésus-Christ dans l'Eucharistie , mais c'est un péché de ne l'y pas adorer.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Ambroise au 3.^e livre du Saint-Esprit , chap. 12.*

R. Nous adorons la chair de Jésus-Christ pendant la célébration des mystères sacrés.

D. *Les Luthériens sont-ils d'accord entre eux touchant les honneurs qu'il faut rendre à Jésus-Christ dans l'Eucharistie ?*

R. Non , car Kemnitius et ses partisans exigent qu'on adore Jésus-Christ dans l'Eucharistie ; d'autres , comme Illicus , le défendent.

DE LA CONFESSION.

§. I.

D. *Est-ce Dieu qui a établi la Confession ,
ou est-ce l'Eglise ?*

R. La Confession est d'institution divine ;
mais l'Eglise a marqué le temps de se confesser.

D. *Comment prouvez-vous que la Confession
est d'institution divine ?*

R. Par ces paroles de saint Jean , chap. 20 :
les péchés seront remis à ceux à qui vous les
remettrez , et ils seront retenus à ceux à qui
vous les retiendrez.

D. *Comment le prouvez-vous encore ?*

R. Avec ces autres paroles de saint Mathieu ,
chap. 18 : en vérité je vous dis que tout ce
que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le
ciel , et que tout ce que vous aurez délié sur la
terre sera délié dans le ciel.

D. *Que concluez-vous de ces passages ?*

R. Qu'il faut déclarer ses péchés aux prêtres.

D. *Pourquoi cela ?*

R. Les prêtres ne peuvent faire la distinction
des péchés qu'ils doivent remettre ou retenir ,
si l'on ne déclare les péchés qu'on a commis.

D. *Dites la même chose en d'autres termes ?*

R. Jésus - Christ a établi les prêtres pour
juger ; or un juge ne peut prononcer sans con-
naissance de cause.

D. *Ne pourroit-on pas dire que les prêtres ne sont pas juges, mais qu'ils sont seulement établis pour déclarer que les péchés sont remis?*

R. Non, cela ne se peut dire.

D. *Pourquoi non?*

R. On ne donne pas les clefs pour déclarer que la porte est ouverte, mais pour l'ouvrir ou la fermer.

D. *Que concluez-vous de là?*

R. Puisque Jésus-Christ a donné les clefs aux apôtres et à leurs successeurs, ç'a été pour délier les consciences, et non-seulement pour déclarer qu'elles sont déliées.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Jean dans la première Epître, chap. 1.*

R. Si nous confessons nos péchés, Dieu est fidèle et juste pour nous les pardonner.

D. *Rapportez-nous les paroles du Sage, au chap. 28 des Proverbes.*

R. Celui qui cache ses péchés tombera dans l'égarement; mais celui qui se confesse et se corrige obtiendra miséricorde.

S. I.

D. *Y a-t-il des exemples dans l'Ecriture que les premiers Chrétiens aient confessé leurs péchés?*

R. Nous lisons dans le 19.^e chapitre des Actes des Apôtres, que les fidèles venoient déclarer aux apôtres ce qu'ils avoient fait, et qu'entre autres ils s'accusoient de ce qu'ils s'étoient occupés des sciences curieuses.

D. *Qu'est-ce que les apôtres leur ordonnèrent?*

R. Ils leur ordonnèrent de brûler leurs mauvais livres , et ils en brûlèrent pour cinquante mille deniers.

D. *La confession secrète a-t-elle toujours été en usage dans l'Eglise ?*

R. Oui , comme il est aisé de le faire voir par le témoignage des saints Pères.

D. *Que dit saint Cyprien dans son Sermon de ceux qui sont tombés ?*

R. Mes chers frères , que chacun confesse ses péchés pendant qu'il est encore en vie , et en état de profiter du secours des prêtres.

D. *Que dit saint Bazile dans la Règle 229 ?*

R. Il est nécessaire de confesser ses péchés à ceux auxquels la dispensation des sacrés mystères est confiée.

D. *Que dit saint Ambroise dans le deuxième livre de la Pénitence , chap. 6 ?*

R. Si vous voulez obtenir grâce confessez vos péchés , car une confession humble brise tous les liens du péché.

D. *Que dit saint Chrysostôme dans son troisième livre du Sacerdoce ?*

R. Les prêtres juifs ne pouvoient pas guérir la lèpre du corps ; ils déclaroient seulement qu'on en étoit guéri : mais les prêtres du Nouveau Testament ne déclarèrent pas seulement la guérison , mais ils guérissent en effet de la lèpre de l'âme.

D. *Que dit saint Jérôme dans l'exposition du dixième chapitre d'Ezéchiel ?*

R. Si celui qui est mordu d'un serpent ne découvre la plaie il en mourra ; il en arrive de même à ceux qui ne découvrent pas les plaies de leur âme au médecin spirituel.

D. *Que dit saint Augustin dans son Homélie 49, chap. 3 ?*

R. Que personne ne dise , j'ai péché en secret , il n'y a que Dieu qui en ait connoissance , c'est à Dieu seul que je m'en confesserai. Ce seroit donc en vain que les clefs auroient été données à l'Eglise.

D. *Pourquoi les Luthériens ont-ils aboli la confession auriculaire ?*

R. Parce qu'il est impossible , disent-ils dans la Confession d'Augsbourg , de se ressouvenir de tous ses péchés.

D. *Est-ce là une bonne raison ?*

R. Non , car on n'exige pas d'un Catholique de se ressouvenir de tous ses péchés pour s'en confesser ensuite ; mais on demande seulement qu'il déclare les péchés qu'il se rappelle dans la mémoire , après avoir donné un soin raisonnable à l'examen de sa conscience.

DE L'EXTRÊME-ONCTION.

§. III.

D. *En quel endroit l'Ecriture sainte fait-elle mention de l'Extrême-Onction ?*

R. Au chap. 5 de l'Epître de saint Jacques.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Jacques.*

R. Si quelqu'un d'entre vous est malade , qu'il appelle les prêtres de l'Eglise , et qu'ils prient sur lui en l'oignant d'huile au nom du Seigneur.

D. *Achievez de rapporter les paroles de l'apôtre.*

R. La prière de la foi sauvera le malade , le Seigneur le relèvera , et s'il a commis des péchés ils lui seront pardonnés.

D. *Que concluez-vous de ces paroles ?*

R. Qu'il faut donner les saintes huiles à ceux qui sont dangereusement malades.

D. *Pourquoi cela ?*

R. Parce que l'Ecriture sainte l'ordonne expressément.

D. *Quel reproche peut-on faire ici aux adversaires ?*

R. Vous vous vantez éternellement de suivre l'Ecriture à la lettre ; pourquoi donc ne donne-t-on pas chez vous les saintes huiles aux malades.

D. *Ne pourroient-ils pas dire que c'étoit là un usage qui étoit bon pour le temps des apôtres, mais que pour aujourd'hui il ne doit plus avoir lieu ?*

R. L'Ecriture ne parle d'aucune différence des temps , et l'Epître de saint Jacques s'adresse aux Chrétiens d'aujourd'hui comme à ceux qui vivoient du temps des apôtres.

D. *Est-ce un sacrement que l'Extrême-Onction ?*

R. Oui , car c'est un signe visible qui confère une grâce invisible.

D. *Quelle est la grâce intérieure et invisible qu'elle confère ?*

R. Premièrement , ce Sacrement confère la grâce sanctifiante qu'il augmente ; en second lieu , il fortifie dans le dernier combat qu'on a à soutenir contre les ennemis du salut.

D. *Comment savez-vous que l'Extrême-Onction confère une grâce invisible ?*

R. On le sait par les paroles de saint Jacques, par lesquelles il est dit que les péchés seront remis aux malades.

D. *Ce Sacrement n'a-t-il pas d'autres effets ?*

R. Souvent il soulage dans les douleurs et contribue à rendre la santé.

D. *D'où savez-vous cela ?*

R. Saint Jacques dit que la prière de la foi soulagera le malade et le relèvera.

DE L'ORDRE,

§. IV.

D. *A qui est-ce à ordonner des prêtres ?*

R. C'est aux évêques et non à d'autres.

D. *Comment le prouvez-vous ?*

R. On le prouve par l'Ecriture et la tradition.

D. *Comment le prouvez-vous par l'Ecriture ?*

R. Saint Paul écrit à Tite au chap. 1.^{er} en ces termes : Je vous ai laissé en Crète afin que vous établissiez des prêtres dans les villes.

D. *Qui étoit Tite ?*

R. C'étoit un évêque que saint Paul avoit établi dans l'île de Crète, afin qu'il y ordonnât des prêtres.

D. *Comment prouvez-vous par la tradition, qu'il faut que les prêtres soient ordonnés par les évêques ?*

R. Depuis la naissance du Christianisme, jusqu'au temps de Luther on ne peut nommer

aucun prêtre qui n'ait été ordonné par un évêque.

D. *Que dit saint Epiphane contre Aérius?*

R. Il dit que la soixante-quinzième hérésie a été de dire , comme Aérius a fait , que les prêtres et les évêques avoient un pouvoir égal.

D. *Que dit-il de plus?*

R. Il dit que la différence qu'il y a entre les évêques et les prêtres est que les prêtres n'engendrent que des enfans spirituels en Jésus-Christ , au lieu que les évêques donnent aussi des prêtres à l'Eglise.

D. *Que veut-il dire par-là?*

R. Il veut dire que les prêtres donnent la naissance spirituelle aux Chrétiens par le baptême, et que les évêques font les prêtres par l'ordination.

D. *Que dit saint Jérôme dans sa lettre à Evagre?*

R. Il dit que les prêtres font presque les mêmes choses que les évêques , à cela près qu'ils ne donnent pas les ordres.

D. *Dites-nous ce qui se passa au Concile d'Alexandrie?*

R. Toutes les ordinations qu'un nommé Colutus avoit faites furent déclarées nulles.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce qu'il n'étoit que simple prêtre , et qu'il n'étoit pas évêque.

D. *Que concluez-vous de tout ce qui a été dit?*

R. Je conclus que ceux qui ne sont pas catholiques manquent de véritables prêtres, parce que leurs pasteurs ne sont pas ordonnés par les évêques.

D. *Que concluez-vous encore?*

R. Je conclus que ceux qui ne sont pas catholiques, ne reçoivent jamais le corps de Jésus-Christ, ni l'absolution de leurs péchés.

DU MARIAGE.

§. V.

D. *Comment prouvez-vous que le mariage est un Sacrement ?*

R. On le prouve, premièrement, par les paroles de saint Paul ; en second lieu, par la décision de l'Eglise.

D. *Rapportez-nous les paroles de l'apôtre au chap. 5 de l'Epître aux Ephésiens ?*

R. Ce Sacrement est grand, mais je dis que c'est en Jésus-Christ et en l'Eglise.

D. *Quand est-ce que l'Eglise a décidé que le mariage étoit un Sacrement ?*

R. Elle l'a décidé ainsi au Concile général de Florence et au Concile de Trente.

D. *Chez qui le mariage est-il plus en honneur, est-ce chez les Protestans ou chez les Catholiques ?*

R. C'est chez les Catholiques.

D. *Pour quelle raison dites-vous cela ?*

R. Premièrement, parce que les Catholiques mettent le mariage au nombre des Sacramens ; en second lieu, parce qu'ils le tiennent pour indissoluble.

D. *Dieu a-t-il commandé à tout le monde de se marier ?*

R. Non, car si cela étoit, l'apôtre auroit donné un fort mauvais conseil.

D. *Rapportez-nous ces paroles au chap. 7 de la première aux Corinthiens.*

R. Je déclare à ceux qui ne sont pas mariés qu'ils feront bien de rester comme je suis.

D. *L'apôtre ne dit-il pas dans la même Epître, pour éviter toute impudicité, que chaque homme ait sa femme, et que chaque femme ait son mari?*

R. L'apôtre ne veut dire autre chose, si ce n'est qu'il est permis à chaque homme d'avoir une femme, et non davantage.

D. *Comment prouvez-vous que c'est là la pensée de saint Paul?*

R. Si ce n'étoit pas là la pensée de l'apôtre il ne diroit pas au même chapitre : êtes-vous dégagé du mariage, ne cherchez pas de seconde femme.

D. *Le même apôtre ne dit-il pas dans sa première à Timothée, chap. 3 : il faut qu'un évêque n'ait épousé qu'une seule femme?*

R. L'apôtre entend qu'il ne faut pas choisir pour évêque un homme veuf qui ait été marié plus d'une fois.

D. *Faites-nous voir par une comparaison que c'est là la pensée de l'apôtre.*

R. C'est ainsi qu'il est dit dans la même Epître qu'il faut choisir pour diaconesse une femme veuve qui n'ait eu qu'un mari.

D. *Dieu ne dit-il pas au chap. de la Genèse à Adam et à Eve, et à tout le genre humain : croissez et multipliez-vous?*

R. Ces paroles ne contiennent pas de commandement, mais plutôt une bénédiction pour accorder la fécondité.

§. VI.

D. *L'Eglise catholique défend-elle à qui que ce soit de se marier ?*

R. Non ; elle laisse à chacun sa liberté.

D. *Mais l'Eglise n'interdit-elle pas le mariage aux prêtres ?*

R. L'Eglise interdit le mariage aux prêtres , mais elle n'oblige personne à se faire prêtre.

D. *A quoi l'Eglise oblige-t-elle ceux qui entrent dans les ordres sacrés ?*

R. Elle les oblige à garder à Dieu le vœu de chasteté qu'ils ont fait volontairement.

D. *Mais pourquoi l'Eglise exige-t-elle de ceux qui entrent dans les ordres sacrés , qu'ils s'engagent à vivre dans la continence ?*

R. C'est , premièrement , afin qu'ils s'acquittent des fonctions de leur état avec plus de bienséance ; c'est en second lieu , afin qu'ils soient plus dégagés des soins temporels.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Paul , au chap. 7 de la première aux Corinthiens.*

R. Celui qui n'est point marié met son soin à servir le Seigneur et à se rendre agréable à Dieu.

D. *Ajoutez le reste.*

R. Mais celui qui a une femme se met en peine des choses du monde et de plaire à sa femme , de sorte qu'il est partagé.

D. *Peut-on trouver dans les premiers siècles de l'Eglise quelques évêques ou quelques prêtres qui se soient mariés après être entrés dans les ordres sacrés ?*

R. Les adversaires ne pourront jamais en nommer un seul.

D. *Rapportez-nous les paroles du second canon du second Concile de Carthage.*

R. Nous trouvons qu'il est à propos que les évêques et les prêtres, et tous ceux qui sont chargés de l'administration des Sacremens, gardent la continence.

D. *Quelle est la raison que le Concile apporte de ce règlement?*

R. C'est, ajoute le Concile, afin d'observer ce que les apôtres ont enseigné, et ce que l'Eglise a toujours pratiqué.

D. *Rapportez-nous la défense faite par le Concile de Nicé au troisième canon.*

R. Le Concile défend aux prêtres d'avoir aucune personne du sexe chez eux, si ce n'est leur mère, ou leur sœur, ou leur tante.

D. *Comment s'explique saint Jérôme sur ce sujet dans son premier livre contre Jovinien, chap. 19?*

R. S'il arrivoit à un évêque d'avoir des enfans on ne le regarderoit pas sur le pied d'un homme marié, mais on le condamneroit comme un adultère.

DES CÉRÉMONIES DE L'ÉGLISE.

§. I.

D. *Pourquoi l'Eglise se sert-elle de tant de différentes cérémonies?*

R. C'est, premièrement, pour marquer au-

dehors les sentimens intérieurs de respect et de religion.

D. Pourquoi encore ?

R. C'est pour animer la dévotion en frappant les sens.

D. Pourquoi encore ?

R. C'est pour faire entrer plus aisément les simples et les ignorans dans la connoissance des mystères.

D. N'y a-t-il rien de superstitieux dans les cérémonies de l'Eglise ?

R. On ne peut pas dire qu'il y ait eu rien de superstitieux dans les cérémonies de l'Ancien Testament ; on auroit aussi peu de raison de dire qu'il y ait quelque chose de superstitieux dans celles du Nouveau.

D. L'usage des cérémonies se trouve-t-il autorisé par l'Ecriture ?

R. L'apôtre saint Paul dit dans sa première aux Corinthiens, que toutes choses se fassent avec bienséance et avec ordre parmi nous ; or les cérémonies sont pour cela d'un grand secours.

D. Pourquoi bénit-on les cierges le jour de la Purification ?

R. Parce que le Sauveur, qui est la lumière du monde, a paru pour la première fois à tel jour dans le temple.

D. Pourquoi donne-t-on les cendres le premier jour de Carême ?

R. Pour marquer que l'homme retournera en cendre et en poussière.

D. Pourquoi fait-on la bénédiction des rameaux huit jours avant Pâques ?

R. On la fait en souvenance de l'entrée

trionphante de Notre Seigneur dans Jérusalem.

D. Pourquoi baptise-t-on les cloches ?

R. On ne les baptise pas , on ne fait que les bénir , de même que l'on bénit les Eglises.

D. Pourquoi bénit-on du pain , du vin , des œufs et autres choses ?

R. Pour demander à Dieu qu'il répande ses bénédictions sur ceux qui en mangeront.

D. Rapportez-nous les paroles de saint Paul au chap. 4 de la 1.^{re} à Timothée.

R. La parole de Dieu et la prière sanctifient toute créature :

D. D'où l'eau bénite a-t-elle sa vertu ?

R. De la prière.

D. Comment cela ?

R. Quiconque prend de l'eau bénite , témoigne vouloir avoir part à l'effet de la prière que le prêtre a faite lorsqu'il a béni l'eau.

D. Quelle prière fait-il en bénissant l'eau ?

R. Il demande que les embûches du malin esprit soient rendues inutiles par la vertu du Saint-Esprit.

D. Y a-t-il long-temps que l'eau bénite est en usage dans l'Eglise ?

R. Depuis les premiers temps du Christianisme.

D. Comment le savez-vous ?

R. Par le témoignage de saint Cyprien , de saint Cyrille , de saint Augustin et de plusieurs autres Pères de l'Eglise.

DES CÉRÉMONIES DE LA MESSE.

§. II.

D. Que signifie les habits dont le prêtre est revêtu en disant la messe?

R. Ils signifient la plupart quelque particularité de la Passion du Sauveur.

D. Que signifie l'amict que le prêtre met autour du col?

R. Il signifie le linge dont on couvrit le visage du Sauveur.

D. Que signifie l'aube blanche dont le prêtre est revêtu?

R. Elle représente la robe blanche dont le Sauveur fut revêtu par dérision chez Hérode.

D. Que signifient l'étole, la manipule et la ceinture?

R. Ils signifient les différens liens dont le Sauveur fut lié et garotté.

D. Que signifie la chasuble?

R. Elle signifie le manteau de pourpre, dont on le revêtit pour se moquer de lui.

D. Que signifie la croix marquée sur la chasuble?

R. Elle représente la croix que le Sauveur traîna par les rues.

D. Que signifient le voile du calice et le corporal?

R. Ils représentent les linges dont le corps du Sauveur fut enveloppé pour être mis au tombeau.

D. *Que signifie l'autel?*

R. Il représente le Calvaire sur lequel le Sauveur a été crucifié.

D. *Pourquoi le livre de la messe est-il porté du côté droit au gauche?*

R. Pour marquer que , les Juifs n'ayant pas voulu recevoir l'Evangile , il a été porté chez les Gentils.

D. *Pourquoi se tient-on debout pendant l'Evangile?*

R. Pour marquer qu'on est prêt à accomplir les ordres du Fils de Dieu.

D. *Pourquoi le prêtre met-il de l'eau dans le vin?*

R. C'est pour représenter l'union de la nature divine avec la nature humaine.

D. *Pourquoi le prêtre élève-t-il la sainte hostie?*

R. C'est pour représenter comment le Sauveur a été élevé étant attaché à la croix.

D. *Pourquoi le prêtre divise-t-il l'hostie en trois parties , et en laisse-t-il tomber une dans le calice?*

R. C'est pour marquer la séparation du corps , du sang et de l'âme , et pour faire entendre que l'âme est descendue aux Limbes.

D. *Pourquoi le prêtre prie-t-il tantôt à voix haute , tantôt à voix basse?*

R. C'est pour imiter le Sauveur , qui en a usé de même étant à la croix.

D. *Pourquoi le prêtre donne-t-il la bénédiction à la fin de la messe?*

R. C'est pour représenter la bénédiction que le Sauveur donna à ses disciples avant de monter au ciel.

§. III.

D. *Pourquoi dit-on la messe en langue latine et non en langue vulgaire ?*

R. C'est premièrement , afin que le service de Dieu soit partout plus uniforme.

D. *Quelle autre raison y a-t-il de ne point dire la messe en langue vulgaire ?*

R. C'est afin de dire toujours les mêmes paroles et les mêmes prières , et d'éviter les changemens auxquels les langues sont sujettes.

D. *Dites-nous encore une autre raison.*

R. C'est qu'il est à propos qu'on se serve d'une même langue dans toute l'Eglise , afin que tous les pasteurs puissent s'entendre les uns les autres en cas de besoin.

D. *Mais n'est-ce pas faire tort au peuple , que de dire la messe dans une langue qu'il n'entend pas ?*

R. Non , en aucune manière.

D. *Pourquoi dites-vous cela ?*

R. C'est premièrement , que Dieu exauce également toutes les prières dans quelques langues qu'elles se fassent ; en second lieu , il ne tient qu'au peuple de dire les prières de la messe qui se trouvent traduites dans les livres.

D. *Mais l'apôtre ne dit-il pas au chap. 14 aux Corinthiens , v. 19 : j'aime mieux ne dire dans l'Eglise que cinq paroles que j'entends , que d'en proférer dix mille en langue inconnue ?*

R. L'apôtre parle ici de l'instruction ; car il ajoute : afin que j'instruise les autres.

D. *L'apôtre n'ajoute-t-il pas au même endroit , v. 14 : si je prie Dieu en langue étran-*

gère, il est vrai que je prie de bouche, mais je n'entends pas ce que je dis ?

R. L'apôtre parle ici de ceux qui avoient reçu le don de parler différentes langues.

D. *Que désire l'apôtre d'eux ?*

R. Il vouloit qu'ils ne fissent pas de prières publiques dans une langue que le peuple n'entendit pas.

D. *Pourquoi cela ?*

R. Parce que les assistans n'eussent pu savoir si la prière étoit bien faite, ni répondre Amen.

D. *N'y a-t-il pas le même inconvénient à craindre chez les Catholiques ?*

R. Non, car en premier lieu plusieurs entendent le latin ; en second lieu, ceux qui ne l'entendent pas savent à peu près le sens des prières ordinaires de l'Eglise.

D. *Quel avantage y a-t-il à ce que le service public ne se fasse pas en langue vulgaire ?*

R. Une langue moins commune sert à imprimer du respect au peuple, et à leur donner plus de vénération pour les choses saintes.

§. IV.

D. *A quoi servent les images ?*

R. Elles servent, premièrement, à orner les Eglises.

D. *En second lieu ?*

R. A instruire les ignorans.

D. *En troisième lieu ?*

R. A exciter la dévotion.

D. *Les Catholiques adorent-ils les images ?*

R. Non ; ils s'en gardent bien.

D. *Les Catholiques invoquent-ils les images ?*

R. Non ; personne ne pense à les invoquer.

D. *Demande-t-on du secours ou des grâces aux images ?*

R. On ne demande rien aux images , et on n'en espère rien.

D. *De quelle manière s'explique le Concile de Trente dans la 25.^e session sur le même sujet ?*

R. On honore les images , non pour aucune vertu qui soit dans les images.

D. *Pourquoi donc , et en quel sens dit-on qu'il y a des images miraculeuses dans tel endroit ?*

R. Ce n'est point à dire que l'image , qui est une chose inanimée et sans action , fasse des miracles.

D. *Comment se font donc les miracles auprès des images , au cas qu'il s'en fasse ?*

R. Dieu fait quelquefois des grâces particulières à ceux qui prient avec une dévotion extraordinaire devant certaines images.

D. *Quel honneur rend-on aux images ?*

R. L'honneur qu'on rend aux images est un honneur qui se rapporte à l'original , dit le Concile de Trente.

D. *Continuez à rapporter les paroles du Concile.*

R. En découvrant la tête devant les images , et en nous prosternant devant elles , nous adorons Jésus-Christ , et rendons nos respects aux saints dont elles portent la ressemblance.

D. *Est-ce mal fait de placer des images sur l'autel ?*

R. Non , car Salomon a mis deux chérubins sur l'arche d'alliance , et cela par un ordre de Dieu.

D. *Est-ce mal fait de se mettre à genoux devant les images ?*

R. Josué se prosterna devant l'arche d'alliance ; il n'y a pas plus d'inconvénient à le faire devant les images.

DES RELIQUES SAINTES.

§. V.

D. *De quelle manière les Catholiques honorent-ils les reliques ?*

R. Ils les honorent comme des restes précieux qui rappellent le souvenir d'une sainteté distinguée.

D. *Comment les honorent-ils encore ?*

R. Ils les honorent comme des gages précieux qui animent la confiance qu'ils ont à l'intercession des saints.

D. *Les premiers Chrétiens ont-ils honoré les reliques ?*

R. Ils l'ont fait sans doute , et c'est d'eux que nous avons appris à le faire aussi.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Augustin dans son Epître 103 à Quintien.*

R. Je vous envoie des reliques de S. Etienne , martyr , que vous honorerez comme il convient.

D. *Que dites-vous de saint Jérôme ?*

R. Il a écrit un livre entier contre Vigilance ,

qui a été le premier à combattre l'honneur dû aux reliques.

D. Les reliques ont-elles quelque vertu secrète et intérieure ?

R. Non; mais Dieu fait quelquefois de grandes grâces à leur occasion.

D. Rapportez-nous sur cela un exemple du quatrième livre des Rois , chap. 13 , v. 21.

R. Un corps mort, ayant été jeté dans le tombeau du prophète Elysée, recouvra la vie en touchant les os du saint prophète.

D. Rapportez-nous-en un autre du Nouveau Testament , en saint Mathieu , chap. 9 , v. 20.

R. Une femme fut guérie par l'attouchement de la robe de Notre Seigneur.

D. Rapportez-nous encore d'autres exemples des Actes des Apôtres , chap. 1 , v. 15 , et chap. 19 , v. 12.

R. Plusieurs personnes ont été guéries par l'ombre de saint Pierre, et en touchant les mouchoirs de saint Paul.

DES PÉLERINAGES.

§. VI.

D. Peut-on tirer avantage des pèlerinages ?

R. Oui , quand on les fait avec les sentimens d'une véritable dévotion.

D. A quoi bon les pèlerinages ? Dieu n'est-il pas partout ?

R. Dieu est partout , sans doute ; mais il y a

des endroits plus propres que d'autres , pour exciter la dévotion.

D. Quel secours peut trouver la dévotion dans les pèlerinages ?

R. On ne manque guère de prier avec plus de ferveur, lorsqu'après une marche pénible l'on voit des monumens propres à exciter la piété.

D. Celui qui fait un pèlerinage ne fait-il pas une action que Dieu ne lui a pas commandée, et qui est de son propre choix ? comment donc peut-il glorifier Dieu ?

R. On peut glorifier Dieu par des actions que Dieu n'a pas commandées, et que l'on fait volontairement sans y être obligé.

D. Donnez-nous une preuve de cette vérité, tirée du deuxième livre des Rois, dans le chapitre 23.

R. David répandit l'eau fraîche qu'on lui avoit apportée lorsqu'il brûloit d'une ardente soif, et glorifia Dieu par cette action, quoiqu'elle ne lui fût pas commandée.

D. Rapportez-nous un autre exemple tiré du chap. de S. Luc.

R. La sainte Vierge fit vœu de chasteté : c'étoit là un engagement volontaire par lequel Dieu ne laissa pas d'être beaucoup glorifié.

D. Rapportez un troisième exemple tiré de la première épître aux Corinthiens, chap. 9.

R. S. Paul châtioit son corps, et glorifioit Dieu par ses mortifications, quoiqu'elles ne lui fussent pas commandées.

D. Peut-on faire voir par l'Ecriture que quelqu'un ait jamais quitté sa maison pour aller prier dans des lieux éloignés ?

R. Elcana et Anne alloient tous les ans à Silo pour y faire leurs prières. Jésus et Marie alloient tous les ans à Jérusalem pour faire leurs prières dans le temple.

D. *Quels sont les abus qu'il faut éviter dans les pèlerinages ?*

R. Il ne faut pas y aller par un esprit de curiosité ; en second lieu , il faut bien se garder d'y aller avec des compagnies suspectes ou dangereuses ; en troisième lieu , il ne faut pas négliger d'autres devoirs plus importants qu'on auroit à remplir en restant chez soi.

DE LA CONFESSION D'AUGSBOURG.

§. I.

D. *Qui est l'auteur de la confession d'Augsbourg ?*

R. C'est Philippe Mélanchton.

D. *Qui étoit Philippe Mélanchton ?*

R. C'étoit un professeur de l'Université de Wittemberg , natif d'un village du Bas-Palatinat.

D. *En quelle année la confession d'Augsbourg a-t-elle été mise au jour ?*

R. En l'an 1530 , douze ans après l'apostasie de Luther.

D. *Pourquoi l'appelle-t-on la confession d'Augsbourg ?*

R. Parce qu'elle fut présentée à Augsbourg à l'empereur Charles-Quint par quelques princes Luthériens et par quelques villes Luthériennes.

D. *Combien compte-t-on de princes Luthériens et de villes Luthériennes qui la signèrent?*

R. Il n'y eut que sept princes Luthériens et deux villes Luthériennes, savoir, Nuremberg et Reitlingen.

D. *Est-il vrai que la confession d'Augsbourg ait été approuvée par la Diète, comme on le fait accroire au commun du peuple Luthérien?*

R. Il est incontestable que ladite confession fut rejetée par la Diète, comme il se voit dans le décret de l'empire.

D. *N'a-t-on pas fait de changement à la confession d'Augsbourg?*

R. Elle a été changée pour le moins douze fois.

D. *Rapportez-nous ce qui s'est passé à Naumbourg en l'an 1561.*

R. Les ministres Luthériens ne purent jamais convenir entre eux à quel exemplaire ils donneroient la préférence de douze différens qu'ils avoient devant eux.

D. *Un Protestant peut-il prudemment faire fond sur la confession d'Augsbourg?*

R. Non; car il n'a aucune sûreté que ceux qui en sont les auteurs ne se soient pas trompés.

D. *Un Protestant qui n'a pas étudié en théologie est-il en état de juger par lui-même si la doctrine de la confession d'Augsbourg est conforme à l'Ecriture Sainte?*

R. Non; car une telle recherche passe de beaucoup sa capacité.

D. *Comment donc un homme sans étude parmi les Luthériens peut-il être fortement attaché à la confession d'Augsbourg?*

R. Son attachement ne peut être qu'imprudent et aveugle.

D. *Le Catholique a-t-il raison de s'attacher fermement au concile de Trente ?*

R. Il a toute la raison du monde, puisque les décisions du concile de Trente sont des jugemens rendus par l'Eglise

§. II.

L. *Quelle erreur la Confession d'Augsbourg enseigne-t-elle touchant le péché originel ?*

R. Elle enseigne que le péché originel n'est autre chose que la concupiscence qui est en nous.

D. *Comment prouvez-vous que le péché originel n'est pas la concupiscence même ?*

R. Il ne reste plus de péché originel après le baptême. La concupiscence reste après le baptême ; donc le péché originel est autre chose que la concupiscence.

D. *Quelle erreur l'Apologie enseigne-t-elle sur le second article de la confession d'Augsbourg ?*

R. Elle enseigne que la concupiscence est en elle-même un propre et véritable péché.

D. *Mais que dit l'Apôtre au chap. 8 de l'épître aux Romains ?*

R. Il dit qu'il n'y a plus rien qui mérite condamnation en eux qui ont reçu le baptême.

D. *Que concluez-vous de là ?*

R. Je conclus que la concupiscence, qui reste dans ceux qui ont été baptisés, n'est point un véritable péché, puisqu'elle ne mérite aucune condamnation.

D. *Pourquoi donc l'Apôtre nomme-t-il dans plusieurs endroits la concupiscence un péché ?*

R. L'Apôtre nomme la concupiscence un péché parce qu'elle est la source des péchés actuels, et l'effet du péché originel.

D. *Mais quoi ! un mauvais désir suggéré par la concupiscence n'est-ce pas un péché ?*

R. C'est sans doute un péché lorsqu'on y consent volontairement , puisqu'il est dit : vous ne convoiterez point.

D. *Quelle est l'erreur générale répandue par toute la confession d'Augsbourg touchant la foi et les bonnes œuvres ?*

R. C'est de dire que l'homme soit justifié par la seule foi sans les œuvres.

D. *Pourquoi qualifiez-vous cette doctrine d'erreur ?*

R. C'est parce que l'Ecriture n'attribue pas moins aux œuvres qu'à la foi la justification du pécheur.

D. *Prouvez-nous par Luther même , que sa doctrine sur la justification est fausse et pleine d'erreurs.*

R. Luther dit en plus d'un endroit , qu'on ne trouve dans les Saints Pères que ténèbres et obscurité sur la justification.

D. *Que concluez-vous de là ?*

R. Je conclus que Luther a entendu les passages de S. Paul , sur lesquels il s'est fondé , tout autrement que les Saints Pères.

D. *Que concluez-vous de plus ?*

R. Je conclus que la doctrine de Luther est une doctrine nouvelle et inouïe avant lui dans l'Eglise , et par conséquent fausse et erronée.

§. III.

D. *Que dit la confession d'Augsbourg touchant la messe dans l'article 24 ?*

R. Elle dit qu'avant le pape Grégoire V, on ne savoit ce que c'étoit que des messes privées.

D. *Cela est-il vrai ?*

R. Saint Augustin qui a vécu deux cents ans avant saint Grégoire, nous assure du contraire.

D. *Dites-nous ce que saint Augustin rapporte au chapitre 8 du 22.^e livre de la Cité de Dieu.*

R. Il rapporte qu'un de ses prêtres ayant dit la messe à une maison de campagne infestée par les malins esprits, on n'entendit plus rien après cela.

D. *Que dit la confession d'Augsbourg et l'Apologie touchant l'invocation des Saints ?*

R. Elle dit que l'invocation des Saints obscurcit l'office de médiateur.

D. *Trouvez-vous que cela soit vrai ?*

R. De même qu'on ne fait aucun tort à l'office de médiateur, quand on demande les prières des vivans, de même ne fait-on aucun tort à l'office de médiateur, quand on demande les prières des Saints.

D. *Que dit la confession d'Augsbourg touchant les vœux de la Religion ?*

R. Elle dit que du temps de saint Augustin on ne savoit ce que c'étoit que de faire des vœux en Religion, et qu'on quittoit la vie religieuse quand on vouloit.

D. *Rapportez-nous sur ce sujet ce que saint Augustin dit en exposant le 75.^e Psaume.*

R. Que personne de ceux qui sont en Religion ne quitte la vie religieuse , sous prétexte qu'on peut également se sauver dans le monde ; car vous avez fait des vœux que d'autres n'ont pas fait.

D. *Que dit Mélanchton dans l'Apologie sur le dixième article touchant l'Eucharistie ?*

R. Il dit fausement que les Catholiques conviennent que le corps et le sang de Jésus-Christ sont donnés dans l'Eucharistie avec le pain et le vin.

D. *Rapportez-nous encore d'autres faussetés qui se trouvent dans l'article 21 de la Confession d'Augsbourg.*

R. Il est dit avec la dernière fausseté , que la doctrine de la confession d'Augsbourg n'est pas contraire à la doctrine de l'Eglise catholique et romaine.

D. *A quoi bon tous ces mensonges et faussetés dont la confession d'Augsbourg est remplie ?*

R. Tout cela n'a pu être débité que dans la vue d'en imposer au peuple.

§. IV.

D. *Quelle doctrine nous impute-t-on fausement dans le douzième Article de la confession d'Augsbourg touchant la foi ?*

R. On nous accuse fausement de dire que l'homme n'est pas justifié par la foi.

D. *Quelle est sur cela la doctrine catholique ?*

R. Les catholiques enseignent que l'homme est justifié par la foi, mais non pas par la foi seule.

D. *Quelle doctrine nous impute-t-on dans l'article vingtième, touchant les bonnes œuvres?*

R. On nous accuse faussement d'enseigner que l'homme étant en état de péché mortel, puisse mériter, par ses bonnes œuvres la grâce de Dieu et la rémission de ses péchés.

D. *Quelle est sur cela la doctrine Catholique?*

R. Les catholiques enseignent que le pécheur peut obtenir pour les bonnes œuvres la grâce de Dieu et la rémission de ses péchés, mais non pas la mériter.

D. *Quelle doctrine nous prête-t-on dans l'article 24, touchant la messe?*

R. On nous accuse faussement de dire que la mort de Jésus-Christ n'a satisfait que pour le péché originel, et que le sacrifice de la messe a été établi pour effacer les péchés mortels.

D. *Quelle est sur cela la doctrine Catholique?*

R. Les catholiques enseignent que Jésus-Christ a satisfait par sa mort non-seulement pour le péché originel, mais aussi pour tous les péchés actuels, et que les mérites de la passion de Jésus-Christ nous sont particulièrement appliqués par le sacrifice de la messe.

D. *Quelle doctrine nous impute-t-on dans l'article 25, touchant la confession?*

R. On insinue faussement que nous nous faisons un devoir de nous souvenir de tous les péchés commis.

D. Qu'exige-t-on sur ce point chez les Catholiques?

R. On n'exige autre chose , sinon , que l'on déclare les péchés dont on pourra se souvenir après avoir donné un soin raisonnable à examiner sa conscience.

D. Quelle doctrine nous impute-t-on dans l'article 26 , touchant les jeûnes, abstinences et autres œuvres de pénitence?

R. On nous accuse faussement de vouloir satisfaire pour la coulpe de nos péchés.

D. Quelle est sur cela la doctrine Catholique?

R. Les Catholiques enseignent qu'aucun homme ne peut satisfaire pour la coulpe du péché , mais bien pour la peine temporelle , qui souvent reste à expier après que la coulpe a été remise.

D. Quelle doctrine nous impute-t-on dans l'article 27 , touchant les vœux de Religion?

R. On nous accuse faussement de dire que les vœux de Religion ont la même vertu que le baptême.

D. Pourquoi les auteurs de la confession d'Augsbourg l'ont-ils remplie de tant de calomnies contre les Catholiques?

R. C'a été pour persuader à leurs gens qu'ils étoient en droit de se séparer de l'Eglise catholique.

§. V.

D. Quelle ignorance Mélancton a-t-il fait paroître en assurant dans le vingt-troisième article de la confession d'Augsbourg , qu'il

n'y avoit que quatre cents ans qu'on obligeoit les prêtres à la continence?

R. Il a ignoré qu'il y a eu trois conciles, l'un à Mayence, l'autre à Worms, et le troisième à Aix-la-Chapelle, qui long-temps auparavant avoient interdit le mariage aux prêtres.

D. *Quelle ignorance Mélancton a-t-il marquée en disant dans l'Apologie, qu'au temps de Jovinien il n'y avoit encore dans l'Eglise aucune loi qui défendît le mariage aux prêtres?*

R. Il a marqué qu'il n'avoit aucune connoissance du second canon du concile de Carthage.

D. *Rapportez-nous les paroles de ce concile qui se tint en l'an 390.*

R. Nous trouvons à propos d'ordonner que les évêques et les prêtres et tous ceux qui administrent les sacremens, gardent la continence, afin de ne pas nous écarter de la doctrine des apôtres, et de l'usage de l'ancienne Eglise.

D. *Qu'est-ce que Mélancton a ignoré en assurant dans le vingt-unième article de l'Apologie, qu'avant le pape S. Grégoire, on ne trouve aucun Père qui ait fait mention de l'invocation des Saints?*

R. Il a ignoré qu'on peut citer plus de vingt Pères avant S. Grégoire, qui ont parlé très-clairement de l'invocation des Saints.

D. *Rapportez-nous-en quelques-uns, et entre autres rapportez-nous les paroles de S. Ambroise au livre des Veuves.*

R. Adressons-nous aux saints martyrs pour demander leur intercession, ils ont senti la faiblesse du corps, lors même qu'ils ont triomphé des tyrans.

D. Rapportez-nous les paroles de S. Augustin au sermon 17 des paroles de l'Apôtre.

R. Lorsque nous faisons mémoire des saints martyrs à l'autel , ce n'est pas pour prier Dieu pour eux , comme pour les autres morts , ce seroit faire injure à ceux aux prières desquels nous devons nous recommander.

D. Qu'est-ce que Mélancton n'a pas su lorsqu'il a osé dire dans le 24^e article de l'Apologie , qu'on ne trouvoit chez aucun Père , que le sacrifice de la messe fût utile aux morts ?

R. Il ignoroit ce que dit Cyrille de Jérusalem dans sa cinquième Catéchèse.

D. Rapportez-nous les paroles de S. Cyrille.

R. Nous prions pour les morts , et croyons fermement qu'ils reçoivent un très-grand secours du sacrifice que nous offrons pour eux à l'autel.

§. VI.

D. Qu'y a-t-il à répliquer à Mélancton , lorsqu'il ose dire au deuxième article de la confession d'Augsbourg , que les disputes qui se sont élevées entre eux et nous ne regardent que quelques abus ?

R. Si toute la contestation ne roule que sur quelques abus , on n'étoit donc pas en droit de se séparer de l'Eglise catholique.

D. Que conclure de ce que dans le treizième article de l'Apologie de la confession d'Augsbourg , S. Antoine , S. Bernard , S. Dominique , S. François , S. Bonaventure sont nommés saints ?

R. Si toutes ces personnes se sont sanctifiées

dans la Religion catholique , apostolique et romaine , dont elles ont fait profession , c'est donc là la Religion dans laquelle on est sûr de se pouvoir sauver

D. Quelle remarque faites-vous sur l'article septième qui traite de l'Eglise ?

R. Il y est dit qu'en tout temps il y doit avoir une véritable Eglise de Jésus-Christ, où l'on prêche et administre les sacremens comme il faut. Qu'on nous fasse donc voir immédiatement avant Luther une Eglise où l'on prêchoit et où l'on administroit les sacremens comme il faut.

D. De quel argument se sert-on dans le neuvième article contre les Anabaptistes ?

R. On leur dit que si le baptême des enfans n'étoit pas bon , il n'y auroit eu ci-devant aucune véritable Eglise de Jésus-Christ.

D. Faites usage du même argument contre les Luthériens.

R. Si la doctrine catholique n'étoit pas la véritable doctrine avant Luther, il n'y auroit pas eu de véritable Eglise de Jésus-Christ.

D. Rapportez-nous les paroles de la confession d'Augsbourg au chap. 24 sur la messe.

R. C'est à tort , dit-on , qu'on nous accuse d'avoir aboli la messe ; nous la célébrons avec plus de dévotion que les adversaires.

D. Cela s'accorde-t-il avec ce que Luther dit dans l'article 16 de la confession particulière ?

R. Non , car il dit que la messe est la première de toutes les abominations qu'il faut retrancher.

D. *Quelle contradiction remarquez-vous dans l'Apologie latine sur le dixième article de la confession d'Augsbourg?*

R. Il y est dit que le pain et le vin restent avec le corps de Jésus-Christ, et pour le prouver on cite le Canon des Grecs, où il est dit que le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ.

D. *Que concluez-vous de tout ce qui a été dit ci-dessus?*

R. Je conclus que la confession d'Augsbourg et l'Apologie sont pleines d'erreurs, de faussetés, de calomnies, d'ignorances et de contradictions, et par conséquent qu'elles ne méritent pas que des gens d'honneur et de conscience fassent profession de s'y attacher.

INSTRUCTION SUR L'HÉRÉSIE.

§. 1

D. *Qu'est-ce que l'hérésie?*

R. C'est un attachement opiniâtre à son sentiment particulier en matière de foi.

D. *Qui se trouve coupable de cet attachement?*

R. Celui qui préfère son sentiment particulier au sentiment général de l'Eglise.

D. *Comment cela se fait-il?*

R. Cela arrive lorsqu'on s'obstine à vouloir expliquer l'Ecriture dans un tout autre sens que ne l'explique l'Eglise.

D. *Tous les hérétiques ont-ils prétendu établir leur dogme sur l'Ecriture?*

R. Tous, sans en excepter un seul.

D. *Sur quoi s'appuyoient les Ariens, lorsqu'ils nioient la consubstantialité du Verbe ?*

R. Sur ces paroles du Sauveur au chap. 14 de S. Jean : *Mon Père est plus grand que moi.*

D. *Sur quoi s'appuyoient les Macédoniens, lorsqu'ils nioient la divinité du S.-Esprit ?*

R. Sur ces paroles du chap. 8 de l'épître aux romains : *L'Esprit prie pour vous avec des gémissemens ineffables.*

D. *Comment les Manichéens prétendoient-ils prouver que le Fils de Dieu ne s'étoit revêtu que des apparences d'une chair mortelle ?*

R. En citant ces paroles du second chap. de l'épître aux Philippiens : *Il s'est anéanti lui-même en prenant la figure d'un esclave, et en se rendant semblable aux hommes.*

D. *Comment les Nestoriens prétendoient-ils prouver qu'il y a deux personnes en Jésus-Christ ?*

R. En citant ces paroles du second chap. de l'épître aux Colossiens : *Dans Jésus-Christ habite la plénitude de la Divinité corporellement.*

D. *Comment les Eutychiens prétendoient-ils prouver qu'il n'y a qu'une nature en Jésus-Christ ?*

R. En citant ces paroles du premier chapitre de l'Evangile de S. Jean : *Le Verbe s'est fait chair*

D. *Sur quoi se fondoient les Pélagiens en niant le péché originel ?*

R. Ils établissoient leur erreur sur ces paroles du dix-huitième chapitre du prophète

Ezéchiël : *Le fils ne portera pas l'iniquité du père.*

D. *Quelle a été la source de toutes ces erreurs?*

R. C'a été la présomption qu'ont eue des particuliers à vouloir préférer leur interprétation à celle de toute l'Eglise.

§. II.

D. *Luther et Calvin ont-ils aussi préféré leur interprétation particulière à celle de l'Eglise?*

R. Ils ont fait en cela comme tous ceux qui se sont égarés avant eux.

D. *Faites-nous-en voir un exemple dans Calvin?*

R. L'Eglise entend ces paroles du Sauveur : *Prenez ; ceci est mon corps*, dans le sens naturel , et Calvin a mieux aimé les prendre dans le sens figuré.

D. *Faites-nous-en voir un exemple dans Luther?*

R. L'apôtre dit au troisième chap. de l'épître aux Romains, que l'homme est justifié par la foi sans les œuvres de la foi ; or, Luther a entendu ces paroles dans un tout autre sens que l'Eglise.

D. *Comment l'Eglise a-t-elle toujours entendu ces paroles?*

R. Elle a toujours entendu que l'homme n'est point justifié ni par les œuvres de la loi naturelle , ni par les œuvres de la loi judaïque , mais par la foi en Jésus-Christ , et par les œuvres qui procèdent de la foi , et qui ont la grâce pour principe.

D. *Et Luther en quel sens a-t-il entendu ces paroles ?*

R. Il a prétendu que l'homme est justifié sans les œuvres de la loi chrétienne , ce qui est contraire à une infinité de passages de l'Ecriture.

D. *Luther et Calvin ont-ils gardé partout la même méthode ?*

R. Il n'y a pas d'article contesté , pour lequel ils n'en aient usé de même.

D. *Les partisans de Luther et de Calvin seront-ils excusables devant Dieu d'avoir préféré l'interprétation particulière de Luther et Calvin à celle de l'Eglise ?*

R. Non , ils seront inexcusables.

D. *Chaque particulier qui se croit plus de lumière que toute l'Eglise pour juger sainement du sens des Ecritures, pourra-t-il justifier devant Dieu sa présomption ?*

R. Non , il ne pourra jamais la justifier.

D. *Quel raisonnement faites-vous sur cela pour presser les adversaires ?*

R. Ou vous croyez pouvoir vous tromper dans l'explication que vous faites de l'Ecriture, ou vous vous croyez infaillibles.

D. *Que leur direz-vous, s'ils avouoient pouvoir se tromper ?*

R. Votre foi est donc incertaine et chancelante , et par conséquent ce n'est pas une foi divine.

D. *Que leur direz-vous, s'ils prétendent ne pouvoir se tromper en expliquant l'Ecriture ?*

R. Il faut donc que vous disiez en vous-

même, l'Eglise peut bien se tromper en expliquant l'Ecriture, mais moi je ne puis me tromper.

D. Que s'en suit-il de là ?

R. Il s'en suit qu'ils restent dans la perplexité, ou qu'ils tombent dans une obstination insoutenable.

§. III.

D. Dites-nous ce que l'on a remarqué toutes les fois qu'il s'est élevé quelque hérésie considérable dans le christianisme.

R. On y a toujours remarqué cinq choses.

D. Qu'a-t-on remarqué en premier lieu ?

R. On a remarqué que tous les hérésiarques ont osé blâmer l'Eglise d'être tombée dans des erreurs pernicieuses.

D. Qu'a-t-on remarqué en second lieu ?

R. On a remarqué que les hérésiarques avec leurs adhérens se sont séparés de l'Eglise.

D. Qu'a-t-on remarqué en troisième lieu ?

R. On a remarqué qu'ils ont enseigné de nouveaux dogmes inconnus avant eux.

D. Qu'a-t-on remarqué en quatrième lieu ?

R. On a remarqué qu'ils ont donné leur nom ou le nom de leurs dogmes à leurs sectateurs.

D. Qu'a-t-on remarqué en cinquième lieu ?

R. On a remarqué qu'aucun d'eux n'a pu prouver sa mission légitime.

D. Trouve-t-on les mêmes choses à remarquer dans Luther et Calvin ?

R. On y trouve les mêmes choses qu'on a remarquées dans tous les chefs de partis.

D. *Luther et Calvin ont-ils blâmé l'Eglise d'être tombée dans des erreurs pernicieuses?*

R. Ils ont fait en cela comme Arius, Macédonius, Nestorius et Eutychès.

D. *Luther et Calvin ont-ils donné leurs noms à leurs sectateurs?*

R. Les Luthériens tiennent leur nom de Luther, les Calvinistes de Calvin, comme les Ariens d'Arius, les Macédoniens de Macédonius, etc.

D. *Comment prouvez-vous que Luther a enseigné de nouveaux dogmes qui avant lui étoient inconnus dans le christianisme?*

R. On ne peut nommer aucun pays, aucun diocèse, ni aucune ville où l'on ait cru avant Luther qu'il n'y a que deux sacrements; que la messe est une abomination, la confession une torture de conscience, l'invocation des Saints une idolâtrie, le purgatoire une superstition, et le pape l'Antechrist.

§. IV.

D. *Quelles remarques a-t-on toujours pu faire toutes les fois qu'il s'est élevé une nouvelle doctrine dans l'Eglise?*

R. On a pu nommer l'auteur qui lui a donné le commencement, dire le lieu et le temps où on l'a vue naître, nommer les premiers adversaires qui l'ont combattue, et dire le concile qui l'a condamnée.

D. *Donnez-nous un exemple.*

R. C'est ainsi que l'on sait qu'Arius a été le premier à enseigner que le Fils de Dieu étoit moindre que son Père.

D. *Sait-on le lieu où il l'a enseigné?*

R. C'est à Alexandrie , ville d'Egypte.

D. *Sait-on l'année de la naissance de cette doctrine?*

R. C'est en l'an 315.

D. *Sait-on ceux qui ont été les premiers à la combattre?*

R. C'est particulièrement le patriarche Alexandre et saint Athanase.

D. *Sait-on par quel Concile cette doctrine a été condamnée?*

R. Par le premier Concile de Nicée.

D. *Peut-on marquer les mêmes choses touchant la doctrine de Luther?*

R. On le peut également.

D. *Sait-on le lieu où cette doctrine a pris naissance?*

R. C'est à Wittemberg en Saxe.

D. *Sait-on l'année?*

R. C'est l'an 1517.

D. *Sait-on qui a été le premier à combattre cette doctrine?*

R. Ce sont toutes les universités auxquelles Luther en avoit appelé.

D. *Sait-on le Concile qui l'a condamné?*

R. C'est le Concile de Trente.

D. *A quelles autres marques peut-on encore connoître la nouveauté de la doctrine de Luther?*

R. A trois différentes marques.

D. *Dites la première.*

R. Ceux qui ont embrasé la doctrine de Luther étoient d'abord en fort petit nombre.

D. *Dites la seconde.*

R. Tous ceux qui ont suivi Luther avoient été élevés dans une autre doctrine.

D. *Dites la troisième.*

R. La doctrine de Luther causa partout beaucoup d'étonnement et de trouble.

D. *Ne pourroit-on pas dire que Luther n'a rien enseigné de nouveau, qu'il n'a fait que rétablir l'ancienne doctrine des apôtres ?*

R. C'est-là une réponse commune à tous les hérétiques, et qui par-là doit être justement suspecte.

D. *Comment réfutez-vous cette réponse ?*

R. La doctrine des apôtres ne peut cesser d'être enseignée dans l'Eglise ; avant Luther on n'avoit aucune connoissance de la doctrine de Luther, la doctrine de Luther n'est donc pas la doctrine des apôtres.

§. V.

D. *Luther et Calvin sont-ils plus en état de prouver leur mission que ne l'étoient Arius, Macédonius, Nestorius ?*

R. Ils sont aussi peu en état de la prouver.

D. *Quels reproches faisoit-on à Arius, à Macédonius, et aux autres de leur espèce ?*

R. On leur reprochoit qu'ils n'avoient point de mission ni ordinaire, ni extraordinaire.

D. *Comment leur prouvoit-on qu'ils n'avoient pas la mission ordinaire ?*

R. On leur disoit : vos supérieurs ecclésiastiques ne vous ont pas envoyés , donc vous n'avez pas la mission ordinaire.

D. *Comment leur prouvoit-on qu'ils n'avoient pas la mission extraordinaire ?*

R. Si Dieu vous avoit envoyés immédiatement par lui-même , il auroit attesté votre mission par des miracles.

D. *Rapportez-nous les paroles que Luther adressoit aux premiers prédicateurs anabaptistes. (T. 5. Ed. Germ. f. 491. 6.)*

R. Si ce sont les hommes qui vous ont envoyés , faites-nous voir vos patentes , et si c'est Dieu qui vous a envoyés , faites-nous voir des miracles.

D. *Eût-on pu adresser les mêmes paroles à Luther et à Calvin ?*

R. On l'eût pu sans doute , et ils eussent été aussi embarrassés de répondre.

D. *Mais Luther , qui étoit prêtre et docteur de l'Eglise Romaine , n'eût-il pu répondre qu'il avoit reçu de l'Eglise Romaine le pouvoir et la commission de prêcher la véritable doctrine contenue dans l'Ecriture ?*

R. Ou l'Eglise Romaine étoit pour lors la véritable Eglise , ou elle avoit cessé de l'être ; si elle étoit pour lors la véritable Eglise de Jésus-Christ , il n'étoit pas permis à Luther de s'en séparer , et si elle avoit cessé de l'être , elle ne pouvoit donner de mission légitime à Luther.

D. *Que si Luther et Calvin n'ont pas eu de mission , sur quel pied faut-il les regarder ?*

R. Sur le pied de gens qui ne sont pas entrés dans la bergerie par la porte , mais par la fenêtre.

D. *Et quel est le jugement que le Sauveur porte contre ces sortes de gens ?*

R. Le Sauveur dit qu'ils viennent non pour paître les ouailles , mais pour les égorger.

§. VI.

D. *Ne peut-on pas imaginer entre Luther et Arius quelque différence qui puisse rassurer un esprit raisonnable ?*

R. Non , il n'est pas possible d'en imaginer.

D. *Ne pourroit-on pas dire qu'Arius s'est élevé contre la divinité du Fils de Dieu , et que Luther n'a rien fait de semblable ?*

R. Luther n'a pas erré touchant la Divinité du Fils de Dieu , mais il a erré sur plusieurs autres articles.

D. *Ne pourroit-on pas dire que la doctrine de Luther n'a été condamnée que par l'Eglise Romaine , au lieu que la doctrine d'Arius fut condamnée par l'Eglise Grecque et Latine ?*

R. Les Grecs d'aujourd'hui , aussi bien que les Latins , condamnent également les erreurs de Luther.

D. *Ne pourroit-on pas dire qu'il y a des nations entières qui ont embrassé la doctrine de Luther , et que par conséquent cette doctrine n'a pas été condamnée par l'Eglise universelle ?*

R. Il y a eu des nations plus nombreuses , qui ont professé l'Arianisme , qu'il n'y en a qui professent le Luthéranisme.

D. *Ne pourroit-on pas dire qu'il n'y a rien dans la doctrine de Luther qui soit contraire à l'Evangile , au lieu que la doctrine d'Arius y étoit tout-à-fait opposée ?*

R. Arius ne citoit pas moins que Luther l'Evangile , et y trouvoit des passages aussi favorables à sa cause.

D. *Ne pourroit-on pas dire qu'Arius a abusé de l'Ecriture pour établir son erreur , au lieu que Luther en a fait un bon usage pour établir la vérité ?*

R. Quiconque donne à l'Ecriture un sens différent de celui que lui donne l'Eglise , abuse de l'Ecriture ; Arius et Luther lui ont donné un sens différent de celui de l'Eglise , par conséquent l'un et l'autre ont abusé de l'Ecriture.

D. *Rapportez-nous sur ce sujet les paroles de saint Jérôme sur le premier chap. de l'Epître aux Galates.*

R. Une mauvaise interprétation donnée à l'Evangile de Jésus-Christ en fait l'Evangile d'un homme , et même l'Evangile du démon.

D. *Que concluez-vous de tout ce qui a été dit ci-dessus ?*

R. Je conclus que tout disciple de Luther n'aura pas moins de peine à justifier sa foi devant Dieu que les disciples d'Arius.

FIN.

NOUVELLES DES MISSIONS.

EXTRAITS

DES LETTRES ÉDIFIANTES

ET CURIEUSES.

TOME PREMIER.

PARIS,
IMPRIMERIE ECCLÉSIASTIQUE
DE BÉTHUNE,
IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ CATHOLIQUE,
Hôtel Palatin, près St.-Sulpice.
